

ISSN 1831-323X

eurostat
Pocketbooks

Chiffres clés de l'Europe

Édition 2010

Chiffres clés de l'Europe

Édition 2010

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2010

ISBN 978-92-79-14872-9

ISSN 1831-323X

doi:10.2785/4059

N° de cat. : KS-EI-10-001-FR-C

Thème : Statistiques générales et régionales

Collection : Pocketbooks

© Union européenne, 2010

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Images : avant propos : © Statistisches Bundesamt (Destatis) ;

chapitre 13 : © Union européenne ; toutes les autres images (couverture comprise) : © Shutterstock

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

PRÉFACE

Les statistiques officielles jouent un rôle fondamental dans la société actuelle. Les administrations publiques, les décideurs politiques, les opérateurs économiques, les marchés, les chercheurs et les citoyens ont besoin de statistiques d'excellente qualité pour décrire aussi précisément que possible la situation économique, sociale, environnementale et culturelle.



Il est essentiel de disposer d'informations statistiques impartiales, objectives, opportunes et aisément accessibles pour prendre des décisions éclairées, fondées sur une image précise et pertinente de la société. Les informations statistiques sous-tendent la transparence et la visibilité des décisions politiques. Ainsi, les statistiques officielles sont un bien public et la base d'un fonctionnement harmonieux de la démocratie.

Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, assure le développement, la production et la diffusion de statistiques harmonisées au niveau européen. Il obtient la plupart de ses données des autorités chargées des statistiques dans les États membres. Ensuite, il traite, analyse et diffuse ces données au niveau européen, en appliquant des concepts, méthodes et normes statistiques communs. En outre, Eurostat soutient et encourage le développement de systèmes statistiques similaires dans les pays voisins de l'Union européenne, stimulant ainsi un processus d'harmonisation.

À l'échelle européenne, les statistiques sont de plus en plus importantes pour la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques. L'Europe requiert d'innombrables données statistiques qui répondent aux normes les plus strictes en termes de qualité. C'est ainsi, par exemple, que des statistiques fiables sont nécessaires pour évaluer des variables macro-économiques telles que l'inflation, l'emploi et les finances publiques. Les statistiques européennes constituent donc un outil d'information indispensable en vue de suivre les objectifs stratégiques, en particulier grâce à l'utilisation des principaux indicateurs économiques européens (PIEE), des indicateurs de développement durable, des indicateurs structurels et des indicateurs de la politique de l'emploi et de la politique sociale.

J'espère que cette publication vous incitera à utiliser les données d'Eurostat pour votre propre information et dans votre travail quotidien. Je vous invite à consulter notre site internet <http://ec.europa.eu/eurostat>, qui vous offre un accès gratuit à la quasi-totalité des données et des publications d'Eurostat.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'W. Radermacher'.

Walter Radermacher
Directeur général, Eurostat

RÉSUMÉ

La publication « Chiffres clés de l'Europe – Édition 2010 » présente une sélection complète de données statistiques sur l'Europe. Ce *pocketbook* peut être considéré comme une introduction aux statistiques européennes et sert de guide dans le large éventail de données accessibles gratuitement sur le site internet d'Eurostat, à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat>.

La plupart des données couvrent la période 1998-2008 pour l'Union européenne et certains indicateurs portent sur d'autres pays tels que les pays candidats à l'Union européenne, les pays de l'AELE, le Japon ou les États-Unis (en fonction des données disponibles). Cette publication traite des domaines suivants : l'économie, la population, la santé, l'éducation, le marché du travail, les conditions de vie et le bien-être, l'industrie et les services, l'agriculture, la sylviculture et la pêche, le commerce, le transport, l'environnement, l'énergie, la science et les technologies, ainsi que les régions européennes.

Rédacteur en chef

Jukka Piirto
Eurostat, unité D4 - Diffusion

Équipe éditoriale

Diana Ivan, Annika Johansson Augier, Veronika Lang
Eurostat, unité D4 - Diffusion

Contacts

Eurostat,
Office statistique de l'Union européenne,
Bâtiment Joseph Bech,
5, rue Alphonse Weicker
2721 Luxembourg
E-mail : estat-user-support@ec.europa.eu

Production

Cette publication a été produite par Informa sàrl

Pour plus d'informations, rendez-vous sur

Internet : <http://ec.europa.eu/eurostat>

Extraction de données

Septembre 2009

REMERCIEMENTS

Le rédacteur en chef et l'équipe éditoriale de ce *pocketbook* d'Eurostat adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. Ce *pocketbook* a pu être publié grâce à la collaboration et à l'assistance des collègues suivants :

Eurostat (Office statistique de l'Union européenne)

Direction C : Comptes nationaux et européens

C1 Méthodologie des comptes nationaux, Statistiques pour les ressources propres : Gallo GUEYE, Christian RAVETS

C2 Comptes nationaux – Production : Roberto BARCELLAN, Christine GERSTBERGER, Jukka JALAVA, Andreas KRÜGER, Peter RITZMANN, Jenny RUNESSON

C3 Finances publiques : Luca ASCOLI, Rasa SODEIKAITE

C4 Balance des paiements : Franca FAES-CANNITO, Mushtaq HUSSAIN, Olaf NOWAK, Luca PAPPALARDO, Konstantia PETRIDOU

C5 Comptes du gouvernement et des secteurs ; Indicateurs financiers : Denis LEYTHIENNE, Alessandro LUPI, Peter PARLASCA, Gilles THOUVENIN, John VERRINDER

C6 Rémunérations et pensions ; Parités de pouvoir d'achat : Lars SVENNEBYE

Direction D : Coopération extérieure, communication et indicateurs clés

D5 Indicateurs clés pour les politiques européennes : Vincent TRONET, Andrea SCHELLER

Direction E : Statistiques régionales et sectorielles

E1 Exploitations, agri-environnement et développement rural : Ludivine BAUDOUIN, Catherine COYETTE, Carla MARTINS, Pierre NADIN, Johan SELENIUS

E2 Agriculture et pêche : Fausto CARDOSO, Garry MAHON, Ole OLSEN, Iulia Paula POP, Franco ZAMPOGNA

E3 Statistiques et comptes de l'environnement : Jürgen FÖRSTER, Julie HASS, Christian HEIDORN, Marilise WOLF-CROWTHER

E4 Statistiques régionales et information géographique : Teodóra BRANDMÜLLER, Berthold FELDMANN, Oliver HEIDEN, Pedro Jorge MARTINS FERREIRA, Åsa ÖNNERFORS, Baudouin QUENNERY, Gunter SCHÄFER, Daniela SCIRANKOVA

E5 Énergie : Antigone GIKAS, Christian KROEPPL

E6 Transports : Jonas NORELAND, Hans STRELOW

Direction F : Statistiques sociales et société de l'information

F1 Population : Piotr JUCHNO, Monica MARCU,
Katya VASILEVA

F2 Marché du travail : Luis BIEDMA, Simone CASALI, Beate
CZECH, Arturo DE LA FUENTE NUÑO, Sabine GAGEL,
Daniele GIOVANNOLA, Remko HIJMAN, Ingo KUHNERT

F3 Conditions de vie et de protection sociale : Maria Liviana
MATTONETTI, Anna RYBKOWSKA

F4 Éducation, science et culture : Marta BECK-DOMZALSKA,
Bernard FELIX, Dominique GROENEZ, Angeles HERMOSA-
LOPEZ, Lene MEJER, Tomas MERI, Sergiu PÂRVAN,
Reni PETKOVA, Fernando REIS, Veijo RITOLA, Paolo
TURCHETTI, Håkan WILEN

F5 Santé et sécurité alimentaire ; Délinquance : Lucian
AGAFIȚEI, Elodie CAYOTTE, Anne CLEMENCEAU, Bart DE
NORRE, Elisabeth ROHNER-THIELEN, Geoffrey THOMAS

F6 Société de l'information ; Tourisme : Christophe
DEMUNTER, Anna LÖÖF, Martti LUMIO, Petronela
REINECKE, Heidi SEYBERT, Maria SMIHILY, Hendrikus
STORM, Albrecht WIRTHMANN

Direction G : Statistiques des entreprises

G2 Statistiques structurelles des entreprises : Aleksandra
STAWIŃSKA, Brian WILLIAMS

G3 Statistiques conjoncturelles : Digna AMIL, Liliana APOSTOL,
Anastassios GIANNIPLIDIS, Carmen LIPP-LINGUA, Liselott
ÖHMAN, Jane SCHOFIELD, Sarmite VIŠOCKA

G5 Commerce international – Production : Gilberto GAMBINI

G6 Statistiques des prix : Tatiana MRLIANOVA, Christine WIRTZ

Association européenne de libre-échange (AELE)

**Direction générale de la traduction de la
Commission européenne**

Office des publications de l'Union européenne

	Page
Introduction	8
Le <i>pocketbook</i> d'Eurostat	8
Un guide d'accès pratique aux statistiques européennes	10
Symboles statistiques, abréviations et acronymes	12
1. L'économie	19
Le PIB	20
La production économique	22
Les dépenses du PIB et les investissements	24
La productivité de la main-d'œuvre	26
Les dépenses de consommation des ménages	28
Le solde public et la dette publique	30
Les impôts et les cotisations sociales	32
Les taux de change et les taux d'intérêt	34
Les indices des prix à la consommation	36
La convergence des prix et les niveaux de prix	38
Les investissements directs étrangers	40
L'aide publique au développement	44
2. La population	47
La population mondiale	48
La population de l'UE	50
La structure des âges	52
L'accroissement de la population et la migration	54
Les naissances et la fécondité	56
Les mariages et les divorces	58
La nationalité	60
L'asile	62
3. La santé	65
L'espérance de vie et la mortalité	66
Les dépenses de santé	68
Les données sur la santé ne concernant pas les dépenses	70
Les problèmes de santé	72
La santé et la sécurité au travail	74
4. L'éducation	77
Les élèves et les étudiants	78
Les niveaux d'études	80
Les dépenses d'éducation	82
La formation permanente	84
L'éducation des adultes	86

5. Le marché du travail	89
L'emploi	90
La croissance de l'emploi	92
Le travail à temps partiel, temporaire et secondaire	94
Le chômage	96
Les revenus et les salaires minima	98
Les bas salaires	100
Les vacances d'emploi	102
6. Les conditions de vie et le bien-être	105
Les conditions de vie	106
La pauvreté	108
La protection sociale	110
La bonne gouvernance	112
La criminalité	114
7. L'industrie et les services	117
La structure de l'économie marchande	118
La taille des sous-secteurs de l'industrie manufacturière et des services	120
Les classes de taille d'entreprises	122
Les coûts de personnel	124
La productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires	126
La rentabilité	128
Les produits vendus	130
Les activités en déclin et en expansion	132
Les statistiques conjoncturelles pour l'industrie	134
Les statistiques conjoncturelles pour la construction	136
Les statistiques conjoncturelles pour le commerce de détail	138
Les statistiques conjoncturelles pour les autres services	140
Le tourisme	142
L'accès des ménages à internet	144
L'utilisation des TIC par les particuliers	146
L'accès des entreprises à internet	148
Le commerce électronique	150
L'utilisation des télécommunications	152
Le chiffre d'affaires des télécommunications et la part de marché des différents opérateurs	154
8. L'agriculture, la sylviculture et la pêche	157
La production et les indices de prix agricoles	158
L'agriculture – structure des exploitations agricoles et utilisation des terres	160
Les produits agricoles	162
La sylviculture	164
La pêche	166
L'agriculture et l'environnement	168

9. Le commerce	171
Le compte des transactions courantes – commerce de biens et de services	172
Le commerce extérieur – caractéristiques générales	174
Les principaux partenaires commerciaux de l'UE	176
Les échanges de l'UE par type de produits	178
Le commerce extérieur entre les États membres	180
Le commerce international de services	182
10. Les transports	185
La répartition modale des transports	186
Le transport aérien et maritime de passagers	188
Le transport de marchandises	190
11. L'environnement et l'énergie	193
L'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air	194
Les émissions atmosphériques	196
Les déchets	198
Les ressources en eau	200
Le traitement des eaux usées	202
Les dépenses de protection de l'environnement et le management environnemental	204
La production d'énergie primaire	206
Les importations d'énergie	208
La consommation intérieure brute et l'intensité énergétique	210
L'électricité	212
Les énergies renouvelables	214
Les prix de l'énergie	216
12. Les sciences et les technologies	219
Les dépenses de recherche et développement	220
Les ressources humaines	222
L'innovation	224
Les brevets	226
13. Les régions d'Europe	229

Introduction

LE POCKETBOOK D'EUROSTAT

La publication « Chiffres clés de l'Europe – Édition 2010 » fournit aux utilisateurs de statistiques officielles une vue d'ensemble des innombrables informations disponibles sur le site internet d'Eurostat et dans ses bases de données en ligne. Elle fait partie d'un ensemble de publications récapitulatives à visée générale. « Chiffres clés de l'Europe » est une publication présentant un ensemble équilibré d'indicateurs, fondée sur de nombreuses informations transversales.

La structure de la publication

« Chiffres clés de l'Europe » comprend une introduction et 13 chapitres principaux. Les chapitres contiennent des données et/ou des informations de fond relatives à tout l'éventail de données d'Eurostat. Chaque section est constituée d'une double page qui traite d'un sujet particulier. Le texte met généralement l'accent sur les points méthodologiques les plus importants et s'attache souvent essentiellement à présenter les définitions des indicateurs.

Les utilisateurs découvriront de nombreuses informations supplémentaires sur le site internet d'Eurostat qui propose des publications thématiques plus détaillées et des données disponibles dans les bases de données en ligne.

L'extraction, la couverture et la présentation des données

Les données statistiques présentées dans le *pocketbook* ont été extraites au début du mois de septembre 2009 et sont représentatives des données disponibles à cette période. Les données de certains tableaux/graphiques ont dû être extraites à une date ultérieure – dans ce cas, la date d'extraction est mentionnée sous le tableau ou le graphique en question. Le texte accompagnant ces données a été rédigé en septembre et octobre 2009.

Cette publication présente généralement des informations pour l'UE-27 (les 27 États membres de l'UE), la zone euro (sur la base de 16 membres), ainsi que pour chaque État membre. L'ordre des États membres utilisé dans ce *pocketbook* reprend généralement l'ordre du protocole, c'est-à-dire l'ordre alphabétique des noms de pays,

dans leurs langues respectives. Dans la plupart des graphiques, les données sont classées selon la valeur d'un indicateur spécifique.

Les agrégats de l'UE-27 et de la zone euro sont uniquement fournis lorsque les informations relatives à l'ensemble des pays sont disponibles ou si une estimation remplace les informations manquantes. En cas de total partiel, une note de bas de page est systématiquement créée. Les séries chronologiques réalisées pour les agrégats géographiques reposent sur un ensemble cohérent de pays, pour la totalité de la période illustrée (sauf mention contraire). En d'autres termes, bien que l'Union européenne ait compté 25 États membres depuis début 2004 et 27 depuis début 2007, les séries chronologiques applicables à l'UE-27 font référence à une somme ou à une moyenne de l'ensemble des 27 pays pour la totalité de la période considérée, comme si les 27 États membres avaient tous fait précédemment partie de l'UE. Dans le même esprit, les données pour la zone euro sont présentées de manière cohérente pour l'ensemble des 16 membres, malgré l'adhésion postérieure de la Grèce, de la Slovaquie, de Chypre et de Malte, ainsi que de la Slovaquie à la zone euro. En conséquence, sauf mention contraire, les données pour la zone euro couvrent les 16 États membres qui utilisent l'euro comme monnaie commune au mois de novembre 2009 (la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovaquie, la Slovaquie et la Finlande).

Lorsqu'une année de référence n'est pas disponible pour un pays spécifique, les années de référence précédentes ont été indiquées, dans la mesure du possible, dans les tableaux et les graphiques (ces exceptions font également l'objet de notes de bas de page). En général, cet effort pour combler les données manquantes se concentre sur les deux années de référence précédentes.

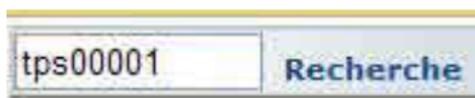
UN GUIDE D'ACCÈS PRATIQUE AUX STATISTIQUES EUROPÉENNES

Le moyen le plus simple pour accéder au large éventail d'informations statistiques d'Eurostat est de consulter son site internet (<http://ec.europa.eu/eurostat>). Eurostat met gratuitement à la disposition des utilisateurs ses bases de données et toutes ses publications au format PDF sur internet. Le site internet est mis à jour deux fois par jour et donne accès aux informations statistiques les plus récentes et complètes disponibles sur l'Union européenne, ses États membres, les pays candidats et les pays de l'AELE.

Les codes de données Eurostat – accès en ligne simplifié aux données les plus récentes

Les codes de données Eurostat, tels que `tps00001` et `nama_gdp_c`, permettent au lecteur d'accéder aisément aux données les plus récentes sur le site internet d'Eurostat. Dans ce *pocketbook*, ces codes ont été insérés dans la mention de la source sous la plupart des tableaux et graphiques.

Dans la version PDF de cette publication, l'utilisateur peut accéder directement aux données les plus récentes en cliquant sur les hyperliens qui forment les codes de données. Les lecteurs de l'édition papier peuvent aussi y accéder en tapant le lien normalisé http://ec.europa.eu/eurostat/product?code=<data_code>&mode=view dans la barre d'adresse d'un navigateur web et en remplaçant le champ `<data_code>` par le code de données concerné. Les données sont présentées soit dans l'interface TGM soit dans l'Explorateur de données.



Les codes de données peuvent aussi être introduits dans l'outil « Recherche » du site internet d'Eurostat, qui se trouve dans le coin supérieur droit de la page d'accueil, à l'adresse <http://ec.europa.eu/eurostat>. Les résultats d'une telle recherche présentent l'ensemble ou les ensembles de données correspondants et, éventuellement, des publications et des métadonnées en rapport avec le sujet. En cliquant sur ces hyperliens, les utilisateurs accèdent aux pages des produits, qui donnent des informations générales sur chaque ensemble de données/publication ou ensemble de métadonnées. Il est possible, par exemple, de passer directement des données à

la page des produits en cliquant sur les icônes TGM ou Explorateur de données figurant sous l'intitulé « Voir tableau ».

Veillez noter que les données du site internet d'Eurostat sont fréquemment mises à jour.

Veillez noter également que la description présentée ci-dessus correspond à la situation au mois d'avril 2010.

Statistics Explained

Statistics Explained est l'une des rubriques du site internet d'Eurostat. Il s'agit d'un système de type Wiki qui présente des thèmes statistiques de manière simple et accessible. Les articles constituent ensemble une encyclopédie de la statistique européenne, complétée par un glossaire statistique qui clarifie les termes utilisés. Il contient, en outre, de nombreux liens vers les données les plus récentes, des compléments d'informations et des métadonnées, ce qui fait de *Statistics Explained* un portail destiné aussi bien aux utilisateurs réguliers qu'aux visiteurs occasionnels.

Il est possible d'accéder à *Statistics Explained* à partir d'un lien situé à droite de la page d'accueil d'Eurostat ou directement à l'adresse suivante : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained.

En avril 2010, *Statistics Explained* contenait quelque 200 articles et plus de 800 entrées de glossaire. Son contenu et sa convivialité vont être régulièrement améliorés. Les utilisateurs peuvent y trouver des articles à l'aide d'une série de paramètres de navigation dans le menu de gauche. Dans la barre de menu située en haut à droite des pages de *Statistics Explained*, se trouvent des options qui permettent, entre autres, d'imprimer, de transférer, de citer ou de partager facilement des contenus.

SYMBOLES STATISTIQUES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Symboles statistiques

Les données statistiques s'accompagnent souvent d'informations supplémentaires sous forme de symboles (aussi appelés « flags ») qui indiquent des données manquantes ou d'autres types de métadonnées. Dans le présent *pocketbook*, le recours aux symboles statistiques a été réduit au strict minimum. Si nécessaire, les symboles suivants ont été utilisés :

- Italique* la valeur est une prévision, une donnée provisoire ou une estimation ; elle est donc susceptible de changer ;
- :
- non disponible, confidentielle ou pas fiable ;
- non applicable ou zéro par défaut ;
- 0 inférieur à la moitié du dernier chiffre indiqué ou supérieur au zéro réel.

Les ruptures de série sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant chaque tableau et graphique.

Les États membres de l'Union européenne ont été inclus systématiquement dans les tableaux et les graphiques, même lorsque les données n'étaient pas disponibles pour ceux-ci [des notes de bas de page appropriées indiquent que les données ne sont pas disponibles et le signe de ponctuation « deux points » (:) est utilisé, dans les tableaux, pour signaler les données non disponibles]. Dans le cas des pays tiers, les pays concernés ne figurent ni dans les tableaux ni dans les graphiques, lorsque les données ne sont pas disponibles pour un indicateur particulier.

Agrégats géographiques

- UE Union européenne
- UE-27 Union européenne à 27 États membres comprenant la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. Il convient de noter que, sauf indication contraire, l'agrégat UE renvoie, dans la présente publication, aux 27 pays, comme si ces 27 pays avaient tous fait partie de l'UE dans les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2007.
- UE-25 L'UE-27 sans la Bulgarie et la Roumanie (du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 2006).
- UE-15 La Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni (du 1^{er} janvier 1995 au 30 avril 2004).
- UE-12 L'UE-15 sans la Bulgarie et la Roumanie (du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 1994).
- Zone euro Il convient de noter que, sauf indication contraire, l'agrégat zone euro renvoie, dans la présente publication, aux 16 pays, comme si ces 16 pays avaient tous fait partie de la zone euro dans les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2009.
- ZE-16 La Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande.
- ZE-15 La ZE-16 sans la Slovaquie.
- ZE-13 La ZE-15 sans Chypre et Malte.
- ZE-12 La ZE-13 sans la Slovénie.

Codes pays

BE	Belgique
BG	Bulgarie
CZ	République tchèque
DK	Danemark
DE	Allemagne
EE	Estonie
IE	Irlande
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IT	Italie
CY	Chypre
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
HU	Hongrie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni
HR	Croatie
MK ⁽¹⁾	Ancienne République yougoslave de Macédoine
TR	Turquie
IS	Islande
LI	Liechtenstein
NO	Norvège
CH	Suisse
RS	Serbie
JP	Japon
US	États-Unis

(1) Code provisoire ISO qui ne préjuge en aucune manière de la nomenclature définitive pour ce pays, laquelle sera adoptée à la suite de la conclusion des négociations en cours à cet égard aux Nations unies

Autres abréviations et acronymes

AELE	Association européenne de libre-échange
APD	aide publique au développement
AVBS	années de vie en bonne santé
BCE	Banque centrale européenne
BDP	balance des paiements
CAD	Comité d'aide au développement
caf	coût, assurance et fret
CC	classification des types de construction
CEE	Communauté économique européenne
COICOP	classification des fonctions de consommation des ménages (<i>classification of individual consumption by purpose</i>)
CPA	classification statistique des produits associée aux activités
DCO	demande chimique en oxygène
DBO	demande biochimique en oxygène
DSL	ligne numérique d'abonné (<i>digital subscriber line</i>)
CITE	classification internationale type de l'éducation
CTCI	classification type pour le commerce international
CUELE	Comité de l'Union européenne pour le label écologique
DIRD	dépenses intérieures brutes de recherche et de développement
EBM	enquête sur le budget des ménages
ECI	enquête communautaire sur l'innovation
EER	Espace européen de la recherche
EFT	enquête sur les forces de travail
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
fàb	franco à bord
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
FSS	enquête sur la structure des exploitations agricoles (<i>farm structure survey</i>)
HIS	enquêtes par entretien sur la santé (<i>health interview surveys</i>)
ICD	classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes
IDE	investissement direct étranger
IMC	indice de masse corporelle
IOR	indice d'octane recherche
IPCE	indice des prix à la consommation européen
IPCH	indice des prix à la consommation harmonisé
IPCUM	indice des prix à la consommation de l'union monétaire
ISBLSM	institutions sans but lucratif au service des ménages

NACE	nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
n.c.a.	non classé ailleurs
n.d.a.	non dénommé ailleurs
NUTS	nomenclature des unités territoriales statistiques (Eurostat) (NUTS 1, 2 et 3)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEB	Office européen des brevets
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
PAC	politique agricole commune
PCP	politique commune de la pêche
PCT	traité de coopération en matière de brevets (<i>patent co-operation treaty</i>)
PDA	assistant électronique personnel (<i>personal digital assistant</i>)
PIB	produit intérieur brut
PIEE	principaux indicateurs économiques européens
PME	petites et moyennes entreprises
R&D	recherche et développement
RHST	ressources humaines en sciences et technologies
RNB	revenu national brut
RNIS	réseau numérique à intégration de services
S&T	science et technologie
SCE	statistiques conjoncturelles sur les entreprises
SCS	système des comptes de la santé
SEE	stratégie européenne pour l'emploi
SET	plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (<i>strategic energy technology</i>)
SESPROS	système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
SMEA	système de management environnemental et d'audit
SMS	service de messages courts (<i>short message service</i>)
SSE	statistiques structurelles sur les entreprises
TIC	technologies de l'information et de la communication
TVE	taux de vacance d'emploi
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UNCAT	convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (<i>United Nations convention against torture and other forms of cruel or inhuman treatment</i>)

Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations educational, scientific and cultural organisation</i>)
UOE	Unesco/OCDE/Eurostat
USPTO	office des brevets des États-Unis (<i>United States patent and trademark office</i>)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

Unités de mesure

%	pour cent
CHF	franc suisse
cm ³	centimètre cube
EPT	équivalent plein temps
EUR	euro
GJ	gigajoule
GWh	gigawatt-heure
IMC	indice de masse corporelle
JPY	yen japonais
kg	kilogramme
kgép	kilogramme-équivalent pétrole
km	kilomètre
km ²	kilomètre carré
kW	kilowatt
kWh	kilowatt-heure
l	litre
m ³	mètre cube
mm	millimètre
MWh	mégawatt-heure
p/st	pièce/unité
PPA	parité de pouvoir d'achat
SAU	superficie agricole utilisée
SPA	standard de pouvoir d'achat
SPAC	standard de pouvoir d'achat relatif à la consommation
TB	tonnage brut
tep	tonne-équivalent pétrole
t-km	tonne-kilomètre
TM	travailleur moyen
TWh	térawatt-heure
USD	dollar des États-Unis

L'économie



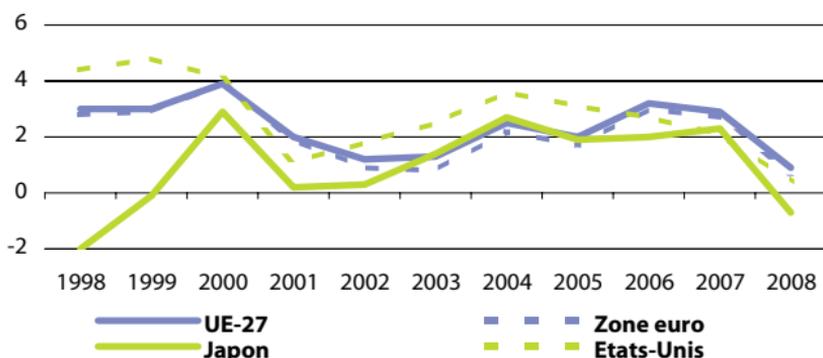
LE PIB

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure fondamentale de la comptabilité nationale, laquelle résume la situation économique d'un pays (ou d'une région). Le PIB peut être calculé en utilisant différentes optiques :

- l'optique de la production, dans laquelle il est égal à la somme de la valeur ajoutée brute des différents secteurs, majorée des taxes et déduction faite des subventions sur les produits ;
- l'optique des dépenses, dans laquelle il est égal à la somme des emplois finals de biens et services (consommation finale et formation brute de capital), plus les exportations, moins les importations de biens et services ;
- l'optique des revenus, dans laquelle il est égal à la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets sur la production et les importations, de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte.

L'analyse du PIB par habitant élimine l'influence de la taille absolue de la population, ce qui facilite les comparaisons entre différents pays. Les données du PIB en devise nationale peuvent être converties en standards de pouvoir d'achat (SPA) en utilisant des parités de pouvoir d'achat reflétant le pouvoir d'achat de chaque monnaie, au lieu d'utiliser les taux de change du marché. Cette façon de procéder permet d'éliminer les différences de niveaux de prix entre pays. L'indice de volume du PIB par habitant en SPA est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (fixée à 100). Si l'indice d'un pays est supérieur/inférieur à 100, le niveau du PIB par habitant pour ce pays est supérieur/inférieur à la moyenne de l'UE-27. Cet indice est destiné à effectuer des comparaisons entre pays, plutôt que dans le temps.

Graphique 1.1 : Taux de croissance du PIB réel
(variation en % par rapport à l'année précédente)



Source : Eurostat (tsieb020)

Tableau 1.1 : PIB

	PIB aux prix courants (en milliards d'euros)			PIB par habitant (en SPA, UE-27=100)		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
UE-27	8 162,3	10 108,2	12 512,1	100,0	100,0	100,0
Zone euro	6 160,2	7 544,4	9 276,2	113,1	110,5	108,3
BE	228,0	274,7	344,2	122,8	122,9	114,6
BG	11,4	17,8	34,1	26,9	32,5	40,1
CZ	55,4	80,9	148,6	70,5	73,4	80,4
DK	155,2	188,5	232,5	131,9	124,1	118,3
DE	1 952,1	2 163,8	2 495,8	122,4	116,5	116,0
EE	5,0	8,7	15,9	42,3	54,4	67,2
IE	78,7	139,4	185,7	121,2	140,5	139,4
EL	122,0	171,4	242,9	83,3	92,1	95,3
ES	536,9	782,9	1 095,2	95,3	101,0	103,9
FR	1 315,3	1 594,8	1 950,1	115,0	111,8	107,3
IT	1 087,2	1 335,4	1 572,2	119,7	110,7	100,4
CY	8,5	11,8	16,9	86,7	88,9	94,6
LV	6,0	10,0	23,1	35,6	43,3	55,6
LT	10,0	16,5	32,3	40,1	49,1	61,2
LU	17,3	25,8	36,7	217,4	247,7	252,8
HU	41,9	74,6	105,8	52,7	63,2	62,9
MT	3,4	4,4	5,8	80,5	78,4	76,3
NL	359,9	476,9	595,9	128,6	129,3	134,9
AT	189,6	223,3	281,9	131,6	126,8	123,1
PL	153,4	191,6	362,1	47,8	48,9	57,5
PT	105,9	138,6	166,2	76,6	76,7	75,3
RO	37,4	52,6	137,0	:	31,3	45,8
SI	19,3	25,7	37,1	78,6	83,4	89,8
SK	19,9	29,5	64,9	52,1	55,5	71,8
FI	116,3	145,8	184,7	114,3	112,8	115,0
SE	225,7	275,7	328,3	122,5	122,6	121,4
UK	1 299,6	1 647,1	1 816,1	117,6	121,8	116,9
HR	22,5	30,0	47,4	51,7	54,3	63,0
MK	3,2	4,1	6,5	26,6	25,6	32,5
TR	239,0	268,3	498,4	42,6	33,9	45,5
IS	7,4	9,7	10,2	140,4	125,5	118,7
NO	134,7	199,1	309,9	138,4	156,2	190,0
CH	243,7	287,8	341,3	149,3	136,9	141,4
JP	3 448,5	3 743,6	3 329,4	121,0	112,1	110,8
US	7 843,7	9 849,8	9 818,7	160,7	156,3	154,3

Source : Eurostat (tec00001)

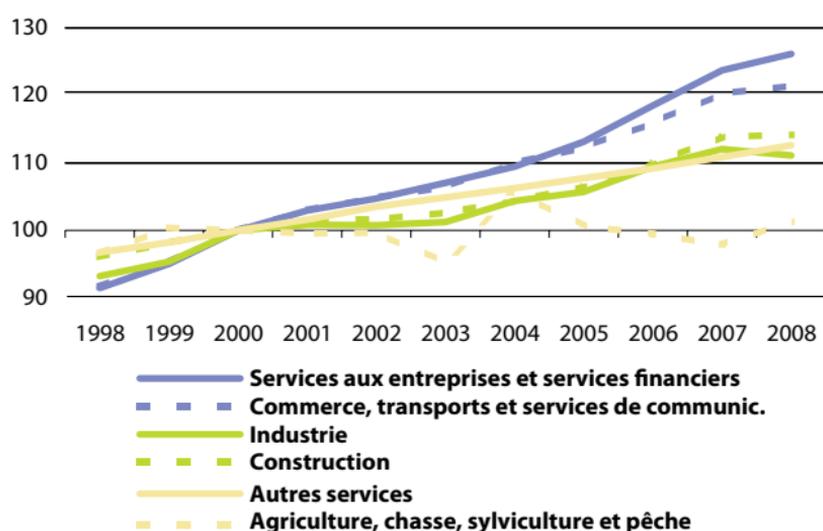
LA PRODUCTION ÉCONOMIQUE

La production de l'économie est mesurée au moyen de la valeur ajoutée brute. La valeur ajoutée brute est définie comme la valeur de tous les biens et services nouvellement produits, moins la valeur de tous les biens et services consommés pour leur création. La dépréciation des actifs fixes n'est pas prise en compte. Pour calculer la valeur ajoutée, on évalue la production aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition. Les impôts sur les produits, moins les subventions, doivent être additionnés à la valeur ajoutée pour obtenir le PIB aux prix du marché.

La production économique peut être analysée par activité. Six catégories de la nomenclature NACE Rév. 1.1 sont identifiées au niveau d'analyse le plus agrégé : l'agriculture, la chasse et la pêche ; l'industrie ; la construction ; le commerce ; les transports et les services de communication ; les services aux entreprises et les services financiers ; les « autres services ».

L'analyse de la production dans le temps peut être facilitée par le recours à une mesure du volume de la production – en procédant au déflatage de la valeur de la production afin d'éliminer l'incidence des variations de prix. Le déflatage de chaque activité s'effectue individuellement afin de refléter les changements relatifs aux prix des produits qui lui sont associés.

Graphique 1.2 : Valeur ajoutée brute, UE-27
(2000=100)



Source : Eurostat ([nama_nace06_k](#))

Tableau 1.2 : Valeur ajoutée brute aux prix de base, 2008
(en % de la valeur ajoutée brute totale)

	Agriculture, chasse, sylviculture & pêche	Industrie	Construction	Commerce, transp. et services de communic.	Serv. aux entr. & serv. financ.	Autres services
UE-27	1,8	20,1	6,5	21,0	28,1	22,5
Zone euro	1,8	20,0	6,5	20,8	28,4	22,6
BE	0,8	17,9	5,3	23,0	29,4	23,6
BG	7,3	21,9	8,6	23,5	23,5	15,1
CZ	2,3	31,3	6,3	25,4	17,8	16,9
DK	1,1	20,5	5,8	21,4	24,4	26,8
DE	0,9	25,6	4,2	17,7	29,4	22,1
EE	2,6	20,6	8,4	25,6	24,2	18,6
IE	2,0	25,3	8,5	17,5	27,1	19,5
EL	3,3	13,6	6,1	33,2	19,9	23,9
ES	2,8	17,3	11,6	24,5	22,6	21,3
FR	2,0	13,8	6,7	18,7	33,6	25,3
IT	2,0	20,8	6,2	22,1	27,9	21,0
CY	2,1	10,2	9,4	26,7	27,5	24,1
LV	3,1	13,8	8,9	29,8	23,9	20,5
LT	4,5	22,2	10,0	30,8	15,6	17,0
LU	0,4	9,7	6,2	21,4	45,5	16,7
HU	4,3	24,9	4,6	22,2	21,9	22,2
MT	2,3	17,7	3,6	26,4	21,6	28,6
NL	1,8	19,7	5,8	21,0	28,3	23,5
AT	1,7	23,2	7,5	23,3	23,8	20,5
PL	4,5	23,1	8,0	27,3	19,4	17,8
PT	2,4	17,6	6,4	24,3	22,7	26,6
RO	7,2	25,6	11,8	26,1	14,2	15,2
SI	2,3	25,1	8,9	22,6	22,4	18,9
SK	3,4	28,1	8,7	26,2	17,7	15,9
FI	3,0	24,9	6,7	21,6	21,6	22,2
SE	1,6	22,8	5,1	19,4	24,3	26,8
UK	0,8	17,6	6,1	20,4	32,2	22,8
HR	6,4	20,2	8,3	25,2	22,9	16,9
MK	11,0	25,7	7,0	27,4	11,3	17,8
TR	8,6	21,7	5,2	31,9	21,1	11,4
IS (*)	5,6	14,3	12,2	19,4	27,2	20,9
NO	1,2	41,3	4,8	15,7	17,3	19,6
CH	1,2	22,6	5,3	22,2	23,3	25,1

(*) 2007.

Source : Eurostat (tec00003, tec00004, tec00005, tec00006, tec00007 et tec00008)

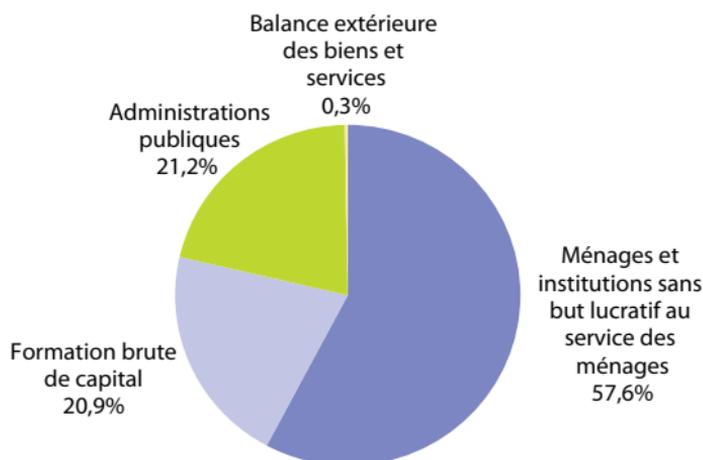
LES DÉPENSES DU PIB ET LES INVESTISSEMENTS

Les principaux agrégats des comptes nationaux sont établis à partir d'unités institutionnelles, à savoir les sociétés non financières ou les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Dans le système des comptes nationaux, seuls les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les administrations publiques ont une consommation finale. Les entreprises ont, quant à elle, une consommation intermédiaire. Les dépenses de consommation finale privée comprennent les dépenses de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire leurs dépenses en biens et en services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels, tandis que les dépenses de consommation des administrations publiques couvrent les biens et services qu'elles produisent ou qu'elles acquièrent en vue de les fournir aux ménages au titre de transferts sociaux en nature.

La formation brute de capital est la somme de la formation brute de capital fixe et de la variation des stocks de produits. La formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes corporels et incorporels réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont des produits issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an. Les investissements peuvent émaner des institutions publiques ou privées.

Graphique 1.3 : Composantes des dépenses du PIB, UE-27, 2008 (en % du PIB)



Source : Eurostat (tec00009, tec00010, tec00011 et tec00110)

Tableau 1.3 : Investissements
(en % du PIB)

	Investissements totaux		Investissements du secteur public		Investissements des entreprises (formation brute de capital fixe par le secteur privé)	
	1998	2008	1998	2008	1998	2008
UE-27	20,0	21,1	2,3	2,7	17,8	18,4
Zone euro	20,4	21,6	2,4	2,5	18,0	19,1
BE	20,2	22,7	1,7	1,6	18,5	21,1
BG	13,0	33,4	3,2	5,6	9,8	27,8
CZ	28,2	24,0	4,2	4,8	24,0	19,1
DK	20,4	21,0	1,7	1,8	18,8	19,2
DE	21,1	19,0	1,8	1,5	19,3	17,5
EE	30,4	29,3	4,9	5,6	25,5	23,8
IE	21,4	21,1	2,7	5,4	18,8	15,7
EL	:	19,3	3,2	2,9	:	16,4
ES	23,0	29,4	3,3	3,8	19,8	25,6
FR	17,9	21,9	2,8	3,2	15,1	18,7
IT	19,3	20,9	2,3	2,2	17,0	18,7
CY	18,7	23,3	2,9	3,0	15,8	20,3
LV	24,7	30,2	1,4	4,9	23,3	25,3
LT	24,0	24,8	2,5	4,9	21,4	19,9
LU	21,8	20,1	4,5	3,9	17,3	16,2
HU	23,6	20,1	3,4	2,8	20,2	17,3
MT	22,9	15,8	4,6	2,7	18,4	13,2
NL	22,2	20,4	3,0	3,3	19,3	17,2
AT	24,0	21,8	1,8	1,0	22,2	20,8
PL	24,1	22,0	3,9	4,6	20,2	17,3
PT	26,5	21,7	4,0	2,1	22,5	19,6
RO	18,2	33,3	1,8	5,4	16,4	27,9
SI	24,9	28,9	2,9	4,2	21,2	24,8
SK	35,7	25,9	4,0	1,8	32,7	24,2
FI	19,0	20,6	2,9	2,5	16,2	18,1
SE	16,3	19,5	3,1	3,3	13,2	16,2
UK	17,7	16,9	1,3	2,3	16,5	14,6
HR	20,0	27,6	:	:	:	:
MK	17,4	23,7	:	:	:	:
TR	22,9	20,3	:	:	:	:
IS	24,0	24,4	4,4	4,5	19,6	19,9
NO	25,0	20,8	3,6	3,1	21,3	17,7
CH (¹)	22,2	21,3	2,7	1,9	19,4	19,6

(¹) 2007 au lieu de 2008 pour les investissements du secteur public et des entreprises.

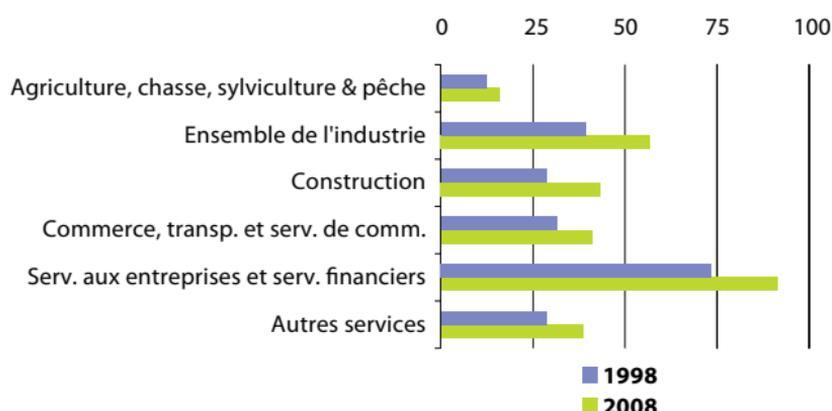
Source : Eurostat ([nama_gdp_c](#), [tsdec210](#), [tec00022](#) et [tsier140](#))

LA PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Il existe différents indicateurs de la productivité de la main-d'œuvre, sur la base, par exemple, de la valeur ajoutée ou du PIB par rapport au nombre soit de personnes occupées, soit d'heures travaillées. Les indicateurs de productivité confirment quels sont les domaines à plus forte intensité de main-d'œuvre dans l'économie européenne et permettent de distinguer l'augmentation de la productivité apparente de certaines activités économiques.

Les mesures de productivité exprimées en SPA, qui éliminent les différences relatives aux niveaux de prix entre pays, sont particulièrement utiles pour effectuer la comparaison entre différents pays. Le PIB en SPA par personne occupée est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Néanmoins, il doit être tenu compte du fait que cette mesure dépend de la structure de l'emploi total et qu'elle peut, par exemple, baisser en raison du glissement d'un emploi à temps plein vers un emploi à temps partiel. Le PIB en SPA par heure travaillée donne une image plus claire de la productivité, compte tenu du fait que l'incidence de l'emploi à temps partiel varie considérablement entre pays et activités. Les données sont présentées sous la forme d'un indice par rapport à la moyenne européenne : si l'indice dépasse 100, la productivité de la main-d'œuvre est supérieure à la moyenne de l'UE.

Graphique 1.4 : Productivité de la main-d'œuvre, UE-27
(en milliers d'euros par personne occupée)



Source : Eurostat (nama_nace06_c et nama_nace06_e)

Tableau 1.4 : Productivité de la main-d'œuvre
(basée sur des séries exprimées en SPA)

	Par pers. occupée (UE-27=100)		Par heure travaillée (UE-15=100)	
	1998	2008	1998	2008
UE-27	100,0	100,0	:	88,8
Zone euro	114,8	109,1	:	100,7
BE (¹)	134,3	124,6	:	:
BG	27,2	36,4	24,5	31,2
CZ	60,1	72,3	44,1	54,8
DK	109,1	101,0	106,1	96,4
DE	112,4	107,4	111,1	111,9
EE	41,2	63,7	:	47,8
IE	125,1	134,1	95,2	111,2
EL	90,8	102,2	:	:
ES	107,7	104,8	92,4	94,3
FR (¹)	126,3	120,9	114,5	116,9
IT	130,0	108,1	102,7	88,9
CY	82,2	86,1	64,4	66,9
LV	36,8	51,1	:	:
LT	40,6	61,4	33,8	47,1
LU	165,4	160,8	:	165,5
HU	62,5	74,4	45,2	54,7
MT	:	87,6	:	:
NL	110,8	115,3	114,3	121,0
AT	120,5	113,3	104,1	101,7
PL (²)	50,6	62,8	:	43,6
PT	67,8	70,6	:	:
RO	:	47,6	:	:
SI	75,1	84,0	:	:
SK	56,3	78,8	46,2	62,9
FI	114,1	109,5	96,2	96,5
SE	111,9	111,5	100,4	103,0
UK	109,0	110,6	:	:
HR	63,5	76,5	:	:
MK	45,9	57,9	:	:
TR	53,1	63,9	:	:
IS	110,4	99,2	:	:
NO	113,9	157,2	114,7	156,9
CH	112,3	112,2	100,0	97,1
JP	97,5	99,9	:	:
US	140,8	144,6	112,0	:

(¹) 2004, rupture des séries

(²) 2005, rupture des séries pour la productivité par personne occupée ; 2007, rupture des séries pour la productivité par heure travaillée.

Source : Eurostat (tsieb030 et tsieb040), OCDE

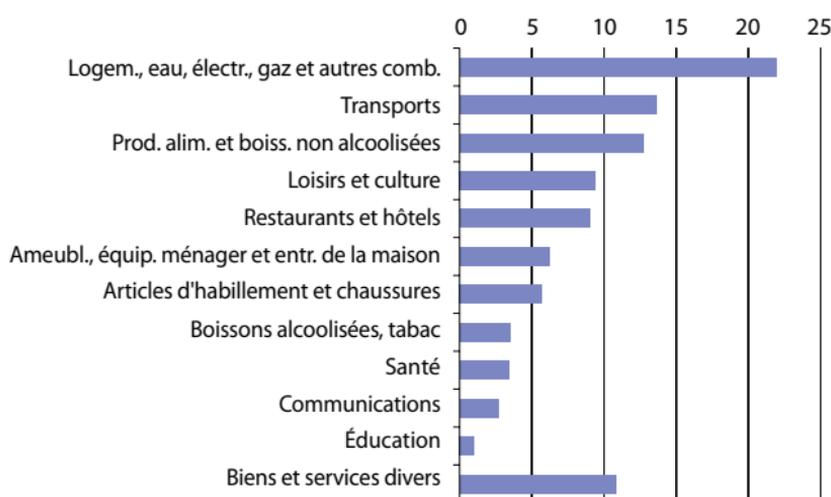
LES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

Les statistiques sur les dépenses de consommation finale des ménages couvrent les dépenses encourues pour des biens ou services utilisés pour satisfaire les besoins individuels, par l'achat, la consommation de la production propre (produits du jardin, par exemple) ou le loyer imputé des logements occupés par le propriétaire. Les données sur les dépenses de consommation peuvent être ventilées selon la classification des fonctions de la consommation individuelle des ménages (COICOP), qui définit 12 rubriques différentes à son niveau le plus agrégé. Logement, coûts de l'énergie, transports, nourriture et boissons non alcoolisées représentent une part importante de l'ensemble des dépenses encourues par la plupart des ménages européens.

Des informations annuelles concernant les dépenses des ménages sont disponibles dans les comptes nationaux établis suivant une approche macroéconomique. L'enquête sur le budget des ménages (EBM) constitue une autre source pour l'analyse des dépenses des ménages : ces informations sont obtenues en demandant aux ménages de tenir un journal de leurs achats et sont beaucoup plus détaillées au niveau de la couverture des biens et services et des types de ventilation socioéconomique fournis. L'EBM est réalisée et publiée tous les cinq ans seulement – 2005 est l'année de référence la plus récente actuellement disponible.

Graphique 1.5 : Dépenses de consommation des ménages, UE-27, 2006 (*)

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)



(*) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source : Eurostat (nama_co2_c)

Tableau 1.5 : Dépenses de consommation des ménages
(concept domestique)

	En proportion du PIB (en %)			Par habitant (en SPA, UE-27=100)		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
BE (¹)	51,9	51,5	50,2	10 800	13 100	14 700
BG (¹)	70,8	73,2	73,5	3 200	4 900	6 300
CZ (²)	54,7	53,0	49,5	6 500	8 100	9 900
DK	49,9	46,9	48,2	11 200	12 100	14 300
DE (²)	55,0	56,1	53,7	11 400	13 600	15 400
EE (²)	63,7	58,1	54,6	4 600	6 600	9 400
IE (²)	48,4	43,9	43,6	10 000	12 800	16 300
EL (²)	:	74,3	74,1	:	14 200	17 500
ES (²)	62,8	60,4	59,4	10 200	12 600	15 600
FR	55,1	55,8	56,1	10 800	12 900	15 100
IT (²)	60,2	59,8	59,3	12 200	13 700	15 000
CY (²)	81,0	77,6	76,6	11 900	14 300	17 300
LV (²)	62,1	61,1	60,6	3 800	5 500	8 700
LT (²)	63,0	65,3	64,0	4 300	6 600	9 500
LU (²)	49,3	44,3	37,4	18 200	22 800	24 900
HU	54,7	56,0	53,5	4 900	7 300	8 500
MT	79,4	74,9	70,6	10 900	12 200	13 400
NL	49,3	48,7	44,8	10 800	13 000	15 200
AT (²)	56,2	55,9	54,1	12 500	14 700	16 700
PL (²)	62,5	65,1	60,4	5 100	6 600	8 100
PT (¹)	64,3	64,1	65,9	8 400	10 200	11 900
RO (¹)	74,8	65,4	67,7	:	4 200	6 100
SI	59,2	57,4	55,8	7 900	9 900	12 700
SK (²)	54,3	56,0	55,0	4 800	6 400	9 200
FI	48,2	49,6	49,6	9 400	11 600	14 300
SE (²)	47,8	47,4	45,5	9 900	12 000	13 900
UK	61,9	61,6	60,6	12 400	15 600	17 800
MK (²)	72,9	77,4	78,7	3 300	4 100	6 100
TR	70,8	76,0	73,0	5 100	5 300	8 300
IS	53,7	53,1	49,2	12 800	13 800	14 700
NO	47,5	44,5	37,3	11 100	14 400	17 800
CH (²)	59,0	59,2	55,7	15 000	16 800	19 200

(¹) 2006 au lieu de 2008.

(²) 2007 au lieu de 2008.

Source : Eurostat (tec00009 et nama_co2_c)

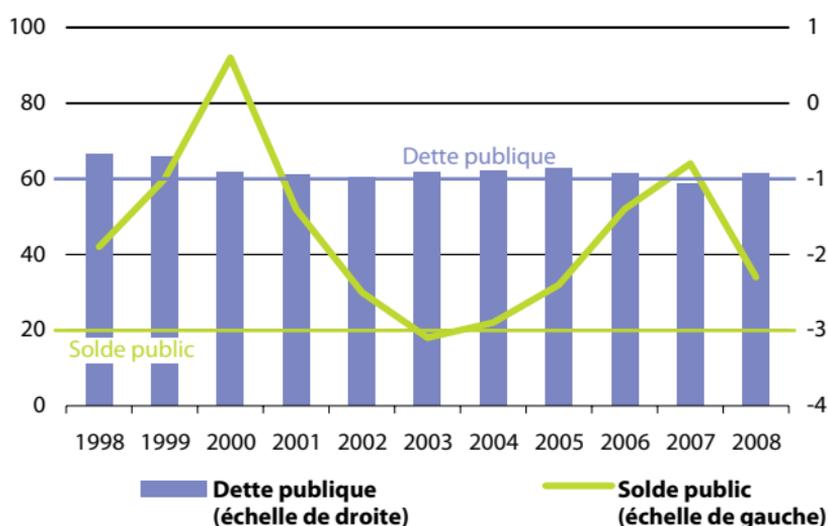
LE SOLDE PUBLIC ET LA DETTE PUBLIQUE

D'après les règles de discipline budgétaire établies dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance (Amsterdam, 1997), les États membres doivent éviter de se trouver en situation de « déficit public excessif ». Les États membres de l'UE sont tenus de notifier leur déficit et leur dette publics à la Commission européenne avant le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année, dans le cadre de la « procédure concernant les déficits excessifs ».

Le solde public se définit comme la capacité nette/le besoin net de financement notifié(e) dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. Il est exprimé par rapport au PIB. Selon les critères de convergence, le déficit public (le besoin net de financement) prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB.

La dette brute consolidée des administrations publiques est également exprimée en pourcentage du PIB. Elle désigne le volume consolidé de la dette brute en valeur nominale à la fin de l'année. Les critères de convergence imposent que la dette brute consolidée des administrations publiques reste généralement inférieure à 60 % du PIB (à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante).

Graphique 1.6 : Solde public et dette publique, UE-27 ⁽¹⁾
(en % du PIB)



⁽¹⁾ Solde public : besoin/capacité de financement net(te) du secteur consolidé des administrations publiques ; dette publique : dette brute consolidée des administrations publiques. Données extraites le 22 octobre 2009.

Source : Eurostat (tsieb090 et tsieb080)

Tableau 1.6 : Solde public et dette publique ⁽¹⁾
(en % du PIB)

	Solde public			Dette publique		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
UE-27	-1,9	-3,1	-2,3	66,5	61,8	61,5
Zone euro	-2,3	-3,1	-2,0	73,1	69,1	69,3
BE	-0,9	-0,1	-1,2	117,1	98,7	89,8
BG	:	-0,3	1,8	79,6	45,9	14,1
CZ	-5,0	-6,6	-2,1	15,0	30,1	30,0
DK	0,1	0,1	3,4	60,8	45,8	33,5
DE	-2,2	-4,0	0,0	60,3	63,8	65,9
EE	-0,7	1,7	-2,7	5,5	5,6	4,6
IE	2,4	0,4	-7,2	53,6	31,1	44,1
EL	:	-5,7	-7,7	105,8	98,0	99,2
ES	-3,2	-0,2	-4,1	64,1	48,7	39,7
FR	-2,6	-4,1	-3,4	59,4	62,9	67,4
IT	-2,8	-3,5	-2,7	114,9	104,4	105,8
CY	-4,1	-6,5	0,9	58,6	68,9	48,4
LV	0,0	-1,6	-4,1	9,6	14,6	19,5
LT	-3,1	-1,3	-3,2	16,6	21,1	15,6
LU	3,4	0,5	2,5	7,1	6,1	13,5
HU	-8,2	-7,2	-3,8	62,0	58,1	72,9
MT	-9,9	-9,9	-4,7	53,4	69,3	63,8
NL	-0,9	-3,1	0,7	65,7	52,0	58,2
AT	-2,4	-1,4	-0,4	64,8	65,5	62,6
PL	-4,3	-6,3	-3,6	38,9	47,1	47,2
PT	-3,4	-2,9	-2,7	52,1	56,9	66,3
RO	-3,2	-1,5	-5,5	16,6	21,5	13,6
SI	-2,4	-2,7	-1,8	:	27,5	22,5
SK	-5,3	-2,8	-2,3	34,5	42,4	27,7
FI	1,6	2,6	4,5	48,2	44,4	34,1
SE	1,1	-0,9	2,5	69,1	52,3	38,0
UK	-0,1	-3,3	-5,0	46,7	38,7	52,0
HR	:	-4,5	-1,4	:	40,9	33,5
TR	:	-11,3	-2,2	:	85,1	39,5
IS	0,5	-1,6	-14,3	49,3	41,4	70,6
NO	:	7,3	18,8	:	44,3	50,0

(¹) Solde public: besoin/capacité de financement net(te) du secteur consolidé des administrations publiques; dette publique: dette brute consolidée des administrations publiques. Données extraites le 22 octobre 2009.

Source: Eurostat (tsieb080 et tsieb090)

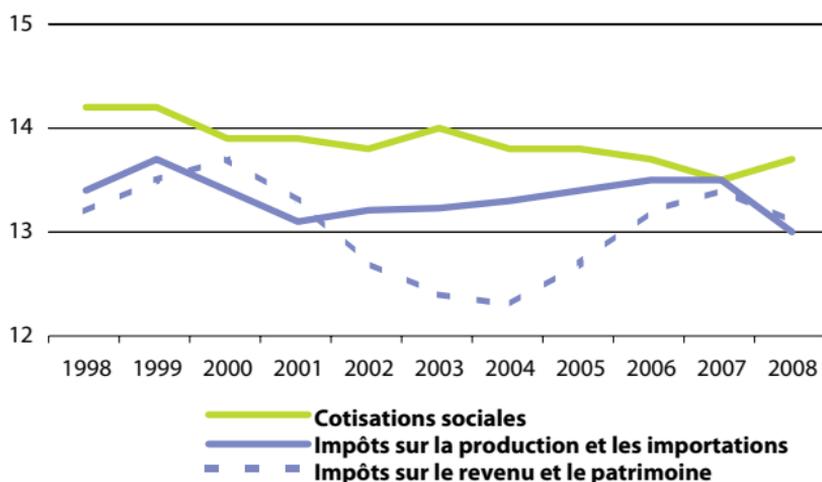
LES IMPÔTS ET LES COTISATIONS SOCIALES

Les impôts et les cotisations sociales correspondent aux revenus (en espèces ou en nature) perçus par l'administration centrale, les administrations d'États ou les administrations locales et les administrations de sécurité sociale. Ces prélèvements (auxquels on se réfère sous le terme « recettes fiscales ») sont généralement classés en trois grandes catégories :

- les impôts sur le revenu et le patrimoine, qui intègrent tous les paiements obligatoires perçus périodiquement par les administrations publiques sur le revenu et le patrimoine des entreprises et des ménages ;
- les impôts sur la production et les importations, qui comprennent les paiements obligatoires perçus par les administrations publiques sur la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre, la propriété foncière ou l'exploitation foncière, les bâtiments ou autres biens utilisés dans la production ;
- les cotisations sociales, qui englobent toutes les contributions sociales des employeurs et des salariés ainsi que les cotisations sociales imputées représentant la contrepartie des prestations sociales versées directement par les employeurs.

La structure des recettes fiscales au sein de l'UE-27 révèle que les recettes des trois grandes catégories fiscales étaient globalement équivalentes en 2008. Néanmoins, des variations considérables sont à signaler dans la structure des recettes fiscales entre les États membres.

Graphique 1.7 : Impôts et cotisations sociales, UE-27
(en % du PIB)



Source : Eurostat (tec00019, tec00020 et tec00018)

Tableau 1.7 : Impôts et cotisations sociales, 2008
(en % du PIB)

	Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁽¹⁾	Impôts sur la production et les importations ⁽²⁾	Cotisations sociales
UE-27	13,1	13,0	13,7
Zone euro	12,2	12,9	15,3
BE	16,6	12,6	16,1
BG	6,5	18,1	8,1
CZ	8,6	11,0	16,2
DK	29,8	17,2	1,8
DE	11,3	12,5	16,4
EE	7,9	12,1	11,9
IE	11,3	12,2	6,9
EL	7,7	12,1	14,7
ES	10,8	9,9	13,1
FR	11,4	14,8	17,9
IT	15,4	13,7	13,7
CY	12,9	18,4	7,7
LV	9,7	10,8	8,6
LT	9,4	11,5	9,4
LU	13,4	11,8	10,9
HU	10,6	15,6	13,9
MT	13,1	14,6	7,6
NL	11,6	12,1	15,2
AT	14,0	14,2	15,9
PL	8,6	14,2	11,4
PT	9,9	14,6	12,9
RO	6,9	12,0	10,3
SI	9,0	14,0	14,3
SK	6,4	10,4	12,1
FI	17,5	12,9	12,2
SE	17,4	18,2	11,9
UK	16,7	12,0	8,4
IS	18,3	15,6	2,8
NO	22,0	11,1	8,9
CH ⁽³⁾	15,0	6,9	6,8

(1) Suède, données provisoires.

(2) Danemark, y compris impôts sur la production et les importations perçus pour le compte des institutions de l'UE.

(3) 2007.

Source : Eurostat (tec00019, tec00020 et tec00018)

LES TAUX DE CHANGE ET LES TAUX D'INTÉRÊT

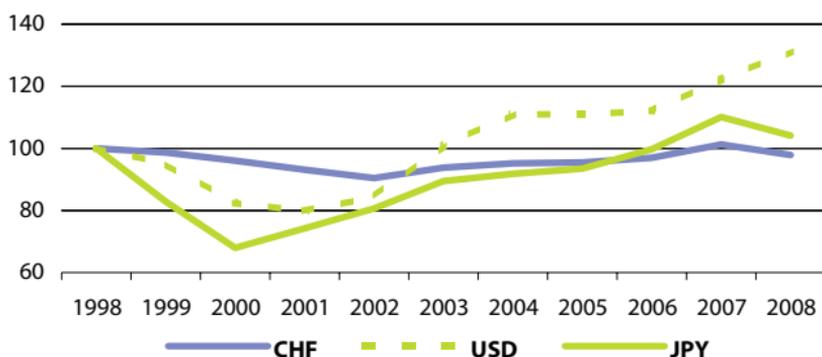
Les taux de change désignent le prix ou la valeur de la devise d'un pays par rapport à une autre devise. Les taux de change bilatéraux sont disponibles par rapport à l'euro. Les taux de change journaliers sont disponibles depuis 1974 pour un grand nombre de monnaies.

Un taux d'intérêt se définit comme le coût ou prix d'un emprunt, ou le gain tiré d'un prêt. Il est habituellement exprimé en pourcentage annuel du montant emprunté. Les taux d'intérêt se distinguent soit par la période du prêt/de l'emprunt, soit par les parties impliquées dans la transaction (entreprises, consommateurs, administrations publiques ou opérations interbancaires).

Les taux d'intérêt à long terme figurent parmi les critères de convergence (ou critères de Maastricht) de l'Union économique et monétaire européenne. Le respect de ce critère impose à un État membre de maintenir un taux d'intérêt nominal moyen à long terme ne dépassant pas de plus de 2 points de pourcentage celui des trois États membres les plus performants, au maximum. Les taux d'intérêt se basent sur les rendements des obligations d'État (ou de titres comparables) d'une durée résiduelle d'environ 10 ans.

Eurostat publie plusieurs taux d'intérêt à court terme, avec des échéances différentes (au jour le jour, 1 à 12 mois) : les taux interbancaires à trois mois sont présentés dans cette publication.

Graphique 1.8 : Taux de change par rapport à l'euro (1)
(1998=100)



(1) CHF, franc suisse ; JPY, yen japonais ; USD, dollar des États-Unis ; une réduction de la valeur de l'indice indique une appréciation de la monnaie étrangère et une dépréciation de la valeur de l'euro.

Source : Eurostat (tec00033), BCE

Tableau 1.8 : Taux d'intérêt
(en %)

	Rendement des obligations - critère de convergence de l'UEM (critère de Maastricht) ⁽¹⁾			Taux d'intérêt à court terme : taux interbancaires à trois mois		
	1999	2004	2008	1999	2004	2008
UE-27	:	:	4,6	:	2,9	5,0
Zone euro	4,7	4,1	4,3	3,0	2,1	4,6
BE	4,8	4,2	4,4	-	-	-
BG	:	5,4	5,4	5,9	3,7	7,1
CZ	:	4,8	4,6	6,9	2,4	4,0
DK	4,9	4,3	4,3	3,4	2,2	5,3
DE	4,5	4,0	4,0	-	-	-
EE ⁽²⁾	11,4	4,4	8,2	7,8	2,5	6,7
IE	4,7	4,1	4,5	-	-	-
EL	6,3	4,3	4,8	10,1	-	-
ES	4,7	4,1	4,4	-	-	-
FR	4,6	4,1	4,2	-	-	-
IT	4,7	4,3	4,7	-	-	-
CY	:	5,8	4,6	6,3	4,7	-
LV	:	4,9	6,4	8,4	4,2	8,0
LT	:	4,5	5,6	13,9	2,7	6,0
LU	4,7	4,2	4,6	-	-	-
HU	:	8,2	8,2	15,1	11,5	8,8
MT	:	4,7	4,8	5,2	2,9	-
NL	4,7	4,1	4,2	-	-	-
AT	4,7	4,2	4,3	-	-	-
PL	:	6,9	6,1	14,7	6,2	6,4
PT	4,8	4,1	4,5	-	-	-
RO	:	:	7,7	79,6	19,1	12,3
SI	:	4,7	4,6	8,6	4,7	-
SK	:	5,0	4,7	15,7	4,7	4,2
FI	4,7	4,1	4,3	-	-	-
SE	5,0	4,4	3,9	3,3	2,3	4,7
UK	5,0	4,9	4,5	5,6	4,6	5,5
JP	-	-	-	0,2	0,1	0,9
US	-	-	-	5,4	1,6	2,9

(¹) L'indicateur pour l'Estonie représente les taux d'intérêt pour les nouveaux crédits aux sociétés non financières et aux ménages d'une durée de plus de 5 ans et libellés en EEK ; toutefois, la majeure partie des créances sous-jacentes est sujette à des taux d'intérêt variables. L'indicateur pour le Luxembourg repose sur un panier d'obligations à long terme d'une échéance résiduelle moyenne proche de 10 ans ; les obligations sont émises par un établissement de crédit privé.

(²) Rupture des séries pour la convergence de l'UEM, 2005.

Source : Eurostat ([tec00097](#) et [tec00035](#))

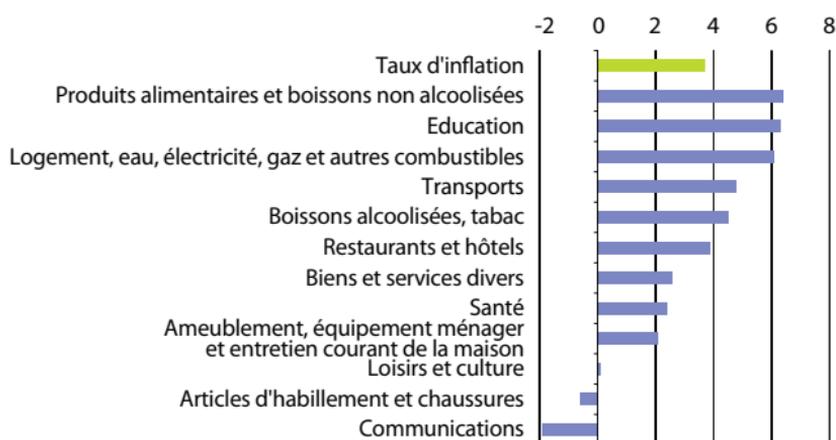
LES INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'évolution des prix à la consommation des biens et des services est généralement désignée par l'expression « taux d'inflation ». La stabilité des prix est l'objectif principal de la Banque centrale européenne (BCE) pour qui le taux d'inflation sert d'indicateur essentiel à la gestion de la politique monétaire de la zone euro. La BCE a défini la stabilité des prix comme une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à, mais proche de 2 % pour la zone euro à moyen terme.

L'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM) couvre les pays de la zone euro ; Eurostat publie également l'indice des prix à la consommation européen (IPCE) couvrant l'ensemble des États membres. Il convient d'observer que ces agrégats reflètent l'évolution dans le temps des pays les composant au moyen d'une formule d'indice-chaîne.

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont présentés avec une année de référence commune (actuellement 2005=100). Habituellement, les indices sont utilisés pour refléter l'évolution des pourcentages de hausse/baisse des prix pour la période concernée. Les IPCH couvrent pratiquement tous les biens et services susceptibles d'être acquis par les ménages sous forme de dépenses de consommation finale. Les biens et services sont classés d'après la nomenclature internationale des fonctions de consommation individuelle des ménages, appelée COICOP/IPCH. Au niveau le plus désagrégé, Eurostat publie une centaine de sous-indices.

Graphique 1.9 : Rubriques principales de l'IPCH, taux annuel moyen d'inflation, UE, 2008 (en %)



Source : Eurostat ([prc_hicp_aind](#))

Tableau 1.9 : IPCH tous postes, taux annuel moyen d'inflation (en %)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE (1)	2,0	2,0	2,2	2,2	2,3	3,7
Zone euro (2)	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1	3,3
BE	1,5	1,9	2,5	2,3	1,8	4,5
BG	2,3	6,1	6,0	7,4	7,6	12,0
CZ	-0,1	2,6	1,6	2,1	3,0	6,3
DK	2,0	0,9	1,7	1,9	1,7	3,6
DE	1,0	1,8	1,9	1,8	2,3	2,8
EE	1,4	3,0	4,1	4,4	6,7	10,6
IE	4,0	2,3	2,2	2,7	2,9	3,1
EL	3,4	3,0	3,5	3,3	3,0	4,2
ES	3,1	3,1	3,4	3,6	2,8	4,1
FR	2,2	2,3	1,9	1,9	1,6	3,2
IT	2,8	2,3	2,2	2,2	2,0	3,5
CY	4,0	1,9	2,0	2,2	2,2	4,4
LV	2,9	6,2	6,9	6,6	10,1	15,3
LT	-1,1	1,2	2,7	3,8	5,8	11,1
LU	2,5	3,2	3,8	3,0	2,7	4,1
HU	4,7	6,8	3,5	4,0	7,9	6,0
MT	1,9	2,7	2,5	2,6	0,7	4,7
NL	2,2	1,4	1,5	1,7	1,6	2,2
AT	1,3	2,0	2,1	1,7	2,2	3,2
PL	0,7	3,6	2,2	1,3	2,6	4,2
PT	3,3	2,5	2,1	3,0	2,4	2,7
RO	15,3	11,9	9,1	6,6	4,9	7,9
SI	5,7	3,7	2,5	2,5	3,8	5,5
SK	8,4	7,5	2,8	4,3	1,9	3,9
FI	1,3	0,1	0,8	1,3	1,6	3,9
SE	2,3	1,0	0,8	1,5	1,7	3,3
UK	1,4	1,3	2,1	2,3	2,3	3,6
TR	25,3	10,1	8,1	9,3	8,8	10,4
IS	1,4	2,3	1,4	4,6	3,6	12,8
NO	2,0	0,6	1,5	2,5	0,7	3,4
CH	:	:	:	1,0	0,8	2,3
JP (3)	-0,3	0,0	-0,3	0,3	0,0	1,4
US (3)	2,3	2,7	3,4	3,2	2,8	3,8

(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

(3) IPC national : pas strictement comparable à l'IPCH.

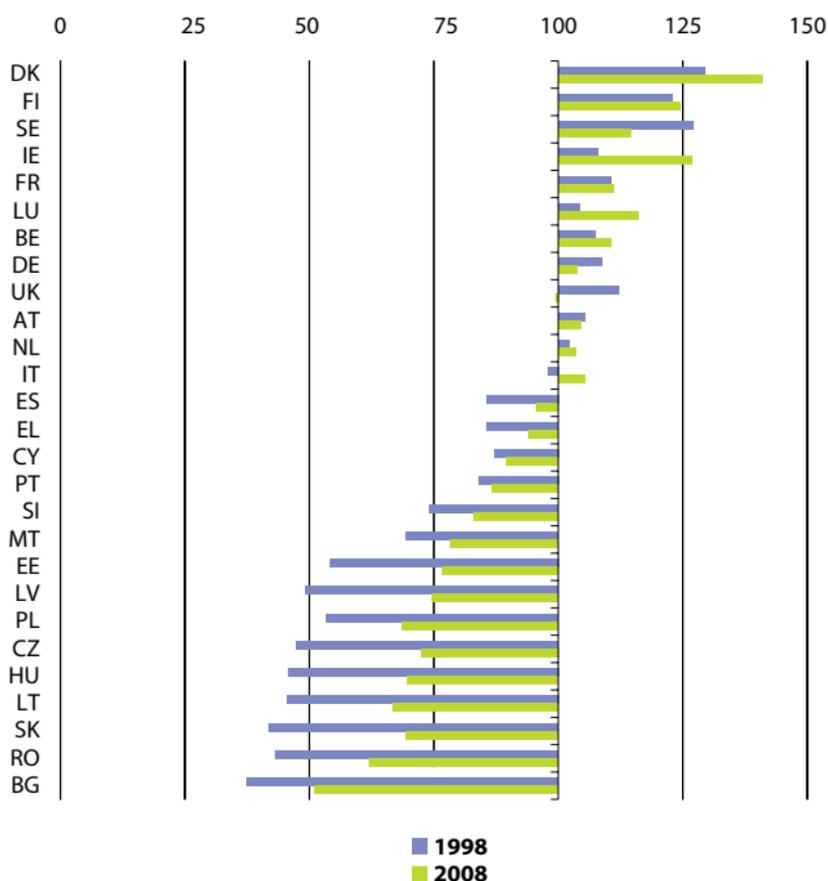
Source : Eurostat (tsieb060)

LA CONVERGENCE DES PRIX ET LES NIVEAUX DE PRIX

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) évaluent les différences de niveau de prix entre les pays. Les niveaux de prix relatifs sont les ratios PPA/taux de change ; ces indices fournissent une comparaison des niveaux de prix de chaque pays par rapport à la moyenne de l'UE. Si l'indice de niveau de prix est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'UE et vice versa.

Le coefficient de variation des niveaux de prix comparatifs sert d'indicateur de la convergence des prix entre les États membres de l'UE. Si ce coefficient de variation diminue ou augmente dans le temps pour l'UE, cela veut dire que les niveaux des prix nationaux dans les États membres convergent ou divergent.

Graphique 1.10 : Niveau des prix relatifs (dépenses de consommation finale des ménages y compris les impôts indirects, UE-27=100)



Source : Eurostat (tsier010)

Tableau 1.10 : Convergence des prix et niveaux de prix

Convergence des prix entre les EM de l'UE (en %, coefficient de variation des niveaux de prix relatifs de la consommation finale des ménages y compris les impôts indirects)						
	1998	2000	2002	2004	2006	2008
UE-27	35,4	33,3	32,0	31,7	28,5	23,8
Zone euro	20,8	19,7	20,6	18,5	17,8	15,6
Niveaux des prix relatifs (dépenses de consommation finale des ménages y compris les impôts indirects, UE-27=100)						
	1998	2000	2002	2004	2006	2008
BE	108	102	102	107	107	111
BG	38	39	41	42	45	51
CZ	47	48	57	55	61	72
DK	129	130	134	140	138	141
DE	109	107	107	105	103	104
EE	54	57	61	63	67	77
IE	108	115	125	126	124	127
EL	86	85	80	88	89	94
ES	86	85	85	91	92	96
FR	111	106	104	110	109	111
IT	98	98	103	105	104	105
CY	87	88	89	91	91	90
LV	49	59	57	56	61	75
LT	46	53	54	54	57	67
LU	104	101	102	103	112	116
HU	46	49	57	62	60	70
MT	69	73	75	73	75	78
NL	102	100	103	106	104	103
AT	105	102	103	103	102	105
PL	54	58	61	53	62	69
PT	84	83	86	87	85	87
RO	43	43	43	43	57	62
SI	74	73	74	76	77	83
SK	42	44	45	55	57	70
FI	123	121	124	124	123	125
SE	127	128	122	121	119	114
UK	112	120	117	109	110	99
HR	:	:	:	67	70	75
MK	:	:	:	44	43	47
TR	55	63	52	59	66	73
IS	125	144	135	138	144	117
NO	131	138	151	135	140	139
CH	136	143	147	141	134	130
JP	147	198	156	130	110	101
US	101	121	120	93	92	80

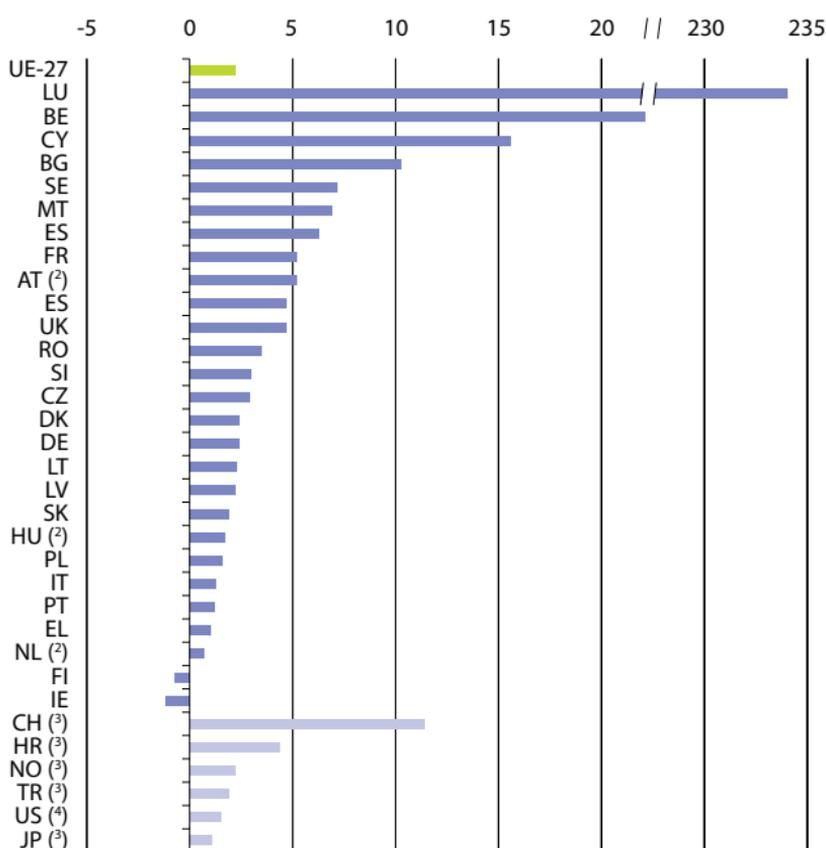
Source : Eurostat (tsier020 et tsier010)

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Un investissement direct étranger (IDE) est un mode d'investissement international par lequel une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) acquiert un intérêt durable (au moins 10 % du capital social) dans une entité opérant dans une économie différente.

Les flux d'IDE sont de nouveaux investissements réalisés au cours de la période de référence, tandis que les stocks fournissent des informations sur la situation, en termes de valeur, de tous les investissements précédents, à la fin de cette même période.

Graphique 1.11 : Intensité d'IDE : valeur moyenne des flux d'IDE entrants et sortants, 2008 ⁽¹⁾
(en % du PIB)



⁽¹⁾ UE-27, IDE auprès des partenaires hors-UE-27 ; tous les autres pays, IDE dans le reste du monde ; y compris les entités à vocation spéciale ; données extraites le 8 janvier 2010.

⁽²⁾ Sauf entités à vocation spéciale.

⁽³⁾ 2007.

⁽⁴⁾ 2006.

Source : Eurostat (tsier130)

Tableau 1.11 : Investissements directs étrangers ⁽¹⁾

	Flux d'IDE, 2008 (en millions d'euros)			Flux d'IDE, 2008 (en % du PIB)		
	Entr.	Sort.	Nets	Entr.	Sort.	Nets
UE-27	198 701	347 667	148 966	1,6	2,8	1,2
BE	70 231	82 383	12 152	20,4	23,9	3,5
BG	6 549	485	-6 064	19,2	1,4	-17,8
CZ	7 328	1 297	-6 031	5,0	0,9	-4,1
DK	1 858	9 485	7 627	0,8	4,1	3,3
DE	14 526	106 813	92 287	0,6	4,3	3,7
EE	1 317	722	-595	8,2	4,5	-3,7
IE	-13 674	9 217	22 891	-7,5	5,1	12,6
EL	3 070	1 646	-1 424	1,3	0,7	-0,6
ES	47 749	54 662	6 913	4,4	5,0	0,6
FR	66 341	136 775	70 434	3,4	7,0	3,6
IT	11 626	29 928	18 302	0,7	1,9	1,2
CY	2 741	2 657	-84	15,9	15,4	-0,5
LV	862	167	-695	3,7	0,7	-3,0
LT	1 245	229	-1 016	3,9	0,7	-3,2
LU	81 332	102 774	21 442	206,7	261,2	54,5
HU ⁽²⁾	3 149	536	-2 613	3,0	0,5	-2,5
MT	600	189	-411	10,6	3,3	-7,3
NL ⁽²⁾	-5 203	13 696	18 899	-0,9	2,3	3,2
AT ⁽²⁾	9 478	20 018	10 540	3,4	7,1	3,7
PL	9 952	1 971	-7 981	2,7	0,5	-2,2
PT	2 411	1 437	-974	1,4	0,9	-0,5
RO	9 509	189	-9 320	6,9	0,1	-6,8
SI	1 313	932	-381	3,5	2,5	-1,0
SK	2 331	176	-2 155	3,6	0,3	-3,3
FI	-4 895	2 284	7 179	-2,6	1,2	3,8
SE	28 132	19 008	-9 124	8,6	5,8	-2,8
UK	62 498	107 703	45 205	3,4	5,9	2,5
HR ⁽³⁾	3 626	181	-3 445	8,5	0,4	-8,1
TR ⁽³⁾	16 268	1 537	-14 731	3,4	0,3	-3,1
NO ⁽³⁾	3 578	9 162	5 584	1,3	3,2	1,9
CH ⁽³⁾	35 985	36 289	304	11,3	11,4	0,1
JP ⁽³⁾	16 466	53 710	37 244	0,5	1,7	1,2
US ⁽⁴⁾	139 689	172 518	32 829	1,3	1,6	0,3

(¹) UE-27, IDE auprès des partenaires hors-UE-27 ; tous les autres pays, IDE dans le reste du monde ; y compris les entités à vocation spéciale ; données extraites le 8 janvier 2010.

(²) Sauf entités à vocation spéciale.

(³) 2007.

(⁴) 2008.

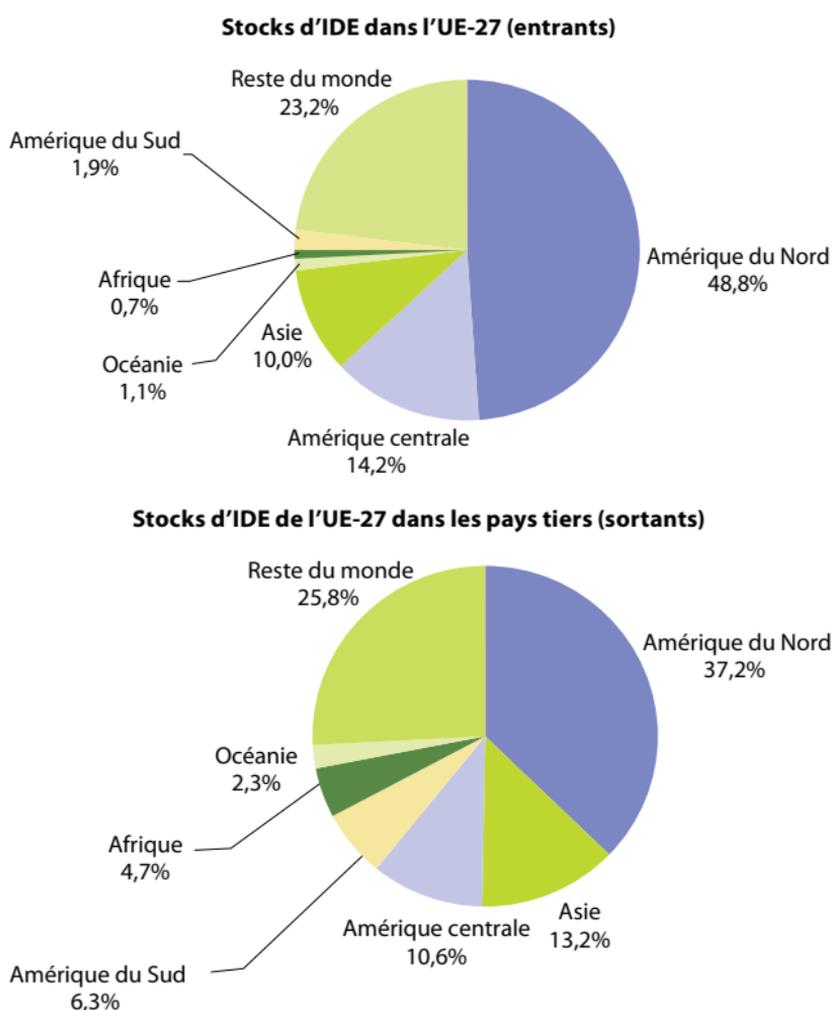
Source : Eurostat ([tec00049](#), [tec00053](#) et [tec00046](#)), Banque du Japon, Bureau d'analyse économique

Les flux et stocks sortants d'IDE (ou IDE à l'étranger) reflètent l'investissement réalisé par des entités résidant dans l'économie déclarante, dans une entreprise affiliée située à l'étranger. Les flux et stocks entrants d'IDE illustrent l'investissement effectué par des étrangers dans des entreprises résidant dans l'économie déclarante.

L'intensité des flux d'IDE peut être mesurée en calculant la moyenne de la valeur des flux entrants et des flux sortants sur une période de référence donnée, exprimée par rapport au PIB.

Les IDE peuvent être considérés comme une stratégie économique alternative, adoptée par les entreprises souhaitant établir une nouvelle usine/de nouveaux bureaux ou acheter les actifs existants d'une entreprise étrangère. Ces entreprises cherchent à compléter ou à remplacer les échanges extérieurs en produisant (et souvent en vendant) des biens et des services dans des pays autres que celui où l'entreprise était initialement installée.

Graphique 1.12 : Stocks d'investissements directs étrangers, fin 2007 (1)
(en % des stocks d'IDE hors UE-27)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies ; données extraites le 8 janvier 2010.

Source : Eurostat ([bop_fdi_pos](#))

Tableau 1.12 : Stocks d'investissements directs étrangers de pays partenaires sélectionnés, fin 2007 ⁽¹⁾
(en milliards d'euros)

	Sortants				Entrants			
	Total	UE-27	JP	US	Total	UE-27	JP	US
UE-27	3 151,1	-	74,4	1 005,8	2 352,4	-	120,4	1 042,3
BE	:	:	:	:	:	:	:	:
BG	0,6	0,3	0,0	0,0	26,8	22,8	0,1	1,0
CZ	5,8	5,4	0,0	0,0	76,3	66,9	1,3	2,9
DK	123,1	70,3	0,5	12,4	109,9	74,9	0,1	9,1
DE	823,3	529,2	6,5	142,4	634,2	464,0	12,3	71,9
EE	4,2	3,6	0,0	0,0	11,4	10,2	0,0	0,2
IE	101,9	68,3	:	14,6	138,4	89,9	1,0	19,5
EL	23,1	14,1	0,0	1,1	35,4	29,1	0,0	2,9
ES	398,6	233,0	0,4	26,5	399,3	319,6	2,0	45,8
FR	957,3	633,9	21,6	143,2	681,5	514,0	7,6	74,1
IT	353,3	277,3	1,0	20,3	247,8	194,7	2,9	20,7
CY	6,3	4,2	0,0	0,0	12,4	7,0	0,0	0,3
LV	0,6	0,3	0,0	0,0	7,5	5,7	0,0	0,3
LT	1,1	0,7	0,0	0,0	10,3	8,2	0,0	0,2
LU ⁽²⁾	50,8	37,4	0,0	2,9	55,2	46,1	0,3	6,1
HU ⁽²⁾	11,8	7,2	0,0	0,0	67,7	45,6	0,8	2,9
MT	0,8	0,3	0,0	0,0	5,6	3,0	0,0	0,1
NL ⁽²⁾	604,2	:	2,8	56,8	494,7	:	8,1	90,0
AT ⁽²⁾	101,1	65,5	0,0	2,9	110,5	72,3	1,9	12,8
PL	14,4	8,6	0,0	0,2	120,7	102,1	1,0	7,9
PT	46,0	29,8	0,0	1,2	78,3	60,3	0,1	1,2
RO	0,8	0,4	0,0	0,0	42,8	36,6	0,0	0,6
SI	4,9	1,0	0,0	0,0	9,8	8,1	0,0	0,1
SK	1,3	1,1	0,0	0,0	29,1	26,2	0,1	0,7
FI	79,9	63,6	0,0	3,8	62,2	56,4	0,1	1,3
SE	223,4	144,3	1,1	34,4	198,7	138,4	2,4	25,7
UK	1 249,4	561,8	0,8	275,6	846,0	421,3	34,7	227,7
HR	2,4	1,0	:	0,0	30,4	28,7	0,0	0,3
TR	8,3	5,1	0,0	0,1	106,8	76,3	1,0	8,3
IS	:	:	0,0	2,1	:	:	:	0,5
NO ⁽²⁾	92,8	51,1	0,1	9,7	70,9	49,2	0,4	13,3
CH	447,5	176,3	8,3	68,7	229,6	164,3	0,6	42,1
JP	375,1	99,6	-	119,5	91,8	37,8	-	30,7
US ⁽²⁾	1 810,2	:	69,7	-	1 358,5	:	160,2	-

⁽¹⁾ UE-27, stocks d'IDE auprès des partenaires hors UE-27 ; tous les autres pays, stocks d'IDE dans le reste du monde ; données extraites le 8 janvier 2010.

⁽²⁾ Sauf entités à vocation spéciale.

⁽³⁾ 2006.

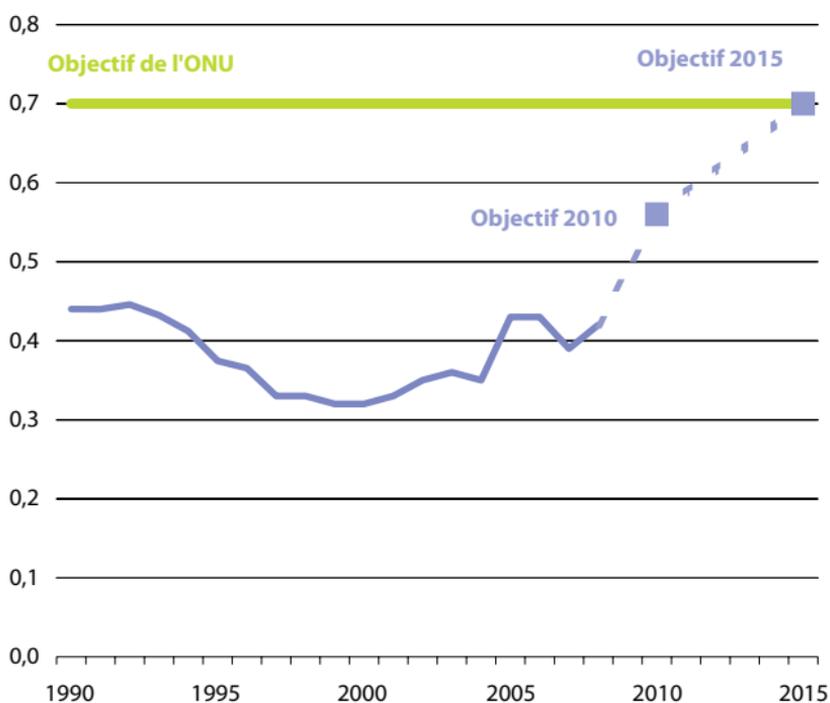
Source : Eurostat ([tec00052](#) et [tec00051](#))

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide publique au développement (APD) se compose de subventions ou de prêts accordés par les organismes officiels. Elle a pour objectif principal de promouvoir le développement et le bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. Les versements nets au titre de l'APD destinés aux pays du Comité d'aide au développement (CAD) sont exprimés en pourcentage du revenu intérieur brut aux prix du marché. Les versements correspondent à la mise à disposition de fonds ou à l'achat de biens ou services au profit d'un bénéficiaire. Ils enregistrent le transfert international réel des ressources financières, ou des biens ou services évalués au coût du donateur.

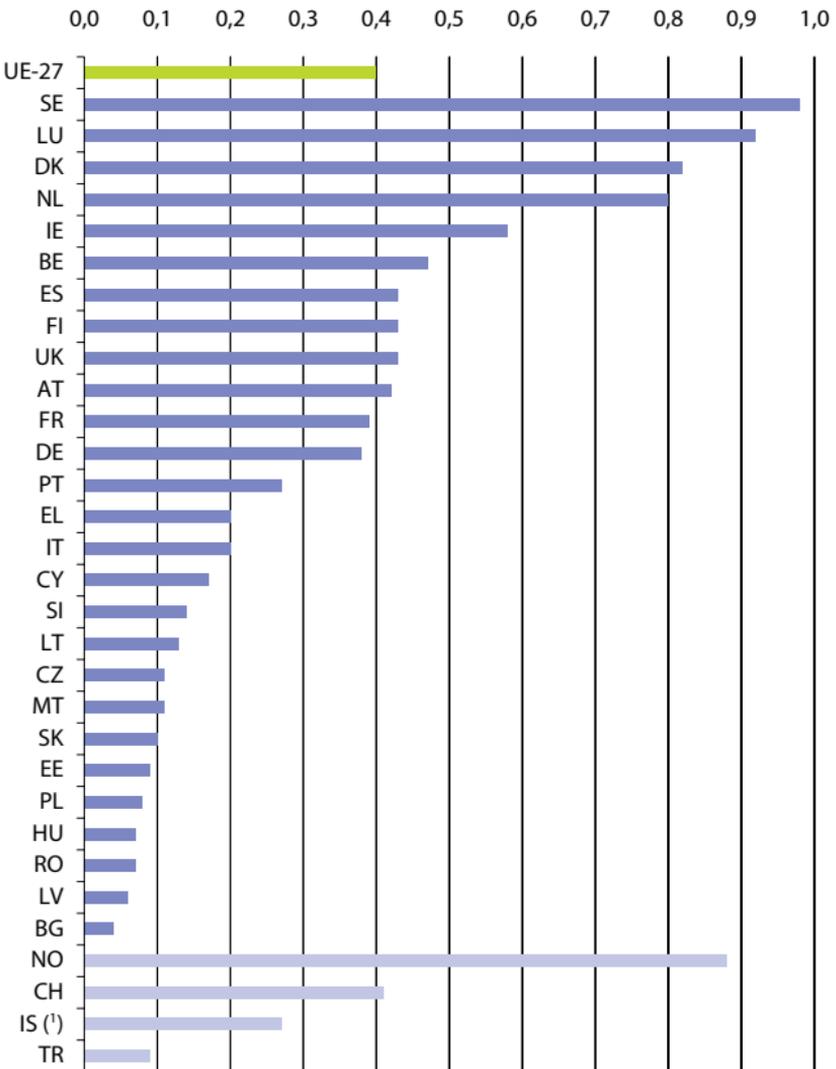
Les pays CAD sont les « pays et territoires en développement » définis à la partie I de la liste CAD des bénéficiaires d'aide établie par l'OCDE pour lesquels existe un objectif à long terme fixé par l'ONU prévoyant un niveau d'aide atteignant 0,7 % du revenu national brut des donateurs.

Graphique 1.13 : Aide publique au développement, UE-15 (en % du RNB)



Source : Eurostat ([tsdgp100](#)), OECD (CAD base de données)

Graphique 1.14 : Aide publique au développement, 2008
(en % du RNB)



(1) 2007.

Source : Eurostat ([tsdgp100](#)), OECD (CAD base de données)

La population

2

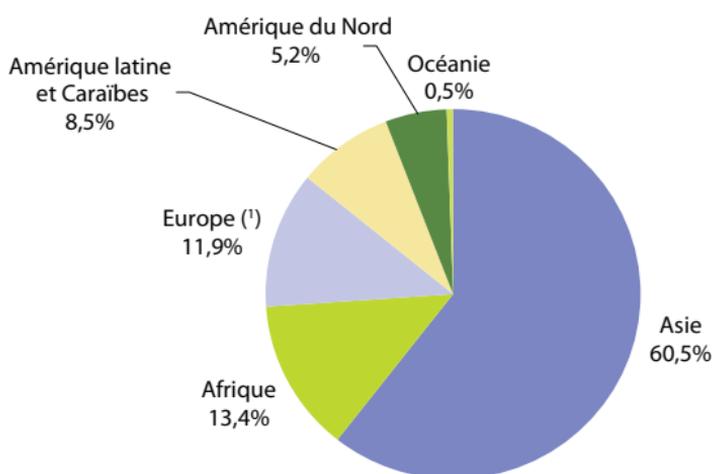


LA POPULATION MONDIALE

La société vieillissante de l'Europe et la stagnation relative de son nombre d'habitants contrastent avec l'expansion rapide de la population mondiale, largement due à la croissance démographique dans les pays en développement. Les projections démographiques des Nations unies montrent que la situation en Europe n'est en aucun cas unique et que la plupart des pays développés, voire des pays émergents, connaîtront des changements dans leur pyramide démographique au cours des 50 prochaines années, avec une diminution de la population en âge de travailler, une proportion plus élevée de personnes âgées et des taux de dépendance en hausse.

Le vieillissement des populations prévu pourrait entraîner des pénuries de main-d'œuvre dans certains pays, ce qui pourrait créer des possibilités de développement économique pour les économies en développement. Cela dépendra beaucoup de la capacité de la réserve de main-d'œuvre présente dans les pays en développement à attirer des investissements entrants ou de l'impact des pénuries de main-d'œuvre dans d'autres régions du monde, qui pourraient entraîner des flux migratoires risquant d'avoir des répercussions tant pour les pays de destination que pour les pays de départ.

Graphique 2.1 : Population mondiale, 2005
(en % du total)



(*) UE-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source : Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

Les données démographiques de l'ONU sont souvent basées sur des registres ou des estimations de la population à une date proche du 1^{er} juillet (population en milieu d'année), contrairement aux données d'Eurostat qui reflètent généralement la situation au 1^{er} janvier de chaque année de référence. Il est à noter que ces données couvrent toute l'Europe, par opposition à l'union politique et économique des 27 États membres.

La population mondiale a plus que doublé entre 1960 et 2005, passant de 3 023 millions à 6 512 millions d'habitants. Prise dans son intégralité, l'Europe comptait 729 millions d'habitants en 2005, soit 11,2 % de la population mondiale. L'Asie comptait de loin la plus grande part de la population mondiale en 2005, avec 3 937 millions d'habitants, soit environ trois cinquièmes (60,4 %) du total. L'Afrique représentait la deuxième plus grande part (14,1 %), tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes (8,5 %), l'Amérique du Nord (5,1 %) et l'Océanie (0,5 %) faisaient toutes état de parts moins importantes que celle enregistrée pour l'Europe.

Les Nations unies prévoient que le taux de croissance démographique va considérablement ralentir d'ici à 2050, date à laquelle la population mondiale devrait atteindre 9 150 millions d'habitants ; cela représenterait néanmoins une augmentation globale de 41,1 % entre 2005 et 2050 et la plus grosse contribution à la croissance démographique (quelque 95 % du total) devrait venir des pays en développement (en particulier ceux d'Afrique). Selon la même série de prévisions de l'ONU, l'Inde devrait devenir la nation la plus peuplée de la planète en 2030 et sa population devrait continuer à augmenter jusqu'en 2050, où elle atteindra 1 614 millions d'habitants. Ces projections contrastent avec celles réalisées pour la Chine, où la population devrait atteindre un plafond en 2030, après quoi une diminution progressive du nombre d'habitants est prévue.

Tableau 2.1 : Population mondiale

	2005 (mil- lion)	Part de 2005 (en %)				
		1960	1970	1980	1990	2000
Europe (¹)	729	82,9	90,0	95,0	98,8	99,6
Afrique	921	30,9	39,8	52,4	69,3	89,0
Asie	3 937	43,0	54,0	66,6	80,8	93,9
Amérique latine et Caraïbes	557	39,5	51,5	65,2	79,5	93,7
Amérique du Nord	335	61,0	69,0	75,8	84,3	95,1
Océanie	34	47,3	58,5	68,4	80,2	92,9

(¹) UE-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source : Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population

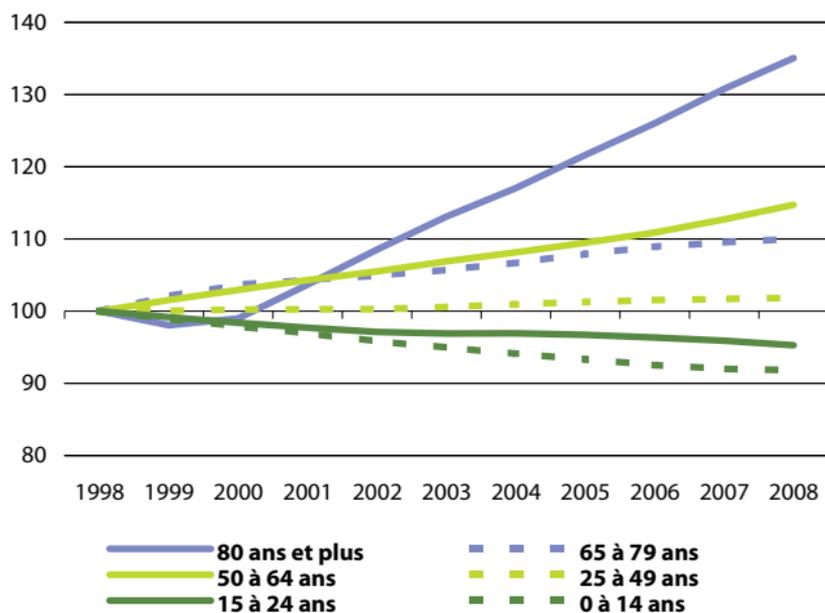
LA POPULATION DE L'UE

Les chiffres de la population totale publiés par Eurostat, ainsi que les chiffres ventilés par âge ou par sexe, font référence à la population au 1^{er} janvier. Le concept de population utilisé est celui de la résidence habituelle. Les pays peuvent communiquer la population légale ou enregistrée au lieu de la population résidente habituelle. Les données sont généralement basées sur les données du recensement les plus récentes, ajustées à l'aide des composantes de l'accroissement démographique, ou sont basées sur les registres de la population.

Eurostat prévoit, d'après le scénario de convergence EUROPOP2008, que la population de l'UE-27 va augmenter progressivement jusqu'en 2035, après quoi le nombre d'habitants commencera à diminuer. Les dernières projections prévoient une population de 505,7 millions d'habitants dans l'UE-27 en 2060, soit 1,7 % de plus qu'en 2008.

La densité de population est le taux de population moyenne, défini comme le nombre d'habitants par rapport à la taille du territoire en kilomètres carrés (km²) ; le concept de superficie terrestre (qui exclut les eaux intérieures comme les lacs ou les rivières) est utilisé lorsque cela est possible.

Graphique 2.2 : Population par classe d'âge, UE-27 (1998=100)



Source : Eurostat (tps00010)

Tableau 2.2 : Indicateurs démographiques

	Population, au 1 ^{er} janvier 2008 (en millions)	Population, au 1 ^{er} janvier (en % par rapport à 2008) ⁽¹⁾				Densité de popu- lation, 2007 (en hab. par km ²) ⁽²⁾
		1960	1990	2030	2060	
UE-27	497,4	81,2	94,9	104,9	102,0	114,3
Zone euro	326,9	79,1	92,6	106,0	103,1	:
BE	10,7	85,6	93,3	110,1	115,3	350,4
BG	7,6	102,5	114,8	88,4	71,8	69,0
CZ	10,4	92,8	99,8	100,4	91,6	133,8
DK	5,5	83,4	93,8	106,1	108,1	126,7
DE	82,2	88,2	96,2	97,5	86,1	230,4
EE	1,3	90,2	117,1	94,5	84,4	30,9
IE	4,4	64,4	79,7	133,6	153,4	63,7
EL	11,2	74,0	90,3	103,2	99,1	85,6
ES	45,3	67,0	85,7	116,3	114,6	87,2
FR	63,8	72,9	90,8	109,1	115,2	100,2
IT	59,6	83,9	95,1	103,8	99,6	201,2
CY	0,8	72,5	72,6	135,8	167,3	83,5
LV	2,3	92,7	117,5	89,5	74,1	36,5
LT	3,4	81,9	109,7	91,6	75,7	53,9
LU	0,5	64,7	78,4	125,4	151,2	182,8
HU	10,0	99,2	103,3	96,1	86,8	108,1
MT	0,4	79,7	85,9	105,2	98,6	1 281,2
NL	16,4	69,6	90,8	104,9	101,2	485,3
AT	8,3	84,4	91,8	107,9	108,5	99,5
PL	38,1	77,3	99,8	97,0	81,7	122,0
PT	10,6	83,1	94,1	106,6	106,1	115,2
RO	21,5	85,1	107,8	93,1	78,6	93,7
SI	2,0	78,0	98,5	99,9	87,8	100,2
SK	5,4	73,5	97,9	98,7	84,2	110,1
FI	5,3	83,3	93,8	105,1	101,9	17,4
SE	9,2	81,4	92,9	111,8	118,4	22,3
UK	61,2	85,3	93,4	113,2	125,3	248,4
HR	4,4	93,0	107,6	:	:	78,5
MK	2,0	67,7	91,6	:	:	82,0
TR	70,6	38,4	78,6	:	:	93,0
IS	0,3	55,1	80,4	:	:	3,1
LI ⁽³⁾	35,4	46,0	80,5	:	:	219,0
NO	4,7	75,3	89,4	116,2	127,4	15,3
CH	7,6	69,7	87,9	113,7	121,1	188,8

(1) UE-27, zone euro et France, à l'exclusion des quatre départements français d'outre-mer.

(2) Espagne, France, Chypre, Luxembourg, Malte, Autriche, Pologne, Croatie, Turquie, Liechtenstein et Norvège, 2006 ; UE-27 et Royaume-Uni, 2005.

(3) Population en milliers au lieu de millions.

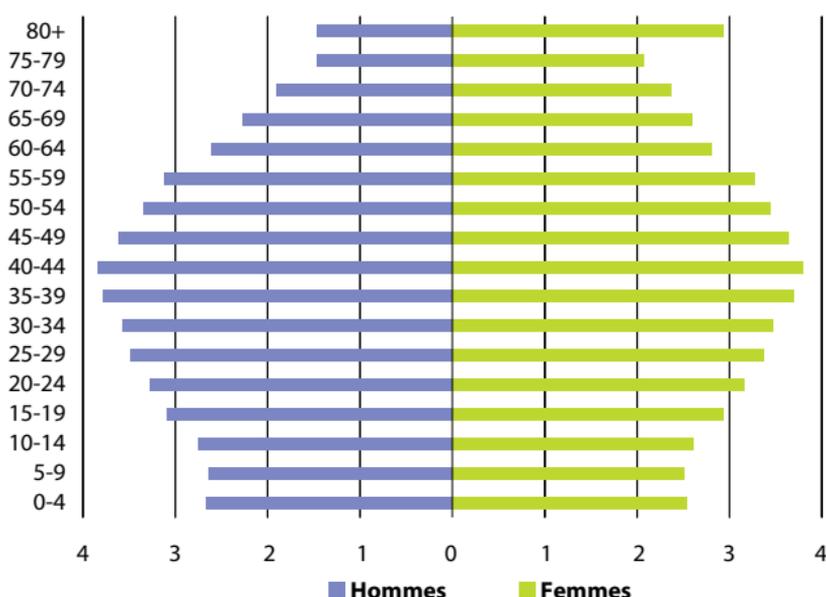
Source : Eurostat (demo_pjan, proj_08c2150p et tps00003)

LA STRUCTURE DES ÂGES

L'impact du vieillissement de la population au sein de l'UE devrait prendre une importance majeure dans les décennies à venir. Les taux de natalité systématiquement bas et l'augmentation de l'espérance de vie vont modifier la forme de la pyramide des âges de l'UE-27. Le changement le plus important sera probablement la transition marquée vers une population beaucoup plus âgée et cette tendance apparaît déjà clairement dans plusieurs États membres. En conséquence, la proportion de personnes en âge de travailler dans l'UE-27 diminue en même temps que le nombre de personnes qui envisagent de prendre leur retraite augmente. La part de personnes âgées sur la population totale va augmenter de manière significative à partir de 2010, alors que la génération du baby-boom d'après-guerre commence à atteindre l'âge de la retraite.

Les faibles taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie vont probablement aboutir à une structure de population nettement plus âgée, de sorte que le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et celui des personnes de plus de 65 ans diminuera de 4 : 1 en 2008 à moins de 2 : 1 en 2060.

Graphique 2.3 : Pyramide des âges, UE-27, 2008
(en % de la population totale)



Source : Eurostat ([demo_pjan](#))

Tableau 2.3 : Population par classe d'âge, 2007
(en % de la population totale)

	0-14	15-24	25-49	50-64	65-79	80+
UE-27	15,7	12,5	36,2	18,6	12,7	4,3
Zone euro	15,5	11,7	36,5	18,4	13,2	4,6
BE	16,9	12,1	35,1	18,8	12,4	4,7
BG	13,4	13,1	35,7	20,5	13,7	3,6
CZ	14,2	13,0	37,0	21,2	11,2	3,4
DK	18,4	11,7	34,4	19,9	11,5	4,1
DE	13,7	11,6	36,0	18,6	15,3	4,6
EE	14,8	15,2	34,8	18,0	13,5	3,7
IE	20,6	14,1	38,9	15,5	8,2	2,7
EL	14,3	11,2	37,6	18,3	14,6	4,1
ES	14,6	11,2	40,6	16,9	12,0	4,6
FR	18,5	12,8	33,7	18,6	11,5	4,9
IT	14,0	10,2	37,2	18,6	14,6	5,5
CY	17,4	15,4	37,4	17,3	9,7	2,8
LV	13,8	15,6	35,7	17,8	13,7	3,5
LT	15,4	15,9	36,1	16,8	12,6	3,3
LU	18,2	11,8	38,7	17,3	10,6	3,4
HU	15,0	12,7	35,7	20,4	12,5	3,7
MT	16,2	14,1	34,5	21,3	10,7	2,8
NL	17,9	12,1	35,6	19,7	11,0	3,8
AT	15,4	12,3	37,4	17,8	12,6	4,6
PL	15,5	15,5	36,0	19,6	10,5	3,0
PT	15,3	11,6	37,4	18,2	13,2	2,5
RO	15,2	14,6	37,0	18,2	12,1	2,8
SI	13,9	12,2	37,6	19,9	12,7	3,6
SK	15,8	15,3	38,1	18,8	9,4	2,6
FI	16,9	12,4	32,7	21,5	12,2	4,3
SE	16,8	13,0	33,0	19,6	12,2	5,3
UK	17,6	13,4	34,9	18,0	11,6	4,5
HR	15,4	12,6	35,0	19,4	13,9	3,2
MK	18,5	15,9	37,0	17,3	9,7	1,7
TR	26,4	17,6	37,0	11,9	5,9	1,1
IS	20,9	14,7	36,4	16,5	8,4	3,2
LI	16,8	12,2	38,6	20,1	9,3	3,1
NO	19,2	12,7	34,9	18,6	10,0	4,6
CH	15,5	11,9	37,2	19,0	11,7	4,7

Source : Eurostat (tps00010)

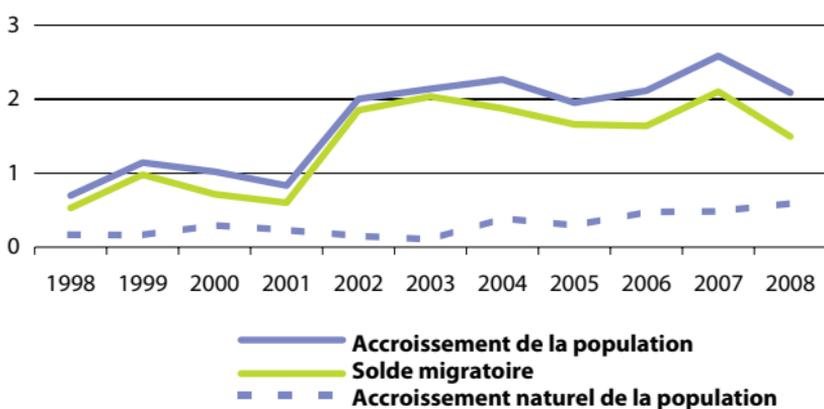
L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ET LA MIGRATION

L'accroissement de la population est la différence de population entre deux dates de référence et est égal à la somme de l'accroissement naturel de la population et du solde migratoire.

L'accroissement naturel de la population désigne la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès. L'accroissement naturel est négatif (diminution naturelle, en d'autres termes) quand le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances vivantes.

Le solde migratoire désigne la différence entre l'immigration et l'émigration (le solde migratoire est donc négatif quand le nombre d'émigrants dépasse le nombre d'immigrants). Eurostat produit des chiffres corrigés du solde migratoire en prenant la différence entre l'accroissement total et l'accroissement naturel de la population ; ce concept est appelé « solde migratoire (corrigé) ». Le solde migratoire ne donne aucune indication de l'ampleur relative des flux d'immigration et d'émigration à destination et à partir d'un pays ; un pays peut faire état d'un solde migratoire faible, mais connaître des flux d'immigration et d'émigration très élevés.

Graphique 2.4 : Accroissement de la population, solde migratoire (corrigé) et accroissement naturel de la population, UE-27 ⁽¹⁾
(en millions)



⁽¹⁾ Données provisoires pour 2008.

Source : Eurostat ([tps00006](#), [tsdde230](#) et [tps00007](#))

Tableau 2.4 : Indicateurs démographiques

	Solde migratoire (corrigé) (en milliers)			Nationalité des immigrants, 2006 (en % du total)	
	1998	2003	2008	Nationaux	Étrangers
UE-27	528,8	2 035,3	1 494,6	:	:
BE	11,8	35,5	64,3	24,9	75,1
BG (¹)	0,0	0,0	-0,9	96,1	3,9
CZ	9,5	25,8	71,8	1,9	98,1
DK	11,0	7,0	28,9	34,1	65,9
DE	47,0	142,2	-53,6	15,6	84,4
EE	-6,6	0,1	0,1	47,8	52,2
IE	16,2	31,4	17,9	19,3	80,7
EL	54,8	35,4	35,0	:	:
ES	158,8	624,6	413,8	3,9	96,1
FR	-1,4	188,7	77,0	:	:
IT	55,8	612,0	437,9	:	:
CY	4,2	12,3	0,6	5,0	95,0
LV	-5,8	-0,8	-2,5	27,8	72,2
LT	-22,1	-6,3	-7,7	71,3	28,7
LU	3,8	5,4	7,7	5,5	94,5
HU	17,3	15,6	16,6	7,2	92,8
MT	0,4	1,7	2,5	17,4	82,6
NL	44,1	7,1	31,5	31,3	68,7
AT	8,5	38,2	34,0	14,0	86,0
PL	-13,3	-13,8	-14,9	89,3	10,7
PT	31,9	63,5	9,4	:	:
RO	-5,6	-7,4	1,3	:	:
SI (²)	-5,4	3,5	19,5	5,8	94,2
SK	1,3	1,4	7,1	8,7	91,3
FI	4,5	5,8	15,4	32,8	67,2
SE	10,9	28,7	55,6	16,0	84,0
UK	97,4	177,7	226,4	13,6	86,4
HR	-4,1	11,9	7,1	93,7	6,3
MK	-2,0	-2,8	-0,5	27,7	72,3
TR	98,9	-3,0	112,8	:	:
IS	1,0	-0,2	1,1	30,0	70,0
LI	0,5	0,3	0,1	:	:
NO	13,5	11,2	43,3	13,4	86,6
CH	10,7	41,5	91,5	13,1	86,9

(¹) En raison de l'absence de données relatives aux migrations, les chiffres de la population pour la Bulgarie en 1998-2006 et pour la Turquie en 2007 sont exclusivement basés sur l'accroissement naturel ; les données relatives au solde migratoire (corrigé) sont donc nulles ou correspondent juste à la correction nécessaire de l'équilibre démographique.

(²) Rupture des séries, 2008.

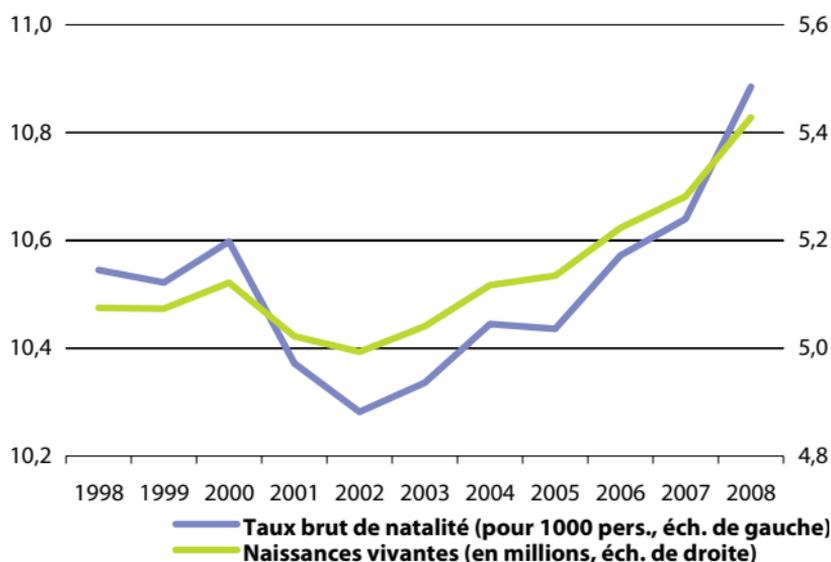
Source : Eurostat (tsdde230 et migr_immictz)

LES NAISSANCES ET LA FÉCONDITÉ

Les naissances vivantes sont définies comme le nombre total de naissances à l'exclusion des naissances d'enfants mort-nés. Les naissances d'enfants mort-nés sont définies comme l'expulsion ou l'extraction du corps de la mère d'un fœtus mort, à partir du moment où il est normalement présumé capable d'une vie extra-utérine indépendante (généralement après 24 ou 28 semaines de gestation). Le taux brut de natalité est le rapport entre le nombre de naissances et la population moyenne au cours d'une année de référence donnée (le résultat est généralement exprimé pour 1 000 habitants).

Le taux de fécondité total est le nombre moyen d'enfants nés d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Dans les pays développés, un taux de fécondité d'environ 2,1 enfants par femme est jugé nécessaire pour maintenir une population stable à long terme, dans l'hypothèse d'un solde migratoire nul. Les taux de fécondité sont en dessous de ce niveau de remplacement naturel dans tous les États membres depuis plus de dix ans.

Graphique 2.5 : Taux de natalité, UE-27 ⁽¹⁾



(¹) Note : les axes des y ne commencent pas à 0.

Source : Eurostat (tps00112 et tps00111)

Tableau 2.5 : Taux de natalité et de fertilité

	Naissances vivantes (en milliers) (¹)		Taux brut de natalité (pour 1000 pers.) (¹)		Taux de fécondité total (nombre d'enfants)	
	1998	2008	1998	2008	1997	2007
UE-27	5 074,8	5 428,2	10,5	10,9	:	1,55
Zone euro	3 249,0	3 451,6	10,5	10,5	:	:
BE	114,2	125,0	11,2	11,7	1,60	:
BG	65,4	77,7	7,9	10,2	1,09	1,42
CZ	90,5	119,6	8,8	11,5	1,17	1,44
DK	66,2	65,0	12,5	11,8	1,76	1,84
DE	785,0	682,5	9,6	8,3	:	1,37
EE	12,2	16,0	8,8	12,0	1,32	1,63
IE	54,0	74,8	14,5	16,9	1,93	2,01
EL	100,9	115,5	9,3	10,3	1,28	1,41
ES	365,2	518,9	9,2	11,4	1,18	1,40
FR	768,6	835,0	12,8	13,0	:	1,98
IT	515,4	575,8	9,1	9,6	1,21	1,37
CY	8,9	9,2	13,1	11,6	1,86	1,39
LV	18,4	23,9	7,6	10,6	:	1,41
LT	37,0	35,1	10,4	10,4	1,47	1,35
LU	5,4	5,6	12,7	11,5	1,71	1,61
HU	97,3	99,2	9,5	9,9	1,37	1,32
MT	4,7	4,1	12,4	10,0	1,98	1,37
NL	199,4	184,7	12,7	11,2	1,56	1,72
AT	81,2	77,8	10,2	9,3	1,39	1,38
PL	395,6	414,5	10,2	10,9	1,51	1,31
PT	113,5	104,6	11,2	9,8	1,47	1,33
RO	237,3	221,9	10,5	10,3	1,32	1,30
SI	17,9	21,2	9,0	10,5	1,25	1,38
SK	57,6	57,4	10,7	10,6	1,43	1,25
FI	57,1	59,5	11,1	11,2	1,75	1,83
SE	89,0	109,3	10,1	11,9	1,52	1,88
UK	716,9	794,4	12,3	12,9	1,72	1,90
HR	47,1	43,8	10,4	9,9	:	1,40
MK	29,2	22,9	14,6	11,2	1,93	1,46
TR	1 472,0	1 272,0	22,6	17,9	:	:
IS	4,2	4,8	15,2	15,2	2,04	2,09
LI	0,4	0,4	12,6	9,9	:	1,42
NO	58,4	60,5	13,2	12,7	1,86	1,90
CH	78,9	76,9	11,1	10,1	1,48	1,46

(¹) Slovénie, 2008, rupture des séries.

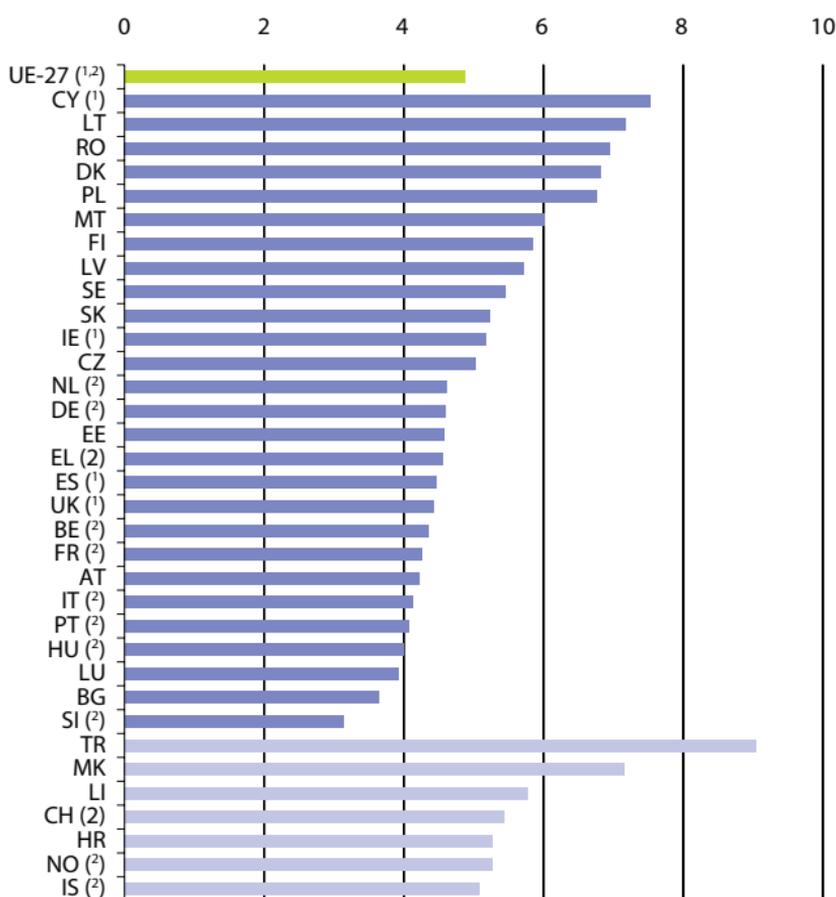
Source : Eurostat (tps00111, tps00112 et tsdde220)

LES MARIAGES ET LES DIVORCES

Un mariage est l'acte, la cérémonie ou le processus par lequel la relation juridique entre un époux et une épouse est constituée. Le divorce est défini comme la dissolution juridique définitive d'un mariage, autrement dit la séparation d'un époux et d'une épouse, qui confère aux parties le droit de se remarier civilement, religieusement et/ou selon d'autres modalités, conformément aux lois de chaque pays. Le divorce est autorisé dans tous les États membres, à l'exception de Malte.

Les taux bruts de mariage et de divorce mesurent le nombre de mariages/divorces par rapport à la population moyenne ; ces taux sont exprimés pour 1 000 habitants.

Graphique 2.6 : Mariages, 2008
(pour 1 000 personnes)



⁽¹⁾ 2007.

⁽²⁾ Données provisoires.

Source : Eurostat (tps00012)

Tableau 2.6 : Mariages et divorces
(pour 1 000 personnes)

	Mariages (¹)			Divorces (²)		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
UE-27	5,1	4,9	4,9	1,8	2,0	:
Zone euro	:	4,7	4,5	:	1,8	:
BE	4,4	4,0	4,4	2,6	3,0	2,8
BG	4,3	3,9	3,6	1,3	1,5	1,9
CZ	5,4	4,8	5,0	3,1	3,8	3,0
DK	6,6	6,5	6,8	2,5	2,9	2,7
DE	5,1	4,6	4,6	2,3	2,6	2,3
EE	3,9	4,2	4,6	3,2	2,9	2,6
IE	4,5	5,1	5,2	0,4	0,7	0,8
EL	5,1	5,5	4,6	0,7	1,1	1,2
ES	5,2	5,1	4,5	0,9	1,1	2,8
FR	4,6	4,6	4,3	2,0	2,1	2,2
IT	4,9	4,5	4,1	0,6	0,8	0,9
CY	11,4	7,7	7,5	1,3	2,0	2,1
LV	4,0	4,3	5,7	2,6	2,1	2,7
LT	5,2	4,9	7,2	3,3	3,1	3,1
LU	4,8	4,4	3,9	2,4	2,3	2,0
HU	4,4	4,5	4,0	2,5	2,5	2,5
MT	6,5	5,9	6,0	-	-	-
NL	5,5	4,9	4,6	2,1	1,9	2,0
AT	4,9	4,6	4,2	2,2	2,3	2,5
PL	5,4	5,1	6,8	1,2	1,3	1,7
PT	6,6	5,2	4,1	1,5	2,2	2,4
RO	6,5	6,2	7,0	1,8	1,5	1,7
SI	3,8	3,4	3,1	1,0	1,2	1,1
SK	5,1	4,8	5,2	1,7	2,0	2,3
FI	4,7	5,0	5,8	2,7	2,6	2,5
SE	3,6	4,4	5,5	2,3	2,4	2,3
UK	5,2	5,1	4,4	2,7	2,8	2,4
HR	5,4	5,0	5,3	0,9	1,1	1,1
MK	7,0	7,1	7,2	0,5	0,7	0,6
TR	:	6,8	9,0	:	0,7	1,4
IS	5,6	5,3	5,1	1,8	1,8	1,7
LI	:	4,4	5,8	:	2,5	2,8
NO	5,3	4,9	5,3	2,1	2,4	2,1
CH	5,4	5,5	5,4	2,5	2,3	2,6

(¹) UE-27, zone euro, Irlande, Espagne, Chypre et Royaume-Uni, 2007 au lieu de 2008 ; Chypre, rupture des séries, 2003.

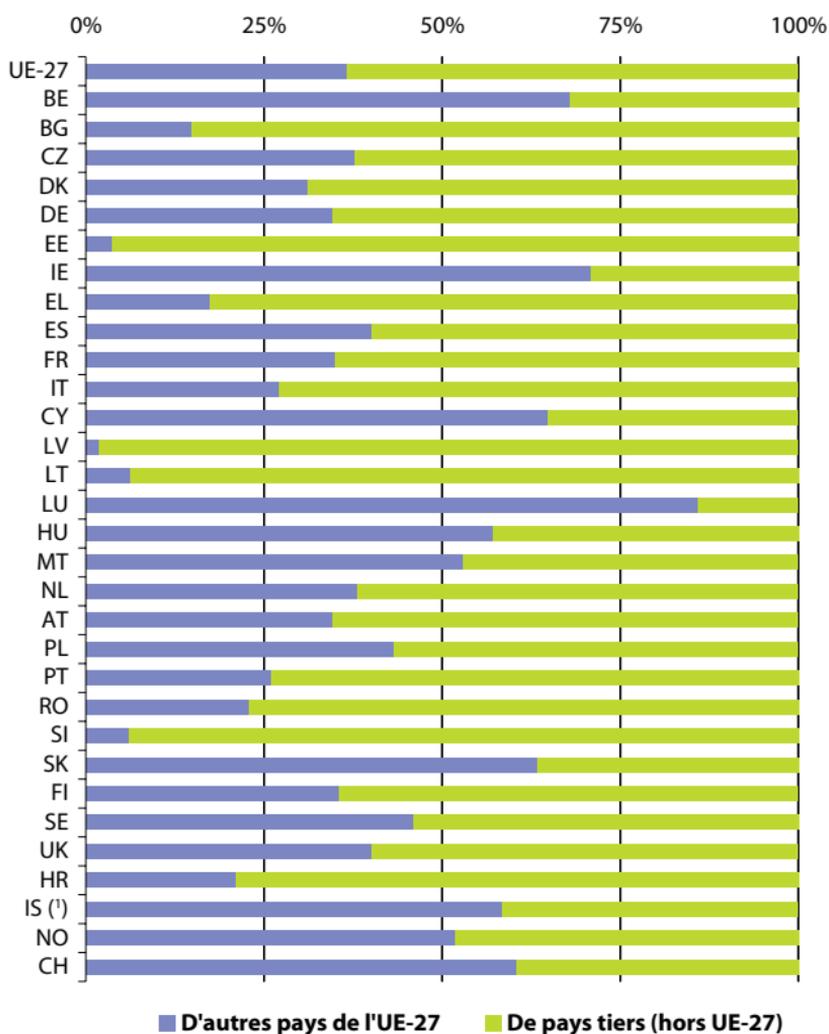
(²) Irlande, Grèce, Espagne, Chypre, Autriche, Portugal et Royaume-Uni, 2007 au lieu de 2008 ; France, 2006 au lieu de 2008.

Source : Eurostat (tps00012 et tps00013)

LA NATIONALITÉ

L'acquisition de la nationalité est parfois considérée comme un indicateur de l'intégration formelle des migrants dans leur pays d'accueil.

Graphique 2.7 : Ventilation des non-nationaux par nationalité, 2008
(en % des non-nationaux)



(*) 2006.

Source : Eurostat ([migr_st_popctz](#))

L'octroi de la nationalité nécessite généralement une période de séjour régulier, ainsi que d'autres facteurs (par exemple, la maîtrise de la langue). La nationalité peut être octroyée à des personnes qui ont déjà eu la nationalité d'un autre pays ou à des personnes qui ont été apatrides.

Tableau 2.7 : Nationalité, 2008
(nombre de personnes)

	Nationaux (¹)	Étrangers (¹)	Acquisition de nationalité (²)
UE-27	466 652 667	30 778 489	:
BE	9 695 418	971 448	36 063
BG	7 615 836	24 402	5 966
CZ	10 033 481	347 649	2 371
DK	5 177 301	298 450	3 648
DE	74 962 442	7 255 395	113 030
EE	1 111 600	229 300	4 242
IE	3 847 645	553 690	4 649
EL	10 307 400	906 400	3 921
ES	40 021 164	5 262 095	71 936
FR	60 079 000	3 674 000	132 002
IT	56 186 639	3 432 651	35 266
CY	664 000	125 300	2 780
LV	1 855 401	415 493	8 322
LT	3 323 423	42 934	371
LU	277 910	205 889	1 236
HU	9 868 821	176 580	8 442
MT	394 830	15 460	553
NL	15 717 024	688 375	30 653
AT	7 483 410	835 182	14 010
PL	38 057 799	57 842	1 542
PT	10 171 242	446 333	3 627
RO	21 502 527	26 100	31
SI	1 957 245	68 621	1 551
SK	5 360 094	40 904	1 478
FI	5 167 776	132 708	4 824
SE	8 658 439	524 488	33 629
UK	57 154 800	4 020 800	164 540
HR	4 399 300	37 100	13 240
MK	:	:	1 713
TR	72 228 000	292 000	4 807
IS	286 113	13 778	647
NO	4 470 911	266 260	14 877
CH	5 991 401	1 602 093	43 889

(¹) Turquie et Islande, 2006.

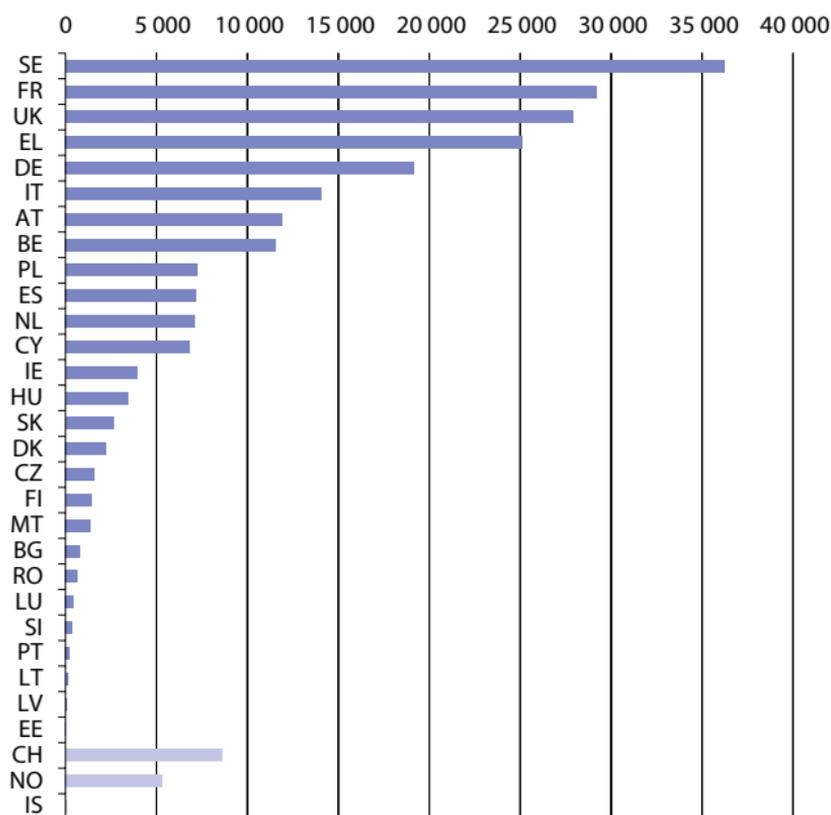
(²) 2007, à l'exception de l'Italie et du Portugal (2006).

Source : Eurostat ([migr_st_popctz](#) et [tps00024](#))

L'ASILE

Les demandes d'asile font référence à toutes les personnes qui demandent individuellement l'asile ou une protection semblable, indépendamment du fait qu'elles introduisent leur demande à leur arrivée dans le pays ou une fois qu'elles sont sur son territoire, et indépendamment du fait qu'elles entrent dans le pays légalement ou clandestinement. Une personne ayant introduit une demande d'asile est une personne qui a présenté une demande de protection soit au titre de l'article 1^{er} de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, telle que modifiée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967, soit au titre de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la Convention européenne des droits de l'homme ou d'autres instruments de protection applicables.

Graphique 2.8 : Demandes d'asile, 2007 ⁽¹⁾
(nombre de personnes)



⁽¹⁾ Données provisoires ; UE-27, 222 635 demandes d'asile en 2007 ; Islande, Norvège et Suisse, 2006.

Source : Eurostat (tps00021)

Tableau 2.8 : Décisions suite aux demandes d'asile, 2007

	Nombre de décisions (nbre de pers.)	dont demandes acceptées (en %)	dont demandes rejetées (en %)
UE-27	237 970	23,2	57,8
BE	8 345	29,2	70,8
BG	770	43,5	31,8
CZ	2 280	17,1	68,9
DK	850	55,9	44,1
DE	28 570	27,5	44,6
EE	15	33,3	66,7
IE	3 810	9,8	90,0
EL	20 990	0,8	98,5
ES	5 400	4,5	95,5
FR	29 150	11,5	88,5
IT	9 260	56,3	39,7
CY	7 170	2,9	32,3
LV	20	50,0	50,0
LT	145	41,4	34,5
LU	1 035	52,2	41,5
HU	2 805	8,9	49,0
MT	955	65,4	34,6
NL	14 180	30,6	53,0
AT	16 045	32,4	41,4
PL	6 185	49,1	29,7
PT	110	22,7	77,3
RO	590	22,9	57,6
SI	540	1,9	50,0
SK	2 970	3,2	39,7
FI	2 020	41,6	51,7
SE	32 470	48,2	37,5
UK	27 630	24,6	70,5
IS	30	0,0	66,7
NO	4 215	40,0	48,0

Source : Eurostat (tps00163 et tps00164)

La santé

3

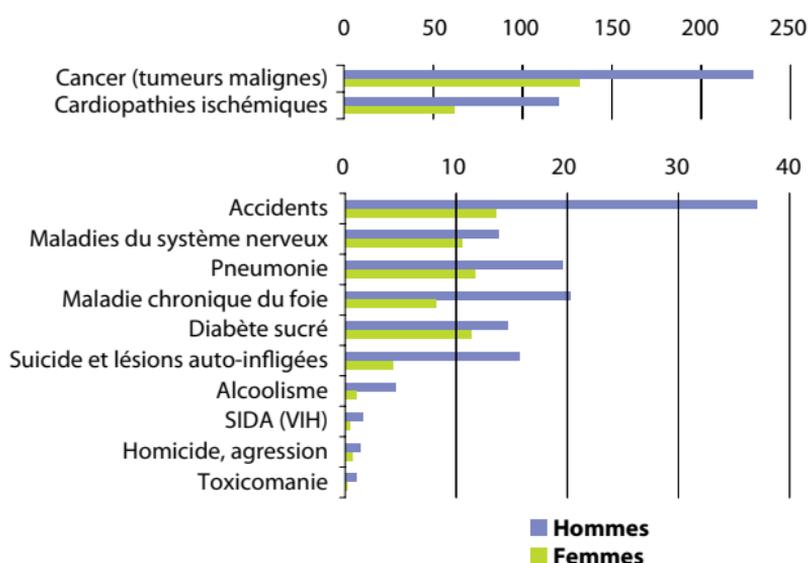


L'ESPÉRANCE DE VIE ET LA MORTALITÉ

Les causes de décès sont classées selon la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (ICD), mise au point et tenue à jour par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les statistiques des causes de décès reposent sur des informations extraites de certificats médicaux, dont l'établissement est obligatoire dans tous les États membres. Elles s'appuient sur la cause initiale de décès, autrement dit, la maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'évolution morbide conduisant directement au décès, ou les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont entraîné le traumatisme mortel.

Les statistiques de l'espérance de vie à la naissance portent sur le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il est soumis aux conditions de mortalité actuelle tout au long de sa vie. Un indicateur semblable peut être analysé pour les personnes âgées de 65 ans, reflétant le nombre moyen d'années que ces personnes peuvent encore espérer vivre (selon les conditions de mortalité actuelles).

Graphique 3.1 : Causes de décès - taux de mortalité standardisé, UE-27, 2007 ⁽¹⁾
(pour 100 000 habitants)



⁽¹⁾ Il convient de noter les différences d'échelle entre les deux graphiques ; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes ; moyennes de l'UE-27 calculées sur la base de la dernière année disponible pour chaque État membre.

Source : Eurostat (tps00116, tps00119, tps00122, tps00125, tps00128, tps00131, tps00134, tps00137, tps00140, tps00143, tps00146 et tps00149)

L'indicateur « années de vie en bonne santé » (également appelé « espérance de vie sans incapacité ») mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut espérer vivre sans problème de santé grave ou modéré ou incapacité acquise.

Tableau 3.1 : Espérance de vie et années de vie en bonne santé (AVBS), 2007
(en nombre d'années)

	Espérance de vie (1)				Ann. de vie en bonne santé			
	À la naiss.		À 65 ans		À la naiss.		À 65 ans	
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.
UE-27	75,8	82,0	16,8	20,4	:	:	8,7	8,9
Zone euro	77,3	83,3	:	:	:	:	:	:
BE	77,1	82,6	17,3	21,0	63,3	63,7	10,1	10,3
BG	69,5	76,7	13,3	16,4			:	:
CZ	73,8	80,2	15,1	18,5	61,3	63,2	8,0	8,3
DK	76,2	80,6	16,5	19,2	67,4	67,4	13,1	14,3
DE	77,4	82,7	17,4	20,7	58,8	58,4	7,7	7,6
EE	67,2	78,8	13,1	18,5	49,5	54,6	3,5	4,1
IE	77,4	82,1	17,1	20,1	62,7	65,3	9,6	10,4
EL	77,1	81,8	17,4	19,4	65,9	67,1	9,8	9,4
ES	77,8	84,3	17,8	22,0	63,2	62,9	10,3	10,0
FR	77,6	84,8	18,4	23,0	63,1	64,2	9,4	9,9
IT	78,5	84,2	17,9	21,8	62,8	62,0	7,9	7,3
CY	77,8	82,2	17,4	19,6	63,0	62,7	8,9	7,3
LV	65,8	76,5	12,8	17,2	50,9	53,7	5,1	4,3
LT	64,9	77,2	12,9	17,9	53,4	57,7	5,2	5,4
LU	76,7	82,2	16,4	20,3	62,2	64,6	9,0	10,7
HU	69,4	77,8	13,7	17,8	55,0	57,6	5,3	5,8
MT	77,5	82,2	16,7	20,3	69,0	70,8	10,4	11,3
NL	78,1	82,5	17,1	20,7	65,7	63,7	11,2	12,1
AT	77,5	83,1	17,6	21,0	58,4	61,1	7,3	7,7
PL	71,0	79,8	14,6	19,0	57,4	61,3	6,5	7,0
PT	75,9	82,2	16,8	20,2	58,3	57,3	6,8	5,3
RO	69,7	76,9	13,9	16,9	60,4	62,4	7,6	7,7
SI	74,7	82,0	15,9	20,2	58,7	62,3	9,0	9,9
SK	70,6	78,4	13,6	17,5	55,4	55,9	4,1	4,1
FI	76,0	83,1	17,0	21,3	56,7	58,0	7,8	8,8
SE	79,0	83,1	17,9	20,8	67,5	66,6	12,8	13,8
UK	77,6	81,8	17,6	20,2	64,8	66,2	10,4	11,7
HR	72,3	79,3	14,0	17,7	:	:	:	:
MK	71,8	75,9	13,3	15,2	:	:	:	:
TR	:	:	:	:	:	:	:	:
IS	79,6	83,4	18,4	21,0	72,8	71,7	15,7	16,5
LI	79,1	83,6	16,7	21,1	:	:	:	:
NO	78,3	82,9	17,5	20,8	66,4	66,0	12,2	13,1
CH	79,5	84,4	18,6	22,2	:	:	:	:

(1) UE-27, zone euro et Italie, 2006.

Source : Eurostat (tps00025, tsdde210, tsdph100 et tsdph220)

LES DÉPENSES DE SANTÉ

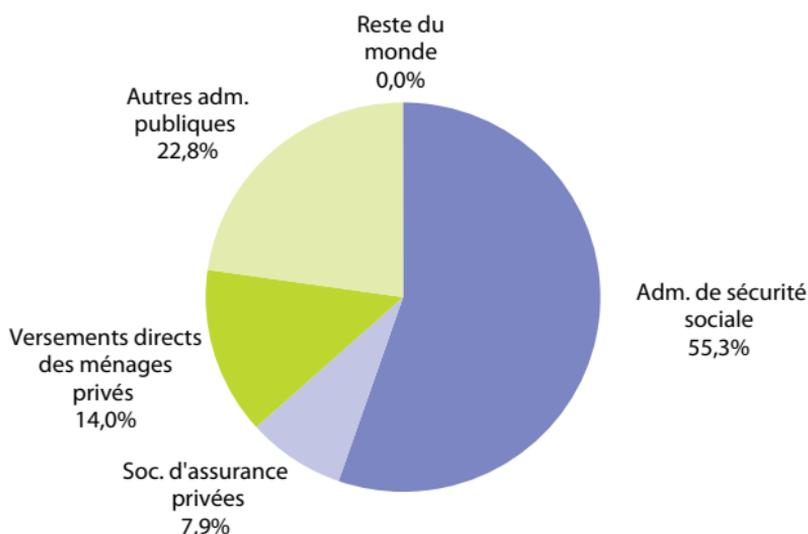
Une nouvelle stratégie pour la santé intitulée « Ensemble pour la santé : une approche stratégique pour l'UE 2008-2013 » a été adoptée le 23 octobre 2007. Elle instaure un cadre destiné à améliorer la santé dans l'UE.

Les prestations des systèmes de santé varient considérablement au sein de l'UE, bien que l'utilisation des services publics et de l'assurance-maladie complète soit généralisée. Les régimes d'assurance-maladie couvrent généralement l'ensemble des résidents. Néanmoins une part croissante d'individus choisit de cotiser à des régimes d'assurance privés (souvent en plus du service de santé national).

Selon le système de comptes de la santé (SCS), les données en matière de dépenses de santé peuvent être analysées en fonction du type de prestataire, de la fonction (biens et services) et de l'agent de financement. Les données relatives aux dépenses de santé sont tirées de diverses sources d'information, y compris d'enquêtes et de sources administratives. La manière propre à un pays d'organiser et de financer les soins de santé, les diverses interprétations des définitions du SCS et l'indisponibilité de certaines informations justifient le fait que les données ne sont pas toujours parfaitement comparables d'un pays à l'autre.

Graphique 3.2 : Dépenses de santé par agent de financement, UE, 2006 (1)

(en %, sur la base de données en millions de SPA)



(1) Moyenne basée sur les données disponibles pour les États membres

Source : Eurostat ([hlth_sha_hf](#))

Tableau 3.2 : Dépenses de santé par prestataire, 2006
(en SPA par habitant)

	Hôpitaux	Maisons médical. et autres établis. de soins avec hébergement.	Détaillants (y compris pharmacies)	Fourniture et gestion de progr. de santé publique et prévention
BE	843,7	299,5	495,4	105,9
BG	234,4	4,2	234,8	7,8
CZ	561,9	18,3	263,7	2,8
DK	1 200,3	546,2	354,5	4,7
DE	839,9	221,4	591,3	23,0
EE	338,6	18,7	216,7	17,6
IE	:	:	:	:
EL	:	:	:	:
ES	769,2	96,1	449,6	19,5
FR	988,5	173,1	604,2	17,0
IT	:	:	:	:
CY	530,4	32,0	238,7	1,8
LV (1)	273,1	18,5	187,0	1,3
LT	285,1	11,0	272,5	4,3
LU (1)	1 437,9	518,3	1 072,8	1,2
HU	397,5	27,4	436,4	58,4
MT	:	:	:	:
NL	1 016,1	328,7	449,2	46,6
AT (2)	1 045,0	206,9	458,8	19,1
PL	223,3	12,7	226,0	10,6
PT	636,9	31,5	423,0	0,1
RO	174,5	3,2	130,5	14,0
SI	635,6	84,9	384,2	10,0
SK	284,7	:	411,1	19,7
FI	770,0	183,5	395,0	26,9
SE	1 154,1	:	426,0	29,9
UK	:	:	:	:
IS	1 108,5	317,6	433,4	74,6
NO (1)	1 280,0	580,7	474,6	56,5
CH	1 218,1	592,1	321,4	0,0

(1) 2005.

(2) 2004.

Source : Eurostat (hlth_sha_hp)

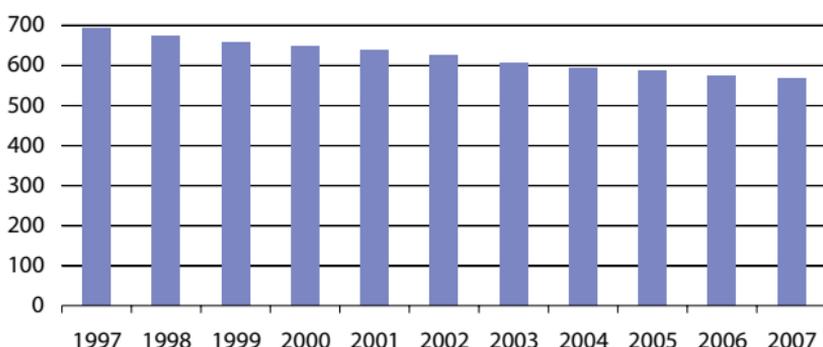
LES DONNÉES SUR LA SANTÉ NE CONCERNANT PAS LES DÉPENSES

Les lits d'hôpital sont les lits qui sont régulièrement entretenus et dotés de personnel et immédiatement disponibles pour les soins des patients admis. Sont inclus les lits occupés et inoccupés présents dans tous les hôpitaux, à savoir les hôpitaux généraux, les établissements psychiatriques et pour toxicomanes et les hôpitaux spécialisés dans d'autres domaines.

Les médecins praticiens sont ceux qui fournissent des services directement aux patients. Leur rôle consiste à procéder à des examens médicaux et à poser des diagnostics, à prescrire des médicaments et à traiter les maladies, troubles ou lésions diagnostiqués, à proposer un traitement médical ou chirurgical spécialisé pour certains types de maladies, troubles ou lésions, à prodiguer des conseils en matière de méthodes et de traitements préventifs et à en suivre l'application. Le nombre de médecins peut être utilisé pour évaluer l'accès au système de soins de santé.

La sortie d'hôpital est définie comme la procédure officielle qui permet à un patient de quitter un hôpital à la suite d'une intervention ou d'un traitement médical. Il y a sortie d'hôpital à chaque fois qu'un patient quitte cette structure à la fin de son traitement, contre avis médical, en raison de son transfert vers un autre établissement de soins ou de son décès. Il convient d'ajouter les nouveau-nés en bonne santé et d'exclure les transferts vers un autre service au sein du même établissement.

Graphique 3.3 : Lits d'hôpital, UE-27
(pour 100 000 habitants)



Source : Eurostat (tps00046)

Tableau 3.3 : Indicateurs en matière de soins de santé ne concernant pas les dépenses (pour 100 000 habitants)

	Médecins praticiens ⁽¹⁾		Nombre de lits d'hôpital		Sorties de patients hospitalisés	
	1997 ⁽²⁾	2007 ⁽³⁾	1997 ⁽⁴⁾	2007 ⁽⁵⁾	2001 ⁽⁶⁾	2007 ⁽⁷⁾
BE	367,4	405,1	795	660	16 162	15 741
BG	345,9	364,9	1 031	638	:	20 015
CZ	311,3	355,7	804	727	22 065	20 624
DK	262,0	314,4	462	341	16 326	16 498
DE	312,7	345,5	938	829	20 060	22 138
EE	325,4	323,4	775	557	:	:
IE	213,4	298,6	671	520	14 025	13 743
EL	398,1	:	512	474	:	:
ES	293,5	352,2	383	330	10 904	10 659
FR	325,0	335,5	848	700	17 937	16 146
IT	400,9	363,5	588	386	:	14 417
CY	249,6	271,5	467	376	7 031	6 536
LV	288,1	306,7	975	745	:	19 970
LT	377,2	371,1	1 023	816	23 454	22 100
LU	225,5	348,3	1 067	569	18 172	16 468
HU	307,9	280,6	818	713	:	19 838
MT	245,7	334,9	562	737	:	7 337
NL	189,9	:	520	482	9 088	10 634
AT	293,0	374,2	919	778	:	27 363
PL	235,7	218,0	757	648	:	13 965
PT	261,0	:	394	:	:	9 127
RO	:	222,0	739	641	:	21 274
SI	219,1	237,6	565	473	:	16 168
SK	239,8	315,9	814	675	20 534	19 290
FI	229,9	269,5	791	674	21 045	19 620
SE	291,5	356,6	522	288	14 997	14 910
UK	:	248,5	:	342	12 698	12 248
HR	227,7	266,0	606	548	12 268	14 151
MK	224,3	253,5	517	463	:	9 876
TR	:	:	252	:	:	:
IS	324,5	366,8	:	:	16 789	15 018
NO	251,7	387,8	396	382	15 999	17 160
CH	326,1	382,6	664	539	:	16 223

(¹) Grèce, France, Italie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Suisse, médecins économiquement actifs ; Irlande et Malte, médecins habilités à exercer ; Estonie, rupture dans la série, 1998.

(²) Slovénie, 1998.

(³) Belgique, Espagne, Lettonie, Malte et Autriche, 2008 ; République tchèque, Allemagne, France, Pologne, Slovaquie et Suède, 2006.

(⁴) France et Suisse, 1998.

(⁵) Belgique, France, Lettonie, Malte et Slovénie, 2008 ; Allemagne, Luxembourg, Pologne, Suède et ancienne République yougoslave de Macédoine, 2006 ; Grèce, 2005.

(⁶) République tchèque, Pays-Bas, Finlande et Royaume-Uni, 2002.

(⁷) Bulgarie, Italie, Chypre, Slovaquie, Finlande, Suède, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Islande, 2006 ; Lettonie et Portugal, 2005.

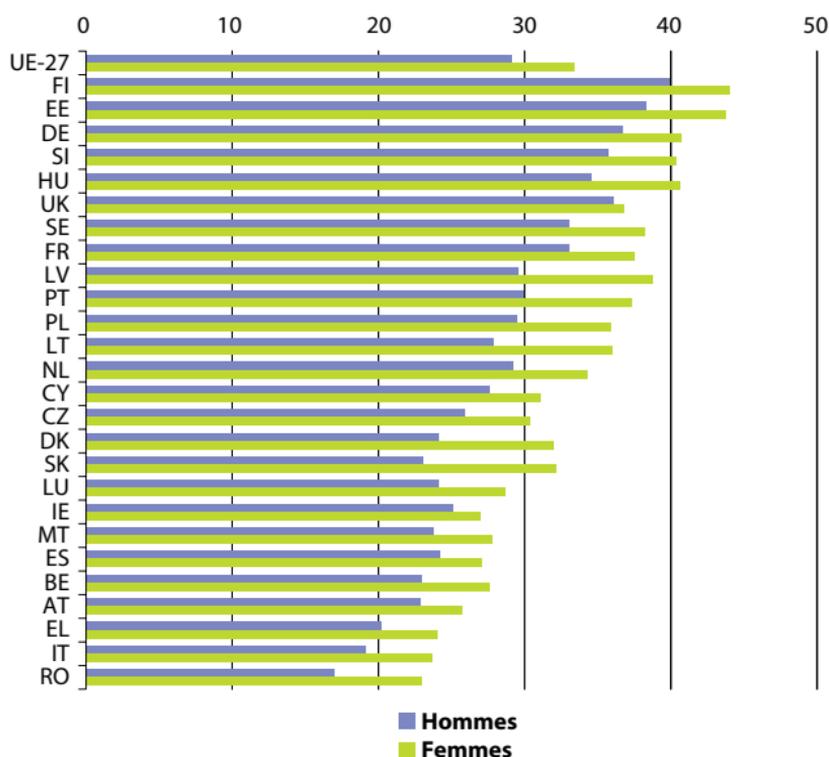
Source : Eurostat (tps00044, tps00046 et tps00048)

LES PROBLÈMES DE SANTÉ

Il est largement reconnu que le tabac est l'une des principales causes de nombreux problèmes de santé et une majorité d'États membres ont adopté une législation qui impose une limitation ou une interdiction de fumer dans les endroits publics et/ou sur les lieux de travail et offre ainsi une protection aux fumeurs passifs. Des taxes indirectes, des mises en garde pour la santé et des restrictions en matière de publicité visent également les fumeurs.

L'indice de masse corporelle (IMC) constitue une mesure du poids d'une personne par rapport à sa taille, qui correspond relativement bien à la teneur en graisse de l'organisme. Les subdivisions suivantes sont utilisées pour catégoriser l'IMC : maigreur en dessous de 18,5, poids normal entre 18,5 et moins de 25, surcharge pondérale entre 25 et moins de 30 et obésité à partir de 30.

Graphique 3.4 : Personnes avec un problème de santé ou un handicap de longue durée, 2007 ⁽¹⁾
(en % de la population masculine/féminine âgée de 18 ans ou plus)



⁽¹⁾ Est considéré comme étant « de longue durée » tout problème de santé ou handicap qui dure depuis au moins six mois ou devrait durer au moins six mois ; Bulgarie : non disponible ; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.

Source : Eurostat ([hlth_silc_11](#))

Tableau 3.4 : Problèmes de santé ⁽¹⁾
(en %)

	Fumeurs réguliers ⁽²⁾			En surch. pondé- rale ⁽³⁾	dont : Obèses ⁽³⁾
	Hommes	Femmes	15-24 ans		
BE	28,3	20,1	26,0	30,8	11,0
BG	42,6	22,7	30,5	33,6	12,4
CZ	31,6	18,7	23,8	36,4	14,4
DK	36,3	31,9	29,5	32,2	9,5
DE	30,9	22,0	35,3	39,4	20,3
EE	49,8	18,6	33,2	30,9	13,3
IE	23,9	20,5	29,0	33,1	13,2
EL	40,8	15,6	24,6	43,3	10,7
ES	34,2	22,4	33,0	35,7	13,3
FR	31,6	21,2	28,0	27,8	9,3
IT	31,9	17,6	22,7	31,7	8,1
CY	38,1	10,5	24,6	33,7	12,3
LV	50,6	17,0	30,0	29,8	15,5
LT	44,0	13,3	25,5	32,9	16,0
LU	:	:	:	:	:
HU	37,0	24,7	38,6	33,8	18,8
MT	29,9	17,6	26,4	34,5	23,0
NL	31,6	24,9	28,6	33,3	8,9
AT	40,7	32,2	40,9	34,9	8,6
PL	41,3	19,5	16,8	31,8	11,4
PT	27,1	6,8	18,8	36,8	14,7
RO	32,3	10,1	13,9	33,1	8,6
SI	47,1	23,8	28,8	36,2	12,3
SK	27,8	11,7	17,7	32,4	14,3
FI	21,6	15,1	21,9	36,7	14,5
SE	16,5	18,5	13,7	33,8	10,1
UK	27,7	25,7	33,7	38,3	22,7
IS	26,5	25,7	23,9	38,7	11,6
NO	28,8	26,7	25,7	25,4	6,1
CH	33,9	23,1	32,8	29,1	7,6

⁽¹⁾ Données nationales issues d'une enquête par interview sur la santé, 1996-2003 en fonction du pays - pour plus d'informations, voir : http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/hlth/hlth_his_2004_surveys.pdf.

⁽²⁾ France, Italie et Royaume-Uni, aucune distinction entre la consommation régulière et la consommation occasionnelle de tabac.

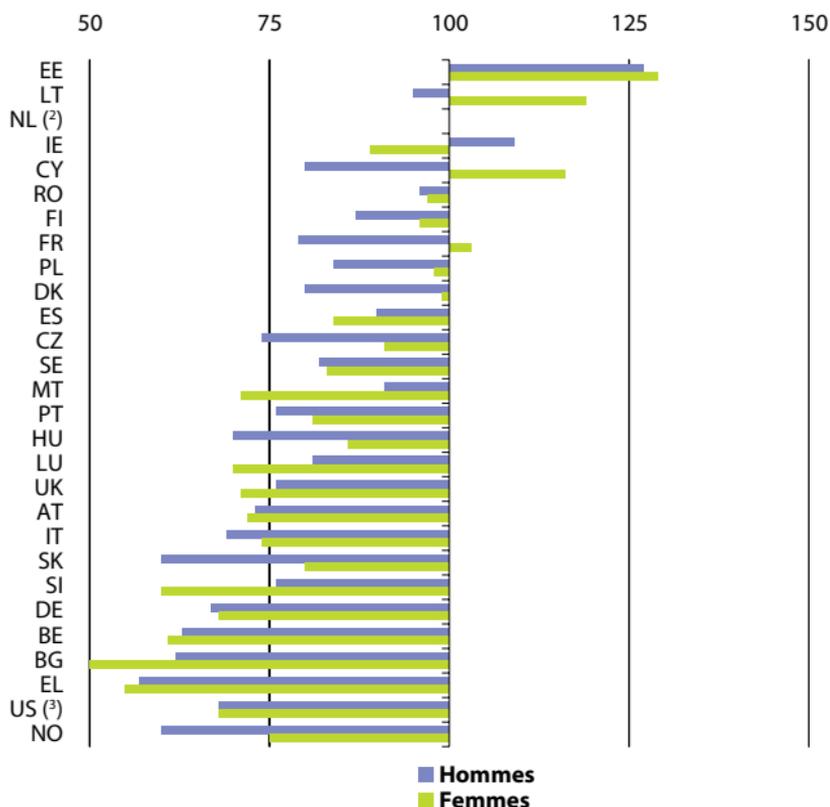
⁽³⁾ Les données pour le Royaume-Uni incluent uniquement des données sur l'Angleterre ; pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, les chiffres correspondent à des vraies mesures de la taille et du poids, pour les autres pays en revanche, la personne indique elle-même son poids et sa taille.

Source : Eurostat (tps00169, tps00170 et hlth_ls_bmia)

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un accident du travail est un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et causant un préjudice physique ou psychologique. Sont inclus les accidents durant le travail hors de l'enceinte de l'entreprise, même causés par des tiers. Les données présentées excluent les accidents sur le chemin du travail (accidents de trajet), les cas d'origine uniquement médicale (tels qu'un arrêt cardiaque au travail) et les maladies professionnelles. Les données relatives aux accidents graves du travail font référence aux accidents occasionnant plus de trois jours d'arrêt de travail.

Graphique 3.5 : Incidence des accidents du travail graves, 2006 ⁽¹⁾ (1998=100, sur la base du nombre d'accidents graves pour 100 000 personnes occupées)



(1) Lettonie : non disponible ; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.

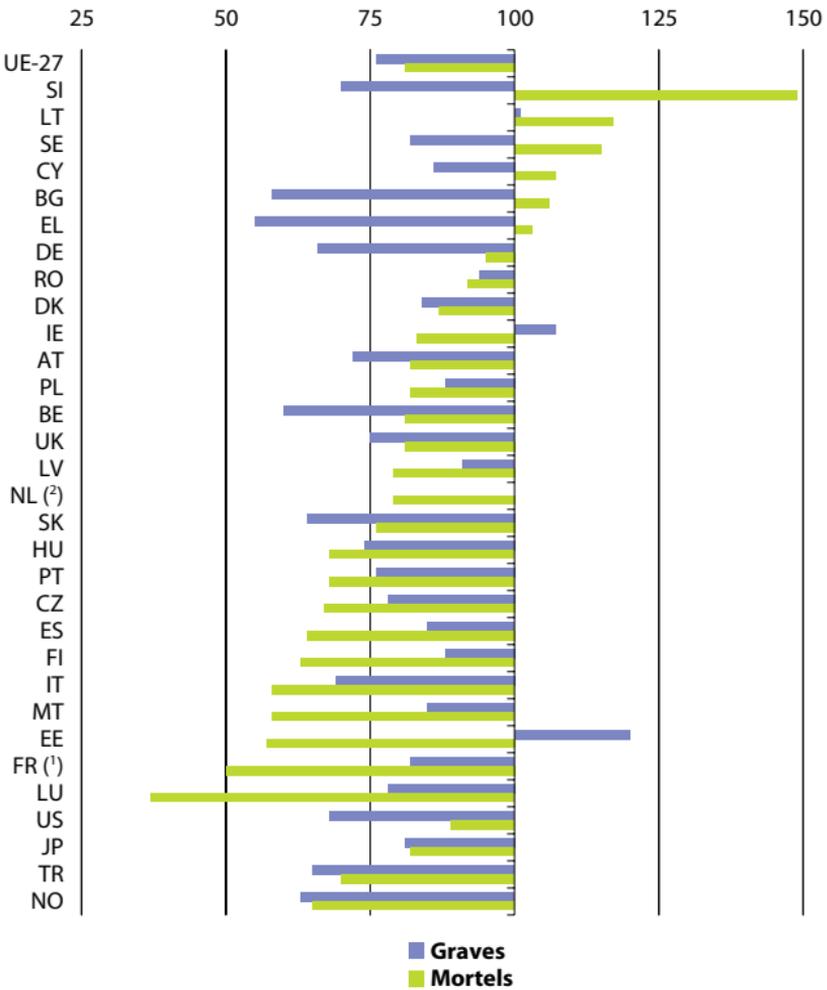
(2) Rupture dans la série (nouvelle base : 2005=100).

(3) 2005.

Source : Eurostat (tsiem090)

L'incidence des accidents mortels peut, en partie, refléter l'évolution structurelle de l'économie européenne vers les services, où les risques d'accidents et de décès au travail sont généralement moindres que dans l'agriculture, l'industrie ou la construction.

Graphique 3.6 : Incidence des accidents du travail, 2006
(1998=100, sur la base du nombre d'accidents pour 100 000 personnes occupées)



(1) Accidents mortels, données provisoires.

(2) Rupture dans la série pour les accidents graves (nouvelle base : 2005=100).

Source : Eurostat ([tsiem090](#) et [tsiem100](#))

L'éducation

4

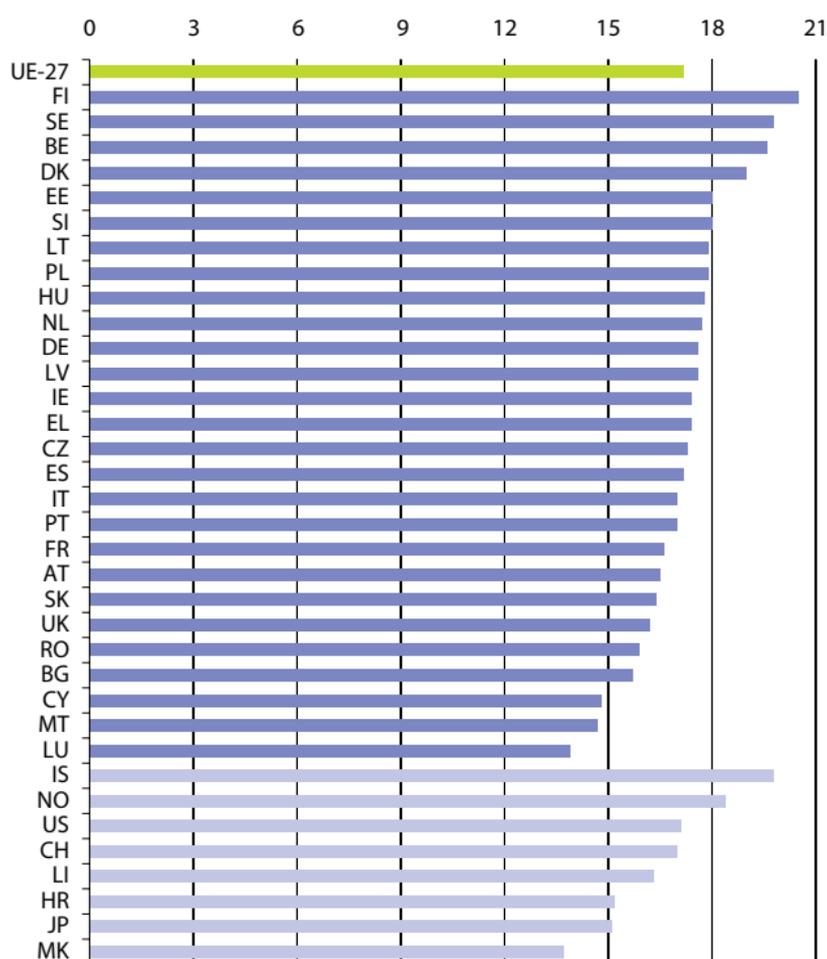


LES ÉLÈVES ET LES ÉTUDIANTS

Les statistiques en matière d'éducation couvrent un large éventail de sujets, y compris les dépenses, le personnel, le taux de participation et les niveaux atteints. La principale source d'information est le questionnaire commun Unesco/OCDE/Eurostat (UOE) sur les statistiques de l'éducation.

L'indicateur de l'espérance de scolarisation correspond au nombre d'années durant lesquelles un enfant en début de scolarité devrait, en moyenne, rester à l'école (équivalent à la somme des taux de scolarité par année pour tous les âges).

Graphique 4.1 : Espérance de scolarisation, 2007 ⁽¹⁾
(en nombre d'années)



⁽¹⁾ L'espérance de scolarisation correspond au nombre d'années d'enseignement qu'une personne peut s'attendre à recevoir au cours d'une vie, elle est calculée en ajoutant les taux de scolarité par année pour tous les âges.

Source : Eurostat (tps00052)

Tableau 4.1 : Élèves et étudiants, 2007 ⁽¹⁾

	Elèves et étudiants (en milliers)	Enfants de 4 ans scolarisés (en %)	Ratio élèves/enseign. dans l'ens. primaire ⁽²⁾	Jeunes de 18 ans scolarisés (en %)	Participation à l'ens. supérieur (en % de tous les élèves/étudiants)
UE-27	93 247	88,6	:	76,8	20,3
BE	2 418	99,9	12,6	89,4	16,3
BG	1 175	71,1	16,0	76,1	22,0
CZ	1 856	87,8	18,7	87,0	19,5
DK	1 155	95,0	11,2	80,0	20,1
DE	14 251	94,2	18,3	84,8	16,0
EE	268	88,3	14,4	82,7	25,6
IE	1 054	44,8	17,9	93,9	18,1
EL	1 964	55,7	10,1	65,9	30,7
ES	7 556	98,4	13,6	70,0	23,5
FR	12 296	100,0	19,7	78,7	17,7
IT	9 500	99,1	10,5	78,1	21,4
CY	146	73,6	15,9	35,0	15,2
LV	450	76,0	11,4	85,3	28,8
LT	760	61,9	10,0	91,4	26,3
LU	76	92,5	11,2	68,3	:
HU	1 916	92,4	10,2	83,0	22,5
MT	75	98,8	13,7	54,4	13,1
NL	3 346	98,9	15,6	82,3	17,6
AT	1 457	84,6	13,6	72,9	17,9
PL	8 416	44,4	11,0	93,9	25,5
PT	1 881	80,9	11,8	64,8	19,5
RO	3 839	77,2	16,9	69,9	24,2
SI	395	81,8	15,2	89,4	29,4
SK	1 079	74,1	17,9	83,2	20,2
FI	1 251	50,3	15,0	93,8	24,7
SE	2 061	100,0	12,3	94,8	20,1
UK	12 607	90,7	19,4	49,9	18,7
HR	728	50,0	17,3	64,1	19,2
MK	369	18,6	18,4	57,2	15,8
TR	16 687	10,1	26,2	41,4	14,7
IS	85	96,1	10,4	74,6	18,6
LI	6	52,7	9,6	81,6	10,7
NO	1 079	93,8	11,0	88,0	19,9
CH	1 350	38,7	:	81,9	15,8
JP	18 885	95,2	19,0	:	21,4
US	67 429	61,4	14,6	65,5	26,3

(¹) Voir fichier de métadonnées sur internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

(²) Malte, 2006.

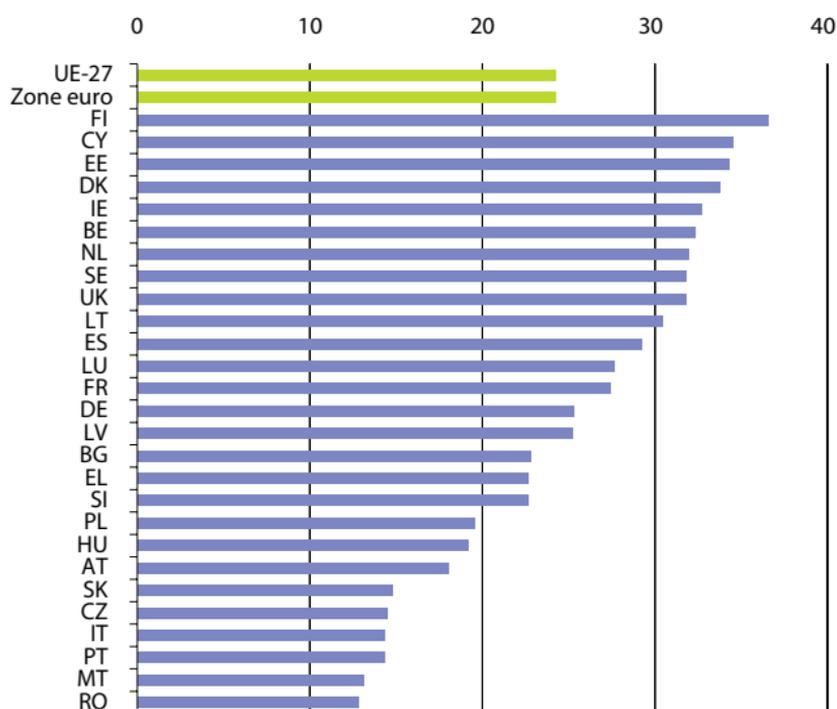
Source : Eurostat (tps00051, tps00053, tps00054, tps00060 et educ_itertp)

LES NIVEAUX D'ÉTUDES

L'enseignement supérieur inclut à la fois des programmes qui sont en grande partie théoriques et conçus pour donner les qualifications nécessaires afin d'accéder à des programmes de recherche avancée et à des professions exigeant des compétences pointues et des programmes correspondant à un niveau de compétences équivalent mais dont l'orientation est plus professionnelle et qui donnent un accès direct au marché du travail.

L'indicateur relatif aux jeunes ayant quitté prématurément l'école est défini comme la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur (niveau 1, 2 ou 3c court de la CITE) et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation. L'indicateur du niveau de formation des jeunes est défini comme la part de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire (soit au minimum le niveau 3a, 3b ou 3c long de la CITE).

Graphique 4.2 : Proportion de la population diplômée de l'enseignement supérieur, 2008 ⁽¹⁾
(en % de la population âgée de 25 à 64 ans)



⁽¹⁾ Voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

Source : Eurostat (lfsa_pgaed)

Tableau 4.2 : Éducation des jeunes, 2008 ⁽¹⁾
(en %)

	Niveau d'études des jeunes			Jeunes ayant quitté prématurément l'école		
	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.
UE-27	78,5	75,7	81,4	14,9	16,9	12,9
Zone euro	75,5	72,1	79,1	16,8	19,4	14,1
BE	82,2	80,5	83,9	12,0	13,4	10,6
BG	83,7	84,0	83,4	14,8	14,1	15,5
CZ	91,6	91,0	92,2	5,6	5,8	5,4
DK	71,0	63,6	78,6	11,5	13,7	9,2
DE	74,1	71,9	76,4	11,8	12,4	11,2
EE ⁽²⁾	82,2	76,0	88,3	14,0	19,8	8,2
IE	87,4	83,9	91,0	11,3	14,6	8,0
EL	82,1	78,0	86,6	14,8	18,5	10,9
ES	60,0	52,7	67,6	31,9	38,0	25,7
FR	83,7	81,4	86,0	11,8	13,8	9,8
IT	76,5	73,5	79,7	19,7	22,6	16,7
CY	85,1	80,1	89,5	13,7	19,0	9,5
LV	80,0	74,3	86,0	15,5	20,2	10,7
LT ⁽³⁾	89,1	85,9	92,3	7,4	10,0	4,7
LU	72,8	68,3	77,4	13,4	15,8	10,9
HU	83,6	81,7	85,5	11,7	12,5	10,9
MT	54,2	50,5	58,3	39,0	41,7	36,1
NL	76,2	71,9	80,6	11,4	14,0	8,8
AT	84,5	84,2	84,8	10,1	10,4	9,8
PL	91,3	89,3	93,3	5,0	6,1	3,9
PT ⁽⁴⁾	54,3	47,1	61,9	35,4	41,9	28,6
RO	78,3	77,9	78,6	15,9	15,9	16,0
SI ⁽⁵⁾	90,2	87,4	93,6	5,1	7,2	2,6
SK	92,3	91,0	93,6	6,0	7,1	4,9
FI	86,2	84,6	87,6	9,8	12,1	7,7
SE ⁽⁴⁾	87,9	86,2	89,7	11,1	12,3	9,9
UK	78,2	76,4	80,0	17,0	18,3	15,6
HR ⁽⁵⁾	95,4	94,6	96,3	3,7	4,1	3,3
MK	79,7	81,7	77,6	19,6	17,6	21,7
TR	47,8	56,4	40,9	46,6	38,5	53,7
IS	53,6	47,9	59,8	24,4	26,2	22,4
NO	70,0	65,4	74,7	17,0	21,0	12,9
CH	82,6	81,4	83,8	7,7	7,8	7,5

⁽¹⁾ Voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/lfsi_edu_a_esms.htm); jeunes ayant quitté prématurément l'école : sur la base de moyennes annuelles des données trimestrielles, données extraites le 20 novembre 2009.

⁽²⁾ Jeunes ayant quitté prématurément l'école - femmes : données non fiables ou incertaines.

⁽³⁾ Jeunes ayant quitté prématurément l'école - hommes et femmes : données non fiables ou incertaines.

⁽⁴⁾ Données provisoires.

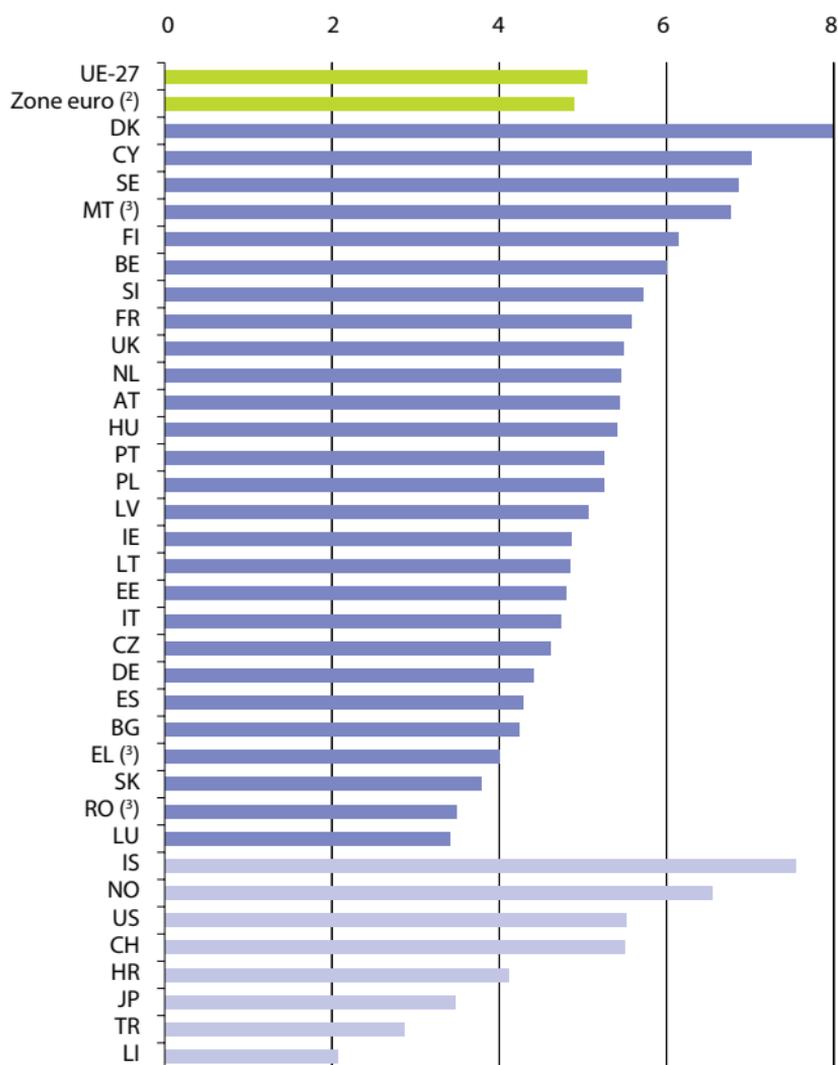
⁽⁵⁾ Jeunes ayant quitté prématurément l'école : données non fiables ou incertaines.

Source : Eurostat (tsiir110 et tsisc060)

LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (financement public direct des établissements d'enseignement), soit en offrant un soutien financier aux étudiants et à leurs familles par le biais de bourses et de prêts publics.

Graphique 4.3 : Dépenses publiques en matière d'éducation, 2006 ⁽¹⁾
(en % du PIB)



⁽¹⁾ Voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/tsiir010_esms.htm).

⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

⁽³⁾ 2005.

Source : Eurostat (tsiir010)

Tableau 4.3 : Dépenses d'éducation, tous niveaux d'enseignement confondus ⁽¹⁾

	Dépenses publiques (en % du PIB)		Dépenses privées (en % du PIB)		Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par étudiant (en SPA)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
UE-27	4,99	5,05	0,60	0,67	5 081	6 003
Zone euro ⁽²⁾	4,98	4,89	0,60	0,55	5 665	6 459
BE	6,00	6,00	0,44	0,34	6 322	7 013
BG	3,78	4,24	0,70	0,65	1 326	2 139
CZ	4,09	4,61	0,40	0,56	2 787	4 442
DK	8,44	7,98	0,27	0,59	7 306	14 308
DE	4,49	4,41	0,96	0,71	5 815	6 481
EE	5,28	4,80	:	0,34	:	3 217
IE	4,27	4,86	0,34	0,28	4 637	6 740
EL ⁽³⁾	3,50	4,00	0,21	0,25	3 238	4 485
ES	4,23	4,28	0,57	0,52	4 527	6 141
FR	5,94	5,58	0,56	0,54	5 931	6 510
IT	4,86	4,73	0,31	0,38	6 385	6 465
CY	5,93	7,02	1,24	1,21	4 953	7 101
LV	5,64	5,07	0,75	0,66	1 995	3 126
LT	5,89	4,84	:	0,46	1 860	2 761
LU	3,74	3,41	:	:	:	:
HU	5,01	5,41	0,55	0,54	:	4 008
MT ⁽⁴⁾	4,46	6,76	0,85	0,38	3 307	5 914
NL	5,06	5,46	0,84	0,88	6 266	7 477
AT	5,79	5,44	0,32	0,59	7 002	8 583
PL	5,42	5,25	:	0,54	2 184	3 062
PT	5,61	5,25	0,08	0,44	4 037	5 007
RO ⁽³⁾	3,25	3,48	0,21	0,40	:	1 438
SI	5,89	5,72	0,82	0,78	4 648	6 323
SK	4,00	3,79	0,11	0,62	1 846	2 940
FI	6,04	6,14	0,12	0,15	5 286	6 389
SE	7,12	6,85	0,20	0,17	6 096	7 411
UK	4,57	5,48	0,82	1,44	5 152	7 937
HR	:	4,11	:	0,38	:	:
TR ⁽²⁾	2,71	2,86	0,03	:	:	:
IS	6,24	7,55	0,53	0,81	6 713	7 966
LI	:	2,06	:	:	:	7 677
NO ⁽³⁾	7,18	6,55	0,25	:	8 153	9 290
CH	5,42	5,50	0,67	0,56	:	:
JP	3,63	3,47	1,18	1,66	6 160	7 421
US	5,63	5,51	2,26	2,39	9 212	11 085

(1) Voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm).

(2) ZE-15 au lieu de ZE-16.

(3) 2005 au lieu de 2006.

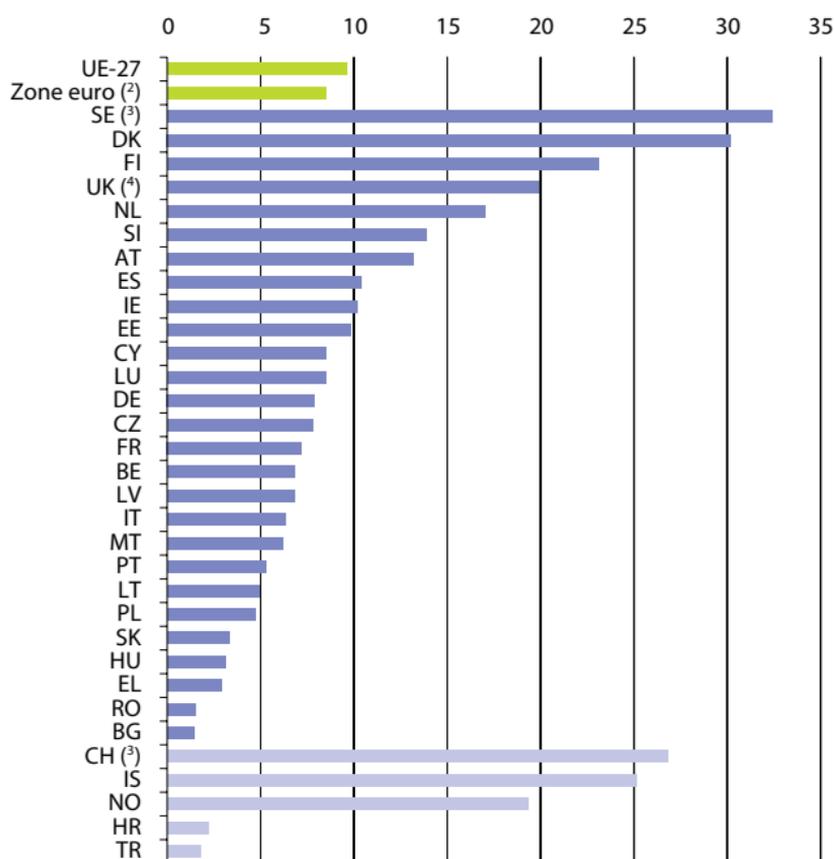
(4) 2005 au lieu de 2006 ; rupture des séries, 2005.

Source : Eurostat ([educ_figdp](#), [tps00068](#) et [tps00067](#)), Unesco, OCDE

LA FORMATION PERMANENTE

La formation permanente englobe toute activité d'apprentissage constructive réalisée de façon suivie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences. L'intention ou l'objectif d'apprentissage est le point essentiel qui distingue ces activités de formation des activités qui n'impliquent aucun apprentissage telles que les activités culturelles et sportives. Les informations recueillies concernent tous les sujets, qu'ils soient ou non pertinents pour l'emploi actuel ou futur de la personne interrogée. Il convient de noter que les statistiques présentées ne couvrent pas l'apprentissage informel, qui correspond à l'auto-apprentissage.

Graphique 4.4 : Formation permanente, 2008 ⁽¹⁾
(en % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant suivi une formation ou un enseignement)



⁽¹⁾ Voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/lfsi_edu_a_esms.htm).

⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

⁽³⁾ 2007 au lieu de 2008.

⁽⁴⁾ Rupture des séries, 2007.

Source : Eurostat (tsiem080)

Tableau 4.4 : Formation permanente ⁽¹⁾
(en % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant suivi une formation ou un enseignement)

	Total		Hommes		Femmes	
	2003	2008	2003	2008	2003	2008
UE-27	8,5	9,6	7,9	8,7	9,1	10,4
Zone euro ⁽²⁾	6,5	8,5	6,4	8,1	6,6	8,8
BE	7,0	6,8	7,0	6,4	6,9	7,2
BG	1,3	1,4	1,1	1,3	1,4	1,5
CZ	5,1	7,8	4,8	7,7	5,4	7,9
DK	24,2	30,2	21,0	25,0	27,4	35,5
DE	6,0	7,9	6,4	8,0	5,6	7,8
EE	6,7	9,8	5,0	6,6	8,2	12,6
IE	5,9	10,2	5,1	8,7	6,8	11,7
EL	2,6	2,9	2,6	2,8	2,7	3,1
ES	4,7	10,4	4,3	9,5	5,1	11,3
FR	7,1	7,2	7,0	6,9	7,2	7,5
IT	4,5	6,3	4,2	6,1	4,8	6,6
CY	7,9	8,5	7,1	8,1	8,5	8,9
LV	7,8	6,8	5,4	4,3	10,0	9,0
LT	3,8	4,9	2,8	3,7	4,7	6,1
LU	6,5	8,5	6,8	7,6	6,1	9,5
HU	4,5	3,1	4,0	2,7	4,9	3,5
MT	4,2	6,2	4,7	6,1	3,6	6,2
NL	16,4	17,0	16,1	16,8	16,8	17,2
AT	8,6	13,2	8,6	12,2	8,6	14,2
PL	4,4	4,7	3,9	4,2	4,9	5,2
PT	3,2	5,3	3,0	5,0	3,4	5,6
RO	1,1	1,5	1,1	1,3	1,2	1,6
SI	13,3	13,9	12,0	12,5	14,7	15,4
SK	3,7	3,3	3,5	2,6	3,9	4,0
FI	22,4	23,1	18,6	19,3	26,2	26,9
SE ⁽³⁾	31,8	32,4	28,4	25,8	35,4	39,3
UK ⁽⁴⁾	27,2	19,9	23,4	16,6	31,1	23,2
HR	1,8	2,2	1,8	2,1	1,9	2,3
TR	1,2	1,8	1,7	2,1	0,7	1,6
IS	29,5	25,1	25,0	20,1	34,1	30,5
NO	17,1	19,3	16,2	18,2	18,0	20,5
CH ⁽³⁾	24,7	26,8	25,3	26,2	24,0	27,5

⁽¹⁾ Voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/lfsi_edu_a_esms.htm).

⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

⁽³⁾ 2007 au lieu de 2008.

⁽⁴⁾ Rupture des séries, 2007.

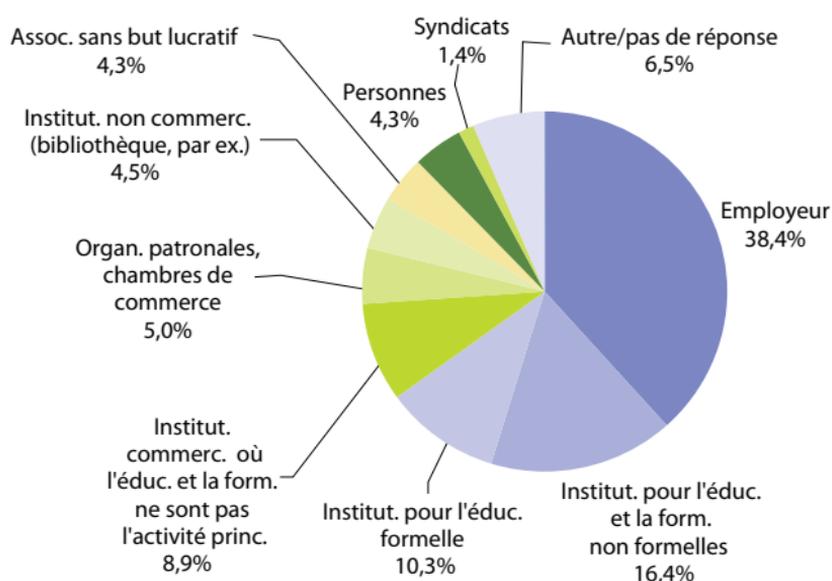
Source : Eurostat (tsiem080)

L'ÉDUCATION DES ADULTES

L'enquête sur l'éducation des adultes fait partie intégrante des statistiques européennes sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les enquêtes ont été réalisées entre 2005 et 2008 et constituent un projet pilote recourant à un questionnaire standardisé, portant sur la participation aux activités d'éducation et de formation tout au long de la vie (qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles) et incluant les activités en rapport avec le travail. L'enquête recueille également des informations sur les activités d'apprentissage, les aptitudes déclarées par l'intéressé lui-même et les modules sur la participation à la vie sociale et culturelle.

L'apprentissage comprend les activités destinées à améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences d'une personne. L'apprentissage intentionnel (qui s'oppose à l'apprentissage fortuit) se définit comme la recherche délibérée de connaissances, de qualifications, de compétences ou de comportements ayant une valeur durable. L'apprentissage organisé se définit comme un apprentissage planifié s'inscrivant dans un schéma ou une chaîne selon des objectifs explicites ou implicites.

Graphique 4.5 : Fournisseurs des activités d'éducation et de formation non formelles, UE, 2007 ⁽¹⁾
(en %)

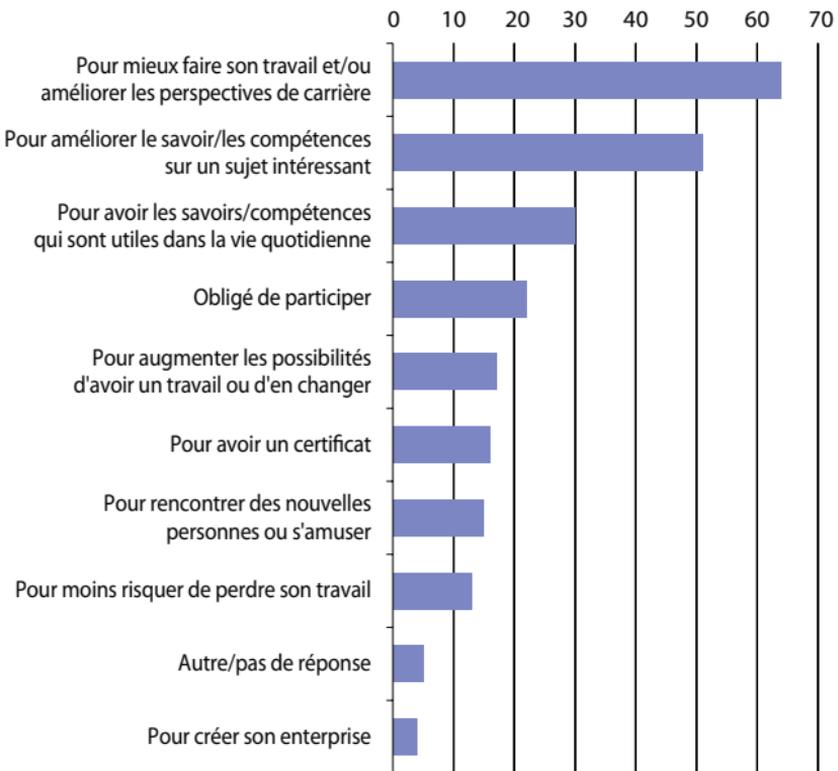


⁽¹⁾ Le Danemark, l'Irlande, la France, le Luxembourg, Malte et la Roumanie ne sont pas inclus dans la moyenne de l'UE; voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/trng_aes_esms.htm).

Source : Eurostat (trng_aes_170)

L'enseignement formel se définit comme l'enseignement fourni dans les écoles, facultés, universités et autres établissements d'enseignement formel qui constituent normalement une « échelle » continue d'enseignement à plein-temps pour les enfants et les jeunes (jusqu'à l'âge de 20 ou 25 ans). L'enseignement non formel se définit comme toute activité d'enseignement organisée et durable qui ne correspond pas à la définition de l'enseignement formel. L'enseignement non formel peut être ou non dispensé dans des établissements d'enseignement et s'adresse aux personnes de tous âges. Il peut comprendre les programmes d'alphabétisation des adultes, les programmes d'éducation fondamentale pour les enfants ne suivant pas leur scolarité à l'école, les compétences de vie, les compétences professionnelles et la culture générale.

Graphique 4.6 : Raisons de la participation aux activités d'éducation et de formation non formelles, UE, 2007 ⁽¹⁾ (en %)



⁽¹⁾ Plusieurs réponses autorisées ; le Danemark, l'Irlande, la Grèce, la France, le Luxembourg, Malte, la Roumanie et le Royaume-Uni ne sont pas inclus dans la moyenne de l'UE ; la Bulgarie, la République tchèque, la Grèce, l'Espagne, Chypre, le Portugal, la Finlande et le Royaume-Uni n'ont pas interrogé les personnes participant à une formation orientée professionnellement ; voir fichier de métadonnées sur Internet (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/trng_aes_esms.htm).

Source : Eurostat (trng_aes_142)

5

Le marché du travail



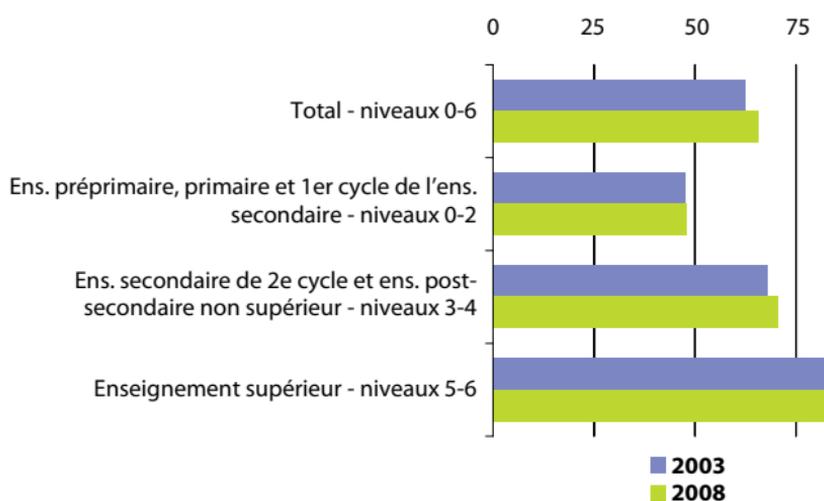
L'EMPLOI

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) a été lancée lors du sommet sur l'emploi organisé à Luxembourg en novembre 1997 et a été remodelée en 2005 pour répondre davantage aux objectifs révisés de Lisbonne. L'UE s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre un taux d'emploi total de 70 % et un taux d'emploi des femmes de 60 % d'ici à 2010, un taux cible d'emploi de 50 % pour les personnes âgées de 55 à 64 ans ayant ensuite été ajouté au printemps 2001.

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes de 15 à 64 ans occupées par la population totale de la même tranche d'âge. Pour calculer le taux d'emploi des travailleurs âgés, on se limite à la tranche d'âge de 55 à 64 ans. Les personnes occupées se définissent comme les personnes âgées de 15 ans et plus qui, durant la semaine de référence de l'enquête (sur les forces de travail de l'UE), ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ou avaient un travail dont elles étaient temporairement absentes pour raison, par exemple, de maladie, de congés, de conflit de travail, d'études ou de formation. Les données incluent les travailleurs familiaux.

Les taux d'emploi sont généralement plus faibles chez les travailleurs âgés et plus élevés chez les personnes ayant un niveau d'études supérieur.

Graphique 5.1 : Taux d'emploi, par niveau d'études atteint le plus élevé (CITE 1997), UE-27 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ À l'exclusion des personnes dont le niveau d'éducation n'est pas connu.

Source : Eurostat ([lfsa_ergaed](#))

Tableau 5.1 : Taux d'emploi, 2008
(en %)

	Taux d'emploi total (pers. de 15 à 64 ans)			Taux d'emploi - travailleurs âgés (de 55 à 64 ans)		
	Total	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.
UE-27	65,9	72,8	59,1	45,6	55,0	36,9
Zone euro	66,1	73,3	58,8	44,3	53,3	35,7
BE	62,4	68,6	56,2	34,5	42,8	26,3
BG	64,0	68,5	59,5	46,0	55,8	37,7
CZ	66,6	75,4	57,6	47,6	61,9	34,4
DK	78,1	81,9	74,3	57,0	64,3	49,8
DE	70,7	75,9	65,4	53,8	61,8	46,1
EE	69,8	73,6	66,3	62,4	65,2	60,3
IE	67,6	74,9	60,2	53,6	66,0	41,0
EL	61,9	75,0	48,7	42,8	59,1	27,5
ES	64,3	73,5	54,9	45,6	60,9	31,1
FR	65,2	69,8	60,7	38,3	40,6	36,1
IT	58,7	70,3	47,2	34,4	45,5	24,0
CY	70,9	79,2	62,9	54,8	70,9	39,4
LV	68,6	72,1	65,4	59,4	63,1	56,7
LT	64,3	67,1	61,8	53,1	60,2	47,8
LU	63,4	71,5	55,1	34,1	38,7	29,3
HU	56,7	63,0	50,6	31,4	38,5	25,7
MT	55,2	72,5	37,4	29,1	46,4	12,4
NL	77,2	83,2	71,1	53,0	63,7	42,2
AT	72,1	78,5	65,8	41,0	51,8	30,8
PL	59,2	66,3	52,4	31,6	44,1	20,7
PT	68,2	74,0	62,5	50,8	58,5	43,9
RO	59,0	65,7	52,5	43,1	53,0	34,4
SI	68,6	72,7	64,2	32,8	44,7	21,1
SK	62,3	70,0	54,6	39,2	56,7	24,2
FI	71,1	73,1	69,0	56,5	57,1	55,8
SE	74,3	76,7	71,8	70,1	73,4	66,7
UK	71,5	77,3	65,8	58,0	67,3	49,0
HR	57,8	64,9	50,7	36,6	49,0	25,6
TR	45,9	67,7	24,3	29,5	43,0	16,5
IS	83,6	87,3	79,6	82,9	88,4	77,2
NO	78,0	80,5	75,4	69,2	74,1	64,2
CH	79,5	85,4	73,5	68,4	77,0	60,0
JP	70,7	81,6	59,7	66,3	81,4	51,7
US	70,9	76,4	65,5	62,1	67,7	57,0

Source : Eurostat ([tsiem010](#) et [tsiem020](#))

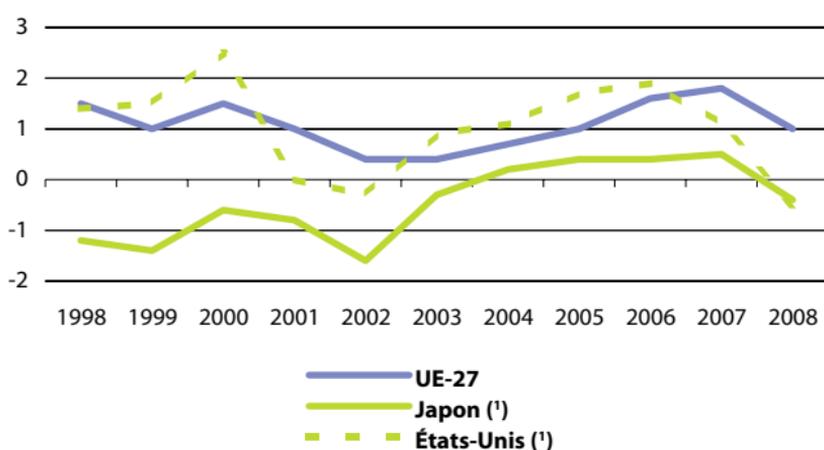
LA CROISSANCE DE L'EMPLOI

En juillet 2008, le Conseil a décidé de mettre à jour les lignes directrices pour l'emploi pour la période 2008-2010. Pour atteindre les objectifs de plein-emploi, d'amélioration de la qualité et de la productivité du travail et de renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale, il a été décidé que les mesures devaient continuer à se concentrer sur les priorités fixées lors de la révision de 2005, à savoir :

- attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, augmenter l'offre de main-d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale ;
- améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises ;
- investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.

La croissance annuelle de l'emploi fournit l'évolution d'une année à l'autre, en pourcentage, du nombre total de personnes occupées dans les unités productrices résidentes. L'indicateur est basé sur les données des comptes nationaux. L'enquête sur les forces de travail de l'UE ventile les données pour fournir des résultats par sexe.

Graphique 5.2 : Croissance annuelle de l'emploi
(en % de variation par rapport à l'année précédente)



(¹) Prévisions, 2007 et 2008.

Source : Eurostat (tsieb050)

Tableau 5.2 : Croissance annuelle de l'emploi
(en % de variation par rapport à l'année précédente)

	Total		Hommes		Femmes	
	1998	2008	1998	2008	1998	2008
UE-27	1,5	1,0	1,0	0,6	2,1	1,5
Zone euro	1,9	0,8	1,2	0,2	2,8	1,6
BE	1,6	1,6	0,6	0,8	3,0	2,7
BG	-1,0	3,3	:	3,5	:	3,0
CZ	-1,5	1,5	:	1,9	:	1,0
DK	1,4	0,9	0,6	0,6	2,4	1,1
DE	1,2	1,4	0,8	1,2	1,8	1,7
EE	-1,9	0,2	:	0,3	:	0,1
IE	8,6	-0,8	7,5	-2,2	10,3	1,0
EL	2,9	1,2	3,6	0,7	1,8	2,1
ES	4,5	-0,5	4,0	-2,2	5,4	2,0
FR	1,5	0,5	1,1	0,3	2,0	0,8
IT	1,0	0,3	0,4	-0,4	2,0	1,4
CY	1,6	2,6	:	2,6	:	2,6
LV	-0,3	0,8	:	0,1	:	1,6
LT	-0,8	-0,5	:	-0,7	:	-0,2
LU	4,5	4,7	3,0	6,6	7,1	2,2
HU	1,8	-1,2	0,8	-1,5	2,9	-0,8
MT	:	2,5	:	0,6	:	6,6
NL	2,6	1,5	1,8	0,9	3,7	2,2
AT	1,0	1,9	0,8	0,9	1,3	3,0
PL	1,3	4,0	0,9	4,1	1,9	3,9
PT	2,8	0,4	2,3	0,2	3,5	0,7
RO	:	0,3	:	0,9	:	-0,5
SI	-0,2	2,9	:	2,4	:	3,5
SK	-0,5	2,8	:	2,7	:	2,8
FI	2,0	1,6	2,4	2,0	1,5	1,2
SE	1,7	0,9	2,0	1,1	1,4	0,7
UK	0,9	0,1	1,0	-0,2	0,8	0,4
HR	-3,0	1,1	:	0,6	:	1,7
TR	2,8	1,8	:	1,1	:	3,7
NO	2,7	3,1	:	3,1	:	3,1
JP	-1,2	-0,4	:	:	:	:
US	1,4	-0,5	:	:	:	:

Source : Eurostat (tsieb050)

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL, TEMPORAIRE ET SECONDAIRE

Les indicateurs présentés ici sont tirés de l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE. La population prise en compte pour l'emploi atypique est composée des personnes âgées de 15 à 64 ans. Un emploi est considéré comme temporaire si employeur et salarié s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives comme une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé de manière temporaire ; ce type d'emploi s'oppose à l'emploi permanent, qui ne prévoit aucune date spécifique de fin de contrat.

Dans l'enquête sur les forces de travail, la distinction entre emploi à temps plein et à temps partiel est établie par la personne interrogée, étant donné que les heures de travail divergent entre les États membres et entre les activités économiques. L'indicateur des salariés ayant un deuxième emploi fait référence aux personnes qui exercent plus d'un emploi à la fois.

Graphique 5.3 : Proportion de salariés ayant un contrat à durée déterminée, 2008
(en % du nombre total de salariés)



Source : Eurostat (lfsi_emp_a)

Tableau 5.3 : Personnes travaillant à temps partiel et personnes ayant un deuxième emploi
(en % de l'emploi total)

	Personnes travaillant à temps partiel			Personnes ayant un deuxième emploi		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
UE-27	15,9	16,5	18,2	:	3,5	3,8
Zone euro	15,1	16,4	19,5	:	2,7	3,4
BE	16,5	20,5	22,6	2,9	3,7	3,8
BG	:	2,3	2,3	:	0,7	0,8
CZ	5,7	5,0	4,9	3,4	2,6	1,8
DK	22,3	21,3	24,6	7,3	10,1	9,5
DE	18,4	21,7	25,9	2,8	2,5	3,7
EE	8,6	8,5	7,2	8,3	4,1	3,3
IE	16,5	16,9	:	0,8	1,8	2,6
EL	5,6	4,3	5,6	4,8	2,9	3,4
ES	7,8	8,2	12,0	1,6	1,8	2,5
FR	17,3	16,5	16,9	3,5	2,7	3,2
IT	7,3	8,5	14,3	1,3	1,2	1,9
CY	:	8,9	7,8	:	6,9	4,2
LV	12,8	10,3	6,3	5,0	7,5	6,0
LT	:	9,6	6,7	6,0	7,4	5,1
LU	9,1	13,4	18,0	1,2	1,1	2,1
HU	3,8	4,4	4,6	2,3	1,9	1,6
MT	:	9,2	11,5	:	4,9	5,1
NL	38,9	45,0	47,3	5,9	5,9	7,3
AT	15,7	18,7	23,3	5,5	3,6	4,4
PL	10,4	10,5	8,5	8,6	7,4	7,5
PT	11,0	11,7	11,9	6,0	6,7	6,5
RO (1)	15,8	11,5	9,9	6,2	4,1	3,1
SI	:	6,2	9,0	2,7	1,8	3,7
SK	2,3	2,4	2,7	1,1	0,9	1,1
FI	11,4	13,0	13,3	4,5	3,7	4,4
SE	19,8	22,9	26,6	8,7	9,4	8,2
UK	24,5	25,6	25,3	4,5	4,1	3,8
HR	:	8,5	8,9	:	3,0	3,1
TR	:	:	9,6	:	:	2,9
IS	:	22,1	20,5	16,6	11,8	9,6
NO	:	28,8	28,2	8,2	8,4	8,5
CH	29,6	32,7	34,3	5,2	6,0	7,4

(1) Rupture des séries, 2002.

Source : Eurostat (tps00159, tps00074 et ifsa_egan)

LE CHÔMAGE

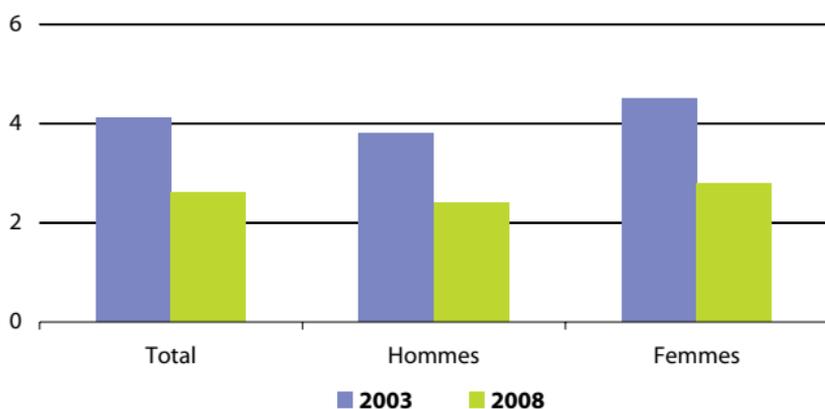
Les personnes au chômage comprennent les personnes âgées de 15 à 74 ans ⁽²⁾ sans travail pendant la semaine de référence de l'enquête sur les forces de travail, disponibles pour travailler et soit activement à la recherche d'un travail dans les quatre semaines qui précédaient l'enquête, soit ayant trouvé un travail qu'elles commenceraient dans les trois mois suivants. Cette définition est conforme aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le taux de chômage correspond à la part de chômeurs dans la population active totale, qui regroupe l'ensemble des personnes occupées et au chômage. Veuillez noter qu'à la fin de cette publication, le chapitre 13 présente les données régionales relatives aux taux de chômage.

La durée du chômage se définit comme la durée de la recherche d'un emploi ou la période qui court depuis le dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi). Le taux de chômage de longue durée désigne la proportion de personnes actives sur le marché du travail sans emploi depuis au moins 12 mois.

(²) En Espagne et au Royaume-Uni, cette notion se limite aux personnes âgées de 16 à 74 ans.

Graphique 5.4 : Taux de chômage de longue durée, UE-27 (personnes sans emploi depuis 12 mois ou plus en % de la population active totale)



Source : Eurostat (tsisc070)

Tableau 5.4 : Taux de chômage
(en %)

	Total		Hommes		Femmes		< 25 ans	25-74 ans
	2003	2008	2003	2008	2003	2008	2008	2008
UE-27	9,0	7,0	8,4	6,6	9,7	7,5	15,4	5,9
Zone euro	8,8	7,5	7,9	6,9	10,0	8,3	15,4	6,6
BE	8,2	7,0	7,7	6,5	8,9	7,6	18,0	5,9
BG	13,7	5,6	14,1	5,5	13,2	5,8	12,7	5,0
CZ	7,8	4,4	6,2	3,5	9,9	5,6	9,9	3,9
DK	5,4	3,3	4,8	3,0	6,1	3,7	7,6	2,5
DE	9,3	7,3	9,8	7,4	8,7	7,2	9,9	6,9
EE	10,0	5,5	10,2	5,8	9,9	5,3	12,0	4,6
IE	4,8	6,0	5,0	7,1	4,4	4,6	12,6	4,9
EL	9,7	7,7	6,2	5,1	15,0	11,4	22,1	6,6
ES	11,1	11,3	8,2	10,1	15,3	13,0	24,6	9,8
FR	9,0	7,8	8,1	7,3	9,9	8,4	19,1	6,5
IT	8,5	6,8	6,5	5,5	11,4	8,5	21,3	5,6
CY	4,1	3,7	3,6	3,2	4,8	4,3	9,0	3,1
LV	10,5	7,5	10,6	8,0	10,4	6,9	13,1	6,6
LT	12,5	5,8	12,7	6,1	12,2	5,6	13,4	5,0
LU	3,8	4,9	3,0	4,1	4,9	5,9	16,9	4,0
HU	5,9	7,8	6,1	7,6	5,6	8,1	19,9	6,9
MT	7,6	6,0	6,9	5,6	9,1	6,6	11,9	4,7
NL	3,7	2,8	3,5	2,5	3,9	3,0	5,3	2,3
AT	4,3	3,8	4,0	3,6	4,7	4,1	8,0	3,1
PL	19,7	7,1	19,0	6,4	20,5	8,0	17,3	5,9
PT	6,4	7,7	5,6	6,6	7,3	9,0	16,4	6,8
RO	7,0	5,8	7,6	6,7	6,4	4,7	18,6	4,4
SI	6,7	4,4	6,3	4,0	7,1	4,8	10,4	3,7
SK	17,6	9,5	17,4	8,4	17,8	10,9	19,0	8,4
FI	9,0	6,4	9,2	6,1	8,9	6,7	16,5	4,9
SE (*)	5,6	6,2	6,0	5,9	5,2	6,5	20,0	4,1
UK	5,0	5,6	5,5	6,1	4,3	5,1	15,0	3,9
HR	14,2	8,4	12,9	7,0	15,8	10,1	21,9	6,9
TR	:	9,8	:	9,7	:	10,0	18,5	7,8
NO	4,2	2,5	4,5	2,7	3,9	2,3	7,2	1,7
JP	5,3	4,0	5,5	4,1	4,9	3,8	7,3	3,7
US	6,0	5,8	6,3	6,1	5,7	5,4	12,8	4,6

(*) 2005, rupture des séries.

Source : Eurostat (tsiem110 et une_rt_a)

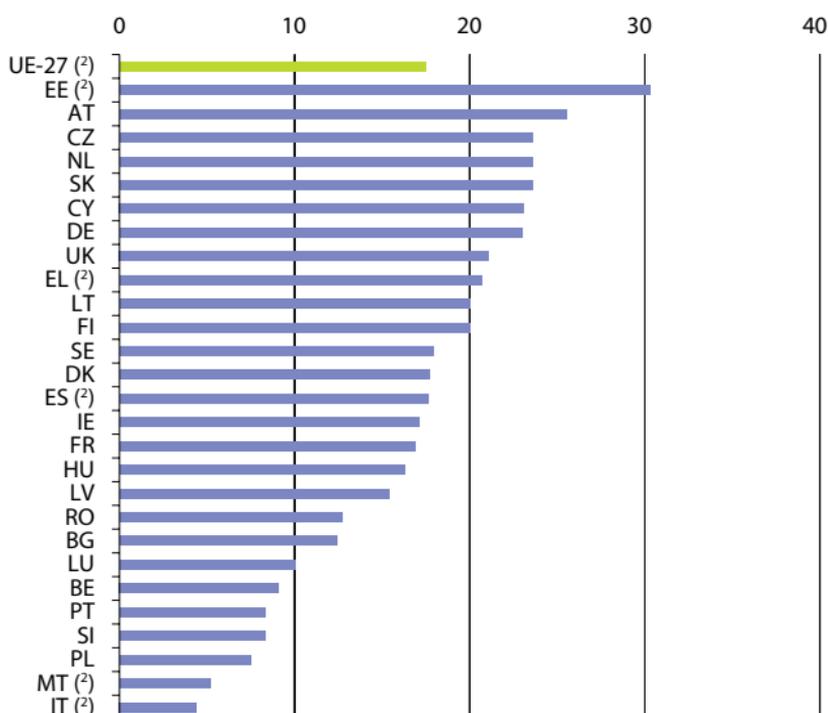
LES REVENUS ET LES SALAIRES MINIMA

La structure et l'évolution des salaires sont des éléments importants de tout marché du travail. En effet, ils reflètent l'offre de travail des individus et la demande de travail des entreprises.

Une attention particulière est accordée à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, la différence de salaire entre les hommes et les femmes, qui est un phénomène multidimensionnel : parmi les facteurs sous-jacents qui pourraient expliquer en partie les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, on peut citer la ségrégation sectorielle et professionnelle, l'éducation et la formation, la sensibilisation et la transparence. L'UE entend promouvoir l'égalité des chances, ce qui implique la suppression progressive de cet écart de rémunération. L'écart de rémunération entre hommes et

Graphique 5.5 : Écart de rémunération entre hommes et femmes, 2007 ⁽¹⁾

(% de différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et des femmes salariés, exprimé en % de la rémunération brute des hommes salariés, non corrigé)



⁽¹⁾ Entreprises d'au moins 10 salariés ; à l'exclusion de l'agriculture, de la pêche, de l'administration publique, des ménages privés et des organisations extraterritoriales.

⁽²⁾ Données provisoires.

Source : Eurostat (tsiem040)

femmes sous sa forme non ajustée se définit comme l'écart de la rémunération brute moyenne entre hommes salariés et femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. Le salaire brut est une rémunération (salaires et traitements) versée directement à un salarié, avant toute déduction d'impôt sur le revenu et de cotisation sociale versée par le salarié.

Les données sur les salaires minima sont transmises par les ministères nationaux responsables des domaines comme les affaires sociales, le travail ou l'emploi.

Tableau 5.5 : Salaires minima
(par mois, au 1^{er} janvier)

	Monnaie nationale (¹)		EUR		SPA
	1999	2009	1999	2009	2009
BE	1 074	1 388	1 074	1 388	1 254
BG	64	240	33	123	240
CZ	3 250	8 000	93	306	443
DK	-	-	-	-	-
DE	-	-	-	-	-
EE	:	4 350	:	278	362
IE	:	1 462	:	1 462	1 153
EL	505	:	505	:	:
ES	416	728	416	728	760
FR	1 036	1 321	1 036	1 321	1 189
IT	-	-	-	-	-
CY	-	-	-	-	-
LV	50	180	75	254	343
LT	430	800	92	232	347
LU	1 162	1 642	1 162	1 642	1 413
HU	22 500	71 500	89	270	408
MT	475	635	462	635	810
NL	1 064	1 382	1 064	1 382	1 336
AT	-	-	-	-	-
PL	650	1 126	159	281	468
PT	357	525	357	525	606
RO	35	600	28	153	263
SI	285	589	363	589	710
SK	:	296	:	296	409
FI	-	-	-	-	-
SE	-	-	-	-	-
UK	608	914	866	1 010	1 154
TR	78	666	217	319	480
US	893	1 135	762	844	961

(¹) Y compris les séries en euro fixe pour les pays de la zone euro.

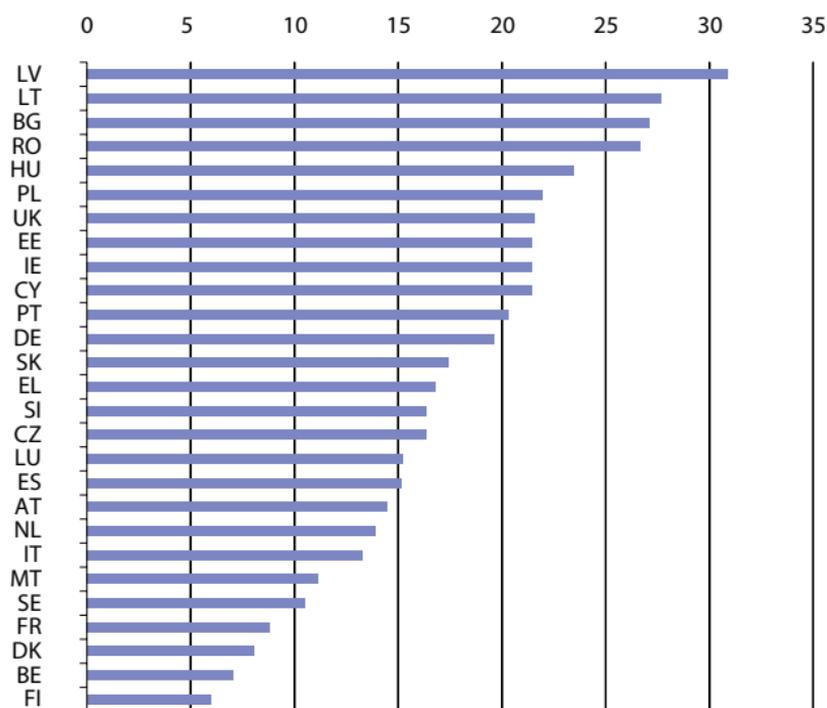
Source : Eurostat ([earn_mw_cur](#))

LES BAS SALAIRES

La pression fiscale sur les coûts de la main-d'œuvre désigne le total de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à charge du salarié et de l'employeur, exprimé en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre (salaire brut plus cotisations sociales versées par l'employeur plus prélèvements sur les salaires, le cas échéant). Cet indicateur est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67 % du salaire d'un travailleur moyen (TM) en activité.

Le « piège à chômage » mesure quel pourcentage de la rémunération brute est « absorbé » par l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et la perte des allocations de chômage et autres prestations lorsqu'un chômeur retrouve du travail. Cet indicateur est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67 % du salaire d'un TM en activité.

Graphique 5.6 : Travailleurs à bas salaire – salariés à temps plein gagnant moins de deux tiers du salaire mensuel brut médian, 2006 ⁽¹⁾
(en % des salariés)



⁽¹⁾ Entreprises d'au moins 10 salariés ; à l'exclusion de l'agriculture, de la pêche, de l'administration publique, des ménages privés et des organisations extraterritoriales.

Source : Eurostat (Enquête 2006 sur la structure des salaires)

Le piège des bas salaires mesure quel pourcentage de la rémunération brute est « absorbé » par l'effet combiné de l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et la perte éventuelle de toute allocation, lorsque la rémunération brute augmente de 33 à 67 % du salaire d'un TM.

Tableau 5.6 : Pression fiscale et « pièges »
(en %)

	Pression fiscale sur le coût de la main-d'œuvre		Piège du chômage		Piège des bas salaires - célibataire sans enfants		Piège des bas salaires - couple marié ayant deux enfants disposant d'un salaire unique	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
UE-27	42,2	42,0	75	77	46	48	56	58
BE	50,5	50,0	87	85	57	59	48	48
BG	36,2	32,3	76	76	21	19	54	19
CZ	41,5	40,6	67	67	38	37	72	44
DK	39,9	39,3	91	90	83	81	105	102
DE	48,1	47,8	75	74	53	57	66	84
EE	40,2	38,7	50	63	28	24	74	11
IE	16,7	15,0	71	74	42	49	74	85
EL	35,7	36,8	56	59	20	22	16	16
ES	35,7	35,7	80	82	26	26	16	14
FR	47,4	45,4	80	78	37	44	59	61
IT	43,0	42,6	61	73	32	36	-11	-10
CY	17,3	11,9	55	61	7	6	74	115
LV	42,2	41,2	87	87	32	32	100	73
LT	43,1	41,2	59	80	36	30	94	58
LU	29,0	29,9	86	87	51	53	108	108
HU	48,2	46,0	68	81	39	37	60	55
MT	17,7	17,9	59	61	17	20	11	30
NL	39,1	40,7	70	81	64	68	77	81
AT	43,1	44,1	67	68	36	38	83	65
PL	41,4	41,8	82	78	65	63	79	68
PT	32,3	33,0	81	82	21	23	66	61
RO	44,6	41,8	61	71	30	30	29	24
SI	43,2	40,9	84	81	43	51	96	67
SK	40,8	35,6	71	44	32	24	124	30
FI	40,9	38,2	82	75	65	57	100	100
SE	46,8	43,3	87	82	58	47	94	81
UK	28,7	30,7	68	68	58	57	61	85
TR	41,5	41,8	:	:	:	:	:	:
IS	22,6	23,4	71	82	37	39	79	57
NO	35,2	34,2	75	76	39	35	91	93
CH	27,3	27,0	:	:	:	:	:	:
JP	23,2	:	58	58	20	21	140	136
US	28,0	27,5	71	70	28	28	59	50

Source : Eurostat (tsiem050, earn_nt_unemtrp et earn_nt_lowwtrp)

LES VACANCES D'EMPLOI

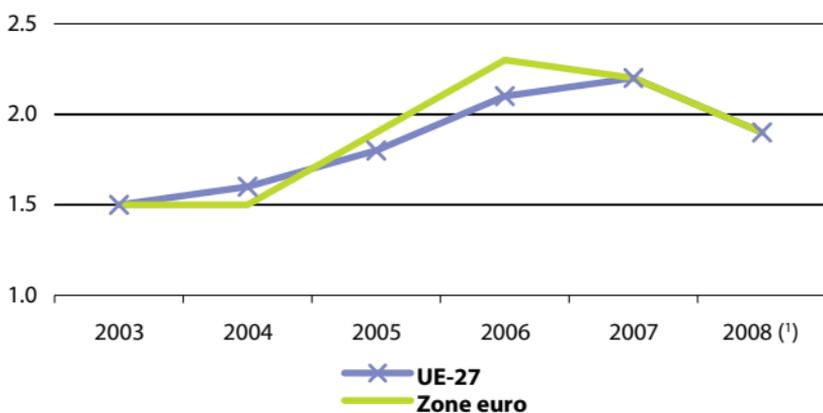
Une vacance d'emploi se définit comme un poste (nouvellement créé, inoccupé ou sur le point de devenir vacant) :

- pour lequel l'employeur entreprend des démarches actives afin de trouver un candidat approprié extérieur à l'entreprise concernée et est disposé à entreprendre des démarches supplémentaires et
- que l'employeur prévoit de pourvoir soit immédiatement, soit dans un proche avenir.

Un emploi vacant qui n'est ouvert qu'aux candidats internes ne devrait pas être traité comme une vacance d'emploi. Le taux de vacance d'emploi (TVE) mesure la proportion de postes vacants. Il se définit comme la proportion de postes vacants par rapport au nombre total d'emplois (nombre d'emplois occupés plus nombre d'emplois vacants).

Eurostat publie des données trimestrielles et annuelles sur les vacances d'emploi. Les données trimestrielles sont ventilées par activité économique et par taille d'entreprise, tandis que les données annuelles sont ventilées par région et par occupation, ce qui les rend plus appropriées pour une analyse structurelle.

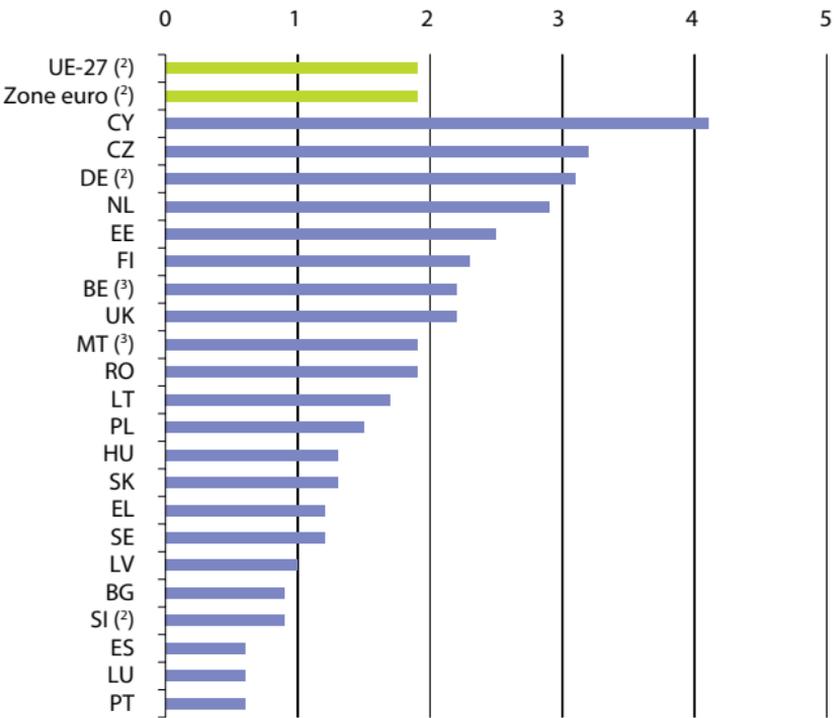
Graphique 5.7 : Taux de vacance d'emploi (en %)



(¹) Données provisoires.

Source : Eurostat (jvs_a_nace1)

Graphique 5.8 : Taux de vacance d'emploi, 2008 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ Danemark, Irlande, France, Italie et Autriche, non disponible.

⁽²⁾ Données provisoires.

⁽³⁾ 2007.

Source : Eurostat ([jvs_a_nace1](#))

**Les conditions de vie
et le bien-être**

6



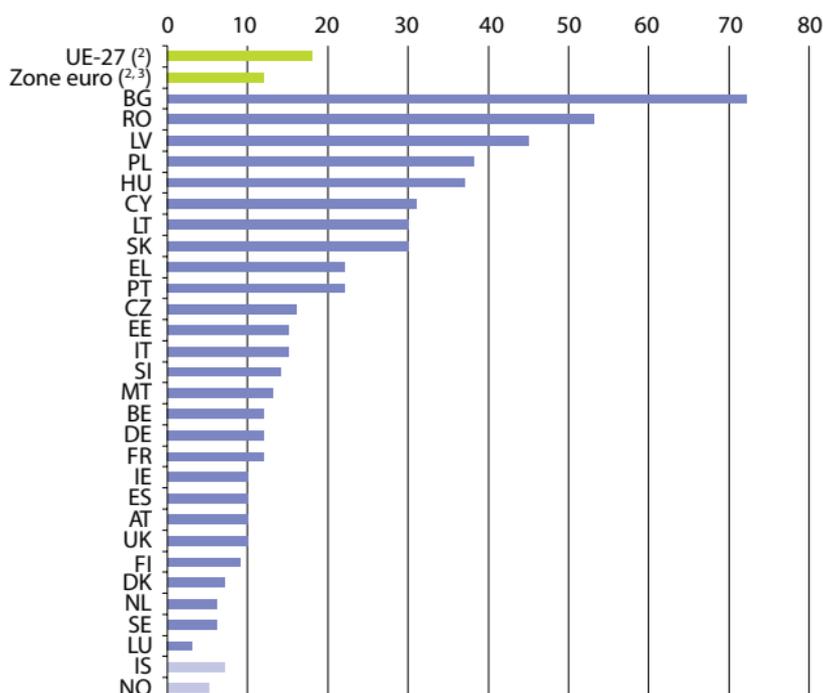
LES CONDITIONS DE VIE

La privation matérielle désigne une difficulté économique et pour les biens durables, définie comme l'incapacité forcée à couvrir les dépenses liées à au moins trois des neuf éléments suivants: dépenses imprévues, une semaine de vacances hors du domicile, impayés, un repas avec viande ou poisson un jour sur deux, chauffage pour maintenir le domicile à une température convenable, un lave-linge, une télévision couleur, un téléphone ou une voiture.

Les indicateurs relatifs aux ménages sans emploi correspondent à la proportion des personnes de l'âge indiqué qui vivent dans des ménages où personne ne travaille.

Le taux de remplacement agrégé correspondant au rapport entre les pensions brutes médianes des personnes de 65 à 74 ans et les revenus bruts médians des personnes de 50 à 59 ans, à l'exclusion des autres prestations sociales.

Graphique 6.1 : Taux de privation matérielle - dimensions difficultés économiques et biens durables, 2007 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ La période de référence pour les revenus est l'année qui précède l'année de l'enquête dans la majorité des pays.

⁽²⁾ Estimation d'Eurostat fondée sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

⁽³⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source : Eurostat (ilc_sip8)

L'inégalité dans la répartition des revenus est calculée comme étant le rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus bas (quintile inférieur), tous les revenus étant compilés comme revenus disponibles équivalents.

Tableau 6.1 : Conditions de vie, 2007

	Proportion du groupe d'âge vivant dans des ménages sans emploi (en %) ⁽¹⁾		Taux de remplacement agrégé ⁽²⁾	Inégalité de répartition des revenus ^(2,3)
	Pers. 0-17 ans	Pers. 18-59 ans		
UE-27	9,4	9,3	0,48	5,0
Zone euro	:	:	:	4,8
BE	12,0	12,3	0,44	3,9
BG	12,8	10,2	0,36	6,9
CZ	8,0	6,5	0,51	3,5
DK	5,0	7,7	0,39	3,7
DE	9,6	9,5	0,45	5,0
EE	7,2	6,0	0,47	5,5
IE	11,5	7,9	0,47	4,8
EL	3,9	8,0	0,40	6,0
ES	5,3	6,2	0,47	5,3
FR	8,7	10,0	0,61	3,8
IT	5,8	9,2	0,49	5,5
CY	3,9	4,7	0,29	4,5
LV	8,3	6,6	0,38	6,3
LT	8,3	7,0	0,40	5,9
LU	3,4	7,0	0,61	4,0
HU	13,9	11,9	0,58	3,7
MT	9,2	7,7	0,50	3,8
NL	5,9	6,5	0,42	4,0
AT	5,3	7,1	0,61	3,8
PL	9,5	11,6	0,58	5,3
PT	5,1	5,7	0,47	6,5
RO	10,0	10,4	0,43	7,8
SI	2,2	6,5	0,44	3,3
SK	10,6	8,9	0,54	3,5
FI	4,4	9,1	0,46	3,7
SE	:	:	0,61	3,4
UK	16,7	10,7	0,41	5,5
HR	8,4	11,3	:	:
TR	15,5	15,4	:	:
IS	:	:	0,43	3,9
NO	:	:	0,49	3,7

(1) Danemark, 2006.

(2) La période de référence pour les revenus est l'année qui précède l'année de l'enquête dans la majorité des pays ; agrégats européens : calcul d'Eurostat fondé sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

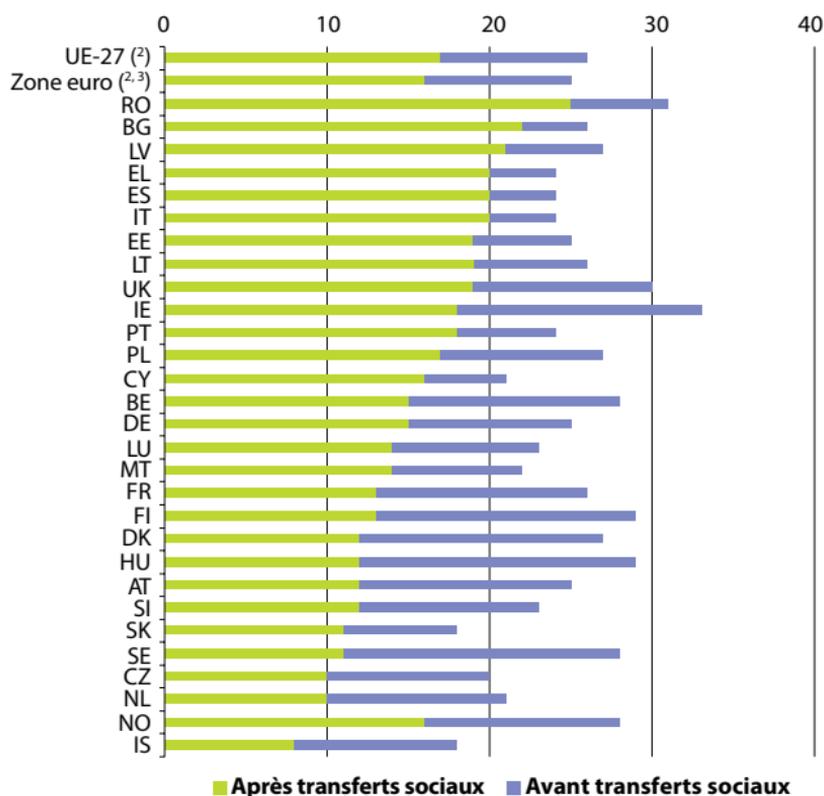
(3) ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source : Eurostat ([tsdsc310](#), [ilc_pnp3](#) et [ilc_ov2](#))

LA PAUVRETÉ

Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu équivalent inférieur au seuil d'exposition à la pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Ce taux peut être exprimé avant ou après transferts sociaux, la différence mesurant l'impact hypothétique des transferts sociaux nationaux sur la réduction du risque de pauvreté. Les pensions de retraite et de survie sont comptabilisées en tant que revenu avant transferts et non en tant que transferts sociaux. Aux fins des indicateurs de pauvreté, le revenu disponible équivalent est calculé à partir du revenu disponible total de chaque ménage divisé par la taille équivalente du ménage.

Graphique 6.2 : Taux de risque de pauvreté, 2007 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ La période de référence pour les revenus est l'année qui précède l'année de l'enquête dans la majorité des pays.

⁽²⁾ Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

⁽³⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source : Eurostat (ilc_ov1a1 et ilc_ov251)

Tableau 6.2 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux ⁽¹⁾
(en %)

	Total			Hommes			Femmes		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
UE-27 ⁽²⁾	16	16	17	15	15	16	17	17	18
Zone euro ^(2,3)	15	16	16	14	15	15	16	16	17
BE	15	15	15	14	14	14	15	16	16
BG ⁽⁴⁾	14	18	22	13	17	21	15	19	23
CZ ⁽⁵⁾	10	10	10	10	9	9	11	11	10
DK	12	12	12	12	11	11	12	12	12
DE ⁽⁵⁾	12	13	15	11	12	14	13	13	16
EE	18	18	19	17	16	17	19	20	22
IE	20	18	18	19	17	16	21	19	19
EL	20	21	20	18	20	20	21	21	21
ES ⁽⁵⁾	20	20	20	19	18	19	21	21	21
FR	13	13	13	12	12	12	14	14	14
IT	19	20	20	17	18	18	21	21	21
CY	16	16	16	15	14	14	18	18	17
LV ⁽⁵⁾	19	23	21	18	21	19	20	25	23
LT ⁽⁵⁾	21	20	19	20	19	17	21	21	21
LU	14	14	14	13	14	13	14	14	14
HU	13	16	12	14	16	12	13	16	12
MT	14	14	14	14	13	14	15	14	15
NL ⁽⁵⁾	11	10	10	11	10	10	11	10	11
AT	12	13	12	11	11	11	13	14	13
PL ⁽⁵⁾	21	19	17	21	20	18	20	19	17
PT	19	18	18	19	18	17	20	19	19
RO ⁽⁴⁾	18	19	25	18	18	24	18	19	25
SI ⁽⁵⁾	12	12	12	11	10	10	14	13	13
SK ⁽⁵⁾	13	12	11	13	12	10	13	12	11
FI	12	13	13	11	12	12	13	13	14
SE	9	12	11	9	12	11	10	12	11
UK ⁽⁵⁾	19	19	19	19	18	18	19	20	20
IS	10	10	10	10	9	9	10	10	11
NO	11	11	12	10	10	11	13	12	14

(1) La période de référence pour les revenus est l'année qui précède l'année de l'enquête dans la majorité des pays.

(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

(3) ZE-15 au lieu de ZE-16.

(4) Rupture des séries, 2007.

(5) Rupture des séries, 2005.

Source : Eurostat (ilc_ov1a1)

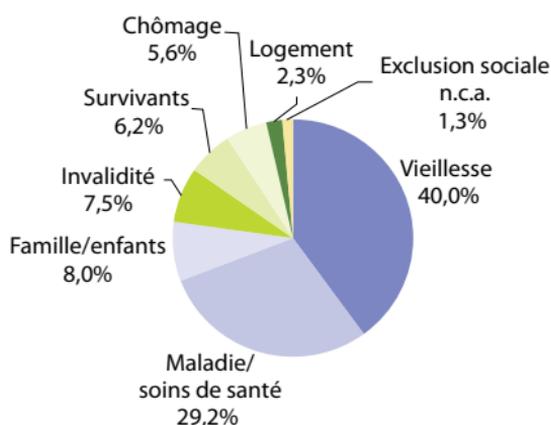
LA PROTECTION SOCIALE

Les systèmes de protection sociale sont très développés dans l'UE : ils sont conçus pour protéger la population contre les risques liés au chômage, aux responsabilités parentales, à la maladie/aux soins de santé et l'invalidité, à la perte d'un conjoint ou d'un parent, à la vieillesse, au logement et à l'exclusion sociale (non classés dans une autre catégorie). L'organisation et le financement des systèmes de protection sociale relèvent de la responsabilité de chaque État membre. L'Union européenne joue un rôle de coordination afin que les personnes qui se déplacent d'un pays à un autre continuent de bénéficier d'une protection adéquate.

Les données relatives aux dépenses et aux recettes de la protection sociale sont établies conformément à la méthodologie du système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS). Les prestations de protection sociale sont des transferts directs, en espèces ou en nature, effectués par les régimes de protection sociale en faveur des ménages et des particuliers, dans le but de les soulager des charges résultant de certains risques ou besoins. Les prestations sociales sont versées aux ménages par les administrations de sécurité sociale, d'autres unités des administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les employeurs administrant des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves, les entreprises d'assurances et d'autres unités institutionnelles administrant des régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves.

Les dépenses de protection sociale incluent les prestations sociales, les coûts administratifs et les dépenses diverses des régimes de protection sociale, en particulier le paiement du revenu de la propriété. Les dépenses

Graphique 6.3 : Prestations sociales, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en %, sur la base des SPA)



⁽¹⁾ Données provisoires ; la somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source : Eurostat (tps00107)

pour l'assistance aux personnes âgées sont définies comme la part dans le PIB des dépenses de protection sociale dédiées à l'assistance aux personnes âgées. Ces dépenses couvrent l'allocation de soins, l'hébergement et l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne. Les taux de dépendance liée à l'âge montrent la relation entre la population en âge de travailler et les personnes dépendantes aux deux extrémités du spectre de l'âge. Par exemple, le taux de dépendance des personnes âgées mesure la population âgée de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans.

Tableau 6.3 : Dépenses de protection sociale

	Protection sociale, 2006		Dépenses pour l'assist. aux pers. âgées, 2006 (en % du PIB) (¹)	Taux de dépendance des pers. âgées, 2008 (en %)
	(en SPA par hab.)	(en % du PIB)		
UE-27	6 349	26,9	0,5	25,3
Zone euro (²)	7 154	27,5	:	26,9
BE	8 520	30,1	0,1	25,8
BG	1 294	15,0	0,0	25,0
CZ	3 439	18,7	0,3	20,5
DK	8 601	29,1	1,7	23,6
DE	7 706	28,7	0,2	30,4
EE	1 976	12,4	0,1	25,3
IE	6 321	18,2	0,2	15,9
EL	5 525	24,2	0,1	27,8
ES	5 163	20,9	0,3	24,1
FR	8 200	31,1	0,3	25,0
IT	6 476	26,6	0,1	30,4
CY	3 994	18,4	0,0	17,8
LV	1 547	12,2	0,1	24,9
LT	1 770	13,2	0,2	23,0
LU	13 458	20,4	:	20,6
HU	3 401	22,3	0,3	23,5
MT	3 298	18,1	0,6	19,8
NL	9 099	29,3	0,8	21,8
AT	8 524	28,5	1,0	25,4
PL	2 373	19,2	0,2	18,9
PT	4 451	25,4	0,3	25,9
RO	1 277	14,0	0,0	21,3
SI	4 793	22,8	0,2	23,1
SK	2 387	15,9	0,4	16,6
FI	7 215	26,2	0,7	24,8
SE	8 998	30,7	2,4	26,7
UK	7 410	26,4	1,0	24,3
IS	6 535	21,2	1,8	17,1
NO	9 901	22,6	1,6	22,1
CH	9 127	28,4	0,3	24,1

(¹) Luxembourg : les dépenses ont été enregistrées avec les prestations similaires en matière d'invalidité car la ventilation entre vieillesse et invalidité n'était pas disponible.

(²) Protection sociale ZE-15 au lieu de ZE-16.

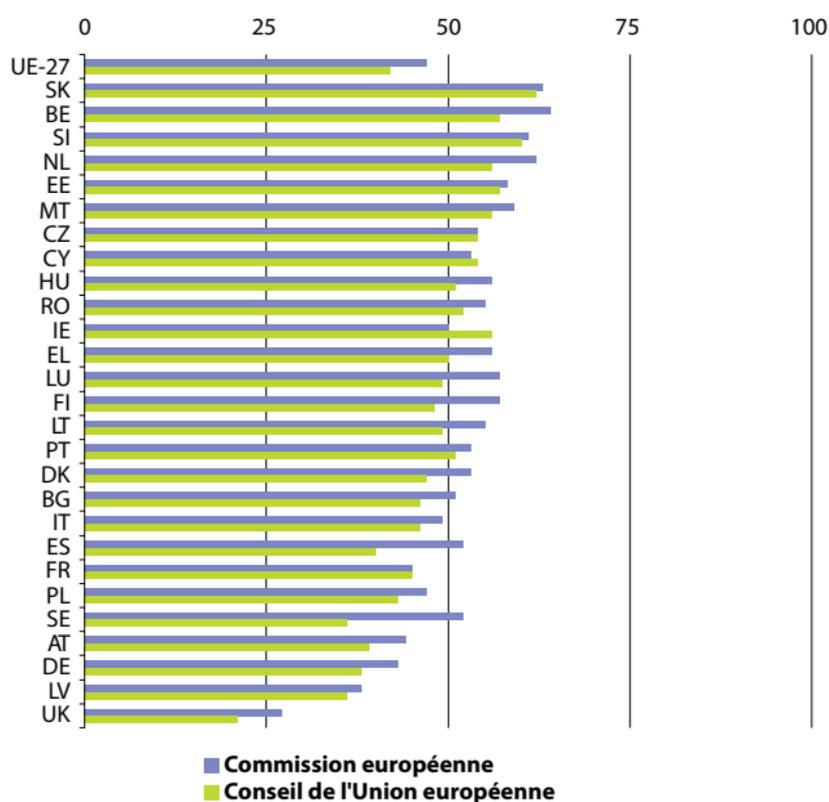
Source : Eurostat (tps00100, tsp00098, tsdde530 et tsdde510)

LA BONNE GOUVERNANCE

Le niveau de confiance des citoyens dans chaque institution européenne est exprimé par la proportion d'opinions favorables (c'est-à-dire les personnes déclarant avoir « tendance à faire confiance »). La confiance n'a pas de définition précise et pourrait laisser une marge d'interprétation aux personnes interrogées. Les données sont fondées sur une enquête Eurobaromètre.

La participation au scrutin désigne le pourcentage de la population totale ayant le droit de vote qui a voté ou participé à une élection. Elle comprend les personnes ayant voté blanc ou dont les bulletins étaient nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune amende).

Graphique 6.4 : Niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE, décembre 2008 (1)
(en %)



(1) L'indicateur présente la proportion des opinions positives (« a tendance à faire confiance ») ; les autres réponses étaient « a tendance à ne pas faire confiance », « ne sait pas » ou « ne se prononce pas ».

Source : Eurostat (tsdgo510), Commission européenne - enquête Eurobaromètre

Tableau 6.4 : Bonne gouvernance
(en %)

	Niveau de confiance des citoyens dans le Parlement européen, 2008 ⁽¹⁾	Partic. au scrutin - élections au Parlem. européen, 2009	Partic. au scrutin - dernières élections parlem. nationales ⁽²⁾
UE-27	51	43,0	68,5
BE	65	90,4	91,1
BG	57	39,0	55,8
CZ	58	28,2	39,1
DK	63	59,5	86,6
DE	47	43,3	77,7
EE	61	43,9	61,9
IE	54	58,6	67,0
EL	59	52,6	74,1
ES	57	44,9	75,7
FR	52	40,6	60,2
IT	53	65,1	80,5
CY	55	59,4	89,0
LV	41	53,7	61,0
LT	57	21,0	43,3
LU	64	90,8	91,7
HU	59	36,3	64,4
MT	64	78,8	93,3
NL	58	36,8	80,4
AT	47	46,0	81,7
PL	52	24,5	53,9
PT	57	36,8	64,3
RO	63	27,7	39,2
SI	62	28,3	63,1
SK	70	19,6	54,7
FI	59	40,3	65,0
SE	57	45,5	82,0
UK	27	34,7	61,4
HR	39	-	59,6
MK	48	-	57,1
TR	20	-	84,2
IS	-	-	83,6
LI	-	-	86,5
NO	-	-	77,4
CH	-	-	48,3

(1) L'indicateur présente la proportion des opinions positives (« a tendance à faire confiance ») ; les autres réponses étaient « a tendance à ne pas faire confiance », « ne sait pas » ou « ne se prononce pas ».

(2) Dernières élections : République tchèque, Espagne, Italie, Lituanie, Malte, Autriche, Roumanie, Slovénie et ancienne République yougoslave de Macédoine, 2008 ; Belgique, Danemark, Estonie, Irlande, Grèce, France, Pologne, Finlande, Croatie, Turquie, Islande et Suisse, 2007 ; Chypre, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Slovaquie et Suède, 2006 ; Bulgarie, Allemagne, Portugal, Royaume-Uni, Liechtenstein et Norvège, 2005 ; Luxembourg, 2004 ; UE-27, moyenne estimée par Eurostat sur la base des tendances observées dans chaque État membre pour les élections parlementaires nationales.

Source : Eurostat ([tsdgo510](#) et [tsdgo310](#)), Commission européenne - enquête Eurobaromètre, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

LA CRIMINALITÉ

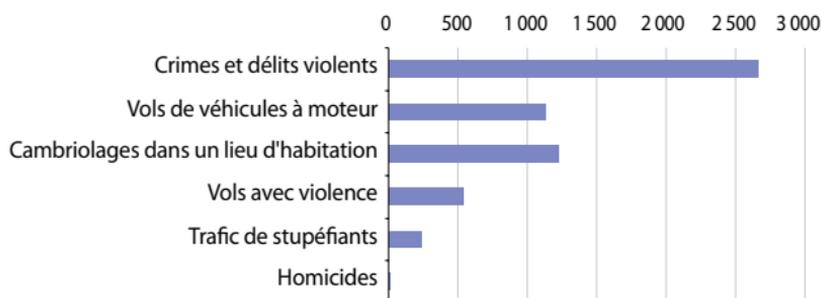
Les chiffres actuellement disponibles sur la criminalité et la justice pénale reflètent les différences existant entre les régimes juridiques des États membres et ne peuvent donc être comparés directement. Toutefois, un système de statistiques plus comparables relatives à la criminalité et à la justice pénale est mis en œuvre, comme cela est souligné dans la communication de la Commission intitulée « Élaboration d'une stratégie globale et cohérente de l'UE en vue de l'établissement de statistiques sur la criminalité et la justice pénale : Plan d'action de l'UE 2006-2010 » (COM(2006) 437).

Les statistiques globales relatives à la criminalité portent sur les infractions au code pénal (ou criminel). Les infractions moins graves (délits) sont en général exclues.

L'homicide désigne le fait de tuer une personne intentionnellement et comprend notamment le meurtre, l'assassinat, l'euthanasie et l'infanticide. La tentative d'homicide (ou homicide manqué) est exclue de cette définition. Sont également exclus la conduite dangereuse provoquant la mort, l'avortement et l'aide au suicide. Contrairement aux autres infractions, l'unité de mesure de l'homicide est généralement la victime.

L'infraction violente comprend la violence à l'encontre d'autrui, notamment l'agression physique, le vol avec violence (par la force ou la menace) et les abus sexuels (y compris le viol et l'agression sexuelle). Le vol avec violence est une sous-catégorie de l'infraction violente : il se définit comme le vol d'une personne par la force ou la menace et comprend les agressions (arrachage de sac) et le vol avec violence ; le vol à la tire, l'extorsion et le chantage ne sont généralement pas inclus.

Graphique 6.5 : Infractions enregistrées, UE, 2007 ⁽¹⁾
(en milliers)



⁽¹⁾ À l'exclusion de l'Estonie, de l'Irlande, de Chypre et de Malte.

Source : Eurostat ([crim_gen](#))

Le cambriolage se définit comme l'entrée par effraction dans une habitation pour y voler des objets. Le vol de véhicules motorisés couvre tous les véhicules terrestres à moteur roulant sur la route utilisés pour transporter des personnes (notamment voitures, motos, bus, camions, véhicules de construction et agricoles, etc.).

Le trafic de drogue inclut la possession, la culture, la production, la fourniture, le transport, l'importation, l'exportation illicites de drogues, etc., ainsi que le financement de ces activités, non réservées à l'usage privé.

Tableau 6.5 : Infractions enregistrées par la police
(en milliers)

	1997	1999	2001	2003	2005	2007
BE	:	:	959	1 001	990	1 003
BG	228	145	147	144	138	135
CZ	404	427	359	358	344	357
DK	531	494	473	486	433	445
DE	6 586	6 302	6 364	6 572	6 392	6 285
EE	41	52	58	54	53	50
IE	91	81	87	103	102	:
EL	1 823	374	440	442	456	423
ES	924	1 896	2 052	2 144	2 231	2 310
FR	3 493	3 568	4 062	3 975	3 776	3 589
IT	2 441	2 374	2 164	2 457	2 579	2 933
CY	4	4	5	7	7	8
LV	37	44	51	52	51	56
LT	76	77	79	79	82	68
LU	24	27	23	26	25	28
HU	514	506	466	413	437	427
MT	:	16	16	18	19	15
NL	1 220	1 303	1 379	1 369	1 255	1 215
AT	482	493	523	643	605	594
PL	992	1 122	1 390	1 467	1 380	1 153
PT	322	363	372	417	392	400
RO	361	364	340	277	208	281
SI	37	62	75	77	84	88
SK	92	94	93	112	124	111
FI	374	372	361	367	340	344
SE	1 196	1 194	1 189	1 255	1 242	1 306
UK	5 081	5 856	6 086	6 549	6 096	5 445
HR	55	58	78	80	80	76
MK	:	:	17	23	23	26
TR	357	339	414	499	674	963
IS	:	:	19	18	12	13
LI	1	1	1	1	1	1
NO	285	292	300	304	276	272
CH	383	355	322	379	353	326
JP	1 900	2 166	2 736	2 790	2 269	:
US	13 195	11 634	11 877	11 827	11 565	11 252

Source : Eurostat (crim_gen)

L'industrie et les services

7



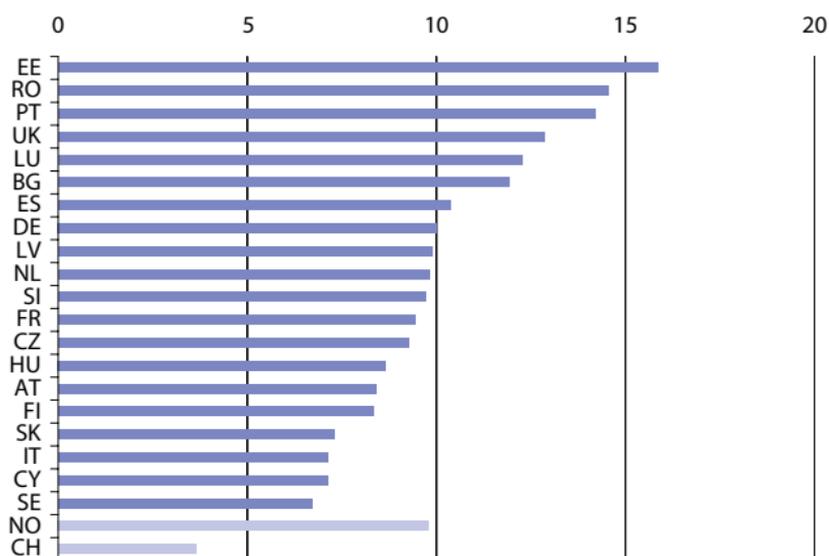
LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises jusqu'au niveau d'activité le plus détaillé (plusieurs centaines de secteurs). Les SSE couvrent « l'économie marchande », qui comprend l'industrie, la construction et les services (sections C à K de la NACE Rév. 1.1). Il convient de noter toutefois que les services financiers (section J) sont traités séparément du fait de leur nature spécifique et de la disponibilité limitée de la plupart des types de statistiques standard relatives aux entreprises dans ce domaine. Les SSE ne couvrent pas l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'administration publique et (dans une large mesure) les services non marchands tels que l'éducation et la santé.

Les SSE décrivent l'économie des entreprises à travers l'observation des unités engagées dans une activité ; dans ces statistiques, ces unités sont généralement les entreprises. Une entreprise mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites et peut englober une ou plusieurs entités juridiques. Il convient de noter que les entreprises qui sont actives dans plus d'une activité économique (de même que leur valeur ajoutée, leur chiffre d'affaires, leur personnel, etc.) sont classées sous la rubrique de la NACE correspondant à leur activité principale, soit généralement celle qui génère la valeur ajoutée la plus élevée.

Graphique 7.1 : Taux de création d'entreprises, 2006 (1)

(en % de créations d'entreprise par rapport aux entreprises actives)



(1) Chypre, Pays-Bas, Slovaquie et Finlande, 2005 ; Allemagne et Suisse, 2004 ; Belgique, Danemark, Irlande, Grèce, Lituanie, Malte et Pologne, non disponible.

Source : Eurostat (tsier150)

Le nombre d'entreprises désigne le nombre d'entreprises actives durant au moins une partie de la période de référence. Une création d'entreprise correspond à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée. Les créations n'incluent pas les entrées dans la population dues à des fusions, des dissolutions, des scissions ou des restructurations au sein d'un ensemble d'entreprises ; de même, les entrées dans une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas comprises dans les statistiques. On parle de création lorsqu'une entreprise part de zéro et commence réellement ses activités à partir de rien. Le taux de création est le nombre de créations d'entreprises par rapport au nombre d'entreprises actives.

La valeur ajoutée représente la différence entre la valeur de ce qui est produit et la consommation intermédiaire entrant dans la production, moins les subventions sur la production et les coûts, impôts et taxes. Elle correspond au chiffre d'affaires, augmenté de la production immobilisée et des autres produits d'exploitation, corrigé de la variation des stocks, diminué des acquisitions de biens et services et des autres taxes sur les produits liés au chiffre d'affaires mais non déductibles et des impôts et taxes liés à la production. Elle peut aussi être obtenue en ajoutant à l'excédent brut d'exploitation les dépenses de personnel.

Tableau 7.1 : Structure de l'économie marchande, UE-27, 2006

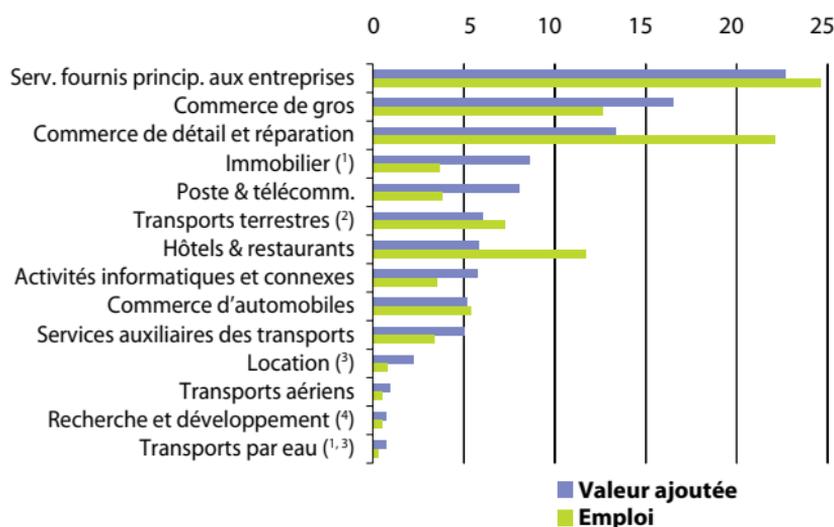
	Nombre d'entreprises		Valeur ajoutée		Nombre de personnes occupées	
	(en mill.)	(%)	(en Mrd EUR)	(%)	(en Mio)	(%)
ÉCON. MARCH. NON FINANCIÈRE	20 156	100,0	5 650	100,0	129,8	100,0
Ind. extractives	21	0,1	89	1,6	0,7	0,6
Ind. manufacturière	2 310	11,5	1 712	30,3	34,4	26,5
Prod. & distrib. d'élec., de gaz & d'eau	31	0,2	204	3,6	1,6	1,2
Construction	2 902	14,4	510	9,0	14,1	10,9
Commerce	6 336	31,4	1 099	19,5	31,7	24,4
Hôtels & restaurants	1 682	8,3	182	3,2	9,3	7,1
Transports & communications	1 211	6,0	653	11,6	11,9	9,2
Immo., location & serv. aux entreprises	5 664	28,1	1 202	21,3	26,1	20,1

Source : Eurostat (tin00050, tin00002 et tin00004)

LA TAILLE DES SOUS-SECTEURS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET DES SERVICES

Le nombre de personnes occupées désigne le nombre total de personnes travaillant dans l'unité d'observation (y compris les propriétaires exploitants, les partenaires travaillant régulièrement dans l'unité concernée et les aides familiaux non rémunérés) ainsi que les personnes travaillant à l'extérieur tout en faisant partie de l'unité et en étant rémunérées par celle-ci (par exemple, les représentants de commerce, les livreurs ou les équipes de réparation et d'entretien). Il exclut en revanche la main-d'œuvre fournie à l'unité par d'autres entreprises, les personnes qui effectuent des travaux de réparation et d'entretien au sein de l'unité d'observation pour le compte d'autres entreprises ou qui effectuent leur service militaire obligatoire.

Graphique 7.2 : Ventilation de la valeur ajoutée et de l'emploi des services non financiers, UE-27, 2006
(en % de la valeur ajoutée et de l'emploi des services non financiers)



(¹) Valeur ajoutée, estimation.

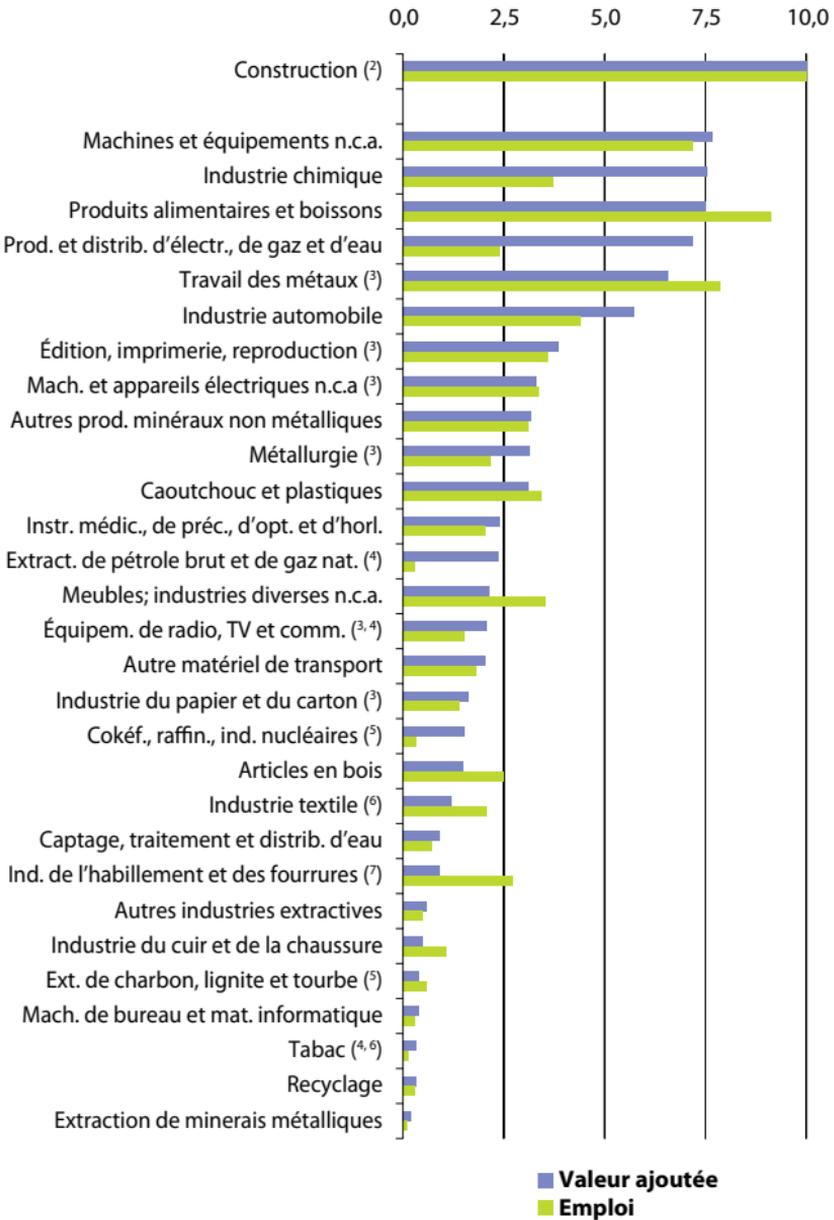
(²) Estimation, 2005.

(³) Emploi, 2005.

(⁴) Valeur ajoutée, estimation, 2005.

Source : Eurostat (ebd_all)

Graphique 7.3 : Ventilation de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'industrie et dans la construction, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en % de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'industrie et la construction)



⁽¹⁾ Extraction des minerais d'uranium et de thorium, non disponible.

⁽²⁾ Axe interrompu : valeur ajoutée, 20,3 % ; emploi, 27,7 %.

⁽³⁾ Estimations.

⁽⁴⁾ Emploi, 2005.

⁽⁵⁾ Valeur ajoutée, 2005.

⁽⁶⁾ Emploi, estimations.

⁽⁷⁾ Valeur ajoutée, estimations.

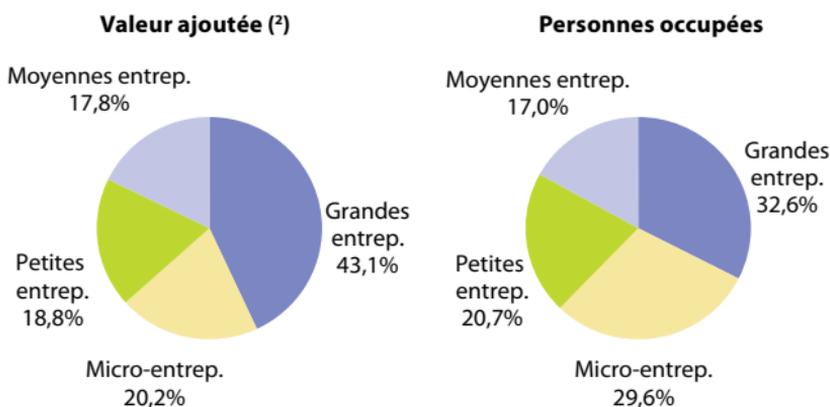
Source : Eurostat (ebd_all)

LES CLASSES DE TAILLE D'ENTREPRISES

Selon leur définition dans les SSE, les classes de taille reposent sur le nombre de personnes occupées, à l'exception des séries spécifiques au sein des activités de commerce de détail dans lesquelles les classes de taille de chiffre d'affaires peuvent également être utilisées.

Moins d'une entreprise sur 400 au sein de l'économie marchande non financière de l'UE-27 employait 250 personnes ou plus (et était donc considérée comme grande) en 2006. Toutefois, ces entreprises représentaient environ un tiers (32,6 %) de l'emploi et plus de deux cinquièmes (43,1 %) de la valeur ajoutée. Néanmoins, les petites et moyennes entreprises (PME, employant moins de 250 personnes) généraient la majorité de la valeur ajoutée (56,9 %) et employaient la plus grande partie de la main-d'œuvre (67,4 %) dans l'économie marchande non financière. Les micro-entreprises (moins de 10 salariés) jouaient un rôle particulièrement important, fournissant un emploi à pratiquement autant de personnes que les grandes entreprises.

Graphique 7.4 : Valeur ajoutée et emploi par classe de taille d'entreprise dans l'économie marchande non financière, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en %)

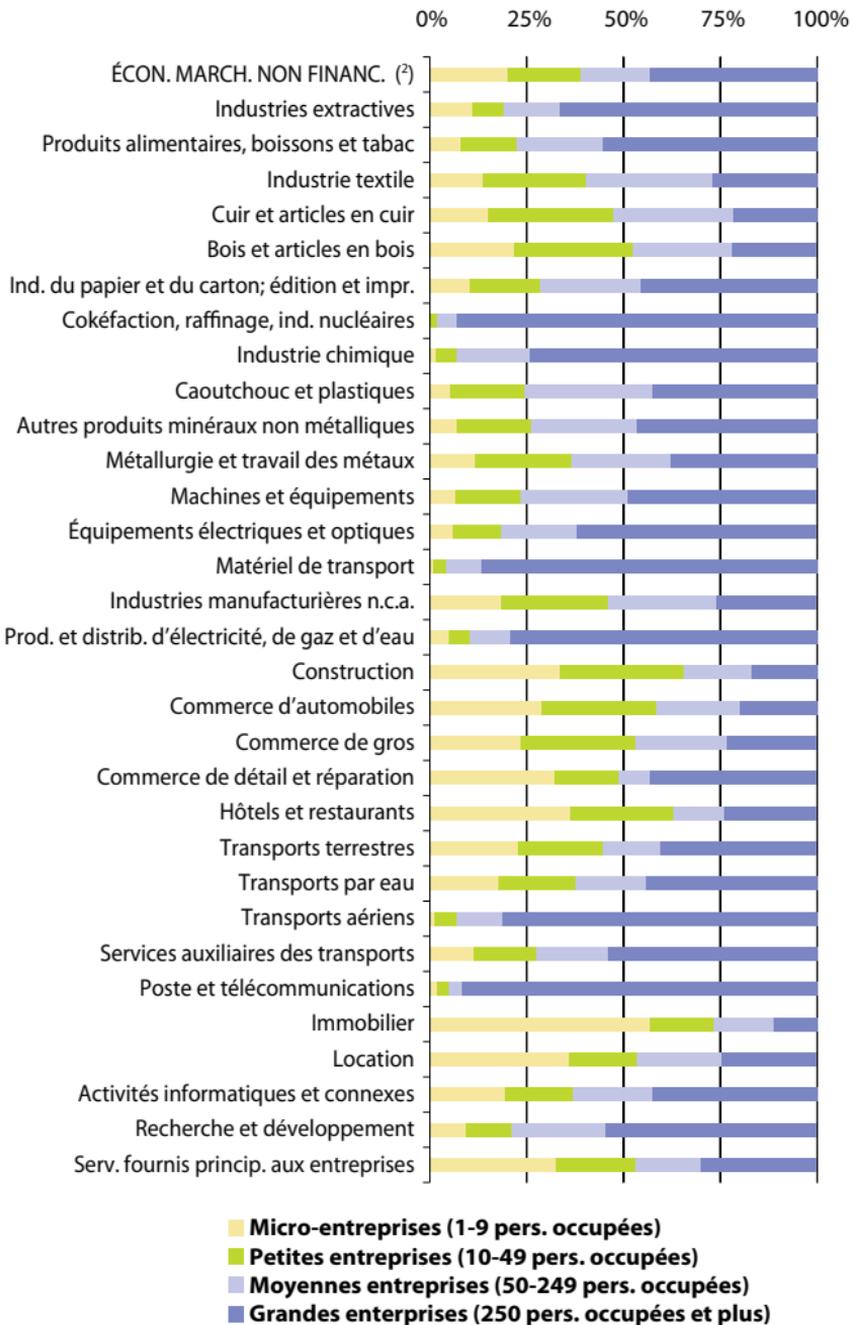


(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies ; micro-entreprises : 1-9 personnes occupées ; petites entreprises : 10-49 personnes occupées ; moyennes entreprises : 50-249 personnes occupées ; grandes entreprises : 250 personnes occupées et plus.

(2) 2005.

Source : Eurostat ([tin00053](#) et [tin00052](#))

Graphique 7.5 : Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en % du total du secteur)



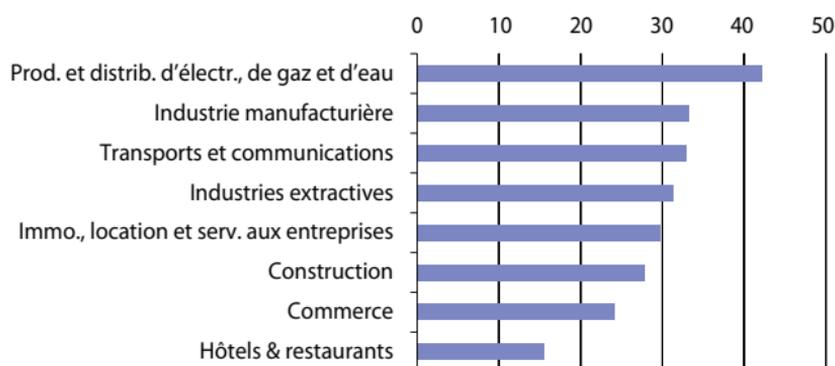
⁽¹⁾ Comprend des estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.
⁽²⁾ 2005.

Source : Eurostat (sbs_sc_indic)

LES COÛTS DE PERSONNEL

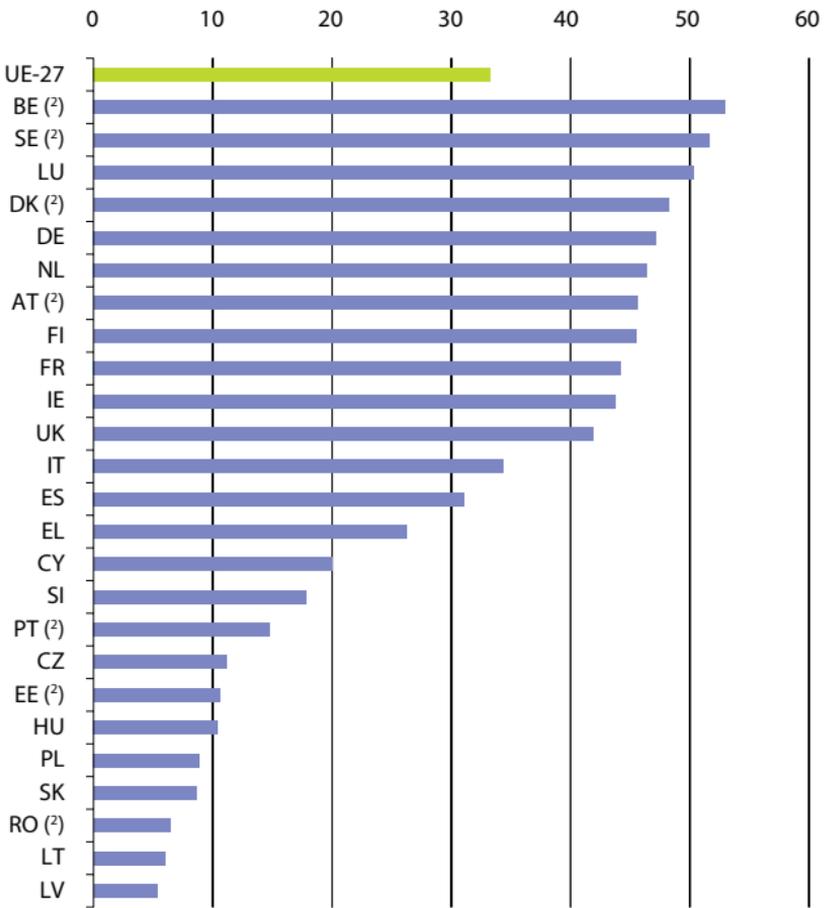
Le coût moyen de la main-d'œuvre (ou coût unitaire de la main-d'œuvre) correspond au coût de la main-d'œuvre divisé par le nombre de salariés (personnes rémunérées titulaires d'un contrat de travail). Le coût de la main-d'œuvre est défini comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié (qu'il s'agisse d'un salarié permanent ou temporaire, voire d'un travailleur à domicile) en échange du travail effectué par celui-ci au cours de la période de référence. Il comprend toutes les rémunérations versées durant cette période, qu'elles soient versées sur la base du temps de travail, de la production ou des pièces. Sont également compris dans ces dépenses de personnel l'ensemble des pourboires, primes de performance, primes liées au poste de travail, gratifications, treizième mois (et autres primes fixes), ainsi que les indemnités de licenciement, de logement ou de transport, les allocations de vie chère, les allocations familiales, les commissions, les jetons de présence, les heures supplémentaires, le travail de nuit, etc., auxquels viennent s'ajouter les impôts, cotisations de sécurité sociale et autres montants dus par les salariés et retenus à la source par leurs employeurs. Entrent également dans cette catégorie les charges sociales de l'employeur. Les montants versés aux agences de travail temporaire ne sont pas inclus dans les dépenses de personnel.

Graphique 7.6 : Coût moyen de la main-d'œuvre, UE-27, 2006 (en milliers d'euros par salarié)



Source : Eurostat (tin00049)

Graphique 7.7 : Coût moyen de la main-d'œuvre, industrie manufacturière, 2006 ⁽¹⁾
(en milliers d'euros par salarié)



⁽¹⁾ Bulgarie et Malte, non disponible.

⁽²⁾ 2007.

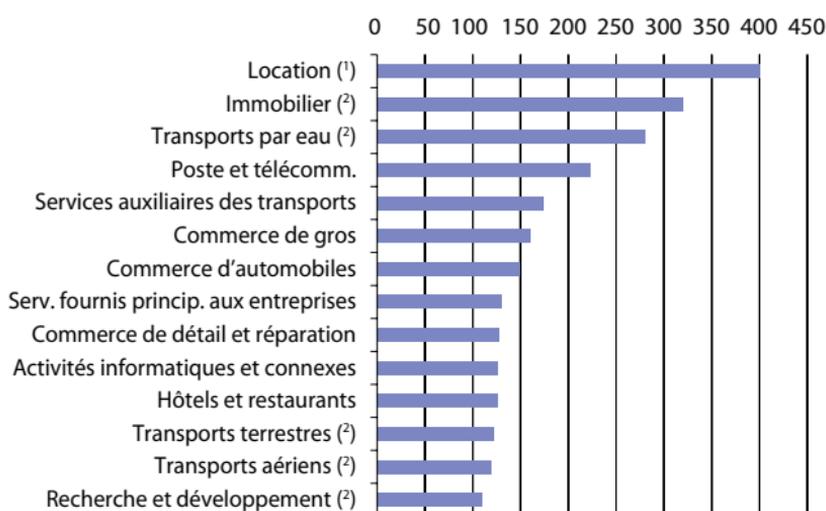
Source : Eurostat ([tin00049](#))

LA PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE AJUSTÉE PAR LES SALAIRES

Le taux de la productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires est le rapport entre la valeur ajoutée au coût des facteurs et les coûts de la main-d'œuvre (nombre de salariés divisé par le nombre de personnes occupées), le résultat étant exprimé en pourcentage. Ce ratio peut également être calculé en divisant la productivité apparente de la main-d'œuvre par les coûts moyens de la main-d'œuvre et en indiquant le résultat en pourcentage.

La valeur ajoutée moyenne générée par personne dans chacun des secteurs industriels de l'UE-27, ainsi que dans la construction, couvrait plus que les coûts moyens respectifs de la main-d'œuvre en 2006. Toutefois, les différences entre les secteurs étaient considérables. Le taux de la productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires était élevé pour de nombreuses activités liées à l'énergie, en particulier l'extraction de pétrole brut et du gaz naturel (900 % en 2005) et le coke, les produits raffinés à base de pétrole et les combustibles nucléaires (357 % en 2005), mais était inférieur à 150 % pour la grande majorité des secteurs industriels, ainsi que le secteur de la construction.

Graphique 7.8 : Productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires pour les services non financiers, UE-27, 2006 (en %)

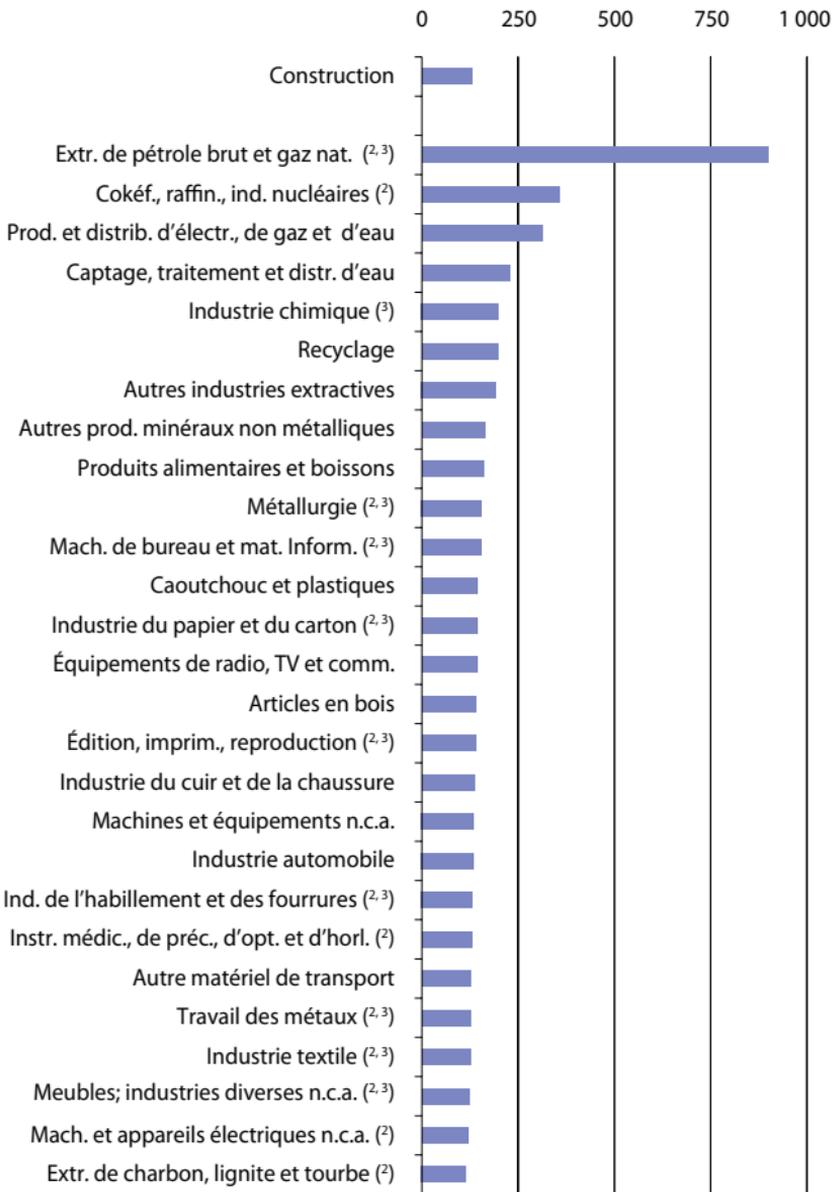


(1) 2005.

(2) Estimation, 2005.

Source : Eurostat (ebd_all)

Graphique 7.9 : Productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires dans l'industrie et dans la construction, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ Extraction des minerais d'uranium et de thorium et tabac manufacturé, non disponible.

⁽²⁾ 2005.

⁽³⁾ Estimation.

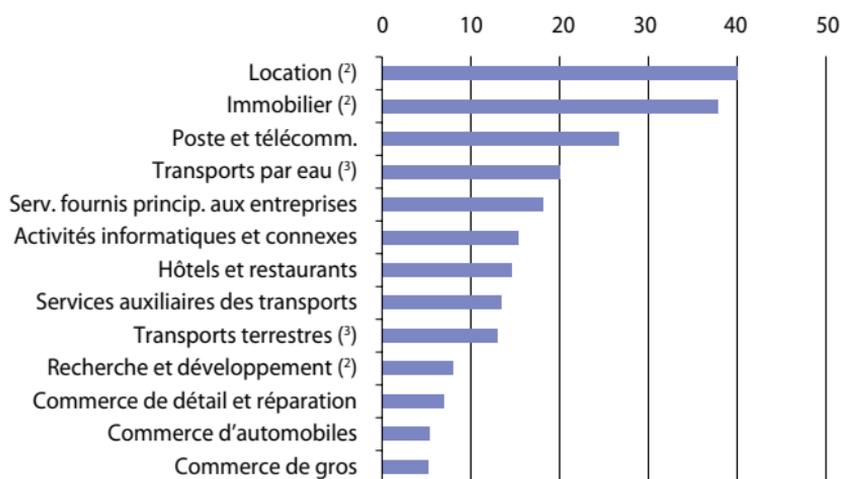
Source : Eurostat ([ebd_all](#))

LA RENTABILITÉ

Le taux brut d'exploitation est une mesure de la rentabilité, facteur clé pour la compétitivité et le succès d'une entreprise. Il se définit comme la taille de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par rapport au chiffre d'affaires, exprimé en pourcentage.

L'excédent brut d'exploitation est l'excédent généré par les activités d'exploitation une fois la main-d'œuvre rémunérée (il peut être obtenu en retranchant le coût de la main-d'œuvre de la valeur ajoutée au coût des facteurs) ; le chiffre d'affaires est souvent désigné par le terme de « ventes » ; la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires a tendance à être plus importante pour les activités à forte intensité de capital que pour les activités commerciales.

Graphique 7.10 : Taux brut d'exploitation pour les services non financiers, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en %)



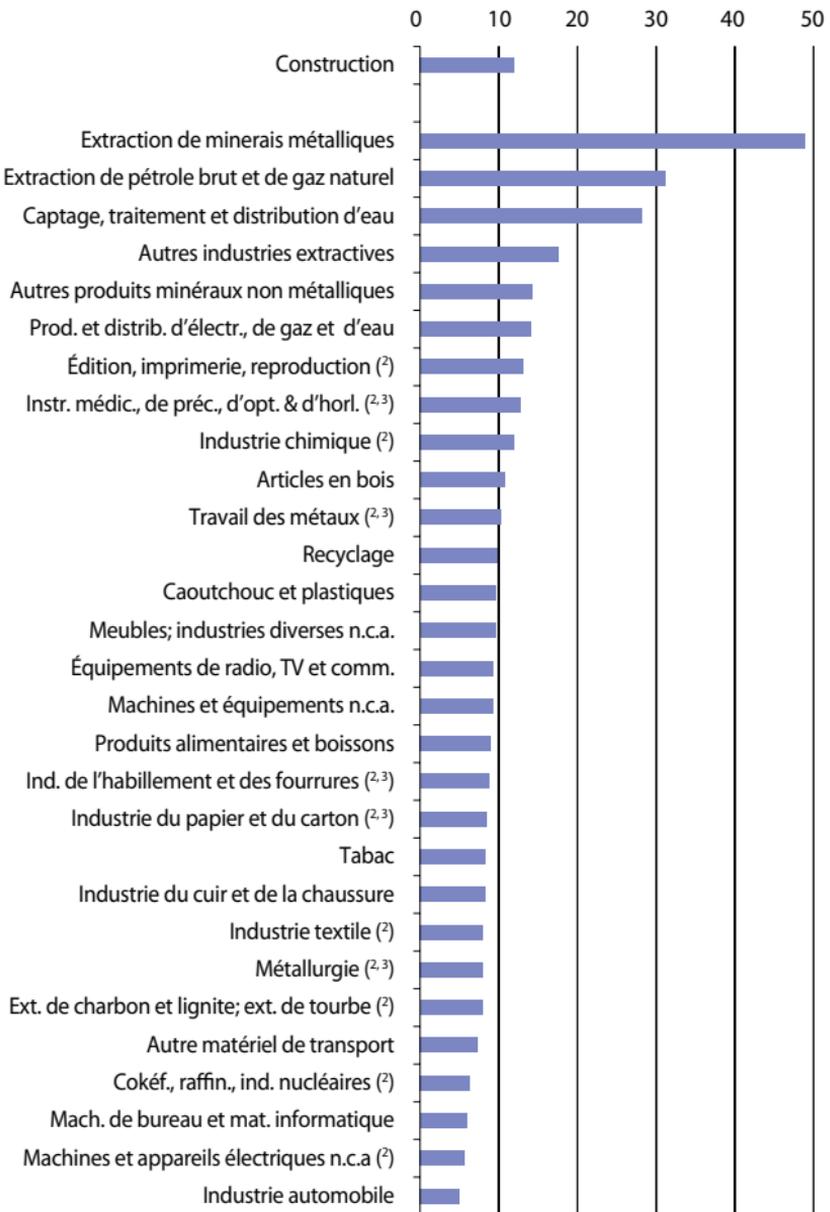
⁽¹⁾ Transports aériens, confidentiel.

⁽²⁾ Estimation, 2005.

⁽³⁾ 2005.

Source : Eurostat (ebd_all)

Graphique 7.11 : Taux brut d'exploitation dans l'industrie et dans la construction, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ Extraction des minerais d'uranium et de thorium, non disponible.

⁽²⁾ 2005.

⁽³⁾ Estimation.

Source : Eurostat (ebd_all)

LES PRODUITS VENDUS

PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) est un système de collecte et de diffusion de statistiques relatives à la production de produits industriels (essentiellement manufacturés), exprimées à la fois en termes de valeur et de volume. Il repose sur une liste de produits appelée « liste Prodcom » et composée d'environ 4 500 entrées, liées à des produits industriels. Ces produits sont codés en 8 chiffres : les quatre premiers font référence à la catégorie NACE équivalente et les deux suivants désignent les sous-catégories de la classification statistique des produits associée aux activités (CPA).

D'après les données PRODCOM, les matériels de transport occupaient les deux premières places du classement des produits manufacturés les plus vendus en termes de valeur dans l'UE-27 en 2008, plaçant plusieurs autres produits dans les 20 premiers.

Tableau 7.2 : Production vendue, en termes de volume, pour une sélection de produits, UE-27, 2008 (1)

Code PRODCOM	Produit	Quantité (en milliers)	Base d'arrondi (en milliers) (2)	Unité
24.10.22.10	Demi-produits plats (brames), en aciers inoxydables	180 204		kg
23.51.12.10	Ciments Portland	220 699 380		kg
11.02.11.30	Champagne	260 788		l
20.42.11.50	Parfums	13 000	500	l
20.11.11.70	Oxygène	29 561 233		m ³
16.10.10.34	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement ; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, raboté (sauf poncé ou collé par jointure digitale)	14 980	70	m ³
12.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	758 642 288		p/st
27.90.52.20	Condensateurs électrolytiques au tantale ou à l'aluminium (à l'exclusion des condensateurs de puissance)	12 761 920		p/st

(1) Données extraites le 17 décembre 2009.

(2) Indique l'ampleur de l'arrondi utilisé afin de protéger la cellule confidentielle (dans le cas du code PRODCOM 16.10.10.34 par exemple, la valeur confidentielle se situe dans une fourchette de +/- 70 000 m³ par rapport à la valeur déclarée).

Source : Eurostat, depuis http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database aller sur Explorateur de données /Base de données par thèmes/ Industrie, commerce et services/Statistiques sur la production des produits manufacturés (prom)/NACE Rév. 2 (prodcom_n2)/Prodcom Ventes Annuelles (NACE Rév. 2.) (DS056120)

Tableau 7.3 : Production vendue, en termes de valeur, pour une sélection de produits, UE-27, 2008 ⁽¹⁾

code PRODCOM	Produit	Valeur (en millions d'euros)	Base d'arrondi (en millions) ⁽²⁾
29.10.22.30	Voitures particulières à moteurs à étincelles d'une cylindrée > 1 500 cm ³ (y. c. caravanes automotrices cylindrée > 3 000 cm ³) (sauf véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	111 332	
29.10.23.30	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais <= 2 500 cm ³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	90 339	
21.20.13.80	Autres médicaments du SH 30.04 en doses ou c.v.d.	61 449	
17.29.11.20	Étiquettes imprimées auto-adhésives, en papier ou carton	52 434	
29.32.30.90	Autres parties et accessoires des véhicules des SH 87.01 à 87.05	49 400	200
25.11.23.60	Barres, tubes et autres éléments pour la construction... en fer, fonte, acier, autres qu'en tôle	36 081	9
29.32.20.90	Parties et accessoires de carrosseries automobiles (cabines incl.), autres que les pare-chocs et les ceintures de sécurité	33 911	
29.10.21.00	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée <= 1 500 cm ³ , neuves	31 969	
25.62.20.00	Pièces métalliques (à l'exclusion des pièces métalliques décolletées)	31 900	50
11.05.10.00	Bière de malt	30 942	

⁽¹⁾ Données extraites le 17 décembre 2009.

⁽²⁾ Indique l'ampleur de l'arrondi utilisé afin de protéger la cellule confidentielle (dans le cas du code PRODCOM 25.11.23.60 par exemple, la valeur confidentielle se situe dans une fourchette de +/- 9 millions d'euros par rapport à la valeur déclarée).

Source : Eurostat, depuis http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database, aller sur Explorateur de données /Base de données par thèmes/ Industrie, commerce et services/Statistiques sur la production des produits manufacturés (prom)/NACE Rév. 2 (prodcom_n2)/Prodcom Ventes Annuelles (NACE Rév. 2.) (DS056120)

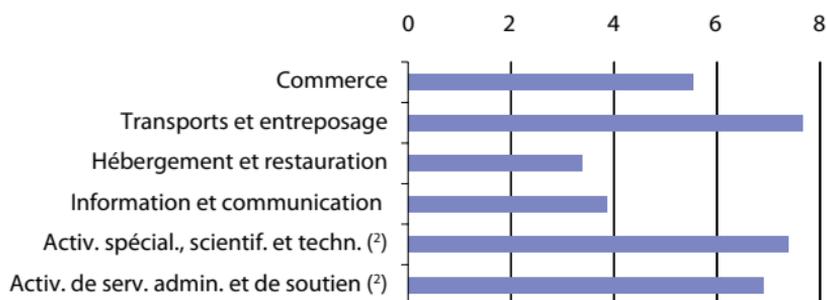
LES ACTIVITÉS EN DÉCLIN ET EN EXPANSION

La collecte des statistiques conjoncturelles sur les entreprises s'effectue dans le cadre du règlement concernant les statistiques conjoncturelles ⁽³⁾. La création de la BCE a fondamentalement modifié les attentes formulées à l'égard des statistiques conjoncturelles. Par conséquent, le règlement sur les statistiques conjoncturelles a été modifié le 6 juillet 2005 (règlement (CE) n° 1158/2005). Parmi les principaux changements introduits figurent : de nouveaux indicateurs à des fins d'analyse, à savoir l'introduction de prix à l'importation pour l'industrie, de prix à la production pour les services et la ventilation du chiffre d'affaires extérieur, des nouvelles commandes et des prix à la production pour l'industrie entre les marchés de la zone euro et ceux n'en faisant pas partie ; des données plus actuelles, grâce à la réduction des délais de transmission, et des données plus fréquentes.

L'indice du chiffre d'affaires mesure l'évolution du marché des biens et services en termes de ventes réalisées. L'indice n'est pas déflaté et son objectif est donc de mesurer l'activité sur le marché en termes de valeur. Le chiffre d'affaires comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché des biens ou services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend également toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) imputées aux clients, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. La TVA et les taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires, ainsi que tous les droits et taxes sur les biens et services facturés par l'unité sont exclus du chiffre d'affaires.

⁽³⁾ Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.

Graphique 7.12 : Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, UE-27, 2003-2008 ⁽¹⁾ (en %)

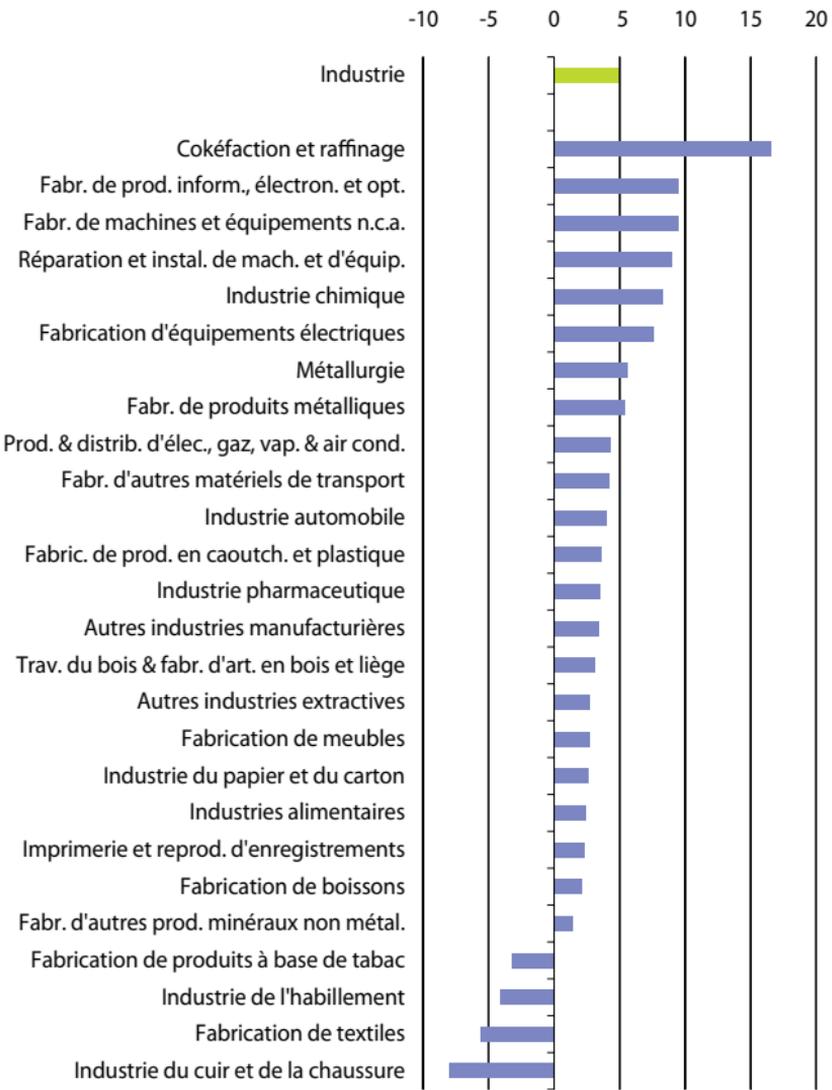


⁽¹⁾ Séries corrigées des jours ouvrables.

⁽²⁾ Demandées par le règlement SC.

Source : Eurostat (sts_setu_a et sts_trtu_a)

Graphique 7.13 : Taux de croissance annuel moyen de l'indice de la production industrielle, UE-27, 2003-2008 (¹)
(en %)



(¹) Séries corrigées des jours ouvrables.

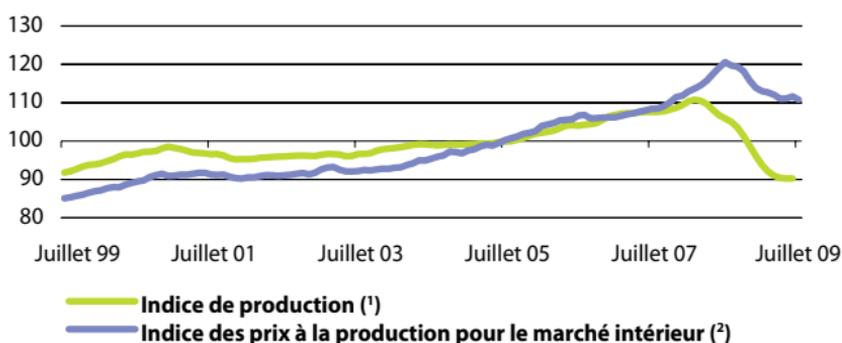
Source : Eurostat ([sts_inprgr_a](#))

LES STATISTIQUES CONJONCTURELLES POUR L'INDUSTRIE

L'indice de production vise à fournir une mesure du volume en termes de valeur ajoutée au coût des facteurs pour une période de référence donnée. Les données nécessaires pour le calcul de cet indice ne sont en général pas disponibles sous une forme subannuelle. En pratique, il faut utiliser des approximations pour le calcul des indices. Dans le secteur industriel, il peut s'agir des valeurs de production brutes (déflatées), des quantités produites, du chiffre d'affaires (déflaté), des intrants de travail, des intrants de matériel ou des intrants d'énergie.

L'indice des prix à la production (parfois appelé « indice des prix du producteur ») montre l'évolution mensuelle des prix de la production industrielle et peut se révéler un indicateur de la pression inflationniste avant que celle-ci n'atteigne le consommateur. Le prix approprié est le prix de base, hors TVA et autres impôts déductibles similaires directement liés au chiffre d'affaires, et sans l'ensemble des droits et taxes sur les biens et services facturés à l'unité. En revanche, il convient d'ajouter, le cas échéant, les subventions sur les produits perçues par le producteur. Le prix doit se rapporter à la date à laquelle la commande est passée et non à la date à laquelle les produits quittent l'usine. Les indices des prix à la production sont calculés pour le marché intérieur et le marché extérieur, ce dernier étant divisé en deux sous-catégories, le marché des pays de la zone euro et celui des pays hors zone euro (les informations présentées dans cette publication font référence uniquement aux variations des prix au sein du marché intérieur).

Graphique 7.14 : Indice de production et indice des prix à la production pour le marché intérieur, industrie (hors construction), UE-27 (2005=100)



(1) Tendence-cycle ; estimations.

(2) Séries brutes ; estimations, 1999-2004.

Source : Eurostat (sts_inppd_m et sts_inpr_m)

Tableau 7.4 : Taux de croissance annuels pour l'industrie (hors construction)
(en %)

	Indice de production (¹)			Indice des prix à la production pour le marché intérieur (²)		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
UE-27	4,0	3,5	-1,8	5,6	2,8	7,6
Zone euro	4,2	3,7	-1,8	5,1	2,7	6,1
BE	5,0	2,9	-0,6	5,1	3,1	9,3
BG	6,0	9,5	0,6	8,7	8,0	13,2
CZ	8,7	10,7	-2,2	1,5	4,1	4,5
DK	4,0	-2,1	-1,1	7,9	1,6	13,2
DE	5,7	6,0	0,0	5,4	1,3	5,4
EE	10,2	6,4	-6,2	4,3	9,6	9,6
IE	3,0	4,9	-1,5	1,8	1,6	5,3
EL	0,8	2,3	-4,2	7,3	4,1	10,0
ES	3,9	2,0	-7,3	5,4	3,6	6,6
FR	1,4	1,2	-2,6	3,8	2,8	5,6
IT	3,6	2,1	-3,3	5,2	3,3	5,8
CY	0,4	4,6	4,0	5,3	3,6	11,7
LV	6,5	1,0	-3,8	9,6	18,6	15,7
LT	6,7	2,5	4,9	6,9	9,4	15,8
LU	2,1	-0,3	-5,4	12,8	4,4	15,1
HU	10,6	8,1	-1,0	8,4	6,5	11,6
MT	0,0	0,0	0,0	21,7	-4,9	17,5
NL	1,5	2,3	1,4	8,6	5,3	8,9
AT	7,8	5,8	0,8	2,1	4,1	4,8
PL	12,3	9,2	2,2	3,4	4,0	5,4
PT	3,2	0,1	-4,1	4,4	2,8	5,2
RO	9,5	10,2	3,1	10,3	8,4	12,8
SI	6,1	7,2	-1,9	2,4	5,5	5,6
SK	12,2	16,1	5,0	6,3	1,8	6,2
FI	9,9	4,2	-0,5	6,3	3,9	8,6
SE	3,6	3,9	-2,9	6,1	3,6	6,1
UK	-0,5	0,1	-3,4	8,6	1,7	16,1
HR	4,3	5,1	0,6	2,7	3,5	8,3
TR	5,8	4,4	-0,9	9,8	6,0	13,0
NO	-2,2	-1,3	0,3	8,6	-0,6	15,2
CH	7,8	9,5	1,2	:	:	:
JP	4,4	2,8	-3,3	:	:	:
US	2,2	1,7	-1,8	:	:	:

(¹) Séries corrigées des jours ouvrables.

(²) Séries brutes.

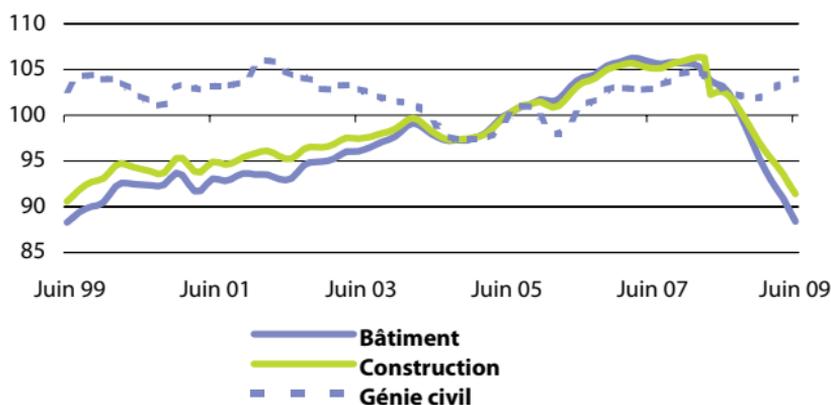
Source : Eurostat ([sts_inprgr_a](#) et [sts_inppdgr_a](#))

LES STATISTIQUES CONJONCTURELLES POUR LA CONSTRUCTION

L'indice de production pour le bâtiment et l'indice de production pour le génie civil opèrent une distinction entre la production du secteur du bâtiment et celui de l'ingénierie civile suivant la classification des types de construction (CC). Ces indices ont pour objectif de montrer l'évolution de la valeur ajoutée pour chacune des deux principales composantes de la construction. Les bâtiments sont subdivisés en bâtiments résidentiels (en termes méthodologiques, les bâtiments dont la moitié de la surface au moins est utilisée à des fins résidentielles) et bâtiments non résidentiels. Les ouvrages de génie civil désignent toutes les constructions qui ne sont pas considérées comme des bâtiments : par exemple, les voies de chemin de fer, les routes, les ponts, les autoroutes, les pistes aéroportuaires, les barrages, etc.

Il est particulièrement peu aisé de calculer un indice de production pour la construction car il est difficile de mesurer la production en quantités matérielles puisque pratiquement chaque projet est unique en termes de bâtiment construit et de site utilisé. De la même manière, il est difficile d'obtenir des prix à la production fiables pouvant être utilisés comme déflateurs dans le cas où la production est mesurée en valeur. En conséquence, les différents pays utilisent de nombreuses approches pour ces statistiques, notamment en recourant au nombre d'heures travaillées comme valeur de remplacement.

Graphique 7.15 : Indice de production du secteur de la construction, UE-27 ⁽¹⁾
(2005=100)



⁽¹⁾ Tendence-cycle ; estimations.

Source : Eurostat (sts_copr_m)

Tableau 7.5 : Taux de croissance annuels pour la construction
(en %)

	Indice de production (¹)			Indice du coût de la construction (²)		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
UE-27	3,3	2,0	-3,1	4,7	4,5	3,5
Zone euro	3,1	1,1	-4,8	4,8	4,2	3,5
BE	3,3	2,3	-1,2	4,1	3,1	:
BG	23,9	27,8	-3,5	:	:	:
CZ	6,3	7,1	-0,5	2,1	4,8	3,5
DK	10,0	3,6	1,7	4,7	6,6	3,0
DE	6,4	2,9	-0,8	1,5	3,3	2,4
EE	27,1	16,5	-15,4	10,5	12,7	3,5
IE	-1,7	-14,2	-30,1	9,6	1,7	:
EL	3,8	15,2	2,7	4,2	4,6	5,1
ES	2,2	-4,3	-16,3	6,9	5,0	4,7
FR	1,8	1,1	-0,6	5,3	4,6	5,5
IT	3,9	6,4	-0,4	3,1	3,9	3,7
CY	4,0	6,3	2,3	5,1	5,0	8,0
LV	13,2	13,8	-3,0	:	33,7	15,6
LT	21,7	22,2	4,0	10,7	16,1	9,5
LU	2,5	2,6	-1,9	2,8	2,9	:
HU	-0,7	-14,0	-5,2	6,2	7,2	7,5
MT	8,3	1,8	2,4	:	:	:
NL	2,6	5,8	5,6	3,2	4,0	4,3
AT	5,9	3,9	-1,1	4,6	4,5	5,2
PL	15,9	16,2	9,6	1,4	6,6	:
PT	-6,6	-3,8	-1,4	:	:	:
RO	15,6	33,0	27,0	11,1	10,2	16,2
SI	15,7	18,5	15,5	3,4	5,1	5,1
SK	15,7	5,4	11,5	4,0	4,4	:
FI	7,5	10,2	4,1	3,8	5,9	3,9
SE	8,8	7,6	6,0	5,0	6,1	4,8
UK	1,4	2,3	-1,3	4,6	3,9	:
HR	9,4	2,4	:	:	:	:
TR	:	:	:	16,0	8,3	13,6
NO	6,1	5,7	2,5	3,7	7,4	5,7

(¹) Séries corrigées des jours ouvrables.

(²) Séries brutes pour nouveaux bâtiments résidentiels.

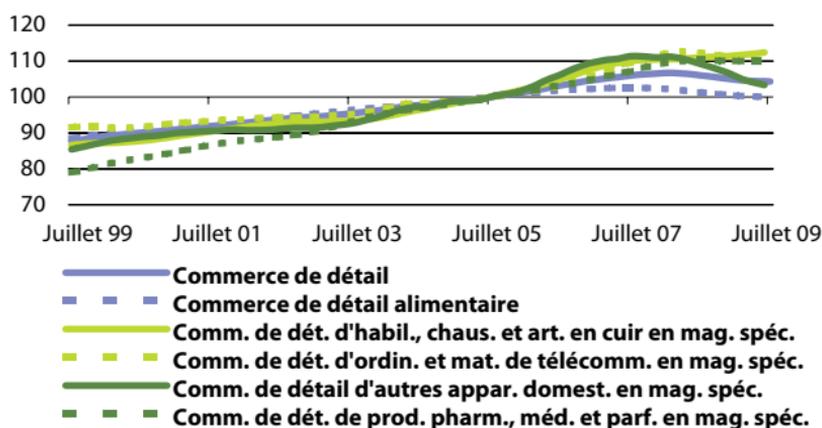
Source : Eurostat ([sts_copr_a](#) et [sts_copi_a](#))

LES STATISTIQUES CONJONCTURELLES POUR LE COMMERCE DE DÉTAIL

La vente au détail désigne la revente au public (sans transformation) de biens neufs ou d'occasion destinés à être utilisés par les particuliers ou les ménages. La vente au détail revêt une importance particulière de par son rôle d'interface entre les producteurs et les consommateurs finaux, ce qui permet d'utiliser les indices du chiffre d'affaires et du volume des ventes comme indicateur conjoncturel de la demande intérieure des ménages.

L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail est un indicateur du cycle économique qui montre l'évolution de l'activité mensuelle du secteur du commerce de détail en termes de valeur et de volume. L'indice du volume du chiffre d'affaires du commerce de détail est généralement désigné sous le terme d'indice du volume des ventes (au détail). L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail est un indicateur conjoncturel de la demande intérieure finale. Afin d'éliminer l'effet du prix sur le chiffre d'affaires du commerce de détail, un déflateur des ventes est appliqué. Ces indices peuvent être ventilés en produits alimentaires et non alimentaires. Les produits alimentaires sont vendus soit en magasins non spécialisés (hypermarchés, supermarchés) soit en magasins spécialisés (p.ex. marchands de fruits et légumes). Une proportion plus grande de ventes en magasins spécialisés est le signe d'un schéma de commerce de détail plus traditionnel.

Graphique 7.16 : Indice du volume de ventes, sélection d'activités du commerce de détail, UE-27 (1)
(2005=100)



(1) Tendance-cycle.

Source : Eurostat (sts_trtu_m)

Tableau 7.6 : Taux de croissance annuel du volume des ventes, commerce de détail ⁽¹⁾
(en %)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	1,7	2,6	2,3	3,2	2,5	0,3
Zone euro	0,8	1,4	1,7	2,3	1,4	-0,8
BE	-0,2	1,7	1,3	1,7	1,8	1,2
BG	15,5	16,7	14,6	13,0	19,0	3,1
CZ	8,0	3,1	6,8	8,9	7,8	4,0
DK	3,2	4,5	8,9	4,7	-1,4	-3,4
DE	-0,9	1,7	0,9	0,3	-3,0	-0,7
EE	-0,9	11,0	14,8	17,6	10,5	-4,5
IE	3,5	5,7	6,7	8,8	8,0	-2,3
EL	4,3	4,5	3,0	9,0	2,2	1,3
ES	3,2	2,5	1,3	2,3	2,7	-5,4
FR	2,9	3,1	3,3	2,7	4,1	1,3
IT	-0,7	-2,5	-0,6	1,9	0,8	-2,3
CY	-1,4	3,2	4,9	6,9	8,5	4,8
LV	12,7	10,0	20,0	19,9	15,3	-7,2
LT	11,2	9,3	11,7	7,2	13,7	3,8
LU	:	:	:	:	:	:
HU	7,7	6,0	4,3	4,9	-2,0	-1,9
MT	15,5	-5,4	-20,4	-6,4	17,6	-11,3
NL	-1,0	-0,3	1,8	4,6	2,7	-0,1
AT	-0,1	0,1	1,4	1,8	0,8	-0,8
PL	4,7	4,7	1,4	12,5	11,0	4,4
PT	-2,1	2,1	6,0	1,8	0,6	1,2
RO	8,4	14,7	16,2	19,6	20,4	20,4
SI	3,4	3,8	8,0	2,6	6,1	12,1
SK	-2,4	8,2	10,2	8,2	5,5	9,0
FI	4,8	5,0	4,8	4,6	5,2	1,2
SE	3,9	3,9	5,8	6,2	0,9	0,8
UK	3,3	5,7	2,5	3,3	4,3	2,4
HR	10,7	7,3	3,1	4,3	2,8	-0,4
NO	2,6	3,2	3,4	5,6	6,6	1,5

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

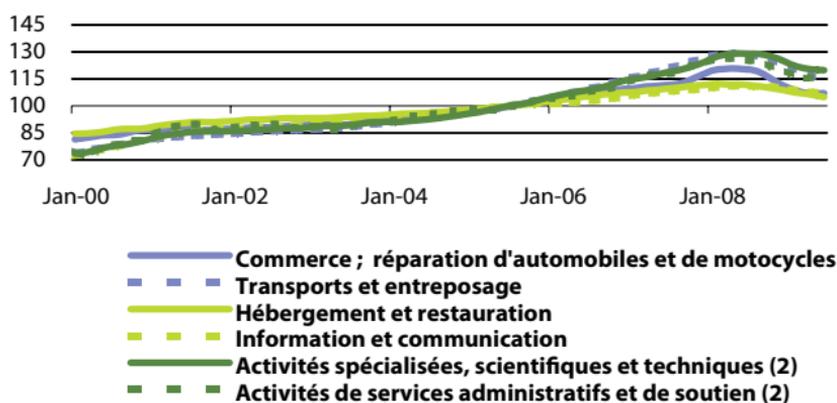
Source : Eurostat (sts_trtu_a)

LES STATISTIQUES CONJONCTURELLES POUR LES AUTRES SERVICES

La contribution des services à l'économie européenne augmente pratiquement chaque année. L'économie de la connaissance et la demande d'actifs incorporels, que ce soit pour la consommation ou l'investissement, ainsi que l'externalisation internationale, ont conduit à une restructuration majeure de nombreuses économies européennes, les activités industrielles ayant cédé la place aux services. Cette « immatérialité » inhérente à de nombreux secteurs de l'économie fournit de nouvelles opportunités et, partant, entraîne une concurrence nationale et internationale. Habituellement, les statistiques commerciales étaient concentrées sur les activités industrielles et de construction et, dans une moindre mesure, sur le commerce et les services. Depuis le début des années 1990, les statistiques officielles dans l'UE ont connu des évolutions majeures, les efforts de collecte se concentrant davantage sur les services.

L'indice du chiffre d'affaires pour les autres services illustre l'évolution des ventes en termes de valeur. Il est à noter qu'en réalité, les prix pour certains services baissent, peut-être en raison de la libéralisation du marché et de la concurrence accrue (par exemple, dans les télécommunications et d'autres activités technologiques). Dans ces cas, les taux de croissance rapide des indices du chiffre d'affaires, exprimés en valeur, pour certaines activités seront encore plus élevés s'ils sont exprimés en volume.

Graphique 7.17 : Indice du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, UE-27



(1) Tendence-cycle ; estimations.

(2) Demandées par le règlement SC.

Source : Eurostat ([sts_trtu_m](#) et [sts_setu_m](#))

Tableau 7.7 : Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services ⁽¹⁾
(en %)

	Transp. et entrep.		Hébergement et restauration		Info. et commun.		Act. spécial., scientif. et techn. ⁽²⁾		Act. de serv. admin. et de soutien ⁽²⁾	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
UE-27	10,2	5,7	3,9	1,4	5,0	2,8	8,7	7,8	10,3	4,6
Zone euro	7,0	3,5	4,0	0,3	3,4	1,6	6,9	7,0	8,3	6,1
BE	9,7	7,9	5,3	4,1	:	:	7,6	40,8	11,3	7,3
BG	18,6	18,3	21,8	16,4	21,9	0,8	51,6	11,2	42,5	5,8
CZ	12,0	1,7	6,4	-2,9	9,5	6,0	11,3	8,6	19,3	1,1
DK	7,7	8,9	9,6	3,3	13,9	-1,5	10,1	6,3	-8,1	9,0
DE	8,1	3,9	-0,8	-0,2	0,5	0,9	7,5	8,6	12,7	12,5
EE	11,4	-6,2	18,1	1,6	18,7	10,6	31,6	8,0	37,5	-0,4
IE	3,1	-2,4	5,0	-5,2	:	:	8,3	-0,9	:	:
EL	8,8	5,3	6,4	3,2	-2,6	0,1	9,3	6,6	16,1	6,0
ES	5,9	-0,8	4,7	-2,3	6,4	1,1	9,0	-4,3	6,1	-0,2
FR	5,4	4,2	4,5	1,0	5,8	4,7	4,8	4,7	3,6	2,8
IT	:	:	:	:	1,5	-1,8	:	:	:	:
CY	5,9	4,5	12,6	3,5	12,0	11,4	14,0	9,4	6,2	-1,4
LV	17,5	24,9	21,9	-0,4	15,0	5,0	19,9	8,8	38,9	10,0
LT	31,3	8,1	10,5	15,2	14,8	11,2	30,4	20,7	28,5	19,6
LU	:	:	3,4	2,2	:	:	:	:	:	:
HU	-8,8	21,1	5,5	4,2	1,4	3,3	2,1	34,8	6,2	24,1
MT	2,7	6,1	6,4	5,2	:	:	1,6	12,2	:	:
NL	:	:	5,6	0,2	7,1	1,6	6,8	6,3	12,3	6,8
AT	5,2	4,3	5,2	4,4	3,3	0,1	4,5	3,9	7,5	4,6
PL	14,3	13,4	12,5	11,7	9,1	11,7	16,5	30,3	20,5	21,9
PT	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
RO	17,4	25,4	20,3	-0,4	19,0	21,7	31,8	27,8	15,8	19,8
SI	16,5	-5,9	9,8	6,5	13,4	6,5	2,2	6,4	21,9	4,8
SK	15,0	13,7	4,0	5,9	8,4	8,3	10,9	7,2	4,7	28,4
FI	8,0	7,1	6,7	5,4	5,2	3,8	14,2	8,7	13,8	12,7
SE	6,5	2,6	8,6	4,6	5,2	1,3	7,9	-0,3	9,6	0,8
UK	20,3	9,1	1,6	3,3	7,9	4,8	11,0	6,6	14,3	0,5
NO	:	:	12,2	5,8	:	:	:	:	:	:

⁽¹⁾ Séries corrigées des jours ouvrables.

⁽²⁾ Demandées par le règlement SC.

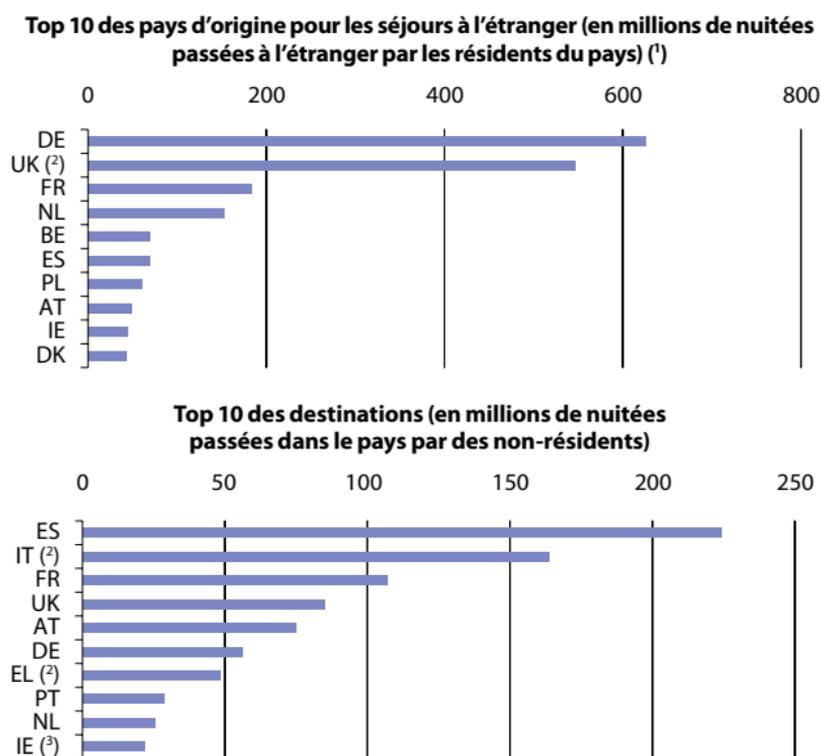
Source : Eurostat (sts_setu_a)

LE TOURISME

Un touriste se définit comme un visiteur séjournant dans un hébergement collectif ou privé, au moins pour une nuitée. Une nuitée correspond à chaque nuit pour laquelle un client est inscrit dans un hôtel ou un établissement équivalent (sa présence physique sur place n'est pas requise). Une ventilation des nuitées entre résidents et non-résidents est proposée. Les résidents désignent des personnes ayant séjourné pendant la majeure partie de l'année écoulée dans un pays/lieu ou ayant vécu dans ce pays/lieu pour une période plus courte mais qui projettent d'y retourner dans moins d'un an pour y vivre. Il convient de noter que, selon les définitions susmentionnées, la clientèle commerciale représente une part importante du tourisme.

L'intensité touristique et les recettes du tourisme international par rapport au PIB renseignent sur l'importance du tourisme. L'intensité touristique correspond au nombre de nuitées des touristes par rapport à la population du pays d'accueil.

Graphique 7.18 : Top 10 des États membres pour le tourisme à l'étranger et dans le pays, 2008



⁽¹⁾ Italie, Roumanie et Suède, non disponible.

⁽²⁾ 2007.

⁽³⁾ 2006.

Source : Eurostat ([tour_dem_tnw](#) et [tour_occ_ninat](#))

Tableau 7.8 : Indicateurs du tourisme, 2008

	Nuitées passées dans les hôtels et établiss. similaires (en millions) ⁽¹⁾	Intensité touristique (nuitées passées par habitant) ⁽²⁾	Recettes du tourisme par rapport au PIB (en %) ⁽³⁾
UE-27	202 353	4,7	0,5
Zone euro	142 277	:	:
BE	2 009	2,8	1,9
BG	1 646	2,4	7,0
CZ	4 483	3,8	2,9
DK	470	5,1	1,5
DE	35 891	3,9	:
EE	368	3,4	3,7
IE	3 947	8,0	2,3
EL	9 385	5,9	4,5
ES	18 026	8,3	:
FR	17 970	4,7	1,8
IT	34 058	6,4	1,6
CY	708	18,2	11,6
LV	387	1,5	1,6
LT	365	1,0	2,0
LU	267	5,0	4,8
HU	2 001	2,0	2,8
MT	155	19,3	:
NL	3 196	5,1	1,2
AT	13 756	12,6	:
PL	2 642	1,5	2,0
PT	2 031	4,5	4,1
RO	4 362	1,0	0,3
SI	410	4,1	5,0
SK	1 313	2,3	2,3
FI	901	3,7	0,7
SE	1 893	5,3	:
UK	39 860	4,3	1,0

(¹) Nuitées passées par des non-résidents ; UE-27, zone euro, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni, 2007.

(²) Ratio des nuitées passées par les résidents et non-résidents dans les hôtels et établissements similaires et dans les autres établissements d'hébergement collectif par habitant ; Irlande, France, Luxembourg, Pologne et Finlande, 2007 ; Estonie, 2006.

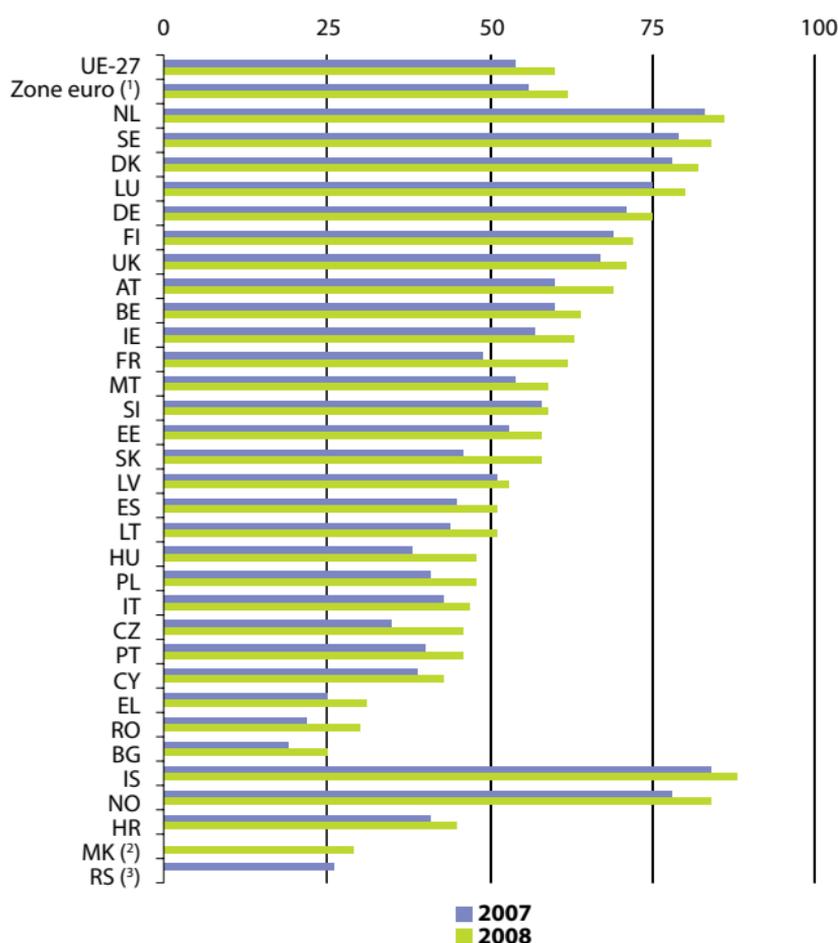
(³) UE-27 - hors UE-27 ; 2007.

Source : Eurostat ([tin00043](#), [tps00001](#), [bop_its_det](#) et [tec00001](#))

L'ACCÈS DES MÉNAGES À INTERNET

Le cadre politique régissant les TIC est l'initiative i2010 – « Société européenne de l'information pour la croissance et l'emploi » – qui vise à stimuler l'efficacité dans l'ensemble de l'économie européenne en généralisant le recours aux TIC. Cette initiative est conçue pour promouvoir une économie numérique ouverte et concurrentielle, la recherche sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur application pour améliorer l'inclusion sociale, les services publics et la qualité de vie. En effet, la volonté de surmonter les différences géographiques et sociales afin de créer une société numérique ouverte à tous est au cœur de cette politique.

Graphique 7.19 : Accès internet des ménages
(en % de l'ensemble des ménages)



(1) ZE-13 en 2007 ; ZE-15 en 2008.

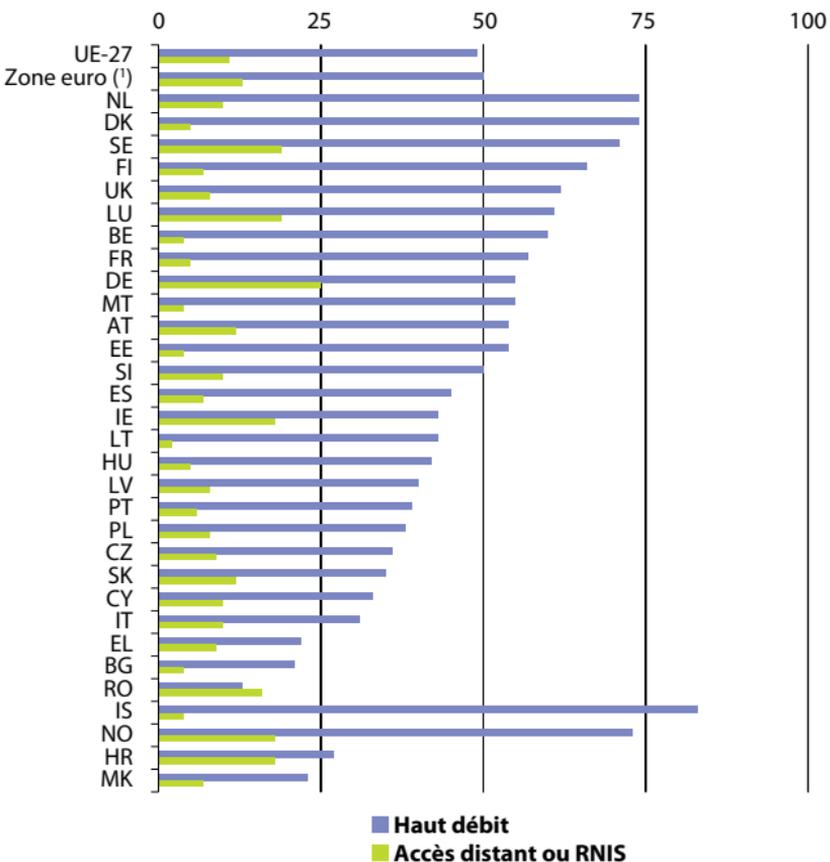
(2) 2007, non disponible.

(3) 2008, non disponible.

Source : Eurostat (tsiir040)

Pour les indicateurs relatifs à l'utilisation d'internet dans les ménages, les ménages sont définis comme ayant au moins un membre dans la tranche d'âge des 16-74 ans. L'accès des ménages à internet indique le pourcentage des ménages disposant d'un accès à l'internet de sorte que tout membre du ménage peut utiliser l'internet à son domicile s'il le souhaite, ne serait-ce que pour envoyer un courrier électronique. Les technologies les plus fréquemment utilisées pour accéder à l'internet sont classées en fonction de la vitesse de connexion (haut débit ou bas débit) ou en fonction de l'accès fixe ou mobile. Par haut débit, on entend les lignes numériques d'abonnés (DSL) ou les réseaux de télévision câblée utilisant des technologies de transfert rapide des données. Un accès distant par modem peut être installé sur une ligne téléphonique normale ou RNIS (réseau numérique à intégration de services). Cette connexion est également appelée « bas débit » en raison de la bande passante limitée.

Graphique 7.20 : Accès internet des ménages, par type de connexion, 2008
(en % de l'ensemble des ménages)



(¹) ZE-15 au lieu de ZE-16.

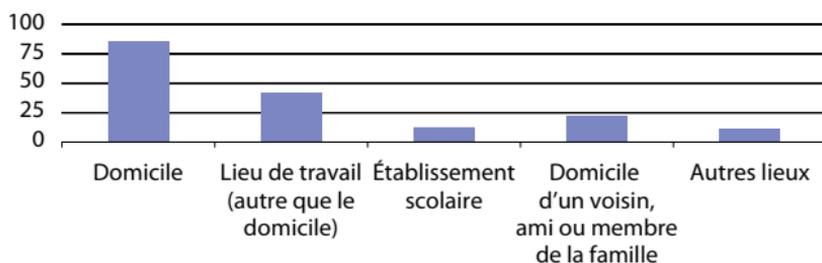
Source : Eurostat (tin00073)

L'UTILISATION DES TIC PAR LES PARTICULIERS

Si les TIC sont devenues plus accessibles à un public plus large, il existe toujours un fossé entre les utilisateurs et les non-utilisateurs, en ce qui concerne l'accessibilité et les coûts, que l'on désigne souvent par l'expression de « fracture numérique ». Ce phénomène peut être dû à de nombreux facteurs, notamment un manque d'infrastructures (en particulier dans les zones reculées et rurales), un manque d'aptitudes et de compétences informatiques nécessaires pour participer à la société de l'information ou un manque de sensibilisation ou d'intérêt pour ce que peut offrir la société de l'information. Les enquêtes annuelles d'Eurostat sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et les ménages et par les individus peuvent être utilisées pour évaluer comparativement les développements induits par les TIC, à la fois en suivant l'évolution des variables clés au fil du temps et en examinant plus en détail d'autres aspects à un moment donné. Initialement consacrées à l'accès et à la connectivité, ces enquêtes ont été étendues à un éventail d'autres éléments (tels que les services administratifs en ligne et les compétences numériques, par exemple) et aux ventilations socioéconomiques, notamment la diversité régionale, la spécificité liée au sexe, l'âge, les différences de niveaux d'étude et la situation de l'emploi des individus dans les enquêtes auprès des ménages, ainsi qu'aux ventilations par taille (petite, moyenne ou grande) dans les enquêtes auprès des entreprises.

Un ordinateur désigne un ordinateur personnel fonctionnant sous l'un des principaux systèmes d'exploitation (Mac OS, Linux ou Microsoft). Sont également compris les ordinateurs portables et les assistants personnels numériques (PDA). Les services liés aux voyages et à l'hébergement incluent l'utilisation de l'internet pour vérifier des informations ou acheter des biens et des services en relation avec les voyages et l'hébergement, par exemple l'achat de billets, la réservation d'hôtels ou d'autres types d'hébergement, ou pour consulter les sites Internet contenant des informations pour les touristes.

Graphique 7.21 : Lieu d'utilisation d'internet, UE-27, 2008
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des trois mois précédents)



Source : Eurostat ([isoc_pibi_pai](#))

Tableau 7.9 : Utilisation des TIC et des services en ligne pour les voyages et l'hébergement
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

	Utilisation d'ordinateurs			Utilisation d'internet			Ayant utilisé internet pour accéder à des serv. rel. aux voyages et à l'héberg.		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
UE-27	59	63	66	52	57	62	25	31	32
Zone euro ⁽¹⁾	60	64	66	53	59	63	25	33	34
BE	67	70	71	62	67	69	30	34	36
BG	30	35	40	24	31	35	4	5	6
CZ	52	55	63	44	49	58	22	25	26
DK	86	84	86	83	81	84	45	51	47
DE	76	78	80	69	72	75	41	45	42
EE	62	65	66	61	64	66	20	21	27
IE	58	62	67	51	57	63	37	39	41
EL	38	40	44	29	33	38	12	16	17
ES	54	57	61	48	52	57	16	33	35
FR	55	69	71	47	64	68	15	30	38
IT	43	43	46	36	38	42	15	18	20
CY	44	47	47	34	38	39	16	23	18
LV	53	58	63	50	55	61	18	18	25
LT	47	52	56	42	49	53	12	14	15
LU	76	80	83	71	78	81	48	55	50
HU	54	58	63	45	52	59	20	24	23
MT	43	48	51	38	45	49	15	21	22
NL	84	87	88	81	84	87	43	48	50
AT	68	73	76	61	67	71	26	28	32
PL	48	52	55	40	44	49	11	11	14
PT	42	46	46	36	40	42	13	14	12
RO	30	34	35	21	24	29	4	5	7
SI	57	58	60	51	53	56	24	26	26
SK	61	64	72	50	56	66	21	26	29
FI	80	81	84	77	79	83	53	57	58
SE	87	88	89	86	80	88	45	41	46
UK	73	78	80	66	72	76	47	46	48
HR	:	47	46	:	38	42	:	10	15
MK	34	:	50	25	:	42	2	:	7
IS	90	91	92	88	90	91	61	60	62
NO	85	90	90	81	85	89	51	55	61
RS	:	41	:	:	30	:	:	9	:

(¹) ZE-15 au lieu de ZE-16.

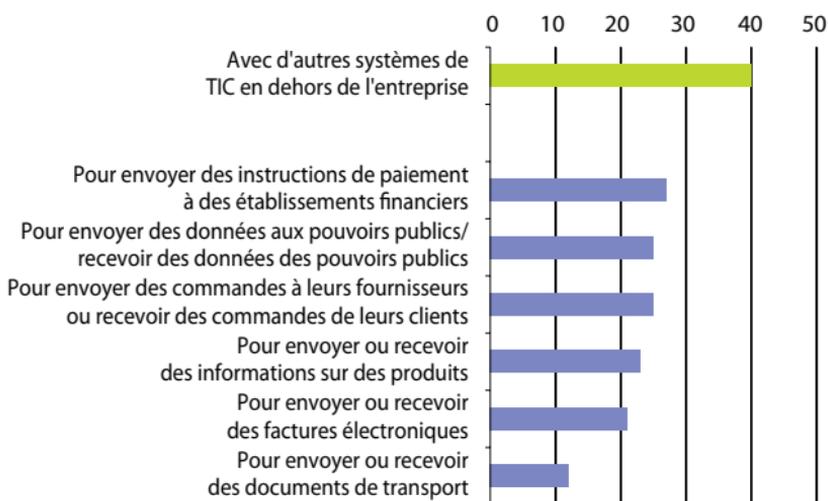
Source : Eurostat ([isoc_ci_cfp_cu](#), [isoc_ci_ifp_iu](#) et [isoc_ci_ac_i](#))

L'ACCÈS DES ENTREPRISES À INTERNET

Le partage d'informations en dehors de l'entreprise désigne le partage d'informations par voie électronique sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement par différents moyens :

- échange de tous les types d'informations avec les fournisseurs et/ou les clients afin de coordonner la disponibilité et la livraison des produits ou services au consommateur final ;
- inclusion d'informations sur les prévisions de demandes, les inventaires, la production, la distribution ou le développement du produit ;
- réseaux informatiques, non seulement internet, mais aussi d'autres connexions entre les ordinateurs des différentes entreprises ;
- exclusion des courriers électroniques normaux saisis manuellement.

Graphique 7.22 : Échange automatique de données entre l'entreprise et des systèmes TIC situés en dehors de l'entreprise, par finalité d'utilisation, UE-27, janvier 2008 ⁽¹⁾
(en % des entreprises)



⁽¹⁾ L'échange automatique de données entre l'entreprise et des systèmes TIC situés en dehors de l'entreprise couvre :

- l'échange de messages (p. ex. commandes, factures, transactions de paiement ou description de biens) ;
- les échanges via l'internet ou d'autres réseaux informatiques ;
- les échanges dans un format convenu permettant un traitement automatique (p. ex. XML, EDIFACT, etc.) ;
- les échanges non couverts par un message individuel saisi manuellement.

Entreprises employant 10 salariés ou plus ; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1.

Source : Eurostat (isoc_pibi_isc)

Tableau 7.10 : Entreprises ayant un site web ou une page d'accueil, par classe de taille, 2008 ⁽¹⁾
(en % des entreprises)

	Toutes en- treprises	Petites	Moyennes	Grandes
UE-27	64	60	80	91
Zone euro ⁽²⁾	65	61	82	92
BE	76	72	89	95
BG	33	28	48	69
CZ	74	70	86	92
DK	87	85	94	96
DE	77	73	89	94
EE	66	62	83	92
IE	65	60	83	95
EL	60	56	76	88
ES	54	51	72	89
FR	54	50	71	85
IT	58	55	81	91
CY	48	42	77	95
LV	42	37	61	86
LT	55	49	73	91
LU	64	60	77	94
HU	48	44	65	77
MT	57	53	72	87
NL	85	83	94	96
AT	79	77	90	97
PL	57	50	77	88
PT	46	42	68	92
RO	27	25	37	61
SI	71	67	84	97
SK	73	72	78	84
FI	82	79	94	94
SE	86	84	95	97
UK	76	71	91	98
HR	64	61	75	84
IS	77	74	:	100
NO	73	70	87	90

⁽¹⁾ Entreprises employant 10 salariés ou plus ; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1 ; petites entreprises : 10-49 personnes occupées ; moyennes entreprises : 50-249 personnes occupées ; grandes entreprises : 250 personnes occupées ou plus.

⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

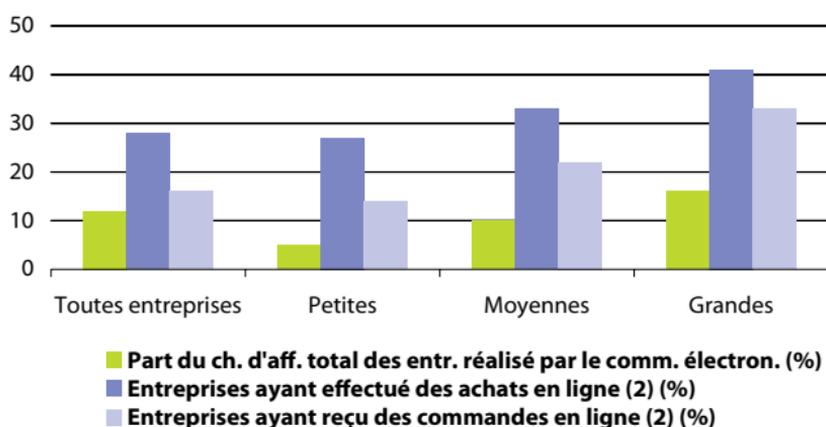
Source : Eurostat (isoc_pi_b3)

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le commerce électronique se définit comme la commande ou la vente de biens et de services réalisée par le biais de réseaux informatiques. Les achats ou commandes en ligne ne tiennent pas compte des achats ou commandes effectués par courriers électroniques saisis manuellement. L'indicateur sur les entreprises ayant reçu des commandes ou réalisé des achats en ligne couvre la vente en ligne et l'EDI, au cours de l'année précédant l'enquête, tant via l'internet que via les autres réseaux informatiques. Seules les entreprises effectuant plus de 1 % de leurs achats/ventes en ligne sont prises en compte.

Le pourcentage d'entreprises effectuant des achats ou des ventes en ligne tend à augmenter avec la taille de l'entreprise. En effet, il est plus facile pour les grandes entreprises de financer les investissements liés à l'introduction des services de commerce électronique. En général, dans les États membres, les entreprises ayant réalisé des achats en ligne sont considérablement plus nombreuses que celles ayant reçu des commandes en ligne (ce qui s'explique peut-être par le fait qu'il est nettement plus complexe d'établir un système de vente en ligne que d'acheter en ligne).

Graphique 7.23 : Commerce électronique dans les entreprises, par classe de taille, UE-27, 2008 ⁽¹⁾

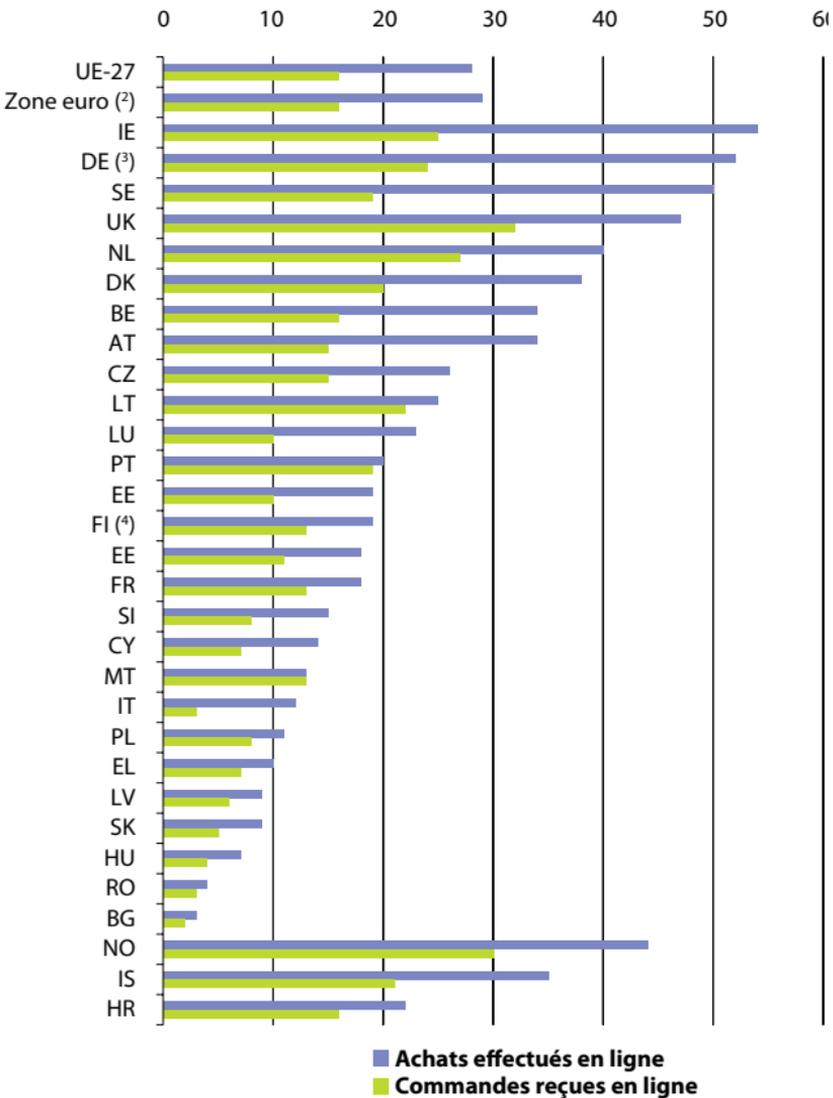


⁽¹⁾ Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1; petites entreprises: 10-49 personnes occupées; moyennes entreprises: 50-249 personnes occupées; grandes entreprises: 250 personnes occupées ou plus.

⁽²⁾ Uniquement entreprises ayant effectué des achats/reçu des commandes en ligne représentant au moins 1 % du total de leurs achats/de leur chiffre d'affaires.

Source: Eurostat ([isoc_ec_eval](#), [isoc_ec_ebuy](#) et [isoc_ec_esel](#))

Graphique 7.24 : Entreprises ayant reçu des commandes/ effectué des achats en ligne, 2008 ⁽¹⁾
(en % des entreprises)



⁽¹⁾ Entreprises employant 10 salariés ou plus ; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1 ; sont incluses uniquement les entreprises ayant effectué des achats/reçu des commandes en ligne représentant au moins 1 % du total de leurs achats/de leur chiffre d'affaires.

⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

⁽³⁾ 2007.

⁽⁴⁾ Achats effectués en ligne, 2007.

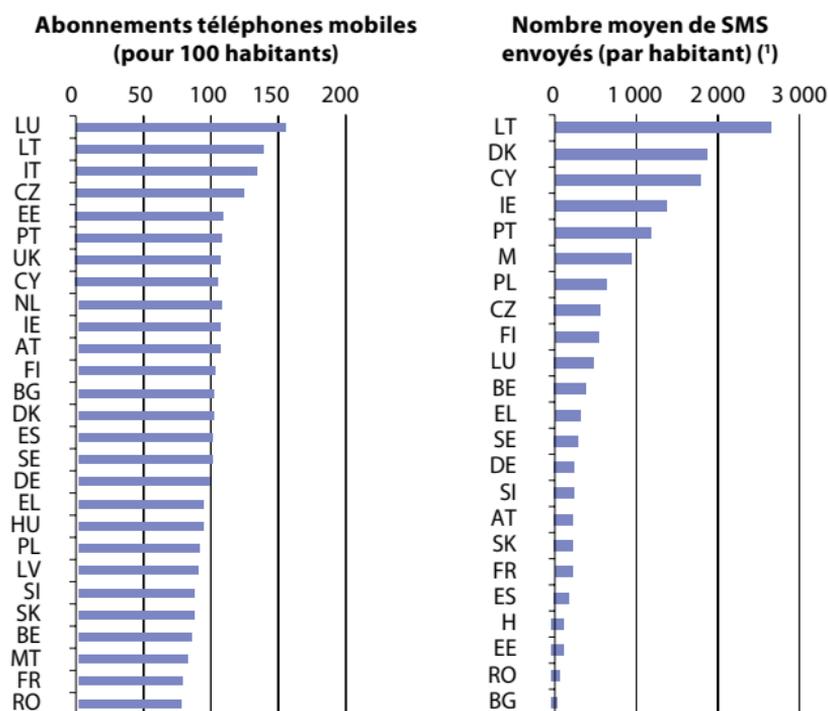
Source : Eurostat ([isoc_ec_ebuy](#) et [tin00068](#))

L'UTILISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Historiquement, le secteur européen des télécommunications se caractérise par un service public dominé par des opérateurs monopolistiques et souvent géré conjointement avec les services postaux. Les premières tendances à la libéralisation sont nées dans la première moitié des années 1980 et ont concerné dans un premier temps les services à valeur ajoutée ou les entreprises, les services de base demeurant aux mains des opérateurs monopolistiques. En 1998, les télécommunications étaient, en principe, entièrement libéralisées dans l'ensemble des États membres.

Les indicateurs relatifs au marché de la téléphonie mobile font référence au nombre d'abonnements aux systèmes publics de télécommunications mobiles, comprenant également les cartes prépayées actives. Il convient de noter qu'un nombre croissant de personnes disposent de plusieurs abonnements aux services de téléphonie mobile (par exemple, pour des usages privé et professionnel ou pour un usage dans différents pays). Les SMS sont des services de messages courts, habituellement envoyés

Graphique 7.25 : Abonnements aux services de télécommunications mobiles et utilisation des SMS, 2006



(*) Grèce, Malte et Slovaquie, 2005 ; Italie, Lettonie, Pays-Bas et Royaume-Uni, non disponible.

Source : Eurostat (tin00060, isoc_tc_smss et tps00001)

d'un téléphone portable à l'autre, mais aussi à partir de dispositifs permettant d'envoyer des SMS et à partir de services en ligne.

Les prix des télécommunications reposent sur le prix (TVA incluse) en euros d'un appel d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, un jour de la semaine, au mois d'août, sur la base de tarifs normaux. Trois marchés sont présentés : les appels locaux (3 km), nationaux longue distance (200 km) et internationaux (vers les États-Unis).

Tableau 7.11 : Prix des télécommunications fixes ⁽¹⁾
(en euros pour un appel de 10 minutes)

	Appel local		Appel national longue distance		Appel internat. vers États-Unis	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
UE-25	0,39	0,36	1,17	0,74	:	1,79
BE	0,54	0,57	0,54	0,57	1,84	1,98
BG	:	:	:	:	:	:
CZ	0,40	0,56	2,44	0,56	:	2,02
DK	0,41	0,37	0,41	0,37	2,71	2,38
DE	0,43	0,39	1,23	0,49	1,23	0,46
EE	0,23	0,23	0,23	0,23	:	2,13
IE	0,51	0,49	0,94	0,82	1,91	1,91
EL	0,36	0,31	0,98	0,74	2,91	3,49
ES	0,28	0,19	1,60	0,85	4,25	1,53
FR	0,39	0,36	0,96	0,89	2,97	2,32
IT	0,25	0,22	1,44	1,15	2,79	2,12
CY	0,16	0,22	0,40	0,22	3,82	0,66
LV	0,36	0,36	1,03	1,03	5,92	5,94
LT	0,35	0,39	1,20	0,79	11,96	4,07
LU	0,31	0,31	-	-	1,44	1,37
HU	0,35	0,40	1,23	1,04	4,29	2,88
MT	:	0,25	-	-	:	1,64
NL	0,32	0,33	0,48	0,49	0,78	0,85
AT	0,69	0,49	0,77	0,59	4,32	1,90
PL	0,35	0,50	1,22	1,00	10,58	1,23
PT	0,30	0,37	1,13	0,65	2,89	3,11
RO	:	:	:	:	:	:
SI	0,17	0,26	0,17	0,26	2,98	1,40
SK	0,42	0,60	1,17	1,29	8,92	1,23
FI	0,23	0,24	0,88	0,94	4,80	4,90
SE	0,29	0,29	0,29	0,29	1,10	1,18
UK	0,59	0,44	1,17	0,44	3,50	2,23
NO	0,33	:	0,34	:	1,18	:
JP	0,29	0,25	1,02	1,02	4,39	4,34
US	0,09	0,07	0,43	1,03	-	-

(¹) L'indicateur donne le prix en euros d'un appel local (3 km), d'un appel longue distance national et d'un appel international vers les États-Unis d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, en semaine (TVA incluse) ; les prix se rapportent aux mois d'août 2001, d'août 2005 et de septembre 2006 ; prix normaux sans tarifs spéciaux.

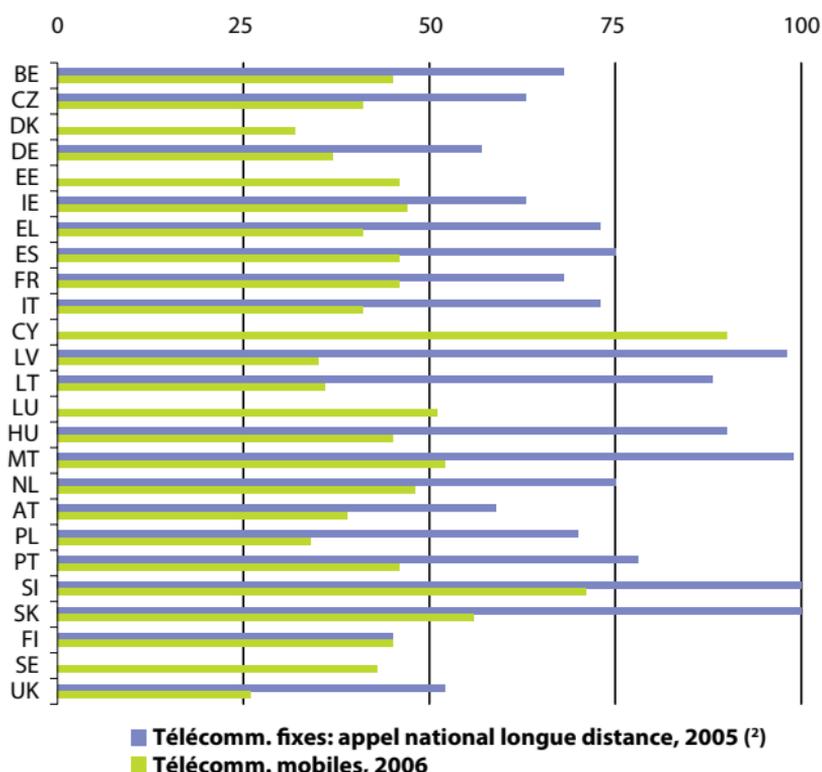
Source : Eurostat (tsier030), Teligen

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LA PART DE MARCHÉ DES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS

La part de marché de l'opérateur historique dans la téléphonie fixe désigne la part de l'entreprise active sur le marché avant la libéralisation et est calculée d'après les ventes au détail.

Le chiffre d'affaires total en valeur est basé sur les ventes de tous les services de télécommunications, y compris la location de lignes, les services de réseaux fixes, les services de télécommunications mobiles, les services d'interconnexion et la fourniture de services internet. Dans la majorité des États membres (pour lesquels les données sont disponibles), le chiffre d'affaires lié aux services de téléphonie mobile dépassait celui des services de téléphonie fixe en 2006.

Graphique 7.26 : Part de marché de l'opérateur historique et du principal opérateur sur le marché des télécommunications ⁽¹⁾ (en % du marché total)



⁽¹⁾ Bulgarie et Roumanie, non disponible.

⁽²⁾ Finlande, 2004 ; Bulgarie, Danemark, Estonie, Chypre, Luxembourg, Roumanie et Suède, non disponible.

Source : Eurostat (tsier070 et tsier080), autorités de régulation nationales.

Tableau 7.12 : Chiffre d'affaires des services de télécommunications, 2006 ⁽¹⁾
(en millions d'euros)

	Chiffre d'affaires total	dont :		
		Services de téléphonie fixe	Serv. de téléphonie mobile cell.	Serv. des fourn. d'accès à internet
BE	9 721	863	4 226	:
BG	1 754	399	920	73
CZ	4 304	1 503	2 458	287
DK ⁽²⁾	5 433	1 314	1 949	214
DE ⁽³⁾	66 200	21 900	23 100	3 400
EE ⁽⁴⁾	557	165	400	:
IE	4 284	2 180	1 924	:
EL ⁽⁵⁾	8 034	3 284	4 305	123
ES	42 006	7 734	13 402	2 786
FR	47 448	11 420	16 771	3 739
IT	:	:	:	:
CY	303	111	158	34
LV	:	:	:	:
LT	781	123	359	77
LU ⁽⁴⁾	593	238	248	29
HU	4 792	768	1 461	323
MT ⁽⁵⁾	175	57	79	8
NL	14 241	4 678	7 243	:
AT	4 719	1 401	2 708	520
PL	:	:	:	:
PT ⁽³⁾	7 781	1 601	2 112	255
RO ⁽⁶⁾	4 307	848	1 510	228
SI	1 049	205	406	127
SK ⁽⁵⁾	1 492	307	898	64
FI	4 511	573	2 260	:
SE	8 659	2 108	1 820	861
UK	:	:	:	:
HR	1 945	699	1 089	96
TR	9 167	3 925	5 165	597
IS ⁽⁵⁾	374	102	160	23
NO	3 862	1 090	1 782	653
CH ⁽³⁾	10 363	2 951	3 009	113

⁽¹⁾ Possibilité de double comptage dans la ventilation du chiffre d'affaires total.

⁽²⁾ Services de téléphonie mobile cellulaire et services des fournisseurs d'accès à internet, 2005.

⁽³⁾ Services des fournisseurs d'accès à internet, 2005.

⁽⁴⁾ Chiffre d'affaires total, 2005.

⁽⁵⁾ 2005.

⁽⁶⁾ Services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile cellulaire et des fournisseurs d'accès à internet, 2005.

Source : Eurostat ([isoc_tc_tur](#))

**L'agriculture,
la sylviculture
et la pêche**

8

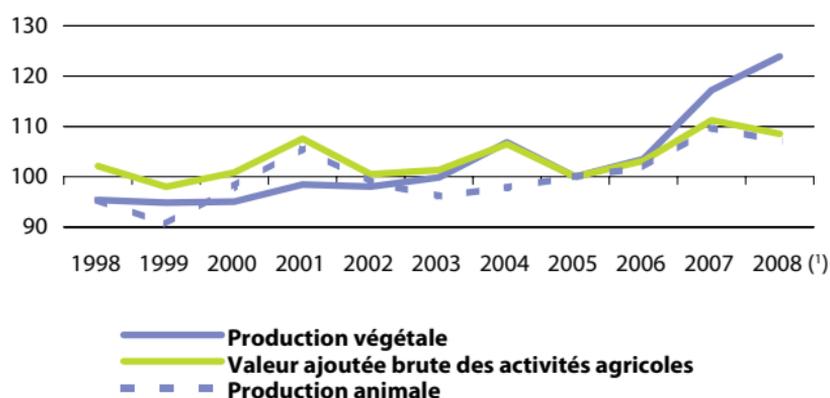


LA PRODUCTION ET LES INDICES DE PRIX AGRICOLES

La production de l'activité agricole comprend les ventes (y compris les échanges de biens et services agricoles entre unités agricoles), les variations de stocks, la production pour usage final propre (autoconsommation et formation brute de capital fixe pour compte propre), les biens produits pour être ensuite transformés par les producteurs agricoles, ainsi que l'intraconsommation de produits d'alimentation animale. La production de la branche d'activité agricole est constituée de la somme de la production des produits agricoles et des biens et services produits dans le cadre des activités secondaires non agricoles non séparables. La consommation intermédiaire représente la valeur de tous les biens et services utilisés comme intrants au cours du processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe.

La valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire et se fonde ici sur les prix à la production (le prix à la production exclut les subventions et les impôts sur les produits). Les productions animale et végétale sont les deux principales catégories de produits de la production agricole.

Graphique 8.1 : Production agricole et valeur ajoutée brute aux prix à la production, UE-27 (2005=100)



(¹) Estimations.

Source : Eurostat ([aact_eaa01](#))

Tableau 8.1 : Production agricole aux prix à la production
(en millions d'euros)

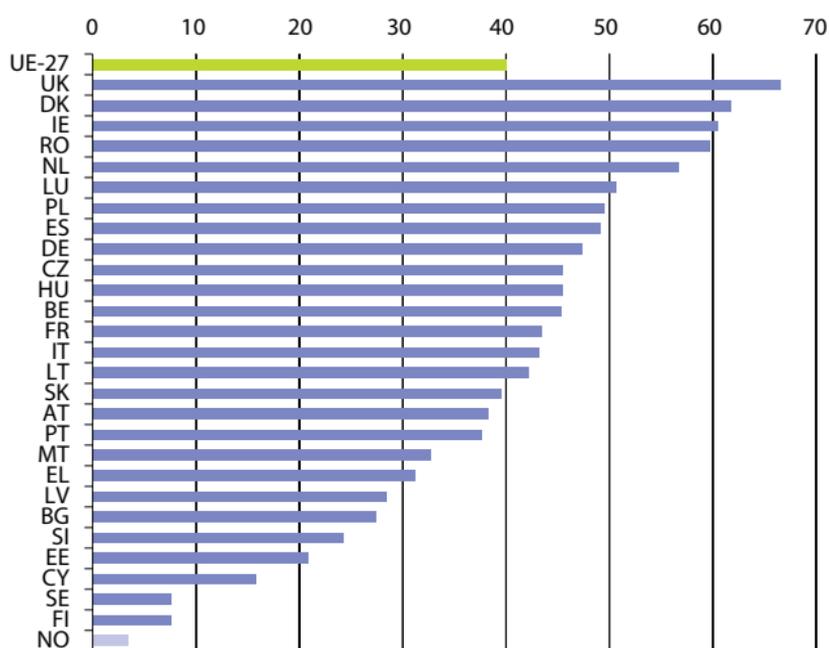
	Valeur ajoutée brute de l'industrie agricole		Production végétale		Production animale	
	1998	2008	1998	2008	1998	2008
UE-27	132 898	141 207	150 700	195 658	123 116	148 914
BE	2 450	1 973	3 016	3 200	3 645	4 034
BG	1 802	1 767	1 315	2 437	1 658	1 347
CZ	888	923	1 376	2 460	1 499	1 984
DK	2 067	2 116	2 635	3 668	4 316	5 330
DE	12 064	14 376	18 952	24 610	17 883	22 113
EE	125	177	113	235	194	339
IE	1 960	1 592	1 130	1 658	3 624	4 195
EL	6 005	5 576	6 434	6 739	2 245	2 858
ES	19 760	20 427	18 670	24 279	10 828	14 280
FR	24 947	24 584	31 342	36 380	21 959	24 574
IT	25 236	25 743	24 631	27 682	12 865	15 352
CY	321	311	308	318	544	616
LV	173	236	201	481	222	395
LT	497	512	686	1 102	514	833
LU	107	110	77	88	146	182
HU	1 970	2 737	2 241	4 566	2 041	2 453
MT	65	44	52	47	72	68
NL	8 824	8 048	9 130	11 418	8 259	9 630
AT	1 948	2 669	2 192	3 002	2 357	3 082
PL	5 084	6 740	6 295	10 034	5 627	9 910
PT	1 818	1 867	2 949	3 824	2 122	2 562
RO	5 111	7 559	5 286	12 115	4 285	4 223
SI	452	376	477	589	499	552
SK	456	539	630	1 240	815	862
FI	538	673	1 159	1 890	1 519	1 906
SE	1 143	1 247	1 706	1 951	2 230	2 308
UK	7 085	8 284	7 698	9 644	11 147	12 924
MK	362	:	560	:	185	:
NO	1 014	1 041	1 204	1 349	1 675	2 048
CH	3 089	2 636	3 098	2 837	3 337	3 385

Source : Eurostat (aact_eaa01)

L'AGRICULTURE – STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET UTILISATION DES TERRES

Les données sur les structures d'exploitation et l'utilisation des terres sont recueillies via l'enquête de base sur la structure des exploitations agricoles qui est effectuée par les États membres tous les 10 ans (dans le cadre global du recensement agricole) et via des enquêtes intermédiaires par échantillonnage. La superficie agricole utilisée (SAU) se définit comme l'ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages, des terres consacrées aux cultures permanentes et des jardins familiaux ; elle ne tient pas compte des zones boisées, des forêts ou d'autres utilisations des terres. Les terres arables sont régulièrement cultivées, généralement selon un système de rotation des cultures. Elles sont habituellement consacrées à des cultures annuelles telles que les céréales ; elles comprennent également les prairies temporaires (pour une période de moins de cinq ans), les melons et les fraises, les plants et les plantations cultivées sous verre ou sous couvert. Les prairies permanentes sont des terres consacrées (pour une période de cinq ans et plus) à la culture de plantes fourragères herbacées. Les terres peuvent être utilisées pour le pâturage ou fauchées

Graphique 8.2 : Superficie agricole utilisée, 2007 ⁽¹⁾
(en % de la superficie des terres)



⁽¹⁾ Espagne, Chypre, Luxembourg, Malte, Autriche, Pologne et Royaume-Uni, 2006.

Source : Eurostat ([reg_d3area](#) et [ef_lu_ovcropsu](#))

pour l'ensilage ou le foin. Les cultures permanentes sont celles qui ne font pas partie du système de rotation des cultures, qui occupent les terres pendant une longue période et fournissent des récoltes durant plusieurs années, telles que les oliviers, les arbres fruitiers ou les vignobles. Les zones boisées sur les exploitations agricoles sont des terres avec un couvert arboré supérieur à 5 % où les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 mètres, ou des terres avec un couvert arboré supérieur à 10 % (quelle que soit la taille des arbres).

Tableau 8.2 : Utilisation des terres, 2007
(en % de la superficie des terres)

	Superficie des terres (en km ²)	Superf. agric. utilisée (1)	dont :			Superf. boisée (2)
			Cultures permanentes	Pâturages permanents	Terres arables	
UE-27	4 303 351	40,1	2,5	13,2	24,2	7,2
BE	30 328	45,3	0,7	16,9	27,8	0,2
BG	111 002	27,5	0,8	2,5	24,0	8,6
CZ	77 246	45,5	0,5	11,8	33,3	18,9
DK	43 098	61,8	0,2	4,7	56,9	4,8
DE	357 108	47,4	0,6	13,5	33,3	3,8
EE	43 432	20,9	0,1	6,3	14,4	5,3
IE	68 394	60,5	0,0	45,8	14,7	1,9
EL	130 822	31,2	8,6	6,3	16,2	0,5
ES	505 987	49,2	8,6	17,1	23,5	9,6
FR	632 834	43,4	1,7	12,8	28,9	1,5
IT	295 114	43,2	7,9	11,7	23,5	12,9
CY	9 250	15,8	3,9	0,2	11,7	0,2
LV	62 290	28,5	0,3	10,3	17,8	11,4
LT	62 678	42,3	0,3	13,1	28,9	2,6
LU	2 586	50,6	0,6	26,4	23,6	2,5
HU	93 029	45,5	1,7	5,4	38,2	14,6
MT	316	32,7	4,2	0,0	25,4	0,0
NL	33 756	56,7	1,0	24,3	31,4	0,3
AT	83 214	38,3	0,8	20,8	16,7	32,9
PL	312 685	49,5	1,2	10,5	37,6	3,8
PT	92 118	37,7	6,5	19,3	11,7	7,8
RO	229 973	59,8	1,5	19,7	37,8	4,7
SI	20 141	24,3	1,3	14,3	8,6	18,8
SK	49 035	39,5	0,5	11,2	27,7	21,4
FI	304 086	7,5	0,0	0,1	7,4	10,4
SE	410 335	7,6	0,0	1,2	6,4	9,1
UK	242 495	66,5	0,1	41,6	24,8	2,6
NO	304 280	3,4	0,0	1,4	2,0	7,7

(1) Espagne, Chypre, Luxembourg, Malte, Autriche, Pologne et Royaume-Uni, 2006.

(2) Sur les exploitations agricoles.

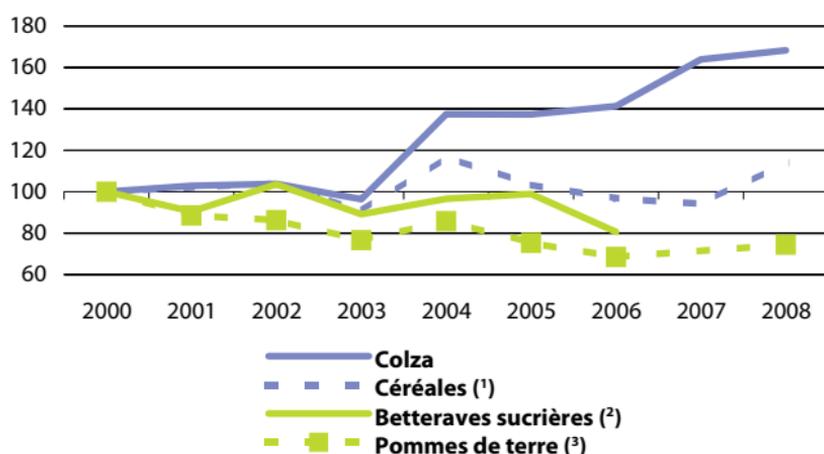
Source : Eurostat (reg_d3area et ef_lu_ovcropsu)

LES PRODUITS AGRICOLES

La production agricole de végétaux correspond à la production récoltée (à l'exclusion des pertes à la récolte). La production récoltée comprend les quantités commercialisées, ainsi que les quantités consommées directement à la ferme, les pertes et le gaspillage dans l'exploitation et les pertes au cours du transport, du stockage et de l'emballage. Les céréales incluent le blé (froment dur, épeautre et froment tendre), le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, les mélanges de céréales d'été, le maïs-grain, le sorgho, les triticales, les autres céréales ainsi que le riz (sauf mention contraire).

La production laitière couvre la production à la ferme de lait de vache, de brebis, de chèvre et de bufflonne. Il convient d'opérer une distinction entre le lait collecté par des laiteries et la production de lait à la ferme. La collecte de lait ne représente qu'une partie de l'utilisation totale de la production de lait à la ferme, l'autre partie comprenant généralement la consommation domestique, la vente directe et l'alimentation du bétail.

Graphique 8.3 : Indices de la production agricole de végétaux, UE-27 (2000=100)



(¹) Données provisoires, 2008 ; estimation, 2004 et 2005.

(²) Estimation, 2006 ; non disponible, 2007 et 2008.

(³) Données provisoires, 2008 ; non disponible, 2007.

Source : Eurostat (tag00104, tag00031, tag00106 et tag00108)

Tableau 8.3 : Production agricole, 2008
(en milliers de tonnes)

	Production					Viande	
	Céréales ⁽¹⁾	Pom. de terre	Fruits ⁽²⁾	Bett.-sucr. ⁽³⁾	Lait ⁽⁴⁾	Bovins ⁽⁵⁾	Porcins ⁽⁵⁾
UE-27	313 759	61 614	59 271	97 299	132 856	8 090	22 596
BE	3 307	2 947	:	4 714	2 849	267	1 056
BG	6 977	353	469	0	705	20	73
CZ	8 370	770	:	2 885	2 446	80	336
DK	9 074	1 417	72	2 011	4 581	128	1 707
DE	50 105	11 369	:	23 003	27 466	1 210	5 111
EE	864	125	6	0,0	606	15	40
IE	2 384	372	:	45	5 106	537	202
EL	4 820	848	5 423	902	716	57	119
ES	23 286	2 325	11 176	3 988	5 834	658	3 484
FR	70 142	6 808	8 579	30 306	23 819	1 518	2 277
IT	20 459	1 730	20 858	44	10 497	1 059	1 606
CY	7	132	207	-	152	4	59
LV	1 689	673	32	0	634	21	41
LT	3 422	710	93	339	1 376	48	76
LU	190	22	29	0	265	10	10
HU	16 831	684	1 411	573	1 425	32	460
MT	-	19	10	:	40	1	9
NL	2 063	6 993	589	5 219	11 295	378	1 318
AT	5 748	757	1 215	3 091	2 717	221	526
PL	27 664	10 462	3 841	8 715	8 893	386	1 888
PT	1 159	567	2 289	137	1 887	109	381
RO	16 778	3 649	2 189	707	1 051	190	455
SI	580	100	240	262,0	524	37	31
SK	4 137	245	127	679	946	20	102
FI	4 229	684	18	468	2 254	83	217
SE	5 195	853	:	1 975	2 987	136	271
UK	24 282	5 999	398	7 500	13 350	862	740
HR	3 726	256	446	1 270	673	55	156
MK	599	189	15 592	0	:	:	:
TR	28 533	4 225	32	15 488	:	:	:
NO	1 347	400	32	:	:	:	:
CH	1 008	408	:	1 508	:	:	:

(1) À l'exclusion du riz.

(2) Royaume-Uni, 2007 ; Danemark et Grèce, 2006 ; UE-27, somme des données disponibles.

(3) Estonie, 2007 ; Slovaquie, 2006 ; UE-27, somme des données disponibles.

(4) UE-27, République tchèque, Grèce et Croatie, 2007.

(5) Croatie, 2007.

Source : Eurostat (tag00031, tag00108, tag00112, tag00106, tag00037, tag00044 et tag00042)

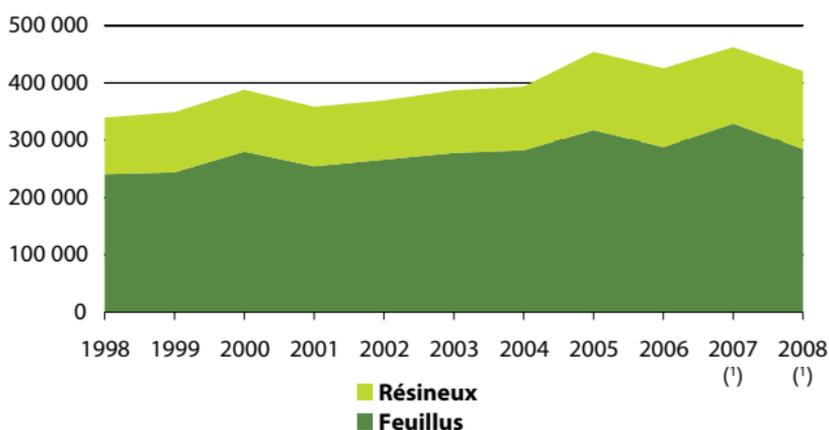
LA SYLVICULTURE

L'UE compte environ 177 millions d'hectares de forêts et autres terrains boisés, ce qui représente un peu plus de 42 % de sa superficie totale. La superficie consacrée à la sylviculture augmente progressivement. Environ 60 % de la superficie boisée est en propriété privée. La production de bois rond, expression synonyme de quantités enlevées, correspond à toutes les quantités de bois enlevées des forêts, d'autres terres boisées ou d'autres sites d'abattage au cours d'une période donnée. Elle est exprimée en mètres cubes sous écorce (c'est-à-dire à l'exclusion de l'écorce).

Les sciages désignent le bois produit soit par sciage longitudinal, soit par un procédé de profilage par enlèvement et qui a une épaisseur supérieure à 6 mm. Ils comprennent notamment les madriers, poutres, solives, planches, chevrons, voliges, lattes, planches de caisserie, traverses, bois d'œuvre sous toutes les formes telles que non rabotés, rabotés, à joints digitiformes. Ils sont déclarés en mètres cubes de volume réel (m³).

Les papiers et cartons comprennent les papiers à usage graphique, les papiers hygiéniques et domestiques, les matériaux d'emballage et les autres papiers et cartons. Ne sont pas compris les articles en papier manufacturés tels que les caisses, les cartons, les livres et les revues.

Graphique 8.4 : Production de bois rond, UE-27
(en milliers de m³)



(¹) Estimations.

Source : Eurostat (for_rem41)

Tableau 8.4 : Production de bois rond, de sciages et de papier

	Bois rond (en milliers de m ³)		Sciages (en milliers de m ³)		Production de papier et de carton (en milliers de t)	
	1998	2008	1998	2008	1998	2008
UE-27	339 622	419 715	91 128	104 909	80 320	99 687
BE	4 435	4 700	:	1 400	:	2 006
BG	3 231	6 071	257	690	153	420
CZ	13 991	16 187	3 432	4 636	768	932
DK	1 558	2 786	240	300	393	418
DE	39 052	55 367	15 074	23 060	16 311	22 842
EE	6 061	4 860	853	1 300	43	69
IE	2 266	2 024	675	697	42	48
EL	1 692	1 261	137	106	622	462
ES	14 874	16 893	3 228	3 142	3 545	7 048
FR	35 527	58 383	10 427	9 630	9 161	9 420
IT	9 550	10 448	1 615	1 384	8 254	9 467
CY	35	20	11	10	-	-
LV	10 030	8 806	3 200	2 545	18	52
LT	4 879	5 590	1 150	1 075	37	119
LU	:	353	:	202	:	31
HU	4 167	5 276	349	207	482	424
MT	-	-	-	-	-	-
NL	1 023	1 118	350	243	3 180	2 977
AT	14 033	21 795	8 737	11 990	4 009	5 153
PL	23 107	34 447	4 320	4 068	1 718	3 090
PT	8 548	10 866	1 590	1 010	1 136	1 669
RO	11 649	13 667	2 204	3 794	301	617
SI	2 133	472	666	280	491	595
SK	5 519	9 269	1 272	2 842	597	921
FI	53 660	51 647	12 367	9 881	12 703	13 549
SE	60 600	69 000	15 150	17 601	9 879	12 374
UK	7 600	8 411	2 515	2 818	6 477	4 983
HR	3 398	4 469	678	721	403	535
TR	17 668	17 864	4 891	6 261	1 357	1 643
IS	-	-	-	-	-	-
NO	8 172	10 319	2 527	2 228	2 260	1 900
CH	4 276	5 096	1 425	1 540	1 592	1 698
US	469 750	380 225	88 991	72 869	83 916	80 178

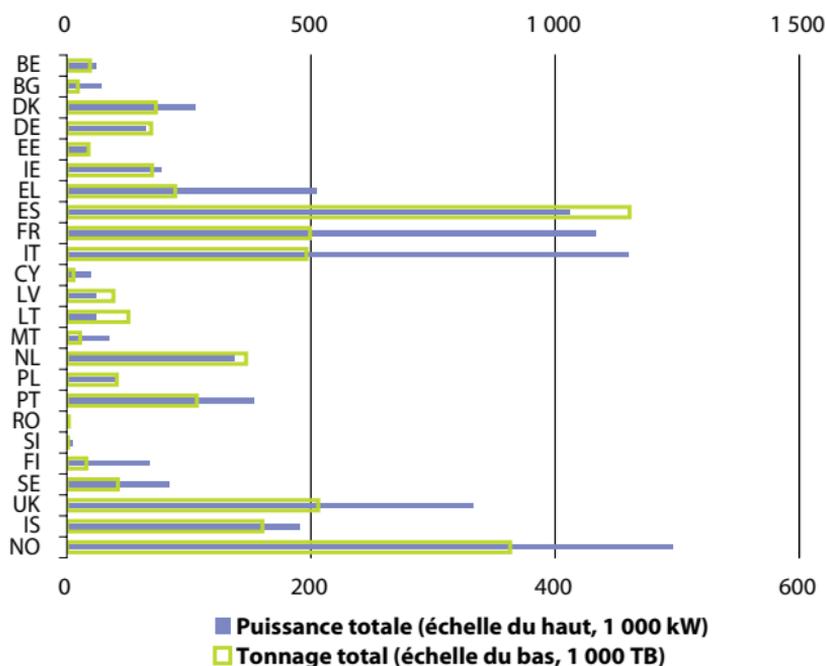
Source : Eurostat (tag00072, tag00073 et tag00074)

LA PÊCHE

La politique commune de la pêche (PCP) a été réformée en 2002 afin de prendre en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux de la pêche. Des mesures communes existent dans quatre domaines principaux : la conservation des stocks/l'incidence environnementale, les structures et la gestion des flottes (telles que les navires, les installations portuaires et les usines de transformation du poisson), l'organisation des marchés de la pêche dans l'UE et la politique extérieure de la pêche. Pour garantir une pêche durable, il faut non seulement prendre en compte la quantité de poissons pêchée en mer, mais aussi l'espèce et la taille de ces poissons, les techniques de capture employées, ainsi que les zones où ils sont capturés.

Les captures de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacés et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques) comprennent l'ensemble des produits, quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance) par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, navires, engins, etc.) opérant aussi bien en eaux douces et saumâtres à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extra-côtière et hauturière.

Graphique 8.5 : Flotte de pêche, 2008 (1)



(1) En 2008, la puissance totale de l'UE-27 s'élevait à 6,87 millions de kW et son tonnage total était de 1,87 million de TB ; la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie sont des pays enclavés, sans flotte de pêche marine.

Source : Eurostat (tsdnr420 et tag00083), Direction générale Affaires maritimes et pêche

L'aquaculture est l'élevage d'organismes aquatiques, notamment les poissons, les mollusques, les crustacés et les plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'élevage pour augmenter la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique aussi la propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

Tableau 8.5 : Indicateurs de la pêche

	Captures totales dans l'ens. des régions de pêche (en milliers de t de poids vif)		Production de l'aquaculture (en milliers de t de poids vif)		Flotte de pêche, 2008 (1 000 TB)
	1997	2007	1997	2007	
UE-27 (¹)	7 518	5 143	1 254	1 283	1 869,3
BE	31	25	1	0	19,0
BG	11	9	5	4	9,0
CZ	3	4	18	20	-
DK	1 827	653	40	31	73,0
DE	259	249	65	45	69,1
EE	124	99	0	1	17,8
IE	293	227	37	53	69,9
EL	157	95	49	113	88,8
ES	1 204	736	239	285	461,1
FR	638	558	287	237	199,3
IT	344	287	196	181	196,3
CY	18	2	1	3	5,4
LV	106	155	0	1	38,2
LT	44	187	2	3	50,5
LU	0	-	0	0	-
HU	7	7	9	16	-
MT	1	1	2	9	11,0
NL	452	413	98	53	146,9
AT	0	0	3	3	-
PL	348	152	29	:	41,0
PT	224	253	7	7	106,5
RO	8	6	11	10	1,7
SI	2	1	1	1	1,0
SK	1	3	1	1	-
FI	165	164	16	13	16,0
SE	357	238	7	5	41,8
UK	892	616	130	174	206,0
HR	17	40	4	13	:
MK	0	0	1	1	-
TR	459	632	45	140	:
IS	2 225	1 399	4	5	160,2
NO	2 863	2 379	368	830	363,2
CH	2	1	1	1	-

(¹) Aquaculture, 2006 au lieu de 2007.

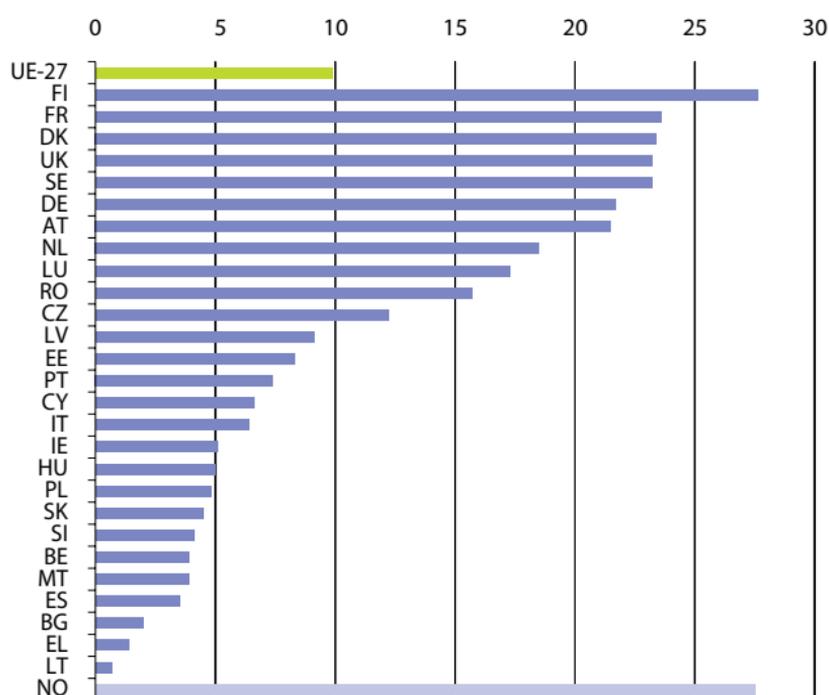
Source : Eurostat (tag00076, tag00075 et tag00083)

L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

L'agriculture biologique peut être définie comme une méthode de production qui accorde la priorité à la protection de l'environnement et au bien-être des animaux. Dans l'UE, l'agriculture n'est considérée comme biologique que si elle satisfait aux dispositions du règlement (CE) n° 834/2007. L'agriculture biologique implique des systèmes holistiques de gestion de la production pour les cultures et l'élevage, préconisant des pratiques de gestion qui évitent de recourir à des facteurs de production extérieurs. Pour ce faire, elle utilise autant que possible des méthodes culturales biologiques et mécaniques de préférence aux produits chimiques de synthèse tels que les engrais, les pesticides, les additifs et les médicaments.

L'indice de densité de l'élevage correspond au nombre d'unités de gros bétail (obtenues à partir du nombre d'animaux à l'aide de coefficients standard) par hectare de superficie agricole utilisée. La superficie irrigable est la superficie équipée pour l'irrigation, étant entendu que la surface de terres effectivement irriguées peut varier, par exemple, selon les conditions météorologiques ou les variétés cultivées.

Graphique 8.6 : Exploitations agricoles exerçant une autre activité lucrative, 2007 (en %)



Source : Eurostat (tag00096)

Tableau 8.6 : Indicateurs agro-environnementaux, 2007

	SAU (en milliers d'ha)	Superf. agric. bio. (entièrement convertie) (en % de la SAU) (¹)	Superf. bio. totale (en % de la SAU) (²)	Superf. irrigable (en % de la SAU)	Densité du bétail (en unité de gros bétail par ha)
BE	1 374	1,7	2,4	1,7	2,8
BG	3 051	0,3	0,4	3,4	0,4
CZ	3 518	6,4	8,3	1,1	0,6
DK	2 663	4,9	5,1	16,4	1,7
DE	16 932	:	5,1	:	1,1
EE	907	6,1	8,7	:	0,4
IE	4 139	0,6	1,0	0,0	1,4
EL	4 076	4,3	6,9	38,2	0,6
ES	24 893	2,6	3,2	14,7	0,6
FR	27 477	1,8	2,0	9,7	0,8
IT	12 744	7,0	8,9	31,0	0,8
CY	146	1,0	1,6	31,4	1,7
LV	1 774	3,5	8,2	0,0	0,3
LT	2 649	2,1	4,5	0,1	0,4
LU	131	2,1	2,6	0,0	1,2
HU	4 229	2,3	2,5	3,3	0,6
MT	10	:	0,2	31,0	4,8
NL	1 914	2,3	2,4	23,9	3,4
AT	3 189	:	11,7	3,6	0,8
PL	15 477	0,9	1,9	0,7	0,7
PT	3 473	3,2	6,7	16,8	0,6
RO	13 753	0,5	1,0	4,5	0,4
SI	489	4,8	6,0	0,8	1,1
SK	1 937	4,1	6,1	9,5	0,4
FI	2 292	5,8	6,5	3,3	0,5
SE	3 118	7,5	9,9	5,1	0,6
UK	16 130	3,2	4,1	0,9	0,9
NO	1 032	3,9	4,7	11,0	1,2
CH (³)	1 062	:	:	0,0	1,7

(¹) Roumanie, 2008 ; Danemark, 2006 ; Irlande et Portugal, 2005.

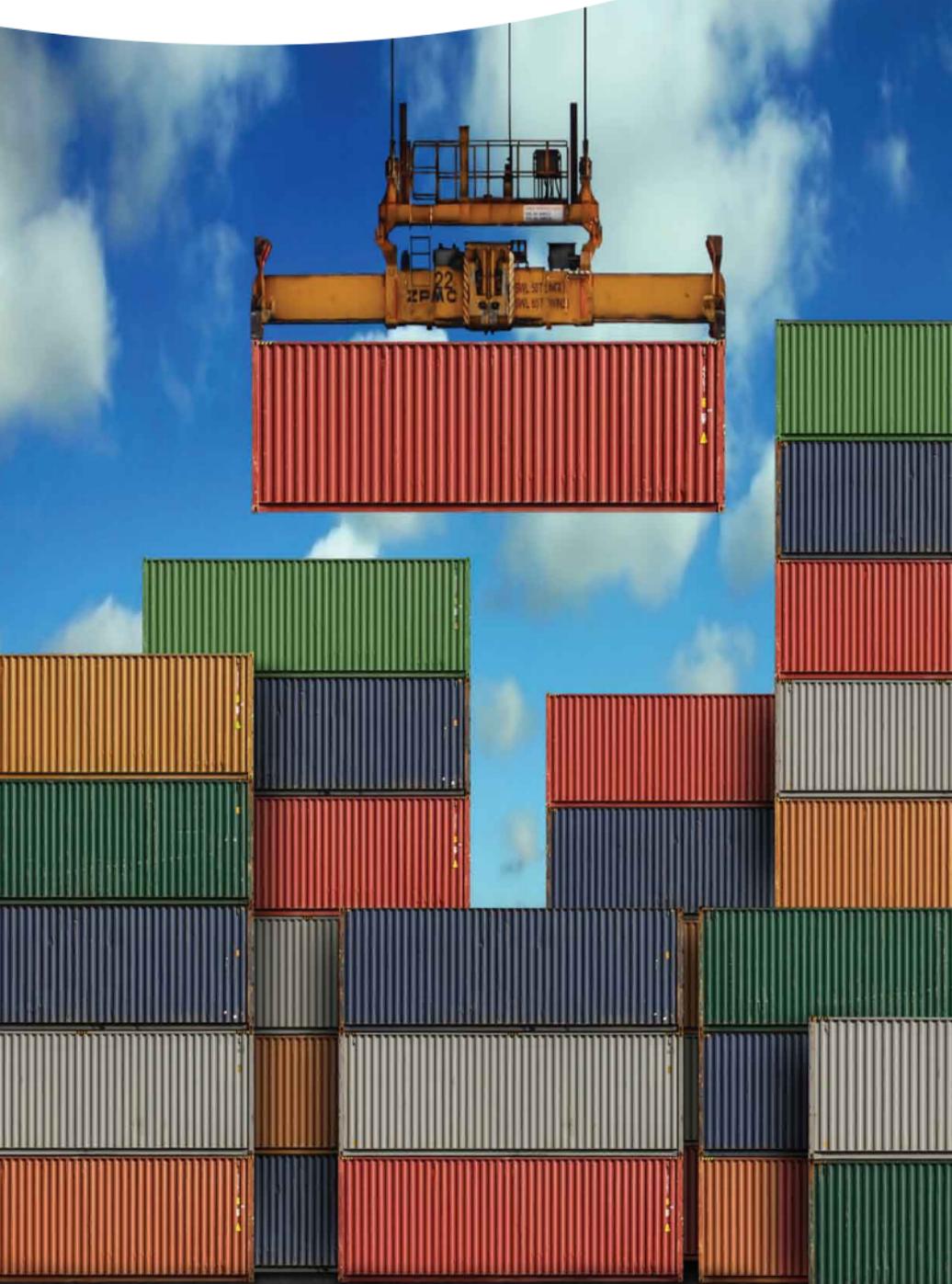
(²) Roumanie, 2008 ; Danemark et Malte, 2006.

(³) 2005.

Source : Eurostat (ef_lu_ovcropsu, food_in_porg1, tag00095 et tsdpc450)

Le commerce

9

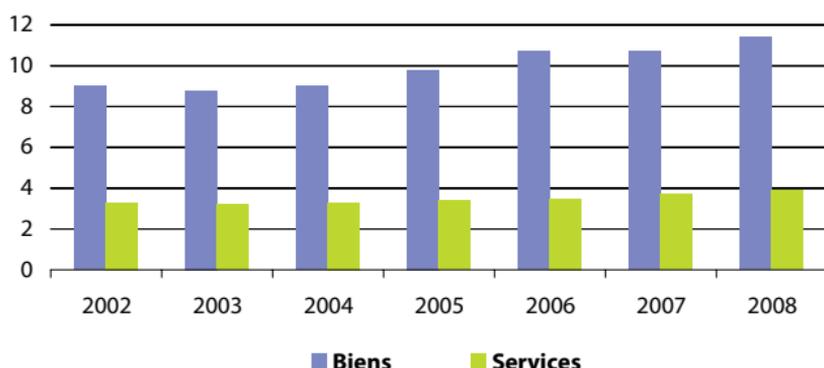


LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES – COMMERCE DE BIENS ET DE SERVICES

La balance des paiements est un relevé statistique qui enregistre toutes les opérations d'un pays donné avec le reste du monde. Le compte des transactions courantes de la balance des paiements fournit des informations non seulement sur le commerce extérieur de biens (la catégorie la plus large en général), mais aussi sur les transactions extérieures de services, les revenus et les transferts courants. Pour toutes ces transactions, la balance des paiements enregistre la valeur des crédits (exportations) et des débits (importations). Une balance négative – déficit des comptes courants – indique qu'un pays dépense davantage à l'étranger qu'il ne gagne sur les transactions avec d'autres économies, ce qui le place en position de débiteur à l'égard du reste du monde.

L'intégration du commerce de biens et de services est définie comme la valeur moyenne des débits et des crédits (d'abord additionnés, puis divisés par deux) exprimée proportionnellement au PIB. Cet indicateur est calculé pour les biens comme pour les services, sur la base des données de la balance des paiements. Si les valeurs augmentent au fil du temps, cela signifie que l'économie déclarante s'est davantage intégrée dans l'économie mondiale. Il est normal que les plus petits pays affichent un niveau d'intégration du commerce plus élevé, puisqu'ils ont davantage tendance à importer des biens et des services qui ne sont pas produits sur leur marché intérieur.

Graphique 9.1 : Intégration du commerce, UE-27 ⁽¹⁾
(en % du PIB)



⁽¹⁾ UE-25 pour 2002 et 2003.

Source : Eurostat (tsier120)

Tableau 9.1 : Part des biens et des services dans le PIB, 2008 ⁽¹⁾
(en % du PIB)

	Biens			Services		
	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde
UE-27	10,6	12,2	-1,6	4,2	3,6	0,6
Zone euro	17,0	17,1	-0,1	5,5	5,0	0,5
BE	73,4	76,5	-3,2	17,6	16,4	1,2
BG	44,8	70,4	-25,7	15,7	13,3	2,4
CZ	66,5	63,7	2,8	10,2	8,0	2,2
DK	33,6	34,0	-0,5	21,1	18,3	2,9
DE	40,7	33,6	7,2	6,7	7,8	-1,0
EE	53,8	65,7	-11,9	22,3	14,7	7,6
IE	43,9	31,1	12,8	37,3	40,2	-2,9
EL	8,2	26,3	-18,1	14,0	7,0	7,1
ES	17,7	25,7	-8,0	8,9	6,5	2,4
FR	20,9	24,0	-3,1	5,6	4,9	0,7
IT	23,6	23,6	0,0	5,3	5,8	-0,5
CY	7,7	42,3	-34,7	42,1	18,8	23,3
LV	28,0	45,0	-17,0	13,4	9,4	4,0
LT	49,8	61,4	-11,6	10,2	9,2	1,1
LU	39,7	51,4	-11,7	128,2	75,4	52,8
HU	68,3	68,2	0,1	12,9	12,1	0,9
MT	36,1	57,0	-20,9	44,1	26,9	17,2
NL	60,7	54,3	6,4	12,0	10,5	1,5
AT	45,1	45,2	-0,1	15,1	10,3	4,8
PL	33,2	37,8	-4,6	6,7	5,7	1,0
PT	23,0	35,8	-12,9	10,8	6,8	3,9
RO	24,5	37,9	-13,4	6,4	5,8	0,6
SI	54,0	61,0	-7,1	14,0	9,2	4,8
SK	73,5	74,6	-1,1	8,9	9,7	-0,7
FI	35,5	32,3	3,2	10,5	9,7	0,9
SE	38,5	34,7	3,8	15,0	11,4	3,7
UK	17,4	23,8	-6,4	10,7	7,6	3,1
TR	20,6	43,5	-22,9	21,3	6,6	14,7
NO	19,2	26,3	-7,2	4,8	2,4	2,4
JP	38,0	18,8	19,2	10,0	9,8	0,2
US	15,3	14,5	0,7	3,1	3,5	-0,4

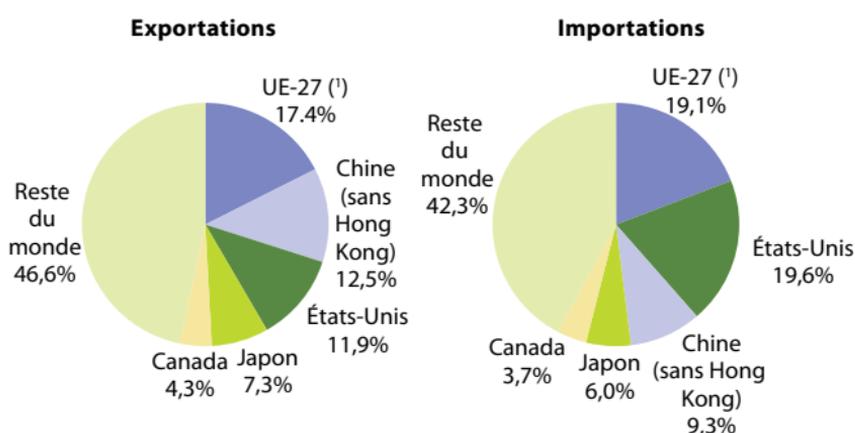
(¹) UE-27, flux extra-UE-27 ; zone euro, flux extra-zone euro ; États membres et autres pays, flux avec le reste du monde.

Source : Eurostat ([tec00039](#), [tec00040](#) et [tec00001](#))

LE COMMERCE EXTÉRIEUR – CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Le commerce extérieur constitue une part croissante de l'économie mondiale, sous l'effet de la mondialisation, ainsi que de la croissance rapide des échanges avec les économies en développement comme la Chine et l'Inde et certains des pays de l'ancienne Union Soviétique, notamment ceux où les sources locales d'énergie revêtent une importance particulière.

Graphique 9.2 : Commerce extérieur, parts sur le marché mondial, 2007
(en % du total mondial)



(¹) Flux du commerce extérieur extra-UE-27.

Source : Eurostat ([ext_lt_introle](#))

Les deux principaux flux couverts par les statistiques du commerce extérieur de l'Union concernent le commerce extra-UE, qui comprend les échanges de biens avec des pays tiers, et le commerce intra-UE, qui désigne les échanges entre États membres. Dans les statistiques sur le commerce extra-UE, l'UE-27 est considérée comme une seule unité commerciale, et les chiffres des exportations correspondent aux exportations de l'ensemble de l'UE-27 vers le reste du monde et ceux des importations aux importations du reste du monde dans l'UE-27. En revanche, lorsqu'il s'agit des données relatives aux différents États membres, les flux commerciaux extérieurs sont en général présentés en termes de flux commerciaux mondiaux (comprenant les partenaires intra-UE et extra-UE).

Les valeurs statistiques du commerce extra-UE et intra-UE sont enregistrées à leur valeur « franco à bord » (fàb) pour les exportations/expéditions et à leur valeur « coût, assurance, fret » (caf) pour les importations/arrivées. Les valeurs indiquées comprennent uniquement les coûts accessoires (fret et assurances) qui se rapportent, pour les exportations/expéditions, au trajet sur le territoire de l'État membre d'exportation/expédition et, pour les importations/arrivées, au trajet en dehors de l'État membre d'importation/arrivée.

Tableau 9.2 : Principaux acteurs du commerce extérieur
(en milliards d'euros)

	UE-27 ⁽¹⁾	Canada ⁽²⁾	Chine (sans Hong Kong) ⁽²⁾	Japon ⁽²⁾	États- Unis ⁽²⁾
EXPORTATIONS					
1998	:	191	164	346	607
2003	869	241	387	417	640
2008	1 309	306	889	521	848
IMPORTATIONS					
1998	:	180	125	250	842
2003	935	213	365	339	1 154
2008	1 551	277	698	454	1 472
SOLDE					
1998	:	12	39	96	-235
2003	-66	28	23	78	-514
2008	-242	29	191	67	-624

⁽¹⁾ Flux du commerce extérieur extra UE-27.

⁽²⁾ 2007 au lieu de 2008.

Source : Eurostat ([ext_lt_introle](#))

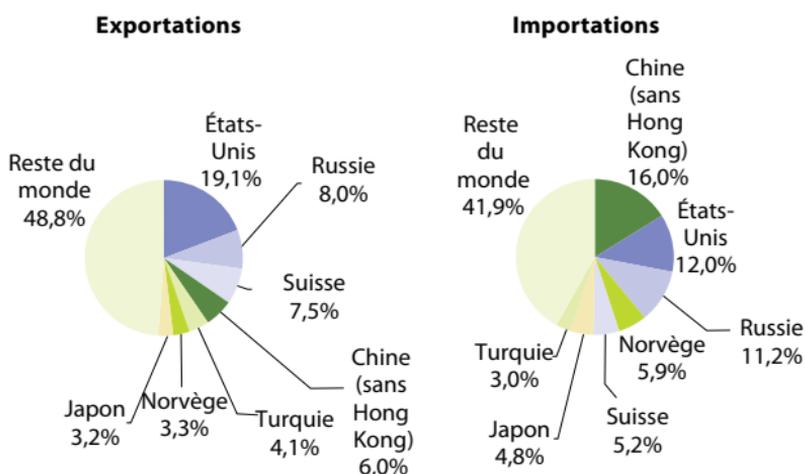
LES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DE L'UE

Les exportations de biens de l'UE-27 vers les États-Unis en 2008 ont été évaluées à 249,4 milliards d'euros, soit un peu moins d'un cinquième (19,1 %) de l'ensemble des exportations vers les pays tiers. La valeur des exportations à destination des États-Unis était à peu près deux fois et demie celle des exportations vers le deuxième marché par ordre d'importance, à savoir la Russie. Toutefois, alors que la valeur des exportations vers les États-Unis est tombée à son plus bas niveau depuis 2004 (reflétant en partie la vigueur relative de l'euro par rapport au dollar), celle des exportations à destination de la Russie a connu une forte hausse (+18 % par rapport à son niveau de 2007).

En 2006, la Chine est devenue le principal pays d'origine des importations de biens de l'UE-27, représentant 16 % des importations extra-UE en 2008, contre 7,1 % en 1999. Bien que la croissance de la valeur des importations chinoises se soit poursuivie en 2008, une croissance plus importante a été enregistrée pour d'autres pays assurant des fournitures d'énergie. Ainsi, la part des importations extra-UE en provenance de Russie a fortement augmenté pour atteindre 11,2 % du total en 2008, celle des importations norvégiennes ayant pour sa part atteint 5,9 % de ce total.

Graphique 9.3 : Principaux partenaires commerciaux, UE-27, 2008

(en % des échanges extra-UE-27)



Source : Eurostat ([ext_lt_maineu](#))

Tableau 9.3 : Commerce extra-UE-27 par principaux partenaires, UE-27 ⁽¹⁾
(en milliards d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
EXPORTATIONS						
Extra UE-27	869,2	953,0	1 052,7	1 159,3	1 241,6	1 308,6
États-Unis	227,3	235,5	252,7	269,0	261,4	249,4
Chine (sans Hong Kong)	41,5	48,4	51,8	63,8	71,9	78,4
Russie	37,2	46,0	56,7	72,3	89,1	105,2
Suisse	71,4	75,2	82,6	87,7	92,9	97,7
Norvège	27,7	30,8	33,8	38,5	43,6	43,7
Japon	41,0	43,4	43,8	44,8	43,8	42,4
Turquie	30,9	40,1	44,6	50,0	52,7	54,3
Corée (Rép. de) (Sud)	16,5	17,9	20,2	22,9	24,8	25,7
Brésil	12,4	14,2	16,1	17,7	21,3	26,3
Inde	14,6	17,2	21,3	24,4	29,5	31,5
IMPORTATIONS						
Extra UE-27	935,3	1 027,5	1 179,6	1 351,7	1 434,1	1 550,7
États-Unis	158,1	159,4	163,5	175,2	181,6	186,3
Chine (sans Hong Kong)	106,2	128,7	160,3	194,8	232,6	247,6
Russie	70,7	84,0	112,6	140,9	144,3	173,3
Suisse	59,1	62,0	66,6	71,6	76,9	80,1
Norvège	51,0	55,3	67,2	79,2	76,7	92,0
Japon	72,4	74,7	74,1	77,3	78,4	74,8
Turquie	27,3	32,7	36,1	41,7	47,0	45,9
Corée (Rép. de) (Sud)	26,0	30,7	34,5	40,8	41,4	39,4
Brésil	19,1	21,7	24,1	27,2	32,8	35,5
Inde	14,1	16,4	19,1	22,6	26,6	29,4
SOLDE						
Extra UE-27	-66,0	-74,6	-126,9	-192,4	-192,5	-242,1
États-Unis	69,2	76,1	89,2	93,8	79,8	63,1
Chine (sans Hong Kong)	-64,8	-80,3	-108,5	-131,1	-160,7	-169,2
Russie	-33,5	-37,9	-55,9	-68,6	-55,2	-68,2
Suisse	12,3	13,2	16,0	16,1	16,0	17,6
Norvège	-23,4	-24,5	-33,4	-40,7	-33,1	-48,3
Japon	-31,4	-31,3	-30,3	-32,5	-34,6	-32,4
Turquie	3,6	7,4	8,5	8,3	5,7	8,4
Corée (Rép. de) (Sud)	-9,6	-12,7	-14,2	-17,9	-16,6	-13,7
Brésil	-6,7	-7,6	-8,1	-9,5	-11,5	-9,2
Inde	0,5	0,8	2,2	1,8	2,9	2,1

⁽¹⁾ Les partenaires sont classés en fonction de la somme des importations et des exportations en 2008.

Source : Eurostat (tet00040)

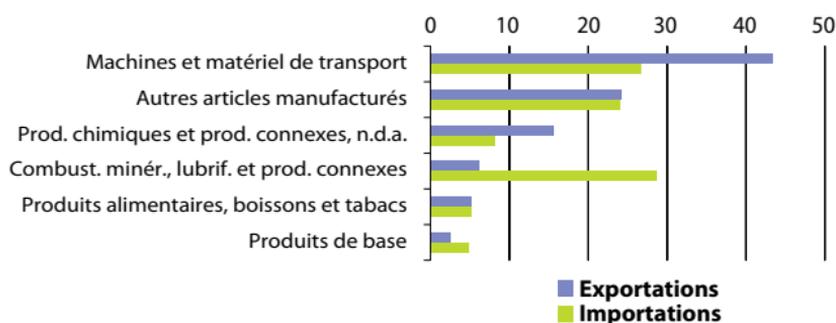
LES ÉCHANGES DE L'UE PAR TYPE DE PRODUITS

Les statistiques sur les échanges avec les pays tiers (commerce extra-UE) couvrent les biens mobiliers importés et exportés par l'UE, en utilisant diverses classifications de produits. L'une des classifications les plus couramment utilisées est la classification type pour le commerce international des Nations unies (CTCI Rév. 4), qui permet d'effectuer une comparaison à l'échelle mondiale. Les définitions du commerce extra-UE sont les suivantes :

- les importations sont des marchandises en provenance d'un pays tiers qui, ayant pénétré sur le territoire statistique de l'UE, sont placées sous le régime douanier de la mise en libre pratique (généralement des produits destinés à la consommation), du perfectionnement actif ou de la transformation sous douane (généralement des marchandises destinées à être traitées ou transformées) immédiatement ou après séjour en entrepôt douanier ;
- les exportations sont des marchandises qui quittent le territoire statistique de l'UE à destination d'un pays tiers après avoir été placées sous le régime douanier de l'exportation (exportation définitive), du perfectionnement passif ou de la réexportation à la suite d'un perfectionnement actif ou d'une transformation sous douane.

Une balance commerciale positive est appelée « excédent commercial » et survient lorsque les exportations sont supérieures aux importations. À l'inverse, une balance commerciale négative est appelée « déficit commercial » et survient lorsque les importations sont supérieures aux exportations. Aucun de ces deux cas de figure ne constitue nécessairement une menace pour une économie moderne, bien qu'un excédent ou déficit commercial important puisse parfois indiquer l'existence d'autres problèmes économiques.

Graphique 9.4 : Commerce extra-UE-27 par type de produits, UE-27, 2008
(en % des importations et exportations extra-UE-27)



Source : Eurostat ([ext_lt_intertrd](#))

En 2008, l'UE-27 a exporté des biens vers les pays tiers pour une valeur de 1 308,6 milliards d'euros et importé des biens en provenance du reste du monde pour 1 550,7 milliards d'euros. En ce qui concerne le commerce des marchandises, le déficit commercial de 242,1 milliards d'euros enregistré en 2008 était le plus important de toute la période pour laquelle des données sont disponibles pour l'UE-27 (depuis 1999), confirmant la tendance à la hausse enregistrée depuis 2002.

Avec 43,5 % du total, les machines et le matériel de transport constituaient la part principale des exportations de biens de l'UE-27 vers les pays tiers en 2008, chiffre quelque peu inférieur à celui enregistré cinq années auparavant (45 % en 2003). C'est également dans cette catégorie de biens que le plus fort excédent commercial a été enregistré en 2008 (155,2 milliards d'euros). En 2008, les combustibles minéraux et les lubrifiants représentaient la part principale (28,6 %) des importations extra-UE-27, enregistrant une hausse considérable par rapport au niveau constaté cinq ans auparavant (16,9 % en 2003).

Tableau 9.4 : Commerce extra-UE-27 par type de produits, UE-27 (en milliards d'euros)

	2003		2008	
	(en Mrd EUR)	(en %)	(en Mrd EUR)	(en %)
EXPORTATIONS				
Total	869,2	100,0	1 308,6	100,0
Prod. alim., boiss. et tabacs	48,5	5,6	68,3	5,2
Produits de base	18,3	2,1	32,4	2,5
Combust. minéraux, lubrifiants	27,4	3,2	80,7	6,2
Prod. chim. et connexes, n.d.a.	141,1	16,2	205,2	15,7
Autres articles manufact.	223,9	25,8	316,5	24,2
Mach. et mat. de transport	391,6	45,0	569,0	43,5
IMPORTATIONS				
Total	935,3	100,0	1 550,7	100,0
Prod. alim., boiss. et tabacs	57,3	6,1	80,1	5,2
Produits de base	43,1	4,6	75,6	4,9
Combust. minéraux, lubrifiants	157,9	16,9	444,0	28,6
Prod. chim. et connexes, n.d.a.	80,5	8,6	126,8	8,2
Autres articles manufact.	238,5	25,5	374,3	24,1
Mach. et mat. de transport	326,8	34,9	413,8	26,7
SOLDE				
Total	-66,0	-	-242,1	-
Prod. alim., boiss. et tabacs	-8,8	-	-11,7	-
Produits de base	-24,8	-	-43,2	-
Combust. minéraux, lubrifiants	-130,5	-	-363,3	-
Prod. chim. et connexes, n.d.a.	60,6	-	78,4	-
Autres articles manufact.	-14,7	-	-57,7	-
Mach. et mat. de transport	64,8	-	155,2	-

Source : Eurostat ([ext_lt_intertrd](#))

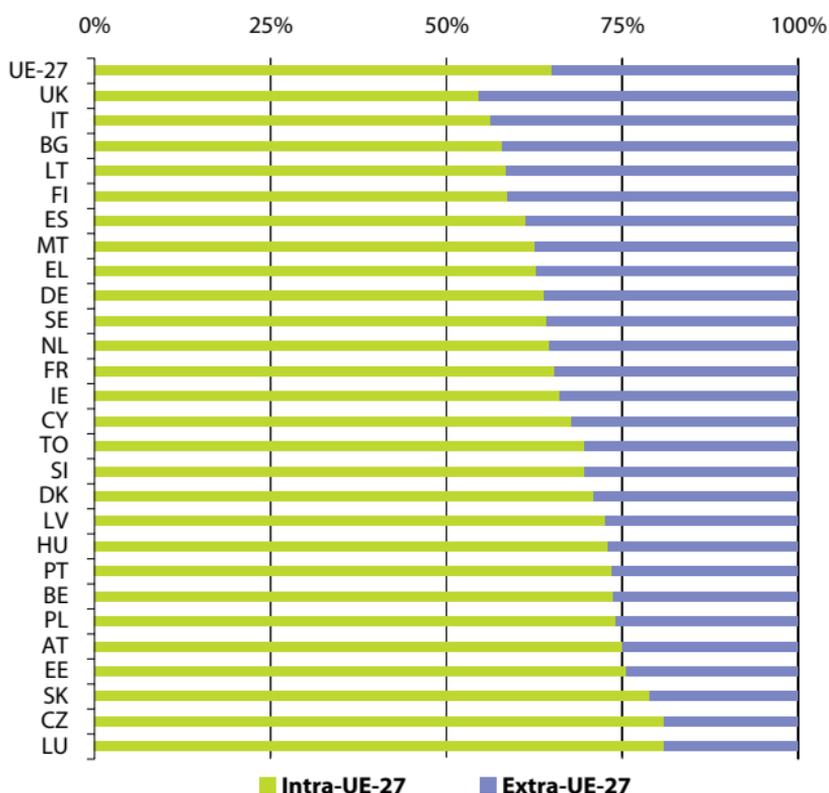
LE COMMERCE EXTÉRIEUR ENTRE LES ÉTATS MEMBRES

Si les statistiques sur le commerce extra-UE sont indispensables pour pouvoir élaborer une politique commerciale et douanière commune, les statistiques sur les échanges commerciaux intra-UE permettent, quant à elles, de mesurer le niveau d'intégration des États membres au sein du marché unique.

Le commerce intra-UE représente généralement la plus grande partie des flux commerciaux enregistrés pour les États membres. Les pays proches du centre de l'Europe sont susceptibles de présenter une part de commerce intra-UE plus importante que les pays en situation périphérique.

Puisque les contrôles aux frontières ont été supprimés avec la création du marché unique, les statistiques du commerce intra-UE sont désormais recueillies directement auprès des opérateurs commerciaux.

Graphique 9.5 : Commerce intra et extra-UE-27, 2008
(importations + exportations, en % du commerce total)



Source : Eurostat ([ext_lt_intratrd](#))

Tableau 9.5 : Commerce intra-UE-27
(en milliards d'euros)

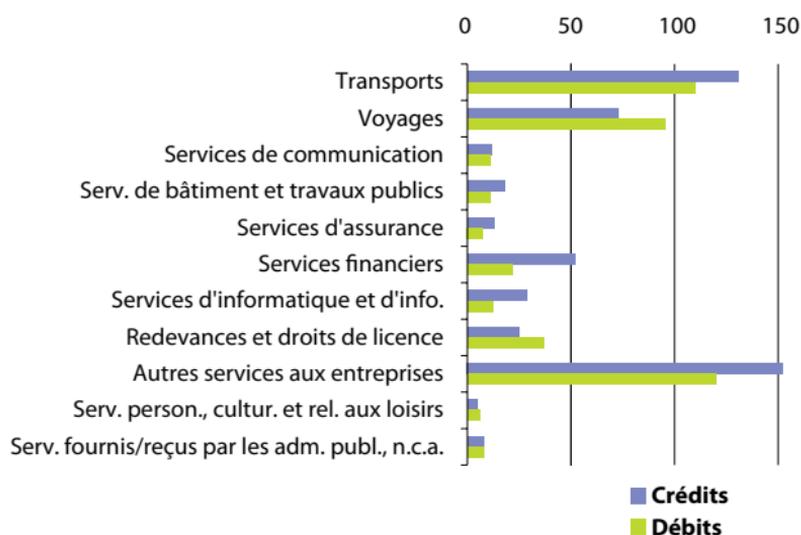
	Expéditions		Arrivées		Solde	
	2003	2008	2003	2008	2003	2008
UE-27	1 914,5	2 701,7	1 824,1	2 621,9	-	-
BE	174,4	249,4	152,8	224,4	21,6	25,0
BG	4,2	9,2	5,6	14,3	-1,3	-5,1
CZ	37,6	84,4	32,7	74,0	4,9	10,5
DK	41,3	55,6	37,2	54,6	4,1	1,0
DE	431,1	633,0	353,3	526,7	77,8	106,2
EE	3,3	5,9	3,7	8,7	-0,4	-2,8
IE	51,2	53,7	29,9	39,6	21,3	14,0
EL	7,7	11,0	23,1	33,0	-15,4	-22,0
ES	103,9	124,4	127,9	155,2	-24,0	-30,8
FR	231,1	259,5	247,6	324,1	-16,6	-64,6
IT	165,0	213,9	166,5	204,0	-1,5	9,9
CY	0,3	0,8	2,2	4,9	-1,9	-4,1
LV	2,0	4,7	3,5	8,2	-1,5	-3,5
LT	3,9	9,7	4,8	12,1	-0,9	-2,4
LU	10,5	15,4	11,1	16,0	-0,6	-0,7
HU	32,1	57,1	27,3	49,8	4,8	7,3
MT	1,0	0,9	1,9	2,3	-1,0	-1,4
NL	210,4	338,7	128,4	191,0	81,9	147,6
AT	64,7	88,8	72,0	97,3	-7,3	-8,5
PL	38,9	88,5	42,0	99,0	-3,1	-10,5
PT	22,8	28,0	33,2	45,0	-10,4	-17,0
RO	11,8	23,7	14,5	38,9	-2,7	-15,3
SI	7,7	15,8	9,4	17,9	-1,7	-2,1
SK	16,6	41,2	14,8	36,3	1,8	4,9
FI	28,3	36,6	25,7	38,1	2,7	-1,4
SE	53,0	74,9	53,1	78,2	-0,1	-3,3
UK	160,0	177,3	200,2	228,6	-40,2	-51,3

Source : Eurostat (tet00039)

LE COMMERCE INTERNATIONAL DE SERVICES

Les statistiques de la balance des paiements revêtent une importance toute particulière pour l'analyse de l'économie des services, puisque les statistiques du commerce extérieur ne couvrent que les marchandises. Les prestations de services tendent à occuper une place toujours plus importante dans la richesse économique de l'Union européenne et représentent plus de 50 % du PIB de chaque État membre. Toutefois, la valeur des importations et des exportations de biens est environ trois fois supérieure à celle des services. Ce déséquilibre peut s'expliquer en partie par la nature de certains services : par exemple, la prestation de services de proximité qui sont difficiles à fournir à distance ou encore les services professionnels réglementés par une législation nationale spécifique. En raison de leur nature immatérielle, les échanges de services sont plus difficiles à enregistrer que les échanges de marchandises. Bien souvent, il est également difficile de séparer les services des biens avec lesquels ils peuvent être associés. Le commerce de biens peut indistinctement englober la valeur de certains services comme l'assurance, les contrats d'entretien, les frais de transport ou le paiement de redevances/licences.

Graphique 9.6 : Commerce de services par catégories principales, UE-27, 2008 ⁽¹⁾
(en milliards d'euros)



⁽¹⁾ Opérations extra UE-27.

Source : Eurostat ([bop_its_det](#))

Tableau 9.6 : Commerce de services ⁽¹⁾
(en milliards d'euros)

	Crédits		Débits		Net	
	2003	2008	2003	2008	2003	2008
UE-27	:	523,6	:	445,3	:	78,3
Zone euro	329,8	506,5	307,3	463,8	22,5	42,8
BE	39,5	60,6	37,9	56,3	1,6	4,3
BG	2,8	5,4	2,3	4,5	0,5	0,8
CZ	6,9	15,1	6,5	11,8	0,4	3,3
DK	27,8	49,1	24,7	42,5	3,1	6,6
DE	109,2	168,0	152,9	193,7	-43,7	-25,7
EE	2,0	3,5	1,2	2,3	0,7	1,2
IE	37,1	69,2	48,2	74,6	-11,1	-5,4
EL	21,4	34,1	9,9	16,9	11,5	17,1
ES	65,7	97,5	42,4	71,2	23,3	26,3
FR	87,3	109,8	73,3	95,7	14,0	14,1
IT	63,4	83,7	65,8	91,5	-2,4	-7,8
CY	4,7	7,1	2,0	3,2	2,8	3,9
LV	1,3	3,1	0,8	2,2	0,5	0,9
LT	1,7	3,3	1,1	3,0	0,5	0,3
LU	22,5	47,0	13,7	27,7	8,8	19,4
HU	8,1	13,7	8,1	12,8	0,0	0,9
MT	1,2	2,5	0,8	1,5	0,4	1,0
NL	55,9	71,3	56,5	62,3	-0,6	9,0
AT	28,8	42,4	21,0	29,0	7,9	13,4
PL	9,8	24,1	9,7	20,6	0,2	3,6
PT	10,9	17,9	7,3	11,4	3,6	6,5
RO	2,7	8,8	2,6	7,9	0,1	0,8
SI	2,5	5,2	1,9	3,4	0,5	1,8
SK	2,9	5,8	2,7	6,3	0,2	-0,5
FI	10,1	19,4	10,7	17,8	-0,6	1,6
SE	27,2	49,4	25,3	37,3	1,9	12,1
UK	140,3	194,7	112,5	137,8	27,8	56,9
HR	:	10,1	:	3,1	:	7,0
TR	15,9	23,8	6,6	11,9	9,3	11,9
NO	25,2	31,1	23,2	30,4	2,1	0,8
JP	68,7	101,6	98,7	115,9	-29,9	-14,3
US	266,1	368,6	221,3	275,8	44,8	92,8

(¹) Les transactions sont enregistrées par rapport au reste du monde ; UE-27, flux extra-UE-27 ; zone euro, flux extra-zone euro ; États membres et autres pays, flux avec le reste du monde.

Source : Eurostat (tec00040)

Les transports

10



LA RÉPARTITION MODALE DES TRANSPORTS

Le transport se définit comme tout déplacement de passagers et/ou de marchandises (fret). L'exigence d'une mobilité accrue, émanant des particuliers, et le souci d'une plus grande souplesse et de délais de livraison plus courts, émanant des entreprises (au sein du marché unique et au-delà), ont entraîné une croissance rapide des services de transport de fret routier et maritime. Chaque mode de transport présente des avantages intrinsèques liés à une série de critères tels que la capacité, la vitesse, le coût, la sécurité, la flexibilité, la consommation d'énergie et l'incidence sur l'environnement.

Aux fins des comparaisons statistiques entre les différents modes de transport, des unités normalisées sont souvent utilisées : pour le transport de marchandises, la tonne-kilomètre est l'unité de mesure correspondant au déplacement par un mode de transport donné d'une tonne de marchandises sur un kilomètre ; pour le transport de passagers, le voyageur-kilomètre est l'unité de mesure représentant le transport par un mode donné d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

La répartition modale (des transports) indique la part de chaque mode de transport. Le transport intérieur de passagers correspond au transport par route (bus et voitures particulières) et par chemin de fer (y compris les transports ferroviaires urbains et interurbains), ce qui exclut les transports aérien et par voies navigables. Le transport intérieur de marchandises correspond au transport par route, par chemin de fer, par voies navigables intérieures et par oléoduc, ce qui exclut les transports aérien et maritime.

Tableau 10.1 : Croissance annuelle du transport de passagers et de marchandises par rapport au PIB, UE-27 ⁽¹⁾ (en %)

	Moyenne, 1997-2007	Moyenne, 2005-2007
Volume du transp. de passagers ⁽²⁾	-0,9	-1,3
Volume du transp. de marchandises ⁽³⁾	0,5	0,7

⁽¹⁾ Transport de passagers, la croissance moyenne se rapporte à la période 2000-2007.

⁽²⁾ Cet indicateur est défini comme le ratio entre le volume de transport intérieur de passagers (mesuré en passagers-kilomètres pour tous les modes intérieurs) et le PIB (à prix constants - 2000).

⁽³⁾ Cet indicateur est défini comme le ratio entre le volume de transport de marchandises (mesuré en tonnes-kilomètres pour tous les modes intérieurs, à l'exclusion des oléoducs) et le PIB (à prix constants - 2000).

Source : Eurostat (tsien070 et tsien060)

Les déplacements par chemin de fer et voies navigables intérieures sont enregistrés pour chaque pays déclarant sur leur territoire national (« principe de territorialité »), indépendamment de la nationalité du véhicule ou du navire ; les statistiques pour la route enregistrent tous les déplacements, sur le territoire du pays d'immatriculation ou à

l'étranger, de véhicules immatriculés dans le pays déclarant. Les chiffres des plus petits pays déclarants peuvent donc s'avérer trompeurs.

Tableau 10.2 : Répartition modale du transport intérieur de passagers et de marchandises, 2007

	(en % du total des transp. intér., en voyageurs-km) (1)			(en % du total des transp. intérieurs, en tonnes-km) (2)		
	Voitures particul.	Bus	Ch. de fer, tram. et métros	Ch. de fer	Routes	Voies navig. intér.
UE-27	83,4	9,5	7,1	17,9	76,5	5,6
BE	80,1	13,3	6,7	13,2	71,1	15,7
BG	71,3	23,6	5,1	25,1	70,0	4,8
CZ	75,7	17,0	7,3	25,3	74,7	0,1
DK	80,2	10,8	8,9	7,8	92,2	-
DE	85,8	6,4	7,8	21,9	65,7	12,4
EE	77,2	20,7	2,1	56,8	43,2	0,0
IE	76,3	18,6	5,1	0,7	99,3	-
EL	77,0	21,2	1,9	2,9	97,1	-
ES	80,9	13,9	5,2	3,9	96,1	-
FR	84,9	5,5	9,6	15,2	81,4	3,4
IT	82,4	11,9	5,7	11,6	88,3	0,0
CY	:	:	0,0	-	100,0	-
LV	79,5	15,0	5,5	58,1	41,9	0,0
LT	90,7	8,4	0,9	41,5	58,5	0,0
LU	84,9	11,1	4,1	4,1	92,5	3,3
HU	61,8	25,2	13,1	21,0	74,4	4,6
MT	:	:	0,0	-	100,0	-
NL	86,7	3,8	9,5	5,7	61,4	33,0
AT	79,2	10,8	10,1	34,8	60,9	4,2
PL	83,6	9,6	6,8	26,4	73,5	0,1
PT	83,3	12,2	4,5	5,3	94,7	-
RO	75,3	15,3	9,4	18,9	71,3	9,8
SI	85,1	11,9	3,0	20,8	79,2	-
SK	72,4	21,6	6,0	25,5	71,8	2,7
FI	84,9	10,0	5,0	25,9	73,9	0,3
SE	84,1	7,2	8,7	36,4	63,6	-
UK	87,3	6,3	6,4	13,3	86,6	0,1
HR	82,9	12,1	5,0	25,2	74,0	0,8
MK	:	:	:	11,5	88,5	-
TR	51,9	45,5	2,5	5,1	94,9	-
IS	88,6	11,4	0,0	-	100,0	-
LI (3)	:	:	:	:	:	-
NO	88,0	7,0	4,9	15,1	84,9	-

(1) À l'exclusion des deux-roues motorisés.

(2) À l'exclusion des oléoducs.

(3) Le chemin de fer au Liechtenstein est détenu et exploité par la société autrichienne ÖBB et inclus dans ses statistiques.

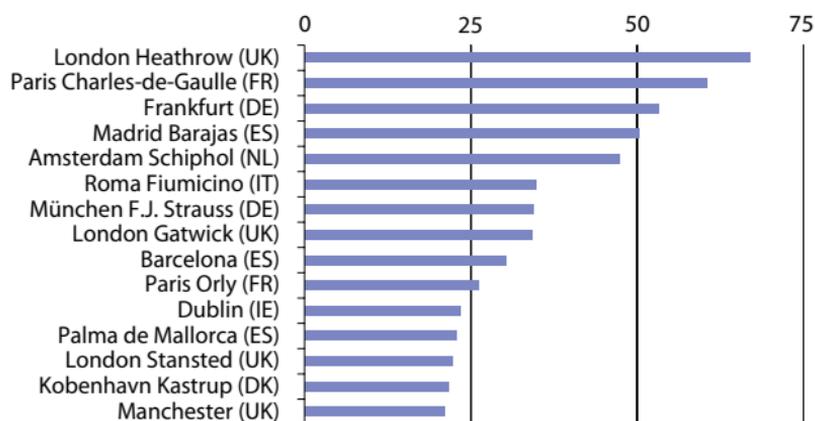
Source : Eurostat (tsdtr210 et tsdtr220)

LE TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME DE PASSAGERS

Les statistiques du transport aérien concernent le transport national et international. Le volume de voyageurs transportés est mesuré sur la base du nombre de passagers à bord, de passagers transportés et de passagers de vols commerciaux ; dans tous les cas, les arrivées et les départs sont considérés séparément. Les statistiques sur les différentes liaisons fournissent des informations sur les sièges disponibles, avec à nouveau une distinction entre les arrivées et les départs. Les données sont présentées mensuellement, trimestriellement et annuellement. Les données annuelles des États membres sont disponibles pour la majeure partie de la période débutant en 2003. Un voyageur aérien désigne toute personne empruntant un vol particulier (comportant un numéro de vol unique) comptabilisée une seule fois et non à chaque étape du vol. Tous les passagers payants et non payants dont le voyage commence ou se termine à l'aéroport déclarant et les passagers en transfert embarquant ou quittant le vol à l'aéroport déclarant sont inclus ; en revanche, les passagers en transit direct ne sont pas pris en considération.

Un navire marchand est un navire conçu pour le transport de marchandises ou le transport de passagers, ou spécialement équipé pour une tâche spécifique. Un voyageur par mer désigne toute personne qui effectue un voyage sur un navire marchand. Le personnel affecté au service d'un navire marchand n'est pas considéré comme faisant partie des passagers. Ne sont pas assimilés à des passagers les membres d'équipage voyageant à bord du navire sans avoir payé leur voyage et qui ne sont pas affectés au service du navire, ainsi que les enfants en bas âge.

Graphique 10.1 : Les 15 premiers aéroports en nombre de passagers transportés (embarqués et débarqués), UE-27, 2008 (en millions de passagers)



Source : Eurostat ([avia_paoa](#))

Tableau 10.3 : Transport aérien et maritime de passagers ⁽¹⁾

	Passagers aériens, 2008 ⁽²⁾		Passagers maritimes, 2007 ⁽³⁾	
	(en milliers)	(passagers par habitant)	(en milliers)	(passagers par habitant)
UE-27	797 892	1,6	414 232	0,8
BE	21 982	2,1	909	0,1
BG	6 418	0,8	10	0,0
CZ	13 429	1,3	-	-
DK	24 629	4,5	48 409	8,9
DE	165 822	2,0	30 200	0,4
EE	1 804	1,3	8 665	6,5
IE	30 016	6,8	3 225	0,7
EL	34 404	3,1	92 423	8,3
ES	161 401	3,6	23 134	0,5
FR	122 724	1,9	27 048	0,4
IT	105 236	1,8	86 970	1,5
CY	7 218	9,1	174	0,2
LV	3 687	1,6	362	0,2
LT	2 552	0,8	212	0,1
LU	1 713	3,5	-	-
HU	8 429	0,8	-	-
MT	3 125	7,6	8 132	19,8
NL	50 419	3,1	1 871	0,1
AT	23 900	2,9	-	-
PL	18 727	0,5	2 456	0,1
PT	25 047	2,4	735	0,1
RO	8 031	0,4	0	0,0
SI	1 649	0,8	51	0,0
SK	2 596	0,5	-	-
FI	14 851	2,8	16 450	3,1
SE	27 817	3,0	32 662	3,6
UK	213 888	3,5	30 465	0,5
HR	4 504	1,0	24 611	5,5
IS	2 241	7,1	433	1,4
NO	27 717	5,9	6 447	1,4
CH	36 596	4,8	-	-

(1) Pour le transport aérien : les agrégats excluent les effets du double comptage des passagers prenant l'avion entre des pays appartenant au même agrégat. Pour le transport maritime : les chiffres renvoient au nombre de passagers « pris en charge dans les ports » (en d'autres termes, la somme de passagers embarqués et ensuite débarqués dans les ports) ; si le port d'embarquement et le port de débarquement transmettent tous deux des données à Eurostat, ces passagers sont comptés deux fois.

(2) Nombre total de passagers transportés (arrivées et départs pour le transport national et international).

(3) Malte, 2008 ; Islande, 2006.

Source : Eurostat ([ttr00012](#) et [mar_pa_aa](#))

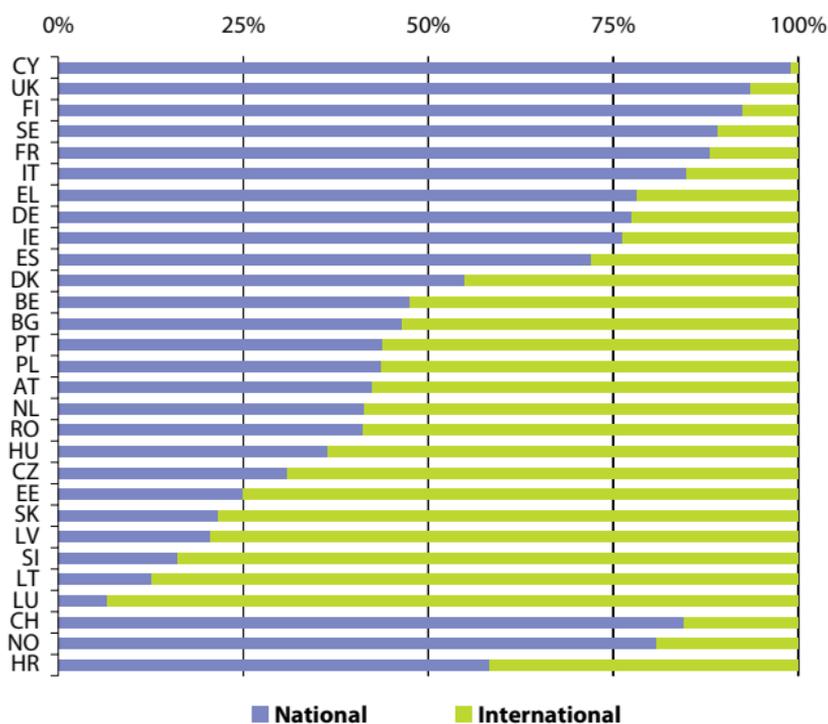
LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Il est important, pour le commerce international et national ainsi que pour le développement économique, de pouvoir commercialiser les marchandises rapidement, en toute sécurité et de manière efficace sur le plan des coûts. La surcharge des infrastructures, illustrée par les embouteillages et les retards, ainsi que les contraintes liées à la disparité des normes, aux barrières techniques et au faible niveau d'interopérabilité se répercutent sur le développement économique.

En 2008, le volume de marchandises transportées par route dans l'Union européenne était un peu plus de quatre fois supérieur au volume transporté par chemin de fer. Au cours de la même année, environ deux tiers du volume du transport routier de marchandises effectué par des véhicules immatriculés dans l'UE était national. Toutefois, cette proportion variait fortement entre les États membres : le transport national était prédominant à Chypre (99,1 % du transport routier de marchandises), au Royaume-Uni (93,6 % en 2007) et en Finlande (92,5 %), tandis que son importance était nettement moindre en Slovaquie (16,2 %), en Lituanie (12,5 %) et au Luxembourg (6,6 %).

Graphique 10.2 : Transport routier de marchandises, national et international, 2008 (1)

(en %, millions t-km, parcours en charge)



(1) Grèce, Italie et Royaume-Uni, 2007 ; Malte, non disponible.

Source : Eurostat ([road_go_ta_to](#))

Tableau 10.4 : Transport de marchandises, 2008

	Transport intérieur de marchandises (en millions de t-km)		Transport aérien de marchandises (en milliers de t) ⁽³⁾	Poids brut des march. transp. par mer et traitées dans les ports (en millions de t) ⁽⁴⁾
	Route ⁽¹⁾	Ch. de fer ⁽²⁾		
UE-27	:	:	12 893	3 934
BE	38 356	9 258	1 071	244
BG	15 322	5 241	20	27
CZ	50 877	16 304	56	:
DK	19 480	1 779	254	106
DE	341 532	114 615	3 569	315
EE	7 354	8 430	42	36
IE	17 402	129	114	54
EL	27 791	835	109	164
ES	242 983	11 064	540	416
FR	206 304	41 190	1 668	349
IT	179 411	25 285	815	531
CY	1 308	-	43	7
LV	12 344	18 313	7	61
LT	20 419	14 373	9	29
LU	10 273	427	788	:
HU	35 759	10 048	63	:
MT	:	-	18	3
NL	81 457	7 216	1 649	507
AT	34 327	21 371	206	:
PL	164 930	54 253	58	52
PT	39 091	2 586	136	68
RO	56 386	15 757	24	49
SI	16 261	3 603	8	17
SK	29 276	9 647	7	:
FI	29 856	10 434	148	115
SE	29 075	23 250	206	185
UK	171 477	26 384	2 411	582
HR	11 042	3 574	9	29
TR	:	9 755	:	:
IS	:	:	55	6
LI	:	18	:	-
NO	20 595	3 456	4	199
CH	11 321	:	348	-

(¹) Grèce, Italie et Royaume-Uni, 2007 ; le transport routier repose sur tous les déplacements effectués dans le monde par des véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

(²) Toutes les données concernent 2007, sauf pour la France, 2006.

(³) France, chiffres sous-estimés : le transport de marchandises à Paris Charles-de-Gaulle et Paris Orly est incomplet.

(⁴) Allemagne, Irlande, Grèce, France, Italie, Chypre, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Finlande, Suède, Royaume-Uni et Norvège, 2007 ; Islande, 2006 ; République tchèque, Luxembourg, Hongrie, Autriche et Slovaquie, sans objet.

Source : Eurostat ([road_go_ta_tott](#), [rail_go_typeall](#), [trr00011](#) et [mar_go_aa](#))

**L'environnement
et l'énergie**

11



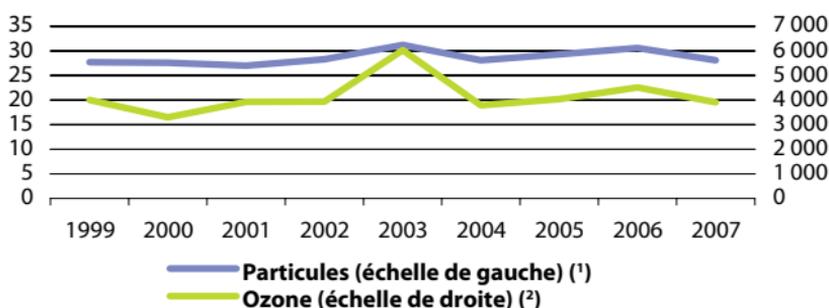
L'EXPOSITION DE LA POPULATION URBAINE À LA POLLUTION DE L'AIR

La pollution de l'air est souvent due à des activités humaines, même si elle peut être aussi le résultat de phénomènes naturels, par exemple d'éruptions volcaniques ; elle peut également causer de graves problèmes de santé.

Les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (PM10) proviennent généralement de fumées, de poussières, de pollen, de moisissures et de spores. Ces particules pénètrent dans le corps par la respiration et peuvent causer une inflammation et une dégradation de l'état de santé de personnes souffrant de maladies cardiaques et pulmonaires. L'ozone est un oxydant photochimique puissant qui peut provoquer de graves problèmes de santé et de sérieux dommages à l'écosystème, aux cultures agricoles et aux forêts. L'exposition de l'homme à des concentrations élevées d'ozone peut provoquer des réactions inflammatoires et une diminution des fonctions respiratoires.

Deux indicateurs permettent de déterminer l'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air : les particules et l'ozone troposphérique. Ces indicateurs donnent les concentrations annuelles moyennes pondérées de polluants atmosphériques observées dans les stations urbaines de fond des agglomérations. En 1999, une valeur limite annuelle pour les particules fines (PM10) et d'autres polluants dans l'air ambiant a été fixée à 40 microgrammes de PM10 par mètre cube. Pour l'ozone, l'indicateur est basé sur les concentrations quotidiennes maximales d'ozone sur huit heures au-dessus d'un seuil de 70 microgrammes d'ozone par mètre cube.

Graphique 11.1 : Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air - pondérée par la population, UE-27



(1) L'indicateur présente la moyenne annuelle pondérée (par la population) des concentrations de particules (en microgrammes par m³).

(2) L'indicateur présente la somme annuelle pondérée (par la population) des concentrations quotidiennes maximales d'ozone sur une période de 8 heures au-dessus d'un seuil de 70 microgrammes d'ozone par m³.

Source : Eurostat (tsien110 et tsien100), Agence européenne pour l'environnement, centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

Tableau 11.1 : Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air

	Exposition de la pop. urbaine à la pollution de l'air par les part. PM10 (microgrammes par m ³) ⁽¹⁾			Exposition de la pop. urbaine à la poll. de l'air par l'ozone (microgrammes par m ³) ⁽²⁾		
	1999	2003	2007	1999	2003	2007
UE-27	27,7	31,2	28,1	4 003	6 031	3 909
BE	34,5	36,5	25,1	3 804	5 136	2 371
BG	:	59,5	59,0	117	1 838	2 555
CZ	28,0	47,0	32,0	4 760	7 041	4 870
DK	:	24,6	21,0	:	2 816	2 376
DE	25,0	29,0	22,5	3 545	5 872	3 142
EE	:	19,4	18,6	:	2 524	2 308
IE	15,8	13,9	12,6	:	:	:
EL	:	39,1	32,3	7 154	13 827	9 006
ES	33,9	31,4	32,9	5 028	5 862	4 108
FR	:	23,7	27,3	3 964	6 842	3 434
IT	:	42,3	36,6	8 706	9 852	7 356
CY	:	:	:	:	:	:
LV	:	:	:	3 801	863	:
LT	:	:	20,2	:	:	1 995
LU	:	:	:	:	:	:
HU	:	40,1	29,7	:	:	7 622
MT	:	:	29,3	:	:	8 156
NL	33,1	32,9	29,6	2 300	2 880	1 157
AT	:	32,2	23,8	5 344	8 318	6 043
PL	45,6	45,3	34,0	3 308	5 232	3 610
PT	37,6	34,1	30,4	1 361	4 112	3 969
RO	:	:	43,1	:	:	3 784
SI	:	43,8	32,4	4 636	11 461	6 514
SK	36,5	31,4	26,3	:	7 938	5 735
FI	15,7	16,3	16,8	2 427	1 800	1 136
SE	14,1	19,6	17,5	2 196	3 276	1 728
UK	24,2	25,9	23,9	1 439	2 197	938
IS	:	21,3	11,5	:	2 645	:
NO	:	19,6	20,7	:	:	380

(¹) L'indicateur présente la moyenne annuelle pondérée (par la population) des concentrations de particules (en microgrammes par m³).

(²) L'indicateur présente la somme annuelle pondérée (par la population) des concentrations quotidiennes maximales d'ozone sur une période de 8 heures au-dessus d'un seuil de 70 microgrammes d'ozone par m³.

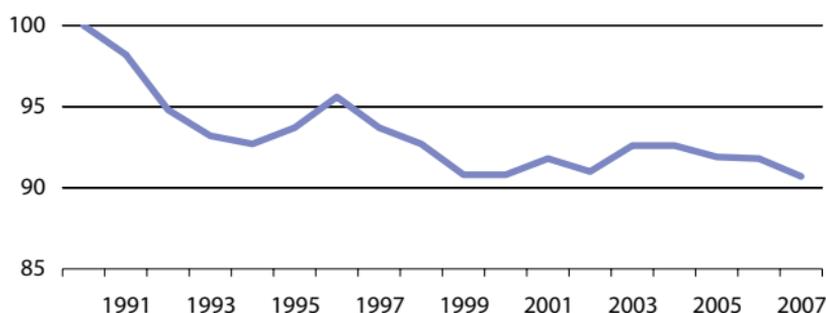
Source : Eurostat ([tsien110](#) et [tsien100](#)), Agence européenne pour l'environnement, centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Le protocole de Kyoto est un accord international qui oblige les nations industrialisées à réduire ou au moins à limiter l'augmentation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce protocole, adopté en 1997, fixe des objectifs juridiquement contraignants visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés sur la période 2008-2012. Mais ce n'est que le 18 novembre 2004, date à laquelle la Fédération de Russie l'a ratifié, que les conditions prescrites ont été remplies ; le protocole de Kyoto est ensuite entré en vigueur le 16 février 2005.

Le protocole de Kyoto définit différents engagements pour chaque pays, en fonction de son développement économique. L'Union européenne a accepté de réduire de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre pour l'UE-15 pendant la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des États membres de l'UE-15 ont été convenues dans le cadre de l'« accord de partage de la charge », qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres. Parmi les États membres de l'UE-15, on trouve des réductions de 28 % pour le Luxembourg et de 21 % pour le Danemark et l'Allemagne et des augmentations de 25 % pour la Grèce et 27 % pour le Portugal. Parmi les 12 États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004, Chypre et Malte ne sont pas parties au protocole de Kyoto tandis que les dix autres pays ont leurs propres objectifs individuels de réduction, généralement fixés à 8 %, même si l'objectif est de 6 % pour la Hongrie et la Pologne et si l'on prend également d'autres années de base que 1990.

Graphique 11.2 : Émissions de gaz à effet de serre, UE-27 ⁽¹⁾
(1990=100)



⁽¹⁾ Les émissions pondérées de gaz à effet de serre représentaient 5 045 millions de tonnes en 2007.

Source : Eurostat ([env_air_ind](#) et [ten00072](#)), Agence européenne pour l'environnement, Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

Tableau 11.2 : Émissions de gaz à effet de serre

	Total des émissions de gaz à effet de serre (année de base Kyoto=100) (¹)				Émissions pondérées de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO ₂)
	1997	2002	2007	Objectif (²)	
UE-27	93,7	91,0	90,7	-	5 045,4
BE	99,6	98,1	90,1	92,5	131,3
BG	63,2	50,2	57,2	92,0	75,8
CZ	78,8	74,7	77,6	92,0	150,8
DK	115,1	99,0	96,1	79,0	66,6
DE	86,6	81,7	77,6	79,0	956,1
EE	50,0	42,4	51,7	92,0	22,0
IE	113,0	123,7	124,5	113,0	69,2
EL	110,4	119,4	123,2	125,0	131,9
ES	114,8	139,1	152,6	115,0	442,3
FR	100,1	97,4	94,2	100,0	531,1
IT	102,3	107,5	106,9	93,5	552,8
CY	136,4	170,6	185,3	-	10,1
LV	46,5	41,5	46,6	92,0	12,1
LT	45,7	41,7	50,1	92,0	24,7
LU	74,7	86,1	98,1	72,0	12,9
HU	69,3	67,6	65,8	94,0	75,9
MT	127,2	134,9	149,0	-	3,0
NL	106,0	101,1	97,4	94,0	207,5
AT	105,2	110,1	111,3	87,0	88,0
PL	79,7	65,9	70,8	94,0	398,9
PT	118,8	147,6	136,1	127,0	81,8
RO	59,9	52,7	54,7	92,0	152,3
SI	96,4	98,5	101,8	92,0	20,7
SK	69,3	68,0	65,2	92,0	47,0
FI	106,6	108,2	110,3	100,0	78,4
SE	100,6	96,4	90,7	104,0	65,4
UK	91,2	84,5	82,0	87,5	636,7
HR	79,2	89,7	103,2	95,0	32,4
TR	150,3	159,1	219,1	-	372,6
IS	101,4	110,6	134,9	110,0	4,5
LI	109,1	113,0	106,1	92,0	0,2
NO	106,1	107,4	110,9	101,0	55,1
CH	96,5	97,5	97,1	92,0	51,3

(¹) UE-27, Chypre, Malte et Turquie, 1990=100 car il n'existe aucun objectif (et donc aucune année de base) dans le protocole de Kyoto.

(²) 2008-2012.

Source : Eurostat ([tsien010](#) et [ten00072](#)), Agence européenne pour l'environnement, Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

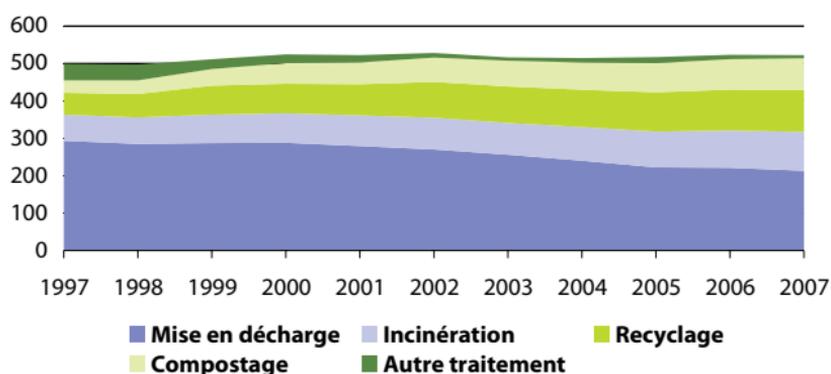
LES DÉCHETS

Les déchets désignent les matériaux pour lesquels le producteur n'a pas d'autre utilisation à des fins de production, de transformation ou de consommation. La plupart des déchets sont mis en décharge, incinérés, compostés ou recyclés. Dans certains cas, un producteur peut être tenu de respecter des obligations concernant le mode d'élimination de ses déchets, par exemple, lorsqu'ils sont dangereux. L'élimination des déchets peut avoir une incidence grave sur l'environnement, par exemple la mise en décharge prend de la place et peut causer une pollution de l'air, de l'eau ou du sol tandis que l'incinération peut également générer des émissions de polluants atmosphériques dangereux. La mise en décharge et l'incinération entraînent des émissions de gaz à effet de serre.

Le traitement des déchets municipaux peut être classé en trois grandes catégories :

- **la mise en décharge**, qui est définie comme le dépôt de déchets dans ou sur le sol, notamment dans des décharges spécialement conçues, et le stockage temporaire de plus d'un an sur des sites permanents ;
- **l'incinération**, qui désigne le traitement thermique des déchets dans une installation spécialement conçue à cet effet ;
- **la valorisation**, qui correspond à toute opération de gestion des déchets consistant à soustraire un déchet du flux des déchets afin d'obtenir un certain produit présentant un avantage économique ou écologique potentiel (par exemple : le compostage ou le recyclage).

Graphique 11.3 : Traitement des déchets municipaux, UE-27 (en kg par habitant)



Source : Eurostat ([tsien120](#) et [tsien130](#))

Tableau 11.3 : Déchets municipaux générés et mis en décharge
(en kg par habitant)

	Générés ⁽¹⁾			Mis en décharge ⁽²⁾		
	1997	2002	2007	1997	2002	2007
UE-27	499	528	522	293	270	213
Zone euro	536	568	553	260	235	181
BE	464	489	492	123	52	21
BG	577	500	468	433	404	388
CZ	318	279	294	318	205	243
DK	588	665	801	65	41	41
DE	658	640	564	216	137	3
EE	422	406	536	421	308	291
IE	547	698	788	439	504	467
EL	363	423	448	329	386	345
ES	561	645	588	319	359	350
FR	497	532	541	228	212	185
IT	468	524	550	374	331	286
CY	650	709	754	597	638	658
LV	254	338	377	238	280	322
LT	421	401	400	421	322	368
LU	607	656	694	145	129	130
HU	487	457	456	391	384	341
MT	437	543	652	352	501	606
NL	590	622	630	70	51	14
AT	532	609	597	189	187	86
PL	315	275	322	306	265	239
PT	405	439	472	269	319	297
RO	333	383	379	263	307	284
SI	589	407	441	491	357	342
SK	275	283	309	177	222	240
FI	448	459	507	281	286	267
SE	416	468	518	130	93	21
UK	533	600	572	461	465	324
TR	503	450	430	362	357	359
IS	445	478	566	333	359	380
NO	619	677	824	383	274	262
CH	609	678	724	67	11	0

(¹) Rupture des séries : Estonie, 2001 ; Lettonie, 2006 ; Lituanie, 1999 ; Hongrie, 2000 ; Malte, 1999 ; Portugal, 2002 ; Slovénie, 2002 ; Slovaquie, 2002 ; Turquie, 2004 ; Suisse, 2004.

(²) Rupture des séries : Estonie, 2001 ; Lettonie, 2006 ; Lituanie, 1999 ; Hongrie, 2000 ; Malte, 1999 ; Portugal, 2002 ; Turquie, 2004.

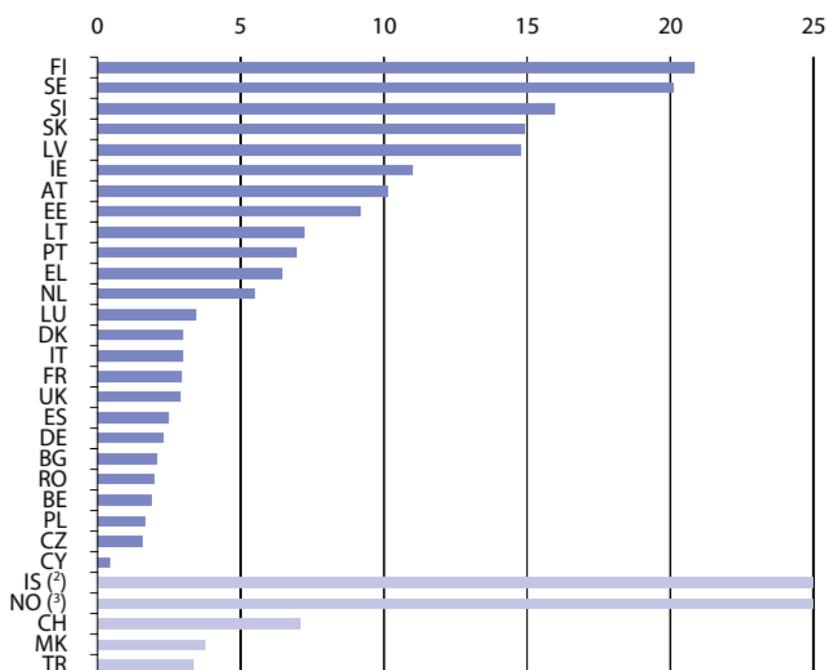
Source : Eurostat ([tsien120](#) et [tsien130](#))

LES RESSOURCES EN EAU

Les statistiques sur les ressources en eau sont généralement calculées sur la base de moyennes annuelles à long terme sur au moins 20 ans, afin de prendre en compte, d'une année sur l'autre, les fluctuations des précipitations et de l'évaporation/transpiration.

Les précipitations se définissent comme le volume total des précipitations atmosphériques (principalement la pluie, la neige et la grêle) et sont généralement mesurées par des instituts hydrologiques ou météorologiques. L'évapotranspiration est le volume d'eau qui passe dans l'atmosphère par évaporation depuis le sol, depuis des zones humides et des masses d'eau naturelle ou par la transpiration des plantes. Le flux interne correspond au volume total de ruissellement d'un cours d'eau et de production d'eaux souterraines, dans des conditions naturelles, exclusivement par les précipitations sur un territoire donné. Le flux interne peut être calculé ou mesuré et il est égal aux précipitations moins l'évapotranspiration.

Graphique 11.4 : Ressources en eau douce par habitant – moyenne à long terme ⁽¹⁾
(en milliers de m³ par habitant)



⁽¹⁾ La période minimale prise en compte pour le calcul des moyennes annuelles sur le long terme est de 20 ans. Les données sur la population sont celles au 1^{er} janvier 2007 ; Hongrie et Malte, non disponible.

⁽²⁾ L'axe des Y est tronqué, 552,5.

⁽³⁾ L'axe des Y est tronqué, 83,2.

Source : Eurostat (ten00001 et tps00001)

L'apport externe correspond au volume d'écoulement issu des cours d'eau et des eaux souterraines provenant d'un territoire voisin. Le total des ressources en eau douce correspond au volume d'eau résultant d'un flux interne et d'un apport externe. Le flux sortant correspond au volume d'eau provenant des cours d'eau et des eaux souterraines qui se jette dans la mer ou se dirige vers les territoires voisins.

Tableau 11.4 : Ressources en eau, moyenne annuelle à long terme ⁽¹⁾ (en milliards de m³)

	Précipitations	Évapo-transpiration	Flux interne	Apport externe	Flux sortant	Ress. en eau douce
BE	28,9	16,6	12,3	7,6	15,3	19,9
BG	68,2	52,9	15,3	0,5	15,8	15,8
CZ	54,7	39,4	15,2	0,7	16,0	16,0
DK	38,5	22,1	16,3	0,0	1,9	16,3
DE	307,0	190,0	117,0	75,0	182,0	188,0
EE	29,0	:	:	:	12,3	12,3
IE	80,0	32,5	47,5	:	:	47,5
EL	115,0	55,0	60,0	12,0	:	72,0
ES	346,5	235,4	111,1	0,0	111,1	111,1
FR	485,7	310,4	175,3	11,0	168,0	186,3
IT	296,0	129,0	167,0	8,0	155,0	175,0
CY	3,1	2,7	0,3	0,0	0,1	0,3
LV	42,7	25,8	16,9	16,8	32,9	33,7
LT	44,0	28,5	15,5	9,0	25,9	24,5
LU	2,0	1,1	0,9	0,7	1,6	1,6
HU	:	:	:	:	:	:
MT	:	:	:	:	:	:
NL	29,8	21,3	8,5	81,2	86,3	89,7
AT	98,0	43,0	55,0	29,0	84,0	84,0
PL	193,1	138,3	54,8	8,3	63,1	63,1
PT	82,2	43,6	38,6	35,0	34,0	73,6
RO	154,0	114,6	39,4	2,9	17,9	42,3
SI	31,7	13,2	18,6	13,5	32,3	32,1
SK	37,4	24,3	13,1	67,3	81,7	80,3
FI	222,0	115,0	107,0	3,2	110,0	110,0
SE	313,9	141,2	172,7	11,8	194,6	183,4
UK	283,7	111,2	172,5	2,8	175,3	175,3
HR	63,1	40,1	23,0	:	:	:
MK	19,1	:	1,4	6,3	:	7,6
TR	501,0	273,6	227,4	6,9	178,0	234,3
IS	200,0	30,0	170,0	:	170,0	170,0
NO	470,7	112,0	377,3	12,2	389,4	389,4
CH	60,1	20,0	40,2	13,1	53,5	53,3

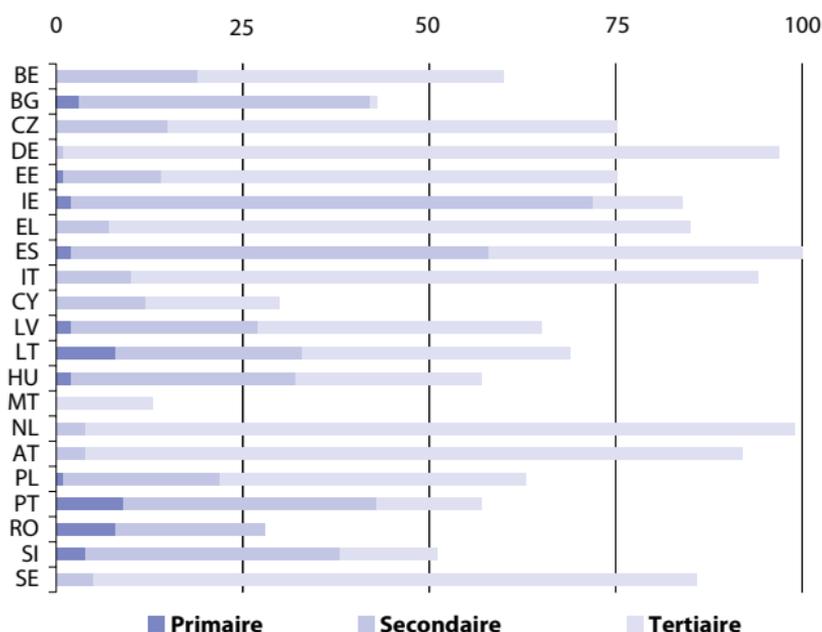
(¹) La période minimale prise en compte pour le calcul des moyennes annuelles sur le long terme est de 20 ans.

Source : Eurostat (ten00001)

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La population reliée à un système de traitement des eaux urbaines usées comprend les personnes raccordées à tout type de traitement des boues d'épuration réalisé dans les stations d'épuration municipales gérées par les pouvoirs publics ou par des sociétés privées, pour le compte des autorités locales. Trois grands types de traitement des eaux urbaines usées sont définis dans les statistiques relatives à ce domaine : le traitement primaire, secondaire et tertiaire des eaux usées. Le traitement primaire des eaux usées implique des procédés physiques ou chimiques (tels que la sédimentation) au cours desquels la demande biologique en oxygène (DBO) et les matières solides en suspension sont réduites respectivement d'au moins 20 % et 50 %. Le traitement secondaire implique généralement un traitement biologique, avec un procédé de décantation secondaire devant aboutir à une élimination de la DBO d'au moins 70 % et une élimination de la demande chimique en oxygène (DCO) d'au moins 75 %. Le traitement tertiaire va plus loin et élimine des pourcentages élevés d'azote et/ou de phosphore et/ou d'autres polluants affectant la qualité de l'eau.

Graphique 11.5 : Population reliée au traitement des eaux usées urbaines, 2007 ⁽¹⁾
(en % du total)



⁽¹⁾ Hongrie, Pays-Bas, Autriche, Suède et Turquie, 2006 ; Allemagne, Irlande, Italie, Chypre, Roumanie (seulement tertiaire), Islande et Suisse, 2005 ; Danemark, Espagne, France, Luxembourg, Slovaquie, Finlande et Royaume-Uni, non disponible.

Source : Eurostat (ten00022, ten00023 et ten00024)

Tableau 11.5 : Population reliée au traitement des eaux usées urbaines ⁽¹⁾
(en % du total)

	1999	2001	2003	2005	2007
BE	39	46	52	55	60
BG	37	38	40	41	42
CZ	62	65	71	73	75
DK	:	:	:	:	:
DE	:	93	:	:	:
EE	69	69	70	74	74
IE	66	70	:	84	:
EL	:	:	:	:	85
ES	:	:	:	:	:
FR	:	79	:	:	:
IT	:	:	:	:	:
CY	13	16	23	30	:
LV	:	:	70	66	65
LT	:	:	59	69	69
LU	93	:	95	:	:
HU	29	50	59	54	:
MT	13	13	13	13	13
NL	98	98	99	99	:
AT	:	86	89	:	:
PL	52	55	58	60	62
PT	:	:	60	65	68
RO	:	:	:	28	28
SI	36	39	41	51	51
SK	50	51	53	55	57
FI	80	81	:	:	:
SE	:	:	86	86	:
UK	:	:	:	:	:
TR	23	27	30	39	:
IS	16	33	50	57	:
NO	73	74	75	77	78
CH	96	96	:	97	:

(1) Tout type de traitement des eaux usées (primaire à tertiaire) dans les usines de traitement municipales gérées par les pouvoirs publics ou par des entreprises privées (au nom des pouvoirs publics), dont l'objectif principal est le traitement des eaux usées.

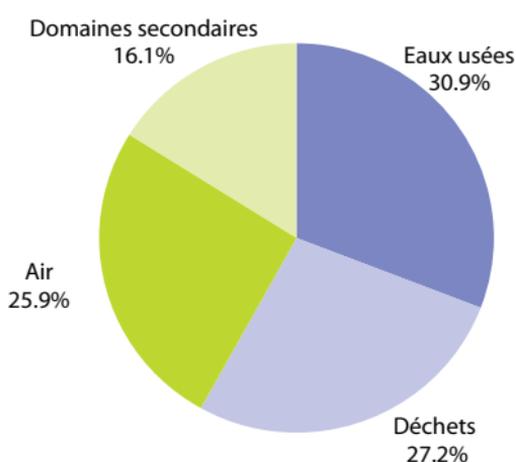
Source : Eurostat (ten00021)

LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Les dépenses de protection de l'environnement englobent toutes les dépenses destinées à des activités visant directement à prévenir, réduire et éliminer la pollution ou les nuisances dues à la production ou à la consommation. Il convient de noter que les activités qui peuvent être favorables à l'environnement mais qui répondent principalement à des besoins techniques ou à des exigences de santé et de sécurité sont exclues. Ces dépenses peuvent être classées selon le secteur économique réalisant les dépenses (agriculture, industrie, services, secteur public et ménages), selon une répartition financière des dépenses (investissements dans le traitement et la prévention, dépenses actuelles, subventions) ou selon le domaine environnemental couvert (air, déchets, eau, etc.) – parmi lesquels se trouvent les neuf domaines définis dans la classification des activités et dépenses de protection de l'environnement (CEPA 2000).

Le système de management environnemental et d'audit (SMEA) est un instrument facultatif de l'UE. Les organisations participant au SMEA s'engagent à évaluer et à améliorer leurs propres performances environnementales, à se mettre en conformité avec la législation environnementale concernée, à prévenir la pollution et à rendre compte de leurs performances environnementales en publiant une déclaration environnementale vérifiée par un organisme indépendant.

Graphique 11.6 : Dépenses de protection de l'environnement dans l'industrie manufacturière, UE-27, 2004 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source : Eurostat ([env_ac_exp1](#))

Le label écologique de l'UE est attribué aux produits et services ayant un impact réduit sur l'environnement. Le système est en place depuis 1993. Il est administré par le comité de l'UE pour le label écologique (CUELE), qui comprend des représentants de l'industrie, de groupes de défense de l'environnement et d'organisations de consommateurs.

Tableau 11.6 : Dépenses de protection de l'environnement, SMEA et label écologique

	Dépenses de protection de l'environnement du secteur public, 2005 (en % du PIB) (¹)	Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie, 2005 (en % du PIB) (²)	Sites avec syst. de manag. environnemental, 2007 (en nombre)	Attribution de labels écologiques, 2007 (en nombre)
UE-27	:	0,44	5 888	478
BE	0,62	0,53	336	6
BG	0,38	0,78	0	:
CZ	:	0,87	30	7
DK	1,05	:	249	29
DE	0,43	:	1 954	61
EE	0,24	0,35	2	0
IE	:	:	6	11
EL	:	:	59	17
ES	0,31	0,26	1 090	27
FR	0,33	:	13	88
IT	0,71	0,78	1 046	145
CY	0,31	0,23	0	1
LV	0,06	0,19	13	3
LT	0,10	0,42	0	0
LU	:	:	0	0
HU	0,64	0,64	16	1
MT	:	:	1	1
NL	:	0,41	15	8
AT	0,48	0,34	488	25
PL	0,43	0,74	7	5
PT	0,49	0,30	66	7
RO	0,23	0,60	1	:
SI	0,79	0,73	1	2
SK	0,26	1,13	5	0
FI	0,39	0,39	49	5
SE	0,27	0,39	72	17
UK	0,49	0,28	369	12
HR	0,08	0,73	:	:
TR	0,54	:	:	:
IS	0,28	:	:	0
NO	:	:	27	6
CH	0,67	0,29	:	:

(¹) Belgique, Espagne, France, Chypre, Portugal, Slovénie, Finlande, Suède et Royaume-Uni, 2004.

(²) UE-27, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Slovénie, Finlande et Royaume-Uni, 2004 ; Suisse, 2003.

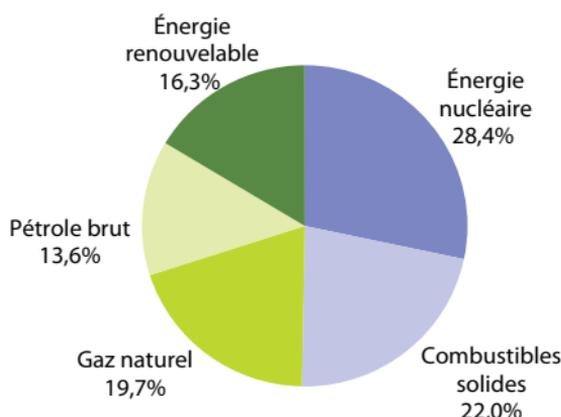
Source : Eurostat (ten00049, ten00052, tsdpc410 et tsdpc420)

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE

Les produits énergétiques extraits ou captés directement à partir de ressources naturelles sont appelés sources d'énergie primaires tandis que les produits énergétiques générés à partir de sources primaires dans des usines de transformation sont appelés produits dérivés. La production d'énergie primaire représente la production nationale à partir de sources d'énergie primaires. Elle a lieu lorsque les sources naturelles sont exploitées, par exemple dans les mines de charbon, gisements pétrolières, usines hydroélectriques ou lors de la fabrication de biocarburants. La transformation d'une forme d'énergie en une autre, comme la production d'électricité ou de chaleur dans des centrales thermiques ou la cokéfaction dans des fours à coke, n'est donc pas considérée comme une production primaire.

La production primaire de combustibles fossiles (charbon et lignite) désigne les quantités de combustibles extraits ou produits, calculées après toute opération de retrait des matières inertes. La production primaire de pétrole brut couvre l'ensemble de la production réalisée sur un territoire national donné, y compris la production offshore. Le gaz naturel est mesuré comme étant la production commercialisable sèche après purification et extraction des liquides de gaz naturel et du soufre. Il ne comporte pas les quantités réinjectées, les pertes d'extraction ou les quantités rejetées dans l'atmosphère et brûlées. La chaleur produite dans un réacteur à la suite d'une fission nucléaire est considérée comme une production primaire de chaleur nucléaire. Les sources d'énergie renouvelables incluent la production d'énergie à partir de biomasse, l'énergie hydraulique, l'énergie géothermique, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Graphique 11.7 : Production d'énergie primaire, UE-27, 2007
(en % du total, en tonnes-équivalent pétrole)



Source : Eurostat (ten00080, ten00077, ten00079, ten00078 et ten00081)

Tableau 11.7 : Production d'énergie

	Production totale d'énergie primaire (en millions de tep)		Part de la production totale, 2007 (en %)				
	1997	2007	Charb. et lignite	Pétrole brut	Gaz naturel	Én. nucléaire	Én. renouvel.
UE-27	962,4	849,6	22,0	13,6	19,7	28,4	16,3
Zone euro	453,0	453,6	16,3	3,2	17,3	41,6	21,5
BE	12,6	13,7	0,0	-	0,0	90,7	9,3
BG	9,8	9,8	48,7	0,3	2,4	38,5	10,1
CZ	32,3	33,3	71,4	0,7	0,4	20,2	7,2
DK	20,2	27,0	-	57,5	30,6	-	11,8
DE	138,5	135,3	40,4	2,5	9,5	26,8	20,8
EE	3,8	4,4	81,6	-	-	-	16,8
IE	2,8	1,4	42,0	-	26,2	-	31,7
EL	9,9	12,2	85,4	0,7	0,2	-	13,8
ES	30,7	30,2	18,1	0,5	0,3	47,1	34,1
FR	127,9	134,0	0,0	0,8	0,7	84,6	13,9
IT	30,3	25,9	0,4	23,0	30,7	0,0	46,0
CY	0,0	0,1	-	-	:	-	100,0
LV	1,6	1,8	0,2	-	-	-	99,8
LT	3,9	3,5	0,4	4,5	-	72,0	23,1
LU	0,0	0,1	-	-	-	-	100,0
HU	12,8	10,2	17,4	11,9	19,7	37,2	13,8
MT	-	-	:	-	:	-	:
NL	65,7	61,0	-	4,3	89,8	1,8	4,1
AT	8,5	10,4	0,0	9,6	15,2	-	75,2
PL	99,1	71,6	86,5	1,0	5,4	-	7,0
PT	3,8	4,6	0,0	-	-	-	100,0
RO	31,6	27,6	24,8	17,5	33,4	7,2	17,1
SI	3,0	3,4	36,0	0,0	0,1	42,7	21,1
SK	4,6	5,6	9,8	0,4	1,9	70,3	17,5
FI	14,8	15,7	6,9	-	-	38,4	54,6
SE	32,0	33,1	0,5	0,0	-	52,2	47,3
UK	262,3	173,6	5,6	45,1	37,4	9,4	2,5
HR	4,1	4,0	0,0	23,2	58,5	:	18,3
TR	28,0	27,3	54,2	7,9	2,7	:	35,2
IS	1,7	:	:	:	:	:	:
NO	212,7	216,0	1,2	56,7	36,1	:	6,0
CH	10,5	12,2	:	:	0,0	58,8	41,2

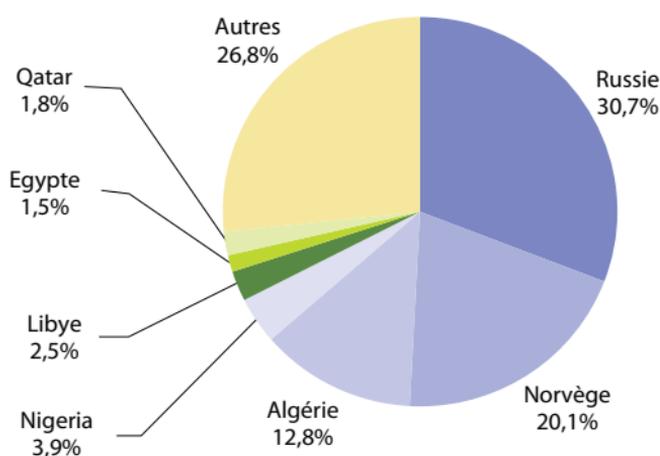
Source : Eurostat (ten00076, ten00077, ten00078, ten00079, ten00080 et ten00081)

LES IMPORTATIONS D'ÉNERGIE

Les importations représentent toutes les entrées sur le territoire national tandis que les exportations couvrent toutes les quantités exportées depuis le territoire national. Les importations nettes d'énergie primaire sont calculées comme le volume des importations moins le volume des exportations, à l'exception des quantités en transit (en particulier dans les gazoducs ou les oléoducs) ; l'énergie électrique est une exception et son transit est enregistré dans les statistiques du commerce extérieur.

La dépendance de l'UE vis-à-vis des importations d'énergie, notamment en ce qui concerne le pétrole et plus récemment le gaz, est au centre des préoccupations politiques relatives à la sécurité de l'approvisionnement. Plus de la moitié de l'énergie consommée dans l'UE-27 vient de pays tiers et cette proportion est en augmentation. Une grande partie de cette énergie vient de Russie dont les conflits avec des pays de transit ont perturbé l'approvisionnement ces dernières années, notamment entre le 6 et le 20 janvier 2009 lorsque les flux de gaz venant de Russie via l'Ukraine ont été interrompus.

Graphique 11.8 : Principale origine des importations d'énergie primaire, gaz naturel, UE-27, 2007
(en % des importations extra-UE-27)



Source : Eurostat (nrg_124a)

Tableau 11.8 : Importations nettes d'énergie primaire et dépendance énergétique

	Importations nettes d'énergie				Dépendance énergétique, 2007 (en %)
	(en milliers de tonnes-équivalent pétrole)		(en tonnes-équivalent pétrole par habitant)		
	1999	2007	1999	2007	
UE-27	790 677	988 354	1,64	2,00	53,1
Zone euro	764 393	842 511	:	2,59	64,3
BE	49 161	51 452	4,81	4,86	77,2
BG	8 914	10 594	1,08	1,38	51,9
CZ	9 880	11 592	0,96	1,13	25,1
DK	-3 434	-5 486	-0,65	-1,01	-25,4
DE	203 681	201 840	2,48	2,45	58,9
EE	1 887	1 877	1,37	1,40	29,9
IE	11 740	14 120	3,15	3,27	88,3
EL	19 810	24 705	1,82	2,21	67,3
ES	95 296	123 337	2,39	2,77	79,5
FR	132 750	137 548	2,21	2,17	50,4
IT	144 210	159 505	2,53	2,70	85,3
CY	2 435	2 872	3,57	3,69	95,9
LV	2 194	3 039	0,91	1,33	61,5
LT	4 354	5 778	1,23	1,71	62,3
LU	3 356	4 537	7,85	9,53	97,5
HU	13 942	16 589	1,36	1,65	61,4
MT	984	1 786	2,60	4,38	100,0
NL	26 929	38 784	1,71	2,37	38,6
AT	19 175	23 347	2,40	2,81	69,1
PL	9 558	25 064	0,25	0,66	25,5
PT	22 342	21 847	2,20	2,06	82,0
RO	7 974	12 821	0,35	0,59	32,0
SI	3 565	3 882	1,80	1,93	52,5
SK	11 673	12 476	2,16	2,31	69,0
FI	17 285	20 473	3,35	3,88	53,8
SE	18 234	18 976	2,06	2,08	36,1
UK	-47 220	44 999	-0,81	0,74	20,1
HR	4 361	5 336	0,96	1,20	56,9
TR	43 511	76 101	0,66	1,09	74,4
IS	972	:	3,53	:	:
NO	-182 018	-188 453	-40,95	-40,26	-664,9
CH	14 082	14 120	1,98	1,88	52,5

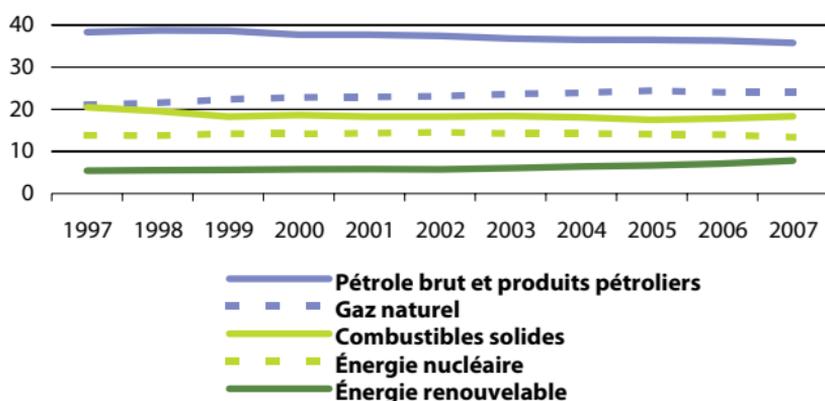
Source : Eurostat (ten00083, tps00001 et tsddc310)

LA CONSOMMATION INTÉRIEURE BRUTE ET L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE

La consommation intérieure brute d'énergie est la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire les besoins de l'entité géographique considérée. Elle peut se définir comme la production primaire plus les importations, les productions valorisées et les variations de stocks, moins les exportations et l'approvisionnement des soutes maritimes en combustible (pour les navires tous pavillons confondus qui partent en mer). Elle décrit l'ensemble des besoins en énergie d'un pays (ou d'une entité telle que l'UE) et couvre la consommation du secteur même de l'énergie, la distribution et les pertes dues à la transformation, ainsi que la consommation d'énergie par les consommateurs finaux et les écarts statistiques.

L'intensité énergétique est le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) pour une année civile donnée. Elle mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale. Ce ratio est exprimé en kgep (kilogrammes-équivalent pétrole) pour mille euros et les calculs sont basés sur le PIB à prix constant (en utilisant actuellement les prix de 1995) pour faciliter les analyses dans le temps. Lorsqu'une économie parvient à être plus efficace sur le plan énergétique et que son PIB reste constant, le ratio pour cet indicateur doit alors marquer un recul. La structure économique joue un rôle important pour déterminer l'intensité énergétique. En effet, les économies post-industrielles avec de vastes secteurs de services afficheront a priori des taux d'intensité énergétique

Graphique 11.9 : Consommation intérieure brute, UE-27 (en % de la consommation totale)



Source : Eurostat (nrg_102a, nrg_103a, nrg_101a, nrg_104a et nrg_1071a)

relativement bas, alors que dans les pays en développement, la proportion de l'activité économique relevant de secteurs industriels peut être considérable, ce qui donne lieu à une intensité plus élevée.

Tableau 11.9 : Consommation intérieure brute d'énergie primaire et intensité énergétique

	Consommation intérieure brute d'énergie primaire (en millions de tep)		Intensité énergétique (en kg-équivalent pétrole par millier d'euros du PIB)	
	1997	2007	1997	2007
UE-27	1 704	1 806	204,2	169,4
Zone euro	1 154	1 263	184,8	162,2
BE	59,0	57,4	255,8	198,8
BG	20,3	20,3	1 662,8	1 016,3
CZ	42,8	46,2	724,7	553,2
DK	21,3	20,5	132,9	105,7
DE	347,6	339,6	181,1	151,5
EE	5,7	6,0	1 084,5	580,7
IE	12,1	15,9	151,8	103,1
EL	25,7	33,5	208,0	181,8
ES	106,6	146,8	194,5	184,2
FR	248,3	270,3	191,4	165,4
IT	164,1	183,5	147,0	142,8
CY	2,1	2,7	237,9	212,2
LV	4,4	4,8	603,7	306,6
LT	8,9	9,2	791,8	432,5
LU	3,4	4,7	191,1	158,5
HU	25,8	27,0	569,3	400,8
MT	0,9	0,9	285,6	198,2
NL	76,3	84,5	206,5	177,1
AT	28,8	33,8	153,9	140,7
PL	102,5	98,0	631,7	400,1
PT	21,7	26,0	200,7	196,9
RO	45,4	40,1	1 082,6	655,6
SI	6,5	7,3	345,9	253,3
SK	17,8	18,1	854,5	538,6
FI	32,9	37,6	285,6	229,2
SE	50,3	50,6	214,1	156,5
UK	223,1	221,1	155,1	115,5
HR	7,8	9,4	408,9	335,5
TR	71,2	101,5	261,2	251,0
IS	2,5	:	309,0	:
NO	24,5	27,7	145,1	128,8
CH	25,8	26,9	102,4	87,2

Source : Eurostat (ten00086 et tsien020)

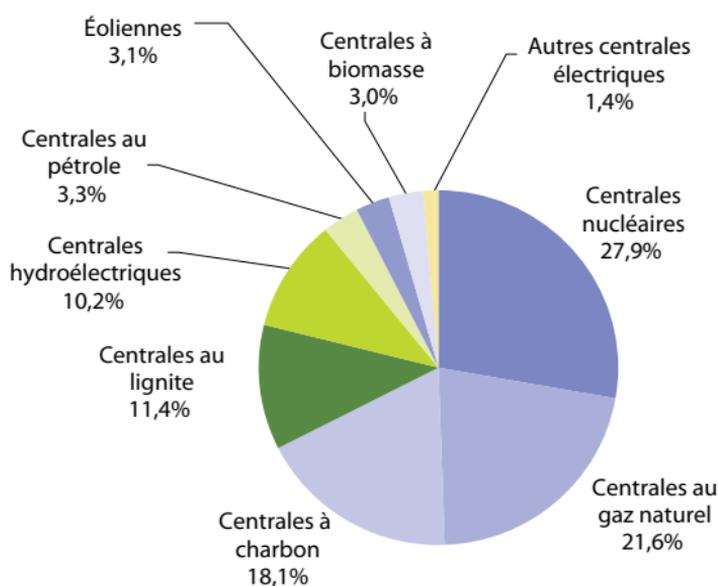
L'ÉLECTRICITÉ

L'une des raisons expliquant la hausse de la dépendance de l'UE à l'égard des importations de gaz naturel est le changement opéré en faveur du gaz naturel dans la combinaison de combustibles utilisés pour la production d'électricité. Le gaz naturel permet aux centrales électriques de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (par rapport à l'électricité produite à partir de charbon, de lignite ou de pétrole). On a observé également un accroissement de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité, notamment des éoliennes (bien que leur contribution demeure relativement faible).

La production brute d'électricité au niveau des centrales est définie comme l'électricité mesurée à la sortie des transformateurs principaux, c'est-à-dire qu'elle inclut la consommation d'électricité des installations auxiliaires et d'autres transformateurs.

L'indicateur de la part de marché du plus grand producteur d'électricité repose sur la production nette d'électricité. L'électricité consommée par les producteurs pour leur propre usage n'est donc pas prise en compte.

Graphique 11.10 : Production d'électricité par combustible utilisé dans les centrales électriques, UE-27, 2007 ⁽¹⁾
(en % du total, en GWh)



⁽¹⁾ La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source : Eurostat ([nrg_105a](#))

Tableau 11.10 : Électricité

	Production brute d'électricité (en milliers de GWh)		Part de marché du plus grand producteur, 2007 (en %) ⁽¹⁾	Consommation électrique des ménages, 2007 (1997=100) ⁽²⁾
	2002	2007		
UE-27	3 117	3 362	:	117,4
Zone euro	2 159	2 354	:	:
BE	82	89	83,9	95,3
BG	43	43	:	94,8
CZ	76	88	74,2	94,4
DK	39	39	47,0	115,5
DE	572	637	:	107,1
EE	9	12	94,0	146,2
IE	25	28	48,0	151,3
EL	55	63	91,6	144,6
ES	246	303	31,0	178,5
FR	559	570	88,0	122,4
IT	284	314	31,3	114,9
CY	4	5	100,0	191,7
LV	4	5	86,0	165,6
LT	18	14	70,5	143,2
LU	4	4	:	109,1
HU	36	40	40,9	115,0
MT	2	2	100,0	142,5
NL	96	103	:	119,1
AT	62	63	:	107,0
PL	144	159	16,5	133,4
PT	46	47	55,6	164,6
RO	55	62	27,5	130,7
SI	15	15	82,0	112,6
SK	32	28	72,4	83,5
FI	75	81	26,0	123,4
SE	147	149	45,0	93,1
UK	387	396	18,5	110,1
HR	12	12	84,0	123,3
TR	129	192	38,0	197,0
IS	8	:	:	138,0
NO	131	137	32,5	104,2
CH	67	68	:	117,5

⁽¹⁾ Norvège, 2006 ; Turquie, 2005,

⁽²⁾ Islande, 2006.

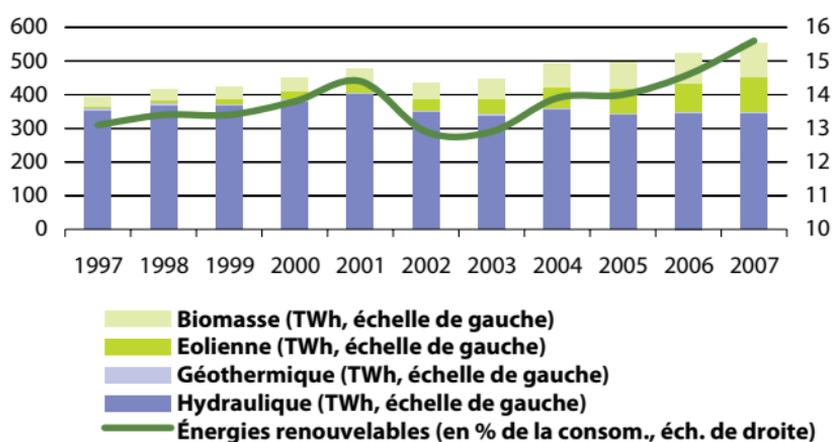
Source : Eurostat ([ten00087](#), [tsier060](#) et [tsdpc310](#))

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'UE a jeté les bases d'une nouvelle stratégie énergétique fondée sur une économie plus sécurisée, durable et moins émettrice de carbone. Dans une communication publiée en novembre 2007, la Commission a présenté un plan stratégique pour les technologies énergétiques (plan SET), intitulé « Pour un avenir moins pollué par le carbone ». Cela a encouragé le développement de technologies énergétiques sans carbone, telles que l'énergie éolienne, l'énergie solaire (thermique, photovoltaïque et concentrée), l'énergie hydraulique, l'énergie marémotrice, l'énergie géothermique et la biomasse de seconde génération. Les sources d'énergie renouvelables, outre le fait qu'elles permettent de lutter contre le changement climatique grâce à une réduction des émissions de gaz à effet de serre, sont susceptibles de sécuriser et de diversifier davantage l'approvisionnement, de limiter la pollution de l'air et de créer des emplois dans les secteurs de l'environnement et des énergies renouvelables.

L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables est le ratio entre l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et la consommation nationale brute d'électricité. L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables comprend la production d'électricité à partir de centrales hydro-électriques (à l'exclusion du pompage), de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de la biomasse/des déchets.

Graphique 11.11 : Électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, UE-27



Source : Eurostat ([nrg_105a](#) et [tsdcc330](#))

Tableau 11.11 : Production primaire d'énergie renouvelable

	Production primaire (en milliers de tep)		Part du total, 2007 (en %)				
	1997	2007	Solaire	Bio-masse, déchets	Géothermique	Hydraulique	Éolienne
UE-27	92 390	138 831	0,9	69,3	4,2	19,2	6,5
Zone euro	61 722	97 741	1,2	66,5	5,7	18,7	7,9
BE	633	1 273	0,4	93,4	0,2	2,6	3,3
BG	488	995	-	71,5	3,3	24,8	0,4
CZ	673	2 404	0,2	91,9	-	7,5	0,5
DK	1 752	3 193	0,3	79,8	0,4	0,1	19,3
DE	7 712	28 121	2,1	78,7	0,8	6,4	12,1
EE	587	745	-	98,7	-	0,3	1,1
IE	181	447	0,2	48,8	0,4	12,8	37,6
EL	1 340	1 677	9,5	67,0	0,8	13,3	9,3
ES	6 737	10 288	1,3	52,4	0,1	23,2	23,0
FR	17 646	18 645	0,2	70,2	0,7	27,1	1,9
IT	8 412	11 901	0,5	30,9	42,0	23,7	2,9
CY	42	65	83,1	18,5	-	-	-
LV	1 530	1 794	-	86,7	-	13,1	0,3
LT	542	813	-	94,2	0,2	4,4	1,1
LU	46	82	2,4	79,3	-	11,0	7,3
HU	513	1 404	0,2	91,7	6,1	1,3	0,6
MT	:	:	:	:	:	:	:
NL	1 547	2 496	0,9	86,9	-	0,4	11,9
AT	5 985	7 839	1,4	56,5	0,4	39,5	2,2
PL	3 873	5 018	0,0	94,9	0,2	4,0	0,9
PT	3 750	4 610	0,6	68,9	4,2	18,8	7,5
RO	4 865	4 717	0,0	70,5	0,4	29,1	0,0
SI	500	726	-	61,3	-	38,7	-
SK	438	983	0,0	59,9	1,0	39,0	0,1
FI	6 752	8 589	0,0	85,6	-	14,2	0,2
SE	13 774	15 639	0,1	62,8	-	36,4	0,8
UK	2 071	4 368	1,1	78,5	0,0	10,0	10,4
HR	854	737	0,1	49,7	0,4	49,4	0,4
TR	11 228	9 604	4,4	52,3	10,9	32,1	0,3
IS	1 682	:	-	:	:	:	:
NO	10 670	12 876	0,0	10,0	-	89,4	0,6
CH	3 947	5 040	0,6	36,0	3,2	60,1	0,0

Source : Eurostat (ten00081 et ten00082)

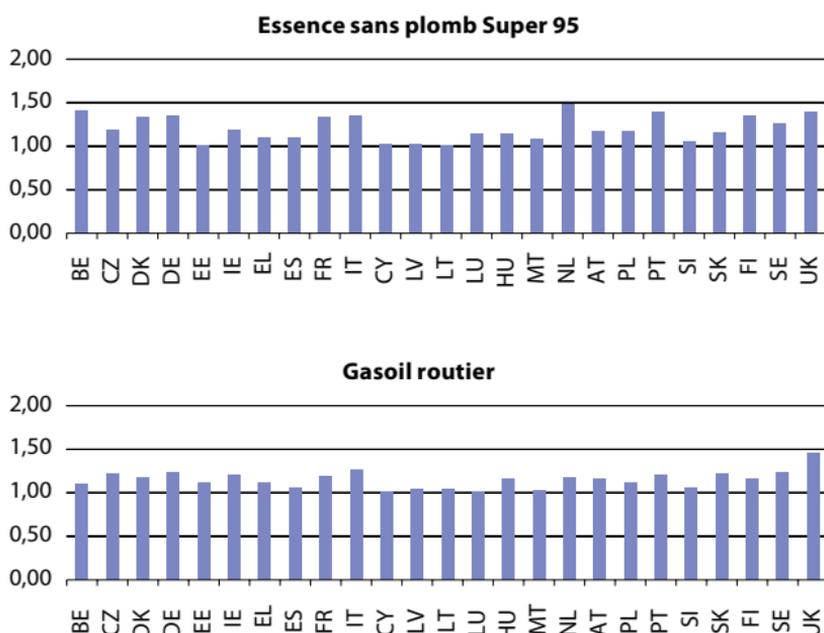
LES PRIX DE L'ÉNERGIE

L'augmentation de la demande d'énergie, la situation géopolitique mondiale et des conditions climatiques désastreuses sont autant de facteurs susceptibles d'influencer les prix de l'énergie. Une hausse rapide de la demande de combustibles fossiles dans les pays en développement à croissance rapide que sont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « BRIC ») a provoqué des déséquilibres entre l'offre et la demande, entraînant une hausse considérable des prix du pétrole brut entre 2004 et la mi-2008. Le prix du pétrole brut a quelque peu diminué par la suite, notamment en raison d'une baisse de la demande due au ralentissement de l'économie, bien que les prix aient semblé se redresser au deuxième semestre 2009. Les variations des prix du pétrole ont une incidence sur celui des substituts énergétiques, notamment le gaz naturel, et affectent les prix des produits dans les autres secteurs à forte intensité énergétique ou utilisant massivement les produits énergétiques comme matière première.

Les prix des carburants pour l'automobile correspondent aux prix à la pompe du supercarburant sans plomb 95 IOR et du gasoil.

La tarification ou les barèmes de l'électricité et du gaz varient d'un fournisseur à l'autre. Les prix peuvent résulter de contrats négociés, en particulier pour les grands consommateurs industriels. Pour les plus petits consommateurs, les prix sont généralement fixés en fonction des volumes d'électricité ou de

Graphique 11.12 : Prix semestriels - taxes comprises, I-2008 (1)
(en euros par litre)



(1) Bulgarie et Roumanie, non disponible.

Source : Eurostat (nrg_pc_201)

gaz consommés et d'un certain nombre d'autres caractéristiques ; la plupart des tarifications comprennent également certaines formes de redevance fixe. Ainsi, il n'y a pas de prix unique pour l'électricité ou le gaz. Afin de comparer les prix dans le temps et entre les pays, cette publication montre deux « consommateurs standard » : l'un représente les consommateurs domestiques, l'autre les consommateurs industriels.

Tableau 11.12 : Prix semestriels de l'électricité et du gaz - taxes comprises, deuxième semestre 2008
(en euros)

	Prix de l'électricité (par kWh)		Prix du gaz (par GJ)	
	Ménages ⁽¹⁾	Industrie ⁽²⁾	Ménages ⁽³⁾	Industrie ⁽⁴⁾
UE-27	0,17	0,12	17,48	12,82
Zone euro ⁽⁵⁾	0,17	0,13	19,69	13,34
BE	0,21	:	20,24	12,67
BG	0,08	0,08	10,86	8,91
CZ	0,13	0,13	14,69	13,03
DK	0,28	0,22	26,57	21,13
DE	0,22	0,14	21,17	16,43
EE	0,09	0,07	10,30	10,34
IE	0,20	0,16	18,05	12,20
EL	0,11	0,10	:	:
ES	0,16	0,12	18,14	10,48
FR	0,12	0,07	16,06	12,84
IT	0,22	0,17	19,99	12,45
CY	0,20	0,21	-	-
LV	0,10	0,09	13,88	12,99
LT	0,09	0,10	10,63	14,33
LU	0,16	0,11	:	:
HU	0,16	0,15	12,93	14,06
MT	0,15	0,17	-	-
NL	0,18	0,12	21,03	12,66
AT	0,18	0,13	17,72	:
PL	0,13	0,11	14,30	11,39
PT	0,15	0,09	17,48	9,67
RO	0,11	0,11	9,33	9,24
SI	0,12	0,12	19,77	15,19
SK	0,15	0,15	12,92	15,62
FI	0,13	0,08	:	11,40
SE	0,17	0,08	28,82	18,37
UK	0,16	0,13	13,29	10,21
HR	0,12	0,11	7,70	7,82
NO	0,17	0,11	:	:

⁽¹⁾ Consommation annuelle : 2 500 kWh < consommation < 5 000 kWh.

⁽²⁾ Consommation annuelle : 500 MWh < consommation < 2 000 MWh.

⁽³⁾ Consommation annuelle : 20 GJ < consommation < 200 GJ.

⁽⁴⁾ Consommation annuelle : 10 000 GJ < consommation < 100 000 GJ.

⁽⁵⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source : Eurostat ([nrg_pc_204](#), [nrg_pc_205](#), [nrg_pc_202](#) et [nrg_pc_203](#))

**Les sciences et
les technologies**

12



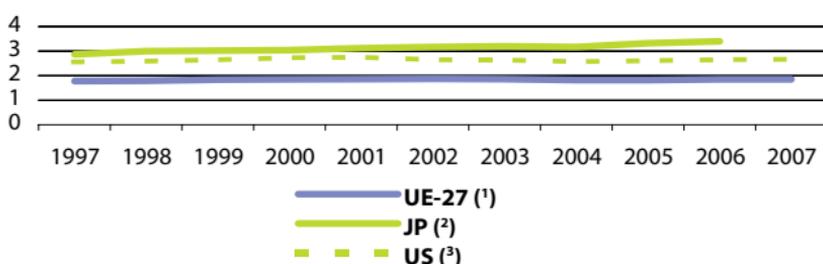
LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement (R&D) comprennent les travaux de création entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances (de l'homme, de la culture et de la société) et de concevoir de nouvelles applications. La Commission européenne a réaffirmé la priorité donnée à la conversion de l'expertise scientifique européenne en produits et services commercialisables. La recherche et le développement sont au cœur de la stratégie destinée à faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique d'ici 2010. L'un des premiers objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne était que les dépenses communautaires en R&D atteignent au moins 3 % du PIB d'ici 2010.

Un domaine ayant suscité, ces dernières années, une attention toute particulière concerne la différence structurelle en matière de financement de la R&D entre l'Europe et ses principaux concurrents. Les décideurs politiques se sont efforcés d'augmenter les dépenses de R&D des entreprises afin de mieux s'aligner sur les ratios relevés au Japon et aux États-Unis. L'Espace européen de la recherche (EER) a pour but de surmonter certains des obstacles qui, pense-t-on, ont entravé les efforts de recherche européens, par exemple en remédiant au problème des frontières géographiques, institutionnelles, disciplinaires et sectorielles.

Les dépenses intérieures brutes de R&D (fréquemment appelées DIRD) couvrent quatre secteurs distincts : les entreprises, les administrations publiques, l'enseignement supérieur et les organisations privées à but non lucratif. Les données relatives aux dépenses tiennent compte de la dépense en recherche sur le territoire national, indépendamment de la source du financement. Elles sont généralement exprimées par rapport au PIB et également appelées « intensité de la R&D ».

Graphique 12.1 : Dépenses intérieures brutes de R&D (en % du PIB)



(¹) Estimations.

(²) Non disponible, 2007.

(³) Rupture des séries, 1998 ; à l'exclusion de la majorité ou de la totalité des dépenses en capital.

Source : Eurostat (tsc00001), OCDE

Tableau 12.1 : Dépenses intérieures brutes de R&D, 2007

	Part du PIB (en %) ⁽¹⁾	Ventilation par source de financement (en % des dépenses intérieures brutes de R&D)		
		Sect. des entreprises ⁽²⁾	Sect. des admin. publiques ⁽²⁾	Étranger ⁽²⁾
UE-27	1,85	55,4	33,5	8,6
Zone euro	1,87	57,1	34,4	6,9
BE	1,87	59,7	24,7	12,4
BG	0,48	30,6	61,9	6,5
CZ	1,54	54,0	41,2	4,1
DK	2,55	59,5	27,6	10,1
DE	2,54	68,1	27,8	3,8
EE	1,14	41,6	45,6	11,7
IE	1,31	59,3	30,1	8,9
EL	0,57	31,1	46,8	19,0
ES	1,27	47,1	42,5	5,9
FR	2,08	52,4	38,4	7,0
IT	1,13	40,4	48,3	8,3
CY	0,45	15,9	66,5	12,1
LV	0,59	36,4	55,2	7,5
LT	0,82	24,5	47,9	19,6
LU	1,62	79,7	16,6	3,6
HU	0,97	43,9	44,4	11,1
MT	0,59	45,4	3,3	28,4
NL	1,70	:	:	:
AT	2,56	47,7	35,6	16,3
PL	0,57	34,3	58,6	6,7
PT	1,18	36,3	55,2	4,7
RO	0,53	26,9	67,1	4,5
SI	1,45	58,3	35,6	5,8
SK	0,46	35,6	53,9	10,2
FI	3,47	68,2	24,1	6,5
SE	3,60	63,9	24,4	8,1
UK	1,79	47,2	29,3	17,7
HR	0,81	35,5	50,4	10,9
TR	0,72	48,4	47,1	0,5
IS	2,75	50,4	38,8	10,0
NO	1,64	45,3	44,9	8,3
CH	2,90	:	:	:
JP	3,40	77,1	16,2	0,4
US	2,67	66,4	27,7	:

(¹) Italie et Japon, 2006 ; Suisse, 2004.

(²) UE-27, zone euro, Bulgarie, Allemagne, Irlande, Espagne, France, Italie et Japon, 2006 ; Belgique, Danemark, Grèce, Luxembourg, Portugal, Suède, 2005.

Source : Eurostat (tsir020 et tsir030), OCDE.

LES RESSOURCES HUMAINES

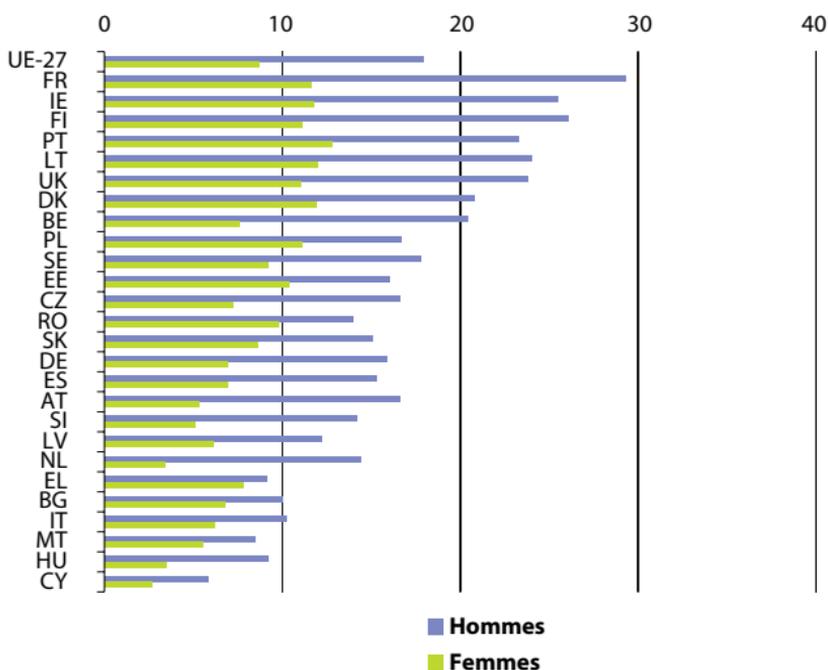
Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés.

Les ressources humaines en sciences et technologies (RHST) se définissent comme des personnes qui ont obtenu un diplôme d'études supérieures ou qui occupent un emploi exigeant généralement un tel niveau d'études.

Le doctorat définit les programmes généraux de l'enseignement supérieur qui conduisent à la délivrance d'un titre de chercheur hautement qualifié, par exemple un doctorat en économie.

Les diplômés en sciences et technologies sont définis comme le nombre de nouveaux diplômés de tous les établissements publics et privés achevant des études universitaires et post-universitaires dans les domaines des sciences et des technologies au cours de l'année de référence ; il est exprimé par rapport au nombre total de personnes âgées de 20 à 29 ans.

Graphique 12.2 : Diplômés en sciences et technologies, 2007 ⁽¹⁾
(diplômés d'études supérieures en sciences et technologies pour 1 000 personnes âgées de 20 à 29 ans)



⁽¹⁾ Luxembourg, non disponible ; les valeurs sont classées selon la moyenne hommes/femmes.

Source : Eurostat (tsiir050)

Tableau 12.2 : Chercheurs, 2007

	Chercheurs (milliers d'ETP) ⁽¹⁾						Ress. hum. en S&T (% de l'emploi total)	Étud. en doctorat (CITE niv. 6) (1 000)
	Total	Sect. des entrepr.	Sect. des adm. pub.	Sect. de l'ens. sup.	Hommes (%) ⁽²⁾	Femmes (%) ⁽²⁾		
UE-27	1 355,7	661,9	186,7	489,3	72	28	29,8	525,8
Zone euro	949,8	480,1	135,1	321,6	74	26	:	:
BE	35,9	18,4	2,5	14,8	71	29	33,0	7,4
BG	11,2	1,3	6,2	3,6	55	45	21,9	4,8
CZ	27,9	12,5	6,6	8,7	75	25	33,3	23,7
DK	29,6	18,1	2,2	9,0	71	29	36,2	4,8
DE	284,3	172,7	43,6	68,0	82	18	36,4	:
EE	3,7	1,0	0,5	2,1	59	41	29,4	2,1
IE ⁽³⁾	12,2	7,0	0,5	4,7	72	28	23,4	5,6
EL	20,8	6,1	2,2	12,4	68	32	23,1	21,7
ES	122,6	42,1	21,4	58,8	62	38	24,2	72,7
FR	211,1	114,1	25,6	67,9	:	:	31,8	71,6
IT ⁽⁴⁾	88,4	36,7	17,8	37,6	67	33	32,0	40,1
CY	0,8	0,2	0,1	0,5	66	34	27,0	0,4
LV	4,2	0,5	0,7	3,0	51	49	29,7	1,8
LT	8,5	1,3	1,7	5,5	52	48	26,9	2,9
LU	2,2	1,5	0,5	0,2	82	18	39,5	:
HU	17,4	7,0	4,6	5,8	68	32	26,5	7,8
MT	0,5	0,3	0,0	0,2	75	25	26,6	0,1
NL	44,1	26,1	6,9	11,2	:	:	37,2	7,5
AT	31,4	19,8	1,4	9,9	81	19	29,7	18,2
PL	61,4	9,8	12,8	38,6	61	39	26,2	31,8
PT	28,0	8,6	3,1	13,1	55	45	17,6	18,7
RO	18,8	7,8	5,8	5,1	56	44	18,6	27,7
SI	6,3	2,6	2,0	1,7	67	33	30,9	1,3
SK	12,4	1,6	2,9	7,9	59	41	29,3	11,1
FI	39,0	22,0	4,5	12,2	:	:	34,5	21,9
SE	47,8	30,9	1,9	14,8	71	29	39,5	20,8
UK ⁽⁵⁾	175,5	91,5	8,5	71,5	:	:	26,9	99,4
HR	6,1	0,9	1,9	3,4	53	47	:	1,8
TR	49,7	15,3	4,8	29,5	66	34	12,5	33,8
IS	2,2	1,1	0,5	0,6	64	36	:	0,2
NO	24,8	12,4	3,9	8,5	:	:	37,0	5,7
CH ⁽⁶⁾	:	:	0,4	12,7	:	:	39,4	17,6
JP ⁽³⁾	709,7	483,3	33,6	184,3	:	:	:	75,5
US ⁽⁶⁾	:	1 135,5	:	:	:	:	:	396,2

(1) La somme des parts n'est pas égale à 100 % en raison des estimations, des variations dans les années de référence, de l'exclusion des données du secteur privé sans but lucratif et de la conversion des données en ETP.

(2) Bulgarie, Espagne, Italie, Chypre, Autriche et Slovaquie, 2006 ; Belgique, Danemark, Allemagne, Irlande, Grèce, Luxembourg et Portugal, 2005.

(3) Chercheurs, 2006.

(4) Chercheurs : total - tous secteurs et secteur de l'enseignement supérieur, 2006.

(5) Chercheurs dans les secteurs des administrations publiques et de l'enseignement supérieur, 2006.

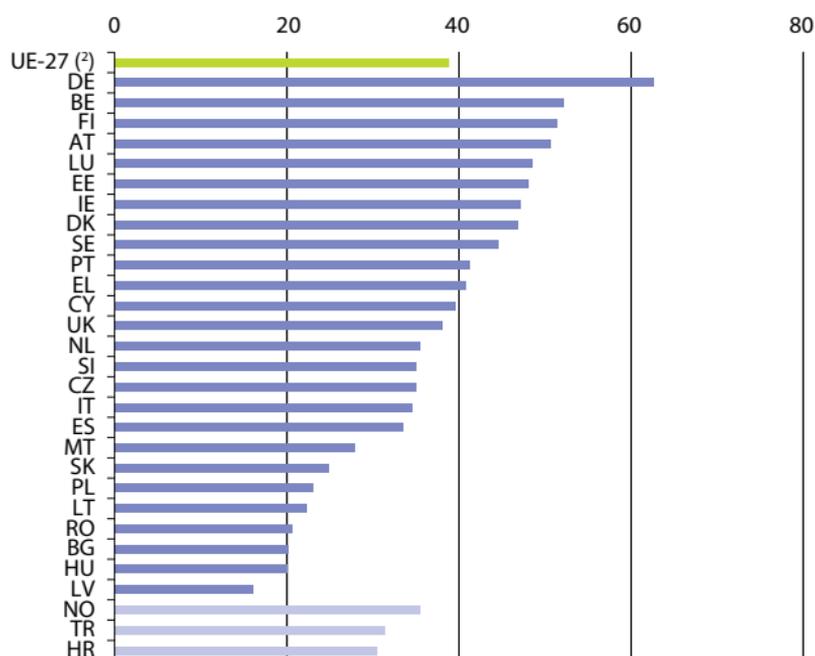
(6) Chercheurs dans le secteur des entreprises, 2006.

Source : Eurostat (tsc00004, tsc00006, hrst_st_nsec et educ_enrl5)

L'INNOVATION

Les innovations reposent sur les résultats de nouveaux développements technologiques, de nouvelles combinaisons de technologies existantes ou sur l'utilisation d'autres savoirs acquis (par les entreprises). Dans le cadre de l'enquête communautaire sur l'innovation (ECI), une innovation est définie comme un produit (bien ou service) nouveau ou amélioré de façon significative introduit sur le marché ou comme l'introduction, au sein d'une entreprise, d'un processus nouveau ou amélioré de façon significative. Ces innovations peuvent être produites par l'entreprise innovante ou par une autre entreprise. Cependant, la simple vente d'innovations entièrement élaborées et mises au point par d'autres entreprises n'est pas prise en compte comme une activité d'innovation, ni d'ailleurs l'introduction de produits ayant subi des changements purement esthétiques. Les innovations doivent donc constituer une nouveauté pour l'entreprise concernée : les innovations de produits ne doivent pas nécessairement représenter une nouveauté pour le marché, et s'agissant des innovations de processus, l'entreprise ne doit pas obligatoirement être la première à avoir mis en œuvre le processus.

Graphique 12.3 : Entreprises innovantes, 2007 ⁽¹⁾
(en % du total des entreprises)



⁽¹⁾ France, non disponible (dérogation accordée le 22 juillet 2005).

⁽²⁾ À l'exclusion de la France.

Source : Eurostat (inn_cis5_prod)

Les entreprises qui ont une activité d'innovation incluent tous les types d'innovateurs, à savoir les innovateurs de produits, les innovateurs de processus, ainsi que les entreprises qui n'ont que des activités d'innovation en cours et/ou abandonnées. Les entreprises peuvent coopérer avec d'autres parties (par exemple, des fournisseurs, des concurrents, des clients, des établissements d'enseignement/de recherche) dans le cadre de leur activité d'innovation. La proportion d'entreprises qui ont une activité d'innovation est également appelée « propension à innover ».

Tableau 12.3 : Activité d'innovation, 2006

	Chif. d'affaires des prod. nouveaux ou améliorés de façon signif. (% du chif. d'affaires total des entreprises innovantes)	Proportion d'entreprises innovantes qui ont commercialisé des produits inédits (%)			
		Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	> 250 salariés
UE-27 (¹)	10,0	32,6	29,7	36,8	47,5
BE	6,7	41,4	38,6	44,1	65,3
BG	17,0	41,3	38,6	46,2	45,7
CZ	16,0	38,9	32,5	48,3	51,3
DK	7,4	33,8	30,9	37,9	50,6
DE	10,2	30,4	25,9	35,3	47,7
EE	6,3	32,8	32,9	32,1	37,0
IE	9,6	40,8	38,0	47,0	51,6
EL	22,8	49,5	48,1	50,2	70,7
ES	10,5	18,3	14,8	26,0	39,5
FR	:	:	:	:	:
IT	7,3	29,5	26,8	37,2	50,1
CY	7,5	34,5	30,9	42,3	52,2
LV	5,0	44,7	49,7	33,8	41,9
LT	10,0	36,0	36,8	32,4	38,5
LU	7,4	58,9	59,3	52,6	75,4
HU	12,5	30,9	30,1	29,6	38,2
MT	33,4	31,3	29,4	29,2	47,6
NL	10,0	48,1	46,1	50,8	59,5
AT	8,3	45,4	42,1	48,8	65,0
PL	7,6	32,7	33,1	30,6	37,5
PT	11,1	29,8	26,5	37,1	48,5
RO	10,1	24,7	22,1	26,6	33,9
SI	8,9	51,1	52,5	44,9	59,4
SK	13,5	37,6	34,7	39,8	43,8
FI	13,3	44,6	44,3	40,7	58,1
SE	:	51,3	49,3	55,8	58,4
UK	10,6	31,6	31,0	31,7	39,8
HR	8,8	31,7	28,5	33,1	47,5
TR	7,0	59,6	62,3	50,5	52,9
NO	3,8	39,9	40,6	37,0	42,0

(¹) À l'exclusion de la France (dérogation accordée le 22 juillet 2005).

Source : Eurostat ([inn_cis5_prod](#))

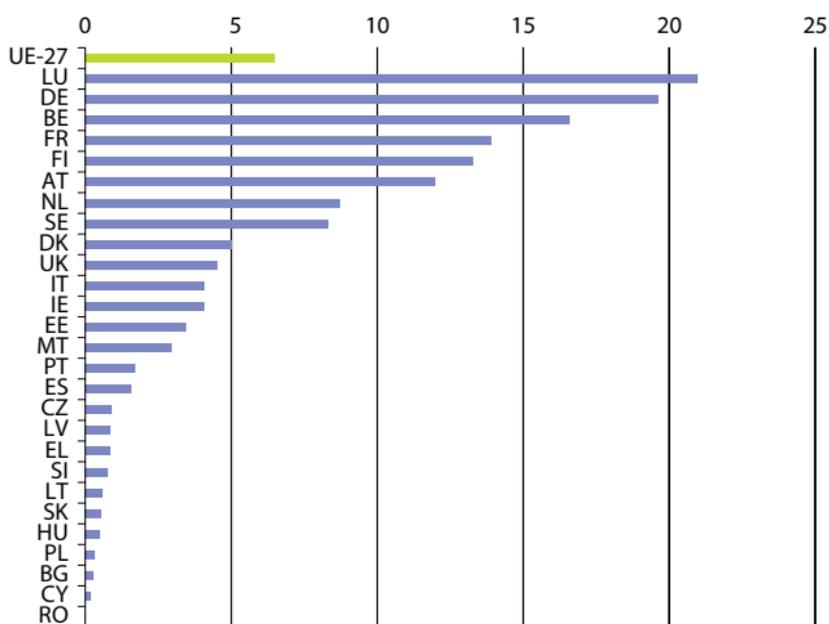
LES BREVETS

Les brevets sont un droit exclusif à durée limitée octroyé à un inventeur et maintenu par le paiement d'une redevance. Les brevets sont généralement utilisés pour protéger les résultats de la R&D, mais ils représentent aussi une source d'informations techniques, qui permet d'éviter de réinventer des choses existantes ou de retravailler sur des idées déjà développées précédemment. Le nombre de brevets montre la capacité d'un pays à exploiter les connaissances et à les transformer en gains économiques potentiels. Dans ce contexte, les statistiques relatives aux brevets sont largement utilisées pour évaluer les performances inventives et innovantes.

Les demandes de brevet européen concernent les demandes enregistrées directement dans le cadre de la convention sur le brevet européen ou celles enregistrées dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets (PCT) et désignant l'OEB (Euro-PCT). Les demandes de brevets sont comptabilisées en fonction de l'année au cours de laquelle elles sont enregistrées et attribuées à un pays en fonction du lieu de résidence de l'inventeur. Un comptage fractionnaire est utilisé en cas d'inventeurs multiples.

En revanche, les données de l'Office des brevets des États-Unis (USPTO) se rapportent aux brevets délivrés. Elles sont consignées par année de publication et non par année d'enregistrement. Cette différence métho-

Graphique 12.4 : Demandes de brevets de haute technologie déposées à l'OEB, 2006 (1)
(par million d'habitants)



(1) Données provisoires ; Estonie, Chypre et Lettonie, 2005.

Source : Eurostat ([tsc00010](#)), Office européen des brevets

dologique signifie que toute comparaison entre des données des brevets OEB et USPTO doit être interprétée avec prudence.

Tableau 12.4 : Brevets

	Demandes de brevets déposées à l'OEB (unités)		Demandes de brevets déposées à l'OEB (par million d'hab.)		Brevets délivrés par l'USPTO, 2002 ⁽¹⁾ (par million d'hab.)
	2001	2006	2001	2006	
UE-27	50 734	52 612	105,1	106,7	32,9
Zone euro	41 924	44 277	136,0	139,3	42,2
BE	1 192	1 365	116,5	129,9	38,1
BG	16	20	2,0	2,6	0,4
CZ	72	97	7,0	9,4	4,1
DK	896	1 011	167,7	186,3	40,8
DE	21 757	22 675	264,9	275,1	87,9
EE	10	6	7,1	4,7	0,7
IE	243	251	63,4	59,7	29,6
EL	71	116	6,5	10,4	2,3
ES	861	1 333	21,3	30,5	6,0
FR	7 234	7 891	118,9	125,3	33,7
IT	3 960	4 736	69,5	80,6	21,4
CY	16	17	22,6	22,1	3,1
LV	5	22	2,0	9,7	1,5
LT	3	11	0,9	3,3	3,5
LU	73	107	166,2	228,3	64,7
HU	99	96	9,7	9,5	3,7
MT	5	13	13,9	32,1	5,3
NL	3 859	2 900	241,6	177,5	57,3
AT	1 194	1 451	149,4	175,6	49,7
PL	58	122	1,5	3,2	0,8
PT	41	129	4,0	12,2	1,3
RO	10	29	0,5	1,4	0,4
SI	48	102	24,1	51,1	9,5
SK	12	30	2,3	5,5	1,1
FI	1 371	1 190	265,2	226,3	81,6
SE	2 086	2 200	235,6	243,2	61,1
UK	5 543	4 691	94,3	77,7	32,4
HR	21	27	4,7	6,1	5,5
TR	45	154	0,7	2,1	0,3
IS	21	25	73,0	84,4	61,1
LI	28	24	844,4	689,6	379,2
NO	354	457	79,0	98,5	28,0
CH	2 768	3 024	384,4	405,5	110,6
JP	19 723	19 990	155,8	:	231,8
US	29 899	31 403	105,2	:	297,4

(¹) La méthodologie utilisée n'est pas harmonisée avec celle d'Eurostat, la comparaison entre les données sur les brevets de l'OEB et l'USPTO doit donc être interprétée avec prudence.

Source : Eurostat (tsc00009, tsiir060 et tsiir070), Office européen des brevets, USPTO

Les régions d'Europe

13



La politique régionale européenne vise à renforcer la cohésion économique et sociale en réduisant les disparités en termes de développement entre les différentes régions et les différents États membres de l'UE. La politique régionale aide à financer des projets concrets pour les régions et les villes, en stimulant la croissance et la compétitivité. Elle va donc dans le sens des priorités pour la croissance et l'emploi fixées par l'UE (stratégie de Lisbonne révisée). Au cours de l'actuelle période de programmation, qui s'étend de 2007 à 2013, la politique de cohésion économique et sociale inter-régions bénéficiera de 347 410 millions d'euros. Ses trois principaux objectifs sont :

- la **convergence**, dans le cadre de laquelle les États membres et les régions les plus pauvres (PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE) recevront des aides correspondant à environ 82 % des fonds disponibles pour la période 2007-2013 ;
- la **compétitivité** régionale et l'**emploi**, qui bénéficieront d'environ 16 % des fonds disponibles ; toutes les régions qui ne sont pas couvertes par l'objectif de convergence ou par l'aide transitoire peuvent bénéficier de ces fonds ;
- la **coopération territoriale européenne**, qui recevra environ 2,5 % des fonds disponibles.

Les statistiques régionales sont employées à plusieurs fins, notamment l'affectation des fonds structurels. La NUTS (nomenclature commune des unités territoriales) est utilisée comme base objective pour démarquer les frontières régionales et déterminer l'éligibilité géographique aux fonds, notamment :

- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER), qui intervient dans tous les États membres et cofinance des investissements physiques et, dans certaines limites, la formation. Le Fonds peut intervenir au titre des trois objectifs de la politique régionale ;
- le **Fonds social européen** (FSE), dont l'objectif est de faire en sorte que la main-d'œuvre et les entreprises européennes soient mieux équipées pour faire face aux défis mondiaux, grâce à la promotion de meilleures compétences et perspectives d'emploi ;
- le **Fonds de cohésion**, qui cofinance principalement des projets relatifs aux transports et à l'environnement.

Le FEDER soutient les régions couvertes par les trois objectifs. En ce qui concerne la convergence, son action porte essentiellement sur la modernisation et la diversification des structures économiques, ainsi que sur la sauvegarde ou la création d'emplois durables. En ce qui concerne la compétitivité régionale et l'emploi, ses priorités s'articulent autour de l'innovation et de l'économie de la connaissance, de l'environnement et de la prévention des risques, ainsi que de l'accès

aux services de transports et de télécommunications d'intérêt économique général. Enfin, en ce qui concerne sa contribution à la coopération territoriale européenne, le FEDER vise à développer des activités économiques et sociales transfrontalières, à établir et à développer la coopération transnationale et à renforcer l'efficacité de la politique régionale par la promotion et la coopération interrégionales, ainsi que par la mise en réseau et l'échange d'expériences entre les autorités régionales et locales.

Le but du FSE est d'améliorer l'emploi et les possibilités d'emploi en intervenant dans le cadre des objectifs « convergence » et « compétitivité régionale et emploi ». Le FSE soutient des actions dans quatre domaines clés : l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises (systèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie, conception et diffusion d'organisations du travail novatrices), l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la participation au marché du travail, le renforcement de l'intégration sociale par la lutte contre la discrimination et un accès facilité des personnes défavorisées au marché du travail, la promotion de partenariats pour les réformes dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

Le Fonds de cohésion soutient des actions dans le cadre de l'objectif « convergence ». Il finance des activités telles que les réseaux trans-européens de transports et des projets dans le domaine de l'environnement, ainsi que des projets dans le domaine de l'énergie ou des transports, pour autant qu'ils présentent des avantages pour l'environnement (efficacité énergétique, utilisation de l'énergie renouvelable, développement de systèmes de transport ferroviaire ou amélioration des transports publics). Ce Fonds concerne la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie, tandis que l'Espagne est seulement éligible à titre transitoire.

Les données régionales couvrent toute une série de domaines statistiques, par exemple, les comptes économiques régionaux, la démographie et la migration, l'emploi et le chômage, l'éducation et la santé, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les autres services, le tourisme et les transports, la recherche et le développement. Les concepts et définitions utilisés pour les statistiques régionales sont aussi proches que possible de ceux utilisés pour la production de statistiques au niveau national et européen.

La version actuelle de la NUTS, qui date de 2006, subdivise le territoire de l'UE et de ses 27 États membres en 97 régions NUTS 1, 271 régions NUTS 2 et 1 303 régions NUTS 3.

Ce chapitre présente des informations régionales disponibles au niveau 2 de la NUTS pour une sélection d'indicateurs socioéconomiques, qui sont définis ci-après.

PIB par habitant : le développement économique d'une région est, en général, exprimé en termes de produit intérieur brut (PIB). Cependant, afin de prendre en considération les différentes tailles absolues des régions, toute comparaison du développement économique devrait tenir compte de la population. Le PIB par habitant devrait de préférence être exprimé dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre pays. Pour ce faire, le PIB est converti à l'aide de facteurs de conversion, appelés parités de pouvoirs d'achat (PPP), dans une monnaie commune artificielle, appelée standard de pouvoir d'achat (SPA). Il convient de noter que le PIB par habitant est basé sur une mesure de la richesse (le PIB produit dans la région) liée au « lieu de travail » qui est ensuite divisée par le chiffre du « lieu de résidence » (habitants qui vivent dans la région). Cette différence est particulièrement digne d'intérêt quand les flux pendulaires sont considérables – c'est-à-dire quand le nombre de personnes travaillant dans une région est nettement inférieur ou supérieur à celui des personnes qui y résident (par exemple, Inner London, Vienne, Hambourg, Prague ou Luxembourg). Par conséquent, une image plus équilibrée de la situation économique d'une région peut être obtenue en analysant le PIB par habitant parallèlement à des indicateurs qui mesurent la répartition régionale des revenus.

Revenu disponible par habitant : outre les flux de main-d'œuvre interrégionaux (flux pendulaires), il existe une série de facteurs supplémentaires qui peuvent être à l'origine de l'écart entre la répartition régionale des revenus et la répartition régionale du PIB. Parmi ceux-ci se trouvent, par exemple, les flux interrégionaux de revenus provenant des loyers, des intérêts ou des dividendes perçus par les résidents d'une région, mais payés par les résidents d'autres régions. Contrairement au PIB par habitant, le revenu disponible des ménages privés constitue le solde restant après l'exécution de ces transactions, sur la base du revenu perçu (salaire, excédent net d'exploitation, loyer, intérêts, dividendes et prestations sociales) dont sont déduits les impôts, les cotisations de sécurité sociale et les autres transferts courants. Les données sont tirées des comptes des ménages et sont (comme les chiffres du PIB) exprimées en monnaie commune artificielle, le standard de pouvoir d'achat relatif à la consommation (SPAC) par habitant afin d'éliminer les différences dans les niveaux de prix entre pays.

Variation de la population : la différence de population entre deux périodes de référence (au début de chaque année) exprimée en termes de taux de croissance annuel moyen. La variation de population me-

sure la somme de l'accroissement naturel (naissances moins décès) et du solde migratoire (immigration moins émigration).

Taux de chômage : les personnes au chômage comprennent les personnes âgées de 15 à 74 ans (16 à 74 en Espagne et au Royaume-Uni) qui étaient (les trois conditions doivent être réunies) sans emploi au cours de la semaine de référence (de l'EFT), disponibles pour travailler et activement à la recherche d'un emploi. Cette dernière condition implique d'avoir pris des mesures spécifiques au cours de la période de quatre semaines qui s'achève avec la semaine de référence (de l'EFT) en vue de contacter un office public pour l'emploi pour trouver du travail, de contacter une agence d'intérim ou de recrutement privée, de poser sa candidature directement auprès d'employeurs afin de trouver du travail ou de trouver un emploi qui commencera dans un délai de trois mois maximum. Le taux de chômage exprime le nombre de personnes au chômage par rapport à la population active (qui comprend toutes les personnes occupées et au chômage).

Un moyen de quantifier la cohésion économique et sociale est d'analyser la **dispersion des indicateurs régionaux** – autrement dit, l'homogénéité avec laquelle un indicateur est réparti entre les régions de l'UE ou entre les différentes régions du même État membre. Ces mesures de dispersion sont présentées ici pour le PIB par habitant, les taux d'emploi et les taux de chômage. Afin d'interpréter les résultats, il convient de noter que, par exemple, la dispersion des taux d'emploi régionaux sera nulle si le taux d'emploi de chaque région est identique et que celle-ci augmentera à mesure que les différences entre les taux d'emploi des régions croîtront. Étant donné que ces indicateurs ont été produits au niveau 2 de la NUTS, ils ne sont pas applicables à l'Estonie, à l'Irlande, à Chypre, à la Lettonie, à la Lituanie, au Luxembourg, à Malte ou à la Slovaquie, car ces États membres ne comprennent qu'une ou deux régions à ce niveau de détail. La mesure de dispersion est généralement exprimée en termes de coefficient de variation ou, dans le cas du PIB, d'un coefficient similaire. Le coefficient de variation présente le rapport entre l'écart-type pondéré des mesures régionales et le taux national global.

Pour plus d'informations sur la collecte de données régionales et sur la nomenclature NUTS, veuillez consulter le site suivant : http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/introduction_regions_en.html.

Tableau 13.1 : Données régionales

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
BELGIQUE	28 000	15 638	0,8	7,0
Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest	55 100	14 876	1,1	15,9
Prov. Antwerpen	33 000	16 291	0,6	4,6
Prov. Limburg (B)	23 000	15 179	0,6	4,4
Prov. Oost-Vlaanderen	24 900	16 598	0,6	3,6
Prov. Vlaams-Brabant	29 300	18 881	0,6	4,2
Prov. West-Vlaanderen	26 200	15 749	0,3	2,7
Prov. Brabant Wallon	27 000	17 816	0,9	6,5
Prov. Hainaut	18 200	13 497	0,3	11,6
Prov. Liège	20 500	13 920	0,5	10,5
Prov. Luxembourg (B)	19 300	13 622	0,9	7,7
Prov. Namur	19 300	14 293	0,7	8,8
BULGARIE	8 600	:	-0,6	5,6
Severozapaden	6 000	:	-1,6	7,1
Severen tsentralen	6 400	:	-0,9	8,5
Severoiztochen	7 500	:	-0,4	8,6
Yugoiztochen	7 400	:	-0,5	5,8
Yugozapaden	13 500	:	0,1	2,9
Yuzhen tsentralen	6 600	:	-0,6	5,1
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	18 300	8 929	0,5	4,4
Praha	38 400	12 242	0,8	1,9
Střední Čechy	17 200	9 542	1,3	2,6
Jihozápad	16 800	8 775	0,3	3,1
Severozápad	14 400	7 942	0,3	7,8
Severovýchod	15 300	8 470	0,2	4,0
Jihovýchod	16 400	8 475	0,2	4,0
Střední Morava	14 200	8 353	0,0	4,9
Moravskoslezsko	15 300	7 959	-0,2	7,4
DANEMARK	29 100	12 755	0,3	3,3
Hovedstaden	36 600	:	0,4	3,6
Sjælland	22 100	:	0,5	3,2
Syddanmark	26 700	:	0,4	3,2
Midtjylland	27 300	:	0,7	3,1
Nordjylland	25 900	:	0,2	3,4

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
ALLEMAGNE	27 400	17 603	-0,1	7,5
Stuttgart	32 800	19 943	0,1	4,2
Karlsruhe	31 100	18 882	0,2	4,8
Freiburg	26 900	18 781	0,2	3,8
Tübingen	29 000	18 895	0,2	3,7
Oberbayern	39 700	20 457	0,7	3,3
Niederbayern	26 800	16 978	0,0	4,2
Oberpfalz	28 300	16 903	0,0	4,2
Oberfranken	26 700	17 736	-0,4	6,1
Mittelfranken	31 000	18 537	0,1	5,5
Unterfranken	27 600	17 657	-0,1	4,4
Schwaben	28 600	18 368	0,1	4,1
Berlin	23 000	14 653	0,1	15,1
Brandenburg - Nordost	17 800	14 341	-0,4	12,6
Brandenburg - Südwest	20 100	14 726	-0,3	10,5
Bremen	37 100	20 251	0,0	9,5
Hamburg	47 200	23 139	0,5	7,1
Darmstadt	37 400	18 881	0,1	6,1
Gießen	25 500	17 344	-0,2	6,5
Kassel	27 800	17 168	-0,4	7,4
Mecklenburg-Vorpommern	18 600	13 842	-0,8	14,6
Braunschweig	25 600	16 738	-0,4	8,6
Hannover	27 200	17 455	-0,1	7,6
Lüneburg	19 900	17 844	0,1	6,2
Weser-Ems	23 500	16 200	0,2	6,2
Düsseldorf	30 200	18 871	-0,2	7,4
Köln	28 000	18 556	0,3	6,9
Münster	23 200	17 530	-0,1	6,4
Detmold	26 000	19 036	-0,1	7,2
Arnsberg	25 600	18 474	-0,4	8,7
Koblenz	23 000	16 980	-0,3	5,8
Trier	22 500	16 682	0,1	5,2
Rheinhessen-Pfalz	24 900	17 123	0,1	5,6
Saarland	26 500	17 098	-0,5	7,1
Chemnitz	19 200	14 582	-1,0	12,1
Dresden	20 600	14 564	-0,4	12,3
Leipzig	20 700	14 307	-0,2	14,7
Sachsen-Anhalt	19 500	14 073	-1,1	14,6
Schleswig-Holstein	24 000	16 874	0,1	6,8
Thüringen	19 300	14 091	-0,9	10,6

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
ESTONIE	15 400	6 903	-0,2	5,5
IRLANDE	34 700	15 016	2,5	6,0
Border, Midland and Western	24 500	13 406	2,3	7,0
Southern and Eastern	38 600	15 604	2,1	5,6
GRÈCE	22 000	11 927	0,5	7,7
Anatoliki Makedonia, Thraki	14 400	10 225	0,0	8,7
Kentriki Makedonia	17 900	11 132	0,4	8,3
Dytiki Makedonia	18 000	10 626	-0,1	12,5
Thessalia	16 100	10 165	-0,1	8,4
Ipeiros	16 700	9 862	0,8	9,9
Ionia Nisia	17 500	6 012	1,1	8,5
Dytiki Ellada	14 100	9 175	0,3	9,6
Stereia Ellada	22 100	11 699	-0,2	8,5
Peloponnisos	18 200	9 330	-0,3	7,1
Attiki	30 500	14 728	0,7	6,5
Voreio Aigaio	15 900	10 197	-0,4	4,5
Notio Aigaio	22 700	11 662	0,3	8,1
Kriti	19 600	10 540	0,2	6,3
ESPAGNE	24 600	14 332	2,0	11,3
Galicia	20 400	13 115	0,3	8,7
Principado de Asturias	22 300	14 960	0,0	8,4
Cantabria	24 300	15 076	1,1	7,2
País Vasco	31 600	18 730	0,5	6,4
Comunidad Foral de Navarra	30 900	18 276	1,4	6,7
La Rioja	26 400	15 553	2,0	7,8
Aragón	26 400	15 828	1,3	7,1
Comunidad de Madrid	32 100	17 235	2,1	8,7
Castilla y León	23 400	14 789	0,3	9,5
Castilla-La Mancha	19 200	11 821	2,0	11,6
Extremadura	16 700	11 201	0,3	15,2
Cataluña	29 000	16 134	2,2	9,0
Comunidad Valenciana	22 500	12 998	2,7	12,1
Illes Balears	27 000	15 482	2,9	10,2

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
ESPAGNE	24 600	14 332	2,0	11,3
Andalucía	19 100	11 458	1,5	17,8
Región de Murcia	20 600	11 429	2,7	12,6
Ciudad Autónoma de Ceuta	22 300	14 720	0,2	17,3
Ciudad Autónoma de Melilla	22 200	14 905	0,9	20,7
Canarias	21 900	12 583	2,3	17,4
FRANCE	25 800	16 510	0,8	7,8
Île de France	40 100	20 451	0,8	7,2
Champagne-Ardenne	23 600	15 861	-0,1	7,9
Picardie	20 400	15 773	0,3	7,5
Haute-Normandie	23 500	16 288	0,2	8,7
Centre	22 800	16 613	0,5	5,7
Basse-Normandie	21 100	15 498	0,3	6,8
Bourgogne	22 400	16 484	0,2	6,5
Nord - Pas-de-Calais	20 800	13 984	0,0	11,4
Lorraine	21 000	15 889	0,1	8,4
Alsace	24 000	16 728	0,6	6,1
Franche-Comté	21 700	16 142	0,4	7,0
Pays de la Loire	23 400	15 436	1,0	6,3
Bretagne	22 800	15 317	0,9	5,5
Poitou-Charentes	21 500	15 544	0,7	7,4
Aquitaine	23 500	15 984	1,0	7,3
Midi-Pyrénées	23 700	15 468	1,2	6,4
Limousin	21 100	16 177	0,4	5,8
Rhône-Alpes	26 300	16 803	0,9	6,6
Auvergne	21 600	16 207	0,3	6,6
Languedoc-Roussillon	20 300	14 657	1,4	9,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 700	16 326	1,0	8,1
Corse	20 300	14 059	2,2	8,2
Guadeloupe	16 200	:	0,3	23,3
Martinique	17 400	:	0,6	22,9
Guyane	11 600	:	3,7	22,5
Réunion	14 600	:	1,3	24,8

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
ITALIE	24 500	15 395	0,9	6,7
Piemonte	26 900	17 773	0,8	5,0
Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste	28 800	18 553	0,8	3,3
Liguria	24 900	17 125	0,5	5,4
Lombardia	31 900	18 634	1,1	3,7
Provincia Autonoma Bolzano/Bozen	32 000	19 008	1,1	2,4
Provincia Autonoma Trento	28 700	16 816	1,2	3,3
Veneto	28 700	16 969	1,1	3,5
Friuli-Venezia Giulia	27 500	17 149	0,5	4,3
Emilia-Romagna	29 900	18 936	1,2	3,2
Toscana	26 700	17 168	0,9	5,0
Umbria	22 800	15 581	1,2	4,8
Marche	24 600	15 961	0,9	4,7
Lazio	29 100	16 561	1,6	7,5
Abruzzo	20 100	12 889	0,8	6,6
Molise	18 300	12 373	0,0	9,1
Campania	15 600	10 884	0,3	12,6
Puglia	15 900	11 287	0,3	11,6
Basilicata	17 600	11 921	-0,2	11,1
Calabria	15 800	10 923	0,0	12,1
Sicilia	15 800	10 926	0,2	13,8
Sardegna	18 800	12 429	0,3	12,2
CHYPRE	21 300	:	2,0	3,7
LETTONIE	12 400	6 799	-0,5	7,5
LITUANIE	13 100	7 574	-0,6	5,8
LUXEMBOURG	63 100	:	1,5	5,1
HONGRIE	15 000	8 084	-0,2	7,8
Közép-Magyarország	24 900	10 745	0,5	4,6
Közép-Dunántúl	13 600	7 964	-0,2	5,8
Nyugat-Dunántúl	15 100	7 666	-0,1	4,9
Dél-Dunántúl	10 100	6 846	-0,6	10,3
Észak-Magyarország	9 600	6 335	-0,8	13,4
Észak-Alföld	9 500	6 152	-0,5	12,0
Dél-Alföld	9 900	6 498	-0,5	8,8
MALTE	18 200	:	0,6	6,0

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
PAYS-BAS	30 900	14 494	0,4	2,8
Groningen	41 000	12 184	0,0	4,0
Friesland	24 800	14 048	0,1	2,9
Drenthe	24 000	14 847	0,3	3,6
Overijssel	26 800	13 184	0,3	2,6
Gelderland	25 900	14 059	0,2	2,6
Flevoland	23 600	12 710	1,5	3,4
Utrecht	36 900	15 865	0,8	2,1
Noord-Holland	35 800	15 107	0,4	2,6
Zuid-Holland	31 900	14 611	0,1	3,0
Zeeland	27 600	14 534	0,1	2,8
Noord-Brabant	31 200	14 457	0,2	2,3
Limburg (NL)	27 700	15 002	-0,3	3,4
AUTRICHE	29 200	18 393	0,6	3,8
Burgenland (A)	19 400	17 940	0,3	3,6
Niederösterreich	23 900	18 811	0,6	3,4
Wien	39 200	18 981	1,2	6,7
Kärnten	25 000	17 496	0,0	3,4
Steiermark	25 400	17 602	0,3	3,4
Oberösterreich	28 700	18 221	0,3	2,6
Salzburg	32 900	18 682	0,4	2,5
Tirol	30 700	18 229	0,6	2,4
Vorarlberg	30 600	18 779	0,6	3,9
POLOGNE	12 400	7 286	0,0	7,1
Łódzkie	11 400	7 461	-0,4	6,7
Mazowieckie	19 700	9 214	0,2	6,0
Małopolskie	10 700	6 542	0,3	6,2
Śląskie	13 100	8 172	-0,3	6,6
Lubelskie	8 400	5 888	-0,3	8,8
Podkarpackie	8 500	5 603	-0,1	8,2
Świętokrzyskie	9 400	6 379	-0,3	8,8
Podlaskie	9 100	6 216	-0,3	6,4
Wielkopolskie	13 000	7 604	0,2	6,1
Zachodniopomorskie	11 300	7 386	-0,1	9,5
Lubuskie	11 000	6 714	0,0	6,5
Dolnośląskie	13 200	7 466	-0,2	9,1
Opolskie	9 900	6 137	-0,5	6,5
Kujawsko-Pomorskie	10 800	6 860	0,0	9,1
Warmińsko-Mazurskie	9 300	6 220	0,0	7,4
Pomorskie	12 200	6 971	0,2	5,5

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
PORTUGAL	18 000	11 068	0,4	7,6
Norte	14 300	9 316	0,3	8,7
Algarve	19 200	12 035	1,4	7,0
Centro (P)	15 300	10 203	0,3	5,4
Lisboa	25 200	14 120	0,7	8,2
Alentejo	17 200	10 496	-0,2	9,0
Região Autónoma dos Açores	16 200	10 630	0,4	5,5
Região Autónoma da Madeira	23 100	11 577	0,4	6,0
ROUMANIE	9 100	4 532	-0,3	5,8
Nord-Vest	8 500	4 333	-0,2	3,8
Centru	9 100	4 308	-0,2	8,5
Nord-Est	5 800	3 610	-0,1	4,5
Sud-Est	7 700	4 223	-0,3	7,2
Sud-Muntenia	7 600	3 950	-0,5	6,8
București-Ilfov	19 800	7 778	0,3	3,4
Sud-Vest Oltenia	7 200	4 138	-0,6	6,5
Vest	10 600	5 074	-0,3	5,7
SLOVÉNIE	20 700	11 394	0,5	4,4
Vzhodna Slovenija	17 100	10 683	0,2	5,2
Zahodna Slovenija	24 900	12 224	0,5	3,4
SLOVAQUIE	15 000	7 898	0,1	9,5
Bratislavský kraj	35 100	12 309	0,4	3,4
Západné Slovensko	14 800	7 806	0,0	6,4
Stredné Slovensko	11 600	7 357	0,0	13,1
Východné Slovensko	10 400	6 773	0,2	13,2
FINLANDE	27 100	12 407	0,5	6,4
Itä-Suomi	20 200	11 213	-0,5	9,0
Etelä-Suomi	31 300	13 273	0,6	5,3
Länsi-Suomi	24 000	11 801	0,3	6,5
Pohjois-Suomi	23 600	11 282	0,3	8,5
Åland	34 700	13 486	0,7	2,2
SUÈDE	28 700	14 058	0,7	6,2
Stockholm	39 200	16 179	1,0	5,2
Östra Mellansverige	24 600	13 553	0,4	6,9
Småland med öarna	25 200	13 278	0,2	5,0
Sydsverige	25 700	13 777	0,9	7,4
Västsverige	27 700	13 900	0,6	6,1
Norra Mellansverige	24 900	12 801	-0,1	6,6
Mellersta Norrland	25 400	13 536	-0,1	7,1
Övre Norrland	27 200	12 577	0,0	6,6

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
ROYAUME-UNI	28 500	17 776	0,7	5,6
Tees Valley and Durham	20 000	14 829	0,3	7,9
Northumberland and Tyne and Wear	24 500	15 363	0,1	7,3
Cumbria	21 700	16 932	0,3	3,1
Cheshire	31 500	18 509	0,3	5,1
Greater Manchester	26 200	15 595	0,3	7,7
Lancashire	22 500	15 310	0,4	5,4
Merseyside	20 400	15 415	-0,2	8,9
East Riding and North Lincolnshire	22 600	15 562	0,6	5,1
North Yorkshire	24 600	19 011	0,8	2,8
South Yorkshire	21 900	15 155	0,4	8,2
West Yorkshire	26 100	15 373	0,8	6,5
Derbyshire and Nottinghamshire	25 000	15 988	0,6	5,3
Leicestershire, Rutland and Northamptonshire	28 100	16 998	1,0	6,0
Lincolnshire	19 500	16 363	1,1	6,2
Herefordshire, Worcestershire and Warwickshire	25 600	18 605	0,5	4,2
Shropshire and Staffordshire	21 600	16 387	0,3	4,4
West Midlands	25 600	14 387	0,2	9,4
East Anglia	26 100	17 260	1,0	4,5
Bedfordshire and Hertfordshire	30 600	20 512	0,6	4,8
Essex	24 100	18 902	0,7	5,1
Inner London	79 400	25 403	0,8	7,8
Outer London	25 800	20 440	0,4	6,5
Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire	38 800	21 246	0,6	4,1
Surrey, East and West Sussex	29 500	21 802	0,5	4,4
Hampshire and Isle of Wight	28 100	18 184	0,6	3,6
Kent	22 600	17 972	0,7	5,3
Gloucestershire, Wiltshire and North Somerset	30 800	18 271	0,8	3,7
Dorset and Somerset	24 400	18 412	0,5	4,2

Tableau 13.1 : Données régionales (suite)

	PIB par habitant, 2006 (en SPA par hab.)	Revenu disponible, 2006 (en SPAC par hab.)	Variation de la pop., 2003-2007 (TCAM, en %) (1)	Taux de chômage, 2008 (en %)
UE-27	23 600	:	2,2	7,0
Cornwall and Isles of Scilly	18 300	15 819	0,9	5,8
Devon	22 000	16 533	0,9	3,8
West Wales and The Valleys	18 300	15 086	0,3	6,2
East Wales	26 800	16 179	0,5	5,6
Eastern Scotland	29 200	17 426	0,5	4,8
South Western Scotland	25 300	16 083	0,0	5,4
North Eastern Scotland	36 300	19 365	0,4	3,0
Highlands and Islands	21 400	15 450	0,4	3,0
Northern Ireland	23 100	15 474	0,7	4,4
CROATIE	13 800	:	0,0	:
Sjeverozapadna Hrvatska	17 300	:	0,1	:
Sredisnja i Istočna (Panonska) Hrvatska	9 900	:	-0,6	:
Jadranska Hrvatska	13 300	:	0,4	:
ANC. RÉP. YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	6 900	:	0,2	:
TURQUIE	:	:	0,2	9,4
ISLANDE	:	:	1,7	:
LIECHTENSTEIN	:	:	1,0	:
NORVÈGE	:	:	1,1	2,5
Oslo og Akershus	:	:	1,3	2,9
Hedmark og Oppland	:	:	0,0	2,4
Sør-Østlandet	:	:	0,6	2,7
Agder og Rogaland	:	:	0,9	1,8
Vestlandet	:	:	0,5	2,1
Trøndelag	:	:	0,7	3,3
Nord-Norge	:	:	0,0	2,9
SUISSE	:	:	1,1	:
Région lémanique	:	:	1,1	:
Espace Mittelland	:	:	0,5	:
Nordwestschweiz	:	:	0,6	:
Zürich	:	:	1,0	:
Ostschweiz	:	:	0,4	:
Zentralschweiz	:	:	0,8	:
Ticino	:	:	0,8	:

(1) Danemark, France, Royaume-Uni, Liechtenstein et Norvège, 2002-2006.

Source : Eurostat (reg_e2gdp, reg_ehh2inc, reg_d3avg et reg_lfu3rt)

Tableau 13.2 : Dispersion du PIB régional par habitant ⁽¹⁾
(en %)

	1996	1998	2000	2002	2004	2006
UE-27	:	:	:	30,9	30,0	28,9
BE	25,3	24,3	25,3	25,4	25,2	25,5
BG	18,0	17,7	17,4	23,7	26,0	31,0
CZ	16,6	20,9	22,7	24,8	24,2	25,4
DK	:	:	:	:	14,4	15,7
DE	17,0	17,2	17,6	17,9	17,6	17,3
EE	-	-	-	-	-	-
IE	-	-	-	-	-	-
EL	:	:	20,6	24,2	26,2	26,8
ES	19,1	20,1	20,5	19,8	18,8	18,4
FR	19,9	19,6	20,9	20,6	19,9	20,4
IT	24,8	24,5	:	24,2	24,2	23,4
CY	-	-	-	-	-	-
LV	-	-	-	-	-	-
LT	-	-	-	-	-	-
LU	-	-	-	-	-	-
HU	27,4	29,2	32,6	35,4	33,4	37,6
MT	-	-	-	-	-	-
NL	10,3	10,7	10,9	11,2	11,3	11,7
AT	19,3	18,5	18,1	18,7	16,8	16,1
PL	15,4	16,1	17,6	18,1	18,7	19,5
PT	19,8	23,0	22,8	23,0	23,0	22,6
RO	:	:	23,8	23,3	23,0	27,5
SI	-	-	-	-	-	-
SK	26,0	26,1	26,5	28,3	28,3	30,1
FI	15,1	17,2	17,6	16,8	15,7	15,5
SE	12,6	15,4	15,7	15,3	15,6	15,3
UK	17,6	19,6	21,1	22,0	22,1	22,4
HR	:	:	:	18,0	17,6	19,1

(¹) Dispersion du PIB régional au niveau NUTS 2, calculée comme étant la somme des différences absolues entre le PIB régional et national par habitant, pondérée avec la part de la population et exprimée en pourcentage du PIB national par habitant.

Source : Eurostat (reg_e0digdp)

Tableau 13.3 : Dispersion des taux d'emploi régionaux ⁽¹⁾
 (coefficient de variation)

	Total		Hommes		Femmes	
	1999	2007	1999	2007	1999	2007
UE-27	12,9	11,1	9,1	8,8	20,4	15,8
BE	8,0	8,6	6,6	6,9	10,5	10,7
BG	:	7,1	:	6,0	:	9,0
CZ	5,6	4,6	4,3	3,5	7,8	6,4
DK	:	:	:	:	:	:
DE	5,4	4,8	5,3	5,6	6,9	4,8
EE	-	-	-	-	-	-
IE	-	-	-	-	-	-
EL	5,2	3,5	3,4	2,6	8,9	7,0
ES	10,8	7,5	7,8	4,9	17,6	11,8
FR	7,1	6,6	5,0	5,8	10,0	7,8
IT	17,4	16,3	9,9	9,6	30,2	26,4
CY	-	-	-	-	-	-
LV	-	-	-	-	-	-
LT	-	-	-	-	-	-
LU	-	-	-	-	-	-
HU	9,1	9,7	8,8	9,3	10,0	10,3
MT	-	-	-	-	-	-
NL	2,3	2,2	2,5	2,0	3,4	2,7
AT	2,3	3,8	2,2	4,1	4,2	3,4
PL	4,8	4,5	4,1	3,4	6,5	6,7
PT	3,6	3,3	3,0	3,7	7,3	5,5
RO	4,2	4,6	3,3	4,3	5,8	7,8
SI	-	-	-	-	-	-
SK	8,1	8,3	6,9	6,5	10,1	10,9
FI	6,7	5,6	6,5	5,6	7,4	5,9
SE	4,8	2,4	5,2	1,9	5,6	2,9
UK	7,5	5,4	7,8	5,0	7,3	6,3
HR	:	7,5	:	4,8	:	11,4
NO	2,4	2,5	1,9	2,2	3,0	3,1

(¹) Dispersion des taux d'emploi pour la tranche d'âge 15-64 ans au niveau NUTS 2.

Source : Eurostat (tsisc050)

Tableau 13.4 : Dispersion des taux de chômage régionaux ⁽¹⁾
(coefficient de variation)

	Total		Hommes		Femmes	
	1999	2007	1999	2007	1999	2007
UE-27	54,6	44,1	51,6	47,3	66,0	46,6
BE	51,7	59,2	56,9	64,6	49,6	56,0
BG	:	39,1	:	39,6	:	41,0
CZ	33,1	41,9	34,6	43,2	33,0	42,0
DK	:	:	:	:	:	:
DE	42,0	43,5	40,7	46,2	46,2	41,7
EE	-	-	-	-	-	-
IE	-	-	-	-	-	-
EL	13,4	15,2	15,8	15,0	15,5	19,0
ES	35,9	30,6	41,7	29,1	33,6	34,3
FR	24,1	35,2	28,0	38,4	23,9	33,0
IT	68,9	56,7	77,3	62,7	66,8	56,2
CY	-	-	-	-	-	-
LV	-	-	-	-	-	-
LT	-	-	-	-	-	-
LU	-	-	-	-	-	-
HU	34,8	39,4	36,2	44,3	32,7	34,2
MT	-	-	-	-	-	-
NL	30,7	16,9	43,3	17,6	33,5	18,9
AT	28,5	45,0	42,9	59,2	14,4	32,6
PL	22,5	14,2	24,1	15,9	23,4	15,1
PT	31,0	20,3	37,9	30,4	32,6	20,5
RO	13,0	27,7	13,4	24,8	14,2	32,2
SI	-	-	-	-	-	-
SK	27,4	38,0	30,1	39,1	24,7	38,4
FI	23,8	25,8	25,2	24,6	25,6	28,3
SE	29,6	10,1	31,8	11,8	33,1	10,2
UK	33,9	24,8	39,3	28,7	29,1	24,3
HR	:	35,2	:	21,0	:	49,6
NO	20,5	14,4	22,0	20,3	32,2	10,8

⁽¹⁾ Dispersion des taux de chômage pour la tranche d'âge 15-74 ans au niveau NUTS 2.Source : Eurostat ([reg_lmdur](#))

Commission européenne

Chiffres clés de l'Europe

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne

2010 — 245 p. — 10,5 x 21 cm

Thème : Statistiques générales et régionales

Collection : Pocketbooks

ISBN 978-92-79-14872-9

ISSN 1831-323X

doi:10.2785/4059

N° de cat. : KS-EI-10-001-FR-C

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu>
ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
(http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).



Chiffres clés de l'Europe

Les *Chiffres clés de l'Europe* présentent une sélection de données statistiques sur l'Europe. La plupart des données couvrent l'Union européenne et ses États membres, mais certains indicateurs sont fournis pour d'autres pays, notamment les pays candidats à l'Union européenne, les pays de l'AELE, le Japon ou les États-Unis. La publication traite des domaines suivants: économie; population; santé; éducation; marché du travail; conditions de vie et bien-être; industrie et services; agriculture, sylviculture et pêche; commerce; transports; environnement et énergie; sciences et technologies; régions d'Europe.

Cet ouvrage de poche, qui présente un sous-ensemble des principales données figurant dans *L'Europe en chiffres — L'annuaire d'Eurostat*, peut être considéré comme une introduction aux statistiques européennes et fournit des orientations sur la large palette de données accessibles gratuitement sur le site web d'Eurostat:

<http://ec.europa.eu/eurostat>

